



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Banque

&

bien
plus
encore

RAPPORT FINANCIER

2020

attijariwafabank.com

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER

P.08

PRÉSENTATION

P.10

ENVIRONNEMENT
MACRO-ÉCONOMIQUE

P.16

ENVIRONNEMENT
BANCAIRE
ET FINANCIER

P.24

ANALYSE DES
RÉSULTATS
DU GROUPE

P.40

GESTION
GLOBALE DES
RISQUES

P.83

RÉSOLUTIONS
DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE MIXTE

ETATS FINANCIERS 2020

P.88

COMPTES
CONSOLIDÉS

P.120

COMPTES
SOCIAUX

P.142

RAPPORT
SPECIAL DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES

RAPPORT RSE

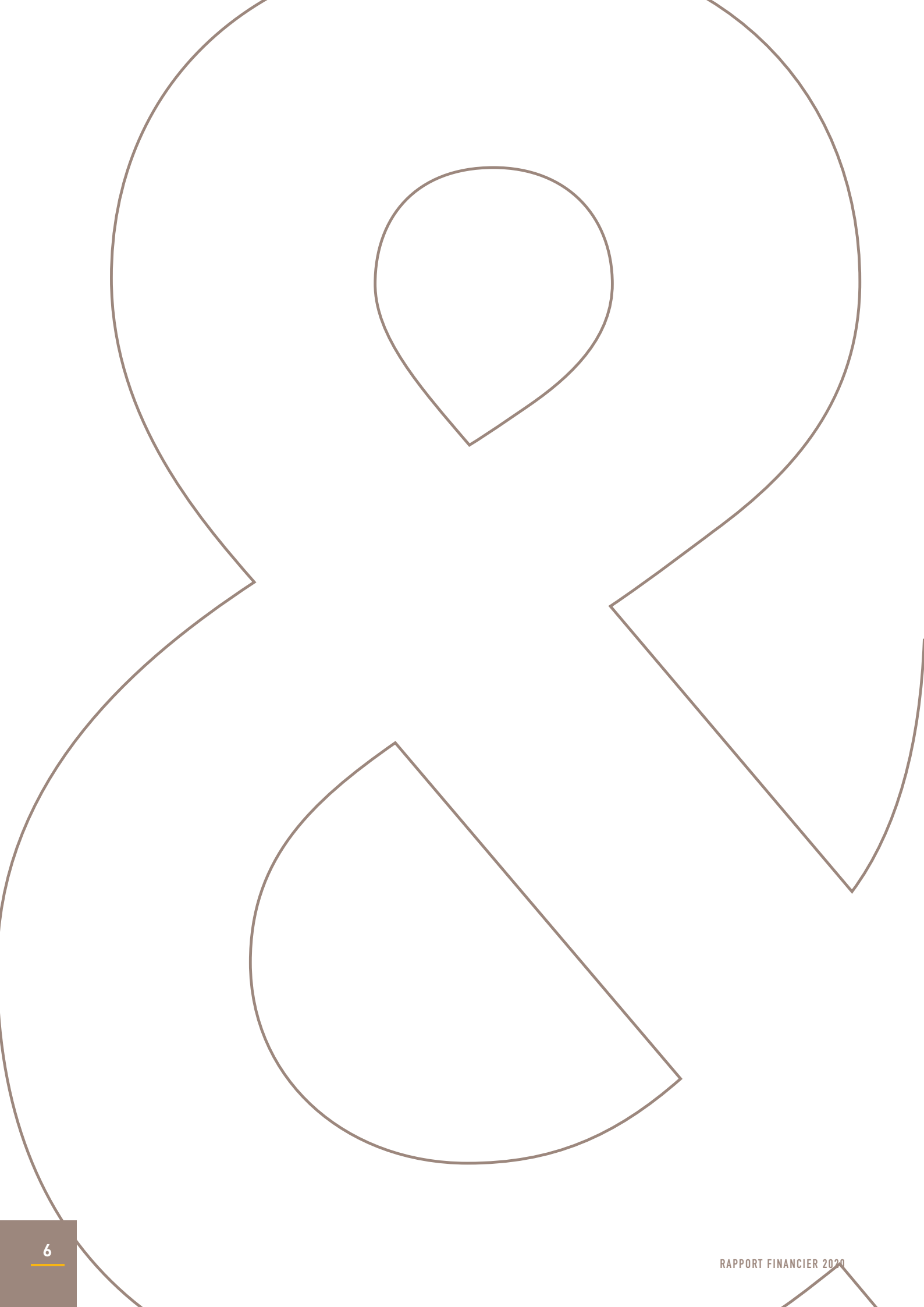
P.167

NOTRE
DÉMARCHE RSE

ATTIJARIWAFABANK
UN GROUPE BANCAIRE ET
FINANCIER A VOCATION
INTERNATIONALE



- Europe
- Afrique du Nord
- CEMAC
- UEMOA



RAPPORT FINANCIER

Attijariwafa bank en chiffres

- 20 583 collaborateurs
- 3 496 agences au Maroc
- 295 agences en Afrique du Nord
- 69 points de vente en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique
- 821 agences en Afrique de l'Ouest
- 867 agences en Afrique Centrale

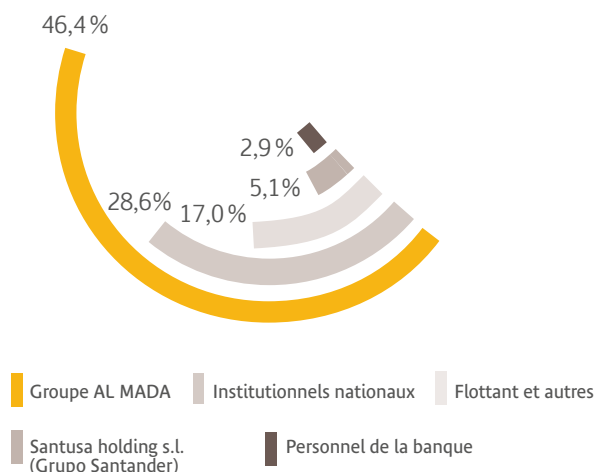
À propos d'Attijariwafa bank

Créé en 2004, à travers la fusion entre la Banque Commerciale du Maroc (fondée en 1911) et Wafabank (fondée en 1904), Attijariwafa bank est leader incontesté au Maroc et 6ème en Afrique.

Attijariwafa bank est le premier groupe bancaire et financier du Maghreb et de l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest Africaine) et acteur de référence de la CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale). En plus de l'activité bancaire, le Groupe opère, à travers des filiales spécialisées, dans tous les métiers financiers : assurance, crédit immobilier, crédit à la consommation, leasing, gestion d'actifs, intermédiation boursière, conseil, location longue durée, factoring...

Attijariwafa bank est basée au Maroc et opère dans 25 pays : en Afrique (Egypte, Tunisie, Mauritanie, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Côte-d'Ivoire, Togo, Niger, Bénin, Congo, Gabon et Cameroun) et en Europe (Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas, Italie, Espagne et Suisse) à travers des filiales bancaires contrôlées majoritairement par la banque, à

Actionnariat au 31 décembre 2020



Dubai, Abudhabi, Riyadh, Londres et Montréal à travers des bureaux de représentation.

Attijariwafa bank est un acteur panafricain de référence ayant accéléré sa croissance en Afrique au cours des dernières années. La Banque de Détail à l'International contribue à hauteur de 33,3% au produit net bancaire et de 34,4%⁽¹⁾ au résultat net part du groupe au 31 décembre 2020.

Le Groupe dispose du réseau de distribution le plus large au Maroc et le plus dense en Afrique avec 5 548 agences et emploie 20 583 collaborateurs au service de 10,6 millions de clients au 31 décembre 2020. Avec une action au quotidien basée sur les valeurs du leadership, de l'engagement, de la citoyenneté, de l'éthique et de la solidarité, Attijariwafa bank mobilise l'ensemble de ses ressources au service du continent africain.

AWB est coté à la bourse de Casablanca avec une capitalisation boursière de 10,0 USD milliards (au 31 décembre 2020) et son actionnaire de référence Al Mada détient 46,4% du capital d'AWB.

(1) Hors la contribution au fonds spécial Covid-19

Dispositif de prévention et de continuité d'activité

Le Groupe a déployé une série de mesures dans le cadre du plan de prévention COVID-19 pour s'assurer de la continuité des activités, réduire le risque de propagation et maîtriser les risques et impacts sur son activité et ses clients.

Sécurité et protection sanitaire des collaborateurs et des clients

Attijariwafa bank a mis en place un protocole sanitaire rigoureux et strict afin de limiter la transmission et la propagation du virus (restriction des accès entre les différents sites pour les collaborateurs et les prestataires externes, limitation des accès au niveau des agences et déploiement de mesures pour assurer la distanciation sociale, distributions de gels, masques de protection, ...)

La banque a déployé un dispositif spécifique d'hygiène et de nettoyage et a géré d'une manière optimisée les effectifs et les espaces occupés dans les sites centraux et le réseau (présentiel, télétravail, rotation des équipes, congés). Les réunions, les événements et les déplacements ont été suspendus et les visio-conférences privilégiées et ce dès le 24 février, avant l'enregistrement des premiers cas dans les pays de présence.

Attijariwafa bank a, également, mis en place un protocole de prise en charge médicale et sociale (tests PCR généralisés à l'ensemble des effectifs et programmation régulière de tests ciblés, prise en charge des cas suspects, positifs ou en contact, service d'assistance psychologique aux collaborateurs, mise en télétravail de l'ensemble de la population fragile, offre de crédit spécial COVID destinée aux collaborateurs dont le foyer a été impacté par une baisse de revenus, communication régulière et proactive en interne, ...).

Déploiement du PCA

Les principales mesures déployées dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité (PCA) se présentent comme suit :

- Identification, duplication et répartition des équipes PCA sur les différents sites
- Identification des fonctions / collaborateurs critiques, séparation des équipes et activation des sites de repli

- Identification des équipes de back-up en télétravail prêtes à intervenir en cas de besoin
- Accélération de la mise à disposition des infrastructures et solutions technologiques appropriées (solutions IT, VPN, vidéo-conférences, etc.) et encouragement à l'utilisation des canaux distants et du télétravail
- Mise en place de dispositifs de supervision de la sécurité adaptés au nouveau mode d'organisation du travail
- Mise en place d'un dispositif d'interaction avec les prestataires « sensibles » pour la continuité d'activité
- Préparation des dispositifs logistiques et de sécurité en cas de durcissement du confinement et de scénario extrême

Résilience financière

- Mise en place de la cellule de gestion de crise de liquidité, suite au déclenchement de la crise, et déploiement de plans d'action volontaristes pour augmenter les buffers de liquidité en monnaie locale et en devises
- Déploiement d'un plan de renforcement du capital et mise en œuvre de leviers permettant d'atténuer l'impact de la baisse du résultat 2020 sur les ratios de solvabilité
- Revue du 'risk appetite framework' permettant de privilégier les activités clientèle sur les activités pour comptes propres immunisant ainsi le compte résultat
- Accélération du déploiement du plan triennal d'optimisation des charges et des investissements

Dialogue avec les gouvernements et les régulateurs

Membre actif et force de proposition au Comité de Veille Economique au Maroc, Attijariwafa bank entretient un dialogue permanent avec les institutions représentatives du secteur privé (associations et fédérations sectorielles représentant les entreprises, chambres de commerce et d'industrie, ...), des syndicats, des médias, des différents départements ministériels dans les différents pays de présence.

La banque est également en interactions permanentes avec les banques centrales et est force de proposition dans les évolutions réglementaires et légales (ex : projet de loi sur la signature électronique au Maroc dans le cadre de l'accélération de la digitalisation).

MONDE

CROISSANCE DU PIB MONDIAL

L'année 2020 a été marquée par un contexte international particulier caractérisé par la propagation d'une crise sanitaire inédite générée par la pandémie de la Covid-19. Cette situation a impacté négativement l'environnement économique et social autant dans les pays avancés que dans les pays en développement.

Croissance du PIB	2019	2020 ^E	2021 ^P
Monde	2,8%	-3,5%	5,5%
Pays avancés	1,6%	-4,9%	4,3%
Zone Euro	1,3%	-7,2%	4,2%
France	1,5%	-9,0%	5,5%
Allemagne	0,6%	-5,4%	3,5%
Espagne	2,0%	-11,1%	5,9%
Royaume-Uni	1,4%	-10,0%	4,5%
Etats-Unis	2,2%	-3,4%	5,1%
Japon	0,3%	-5,1%	3,1%
Pays émergents et en développement	3,6%	-2,4%	6,3%
Afrique du Nord et Moyen Orient	0,8%	-5,0%	3,2%
Afrique subsaharienne	3,2%	-2,6%	3,2%

Source : FMI (janvier 2021)

Dans ce contexte, le cours du baril recule passant d'une moyenne annuelle de 64,34 dollars le baril en 2019 à 41,75 dollars le baril en 2020. Pour leur part, les taux d'inflation

Selon les dernières prévisions du Fonds Monétaire Internationale (FMI), l'activité mondiale a enregistré une contraction de 3,5% en 2020 en lien avec les mesures drastiques d'arrêt de l'activité et du confinement des populations. Ces mesures, prises par les différents gouvernements afin de contenir la crise sanitaire, ont eu des conséquences lourdes sur les économies et les populations. En 2021, la croissance mondiale devrait enregistrer une reprise de 5,5%.

Au niveau des pays avancés, la croissance économique du PIB accuse une baisse de 4,9% en 2020 et devrait se redresser de 4,3% en 2021.

Dans les économies émergentes et en développement, la croissance économique recule à de -2,4% en 2020 avant de rebondir à 6,3% en 2021, tirée principalement par la dynamique de la croissance en Chine.

restent faibles aussi bien dans les pays avancés (0,7%) que dans les économies émergentes (5,0%).

AFRIQUE

En Afrique, l'activité économique devrait se contracter en 2020 marquant une baisse de 2,1% du PIB, selon les dernières projections de la Banque Africaine de Développement. L'évolution de la croissance économique régionale diverge. Les économies les plus affectées sont notamment celles qui dépendent fortement du tourisme, du commerce international et de l'exportation des denrées.

Dans ce contexte, l'inflation s'est accélérée sur le continent en raison des perturbations dans l'approvisionnement en ressources alimentaires et énergétiques. De plus, la baisse brutale de la demande en raison du confinement et des

autres mesures restrictives a également contribué à des pressions inflationnistes sur certains pays.

Indicateurs économiques en Afrique par région

	PIB		Inflation	
	2020 ^E	2021 ^P	2020 ^E	2021 ^P
Afrique	-2,1%	3,4%	10,4%	9,0%
Afrique Centrale	-2,7%	3,2%	2,5%	1,7%
Afrique de l'Est	0,7%	3,0%	17,3%	15,4%
Afrique du Nord	-1,1%	4,0%	6,1%	6,3%
Afrique Australe	-7,0%	3,2%	12,5%	6,8%
Afrique de l'Ouest	-1,5%	2,8%	10,4%	8,4%

Source : BAD

La présente section décrit les principales évolutions des environnements économiques des pays de présence d'Attijariwafa bank en 2020.

AFRIQUE DU NORD

(DONNÉES 2020)	Superficie (km ²)	Population (m)	PIB/habitant (USD)
Tunisie	163 610	12,0	3 295
Mauritanie	1 030 700	4,2	1 791
Libye	1 759 540	6,7	3 282
Egypte	1 001 450	104,0	3 561

Source : FMI

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

En Afrique du Nord, la croissance économique du PIB s'établit à -1,1% en 2020 selon les prévisions de la BAD et devrait marquer une reprise de 4,0% en 2021. Cette situation est le résultat de la récession enregistrée dans plusieurs pays nord-africains faisant suite aux conséquences de la pandémie : Tunisie (-7,0% en 2020), Maroc (-7,1% en 2020) et Mauritanie (-3,2% en 2020). Par ailleurs, l'Egypte clôture l'année 2020 avec une croissance du PIB de 3,5%.

Par ailleurs, le niveau de l'inflation en Afrique du Nord a relativement baissé comparativement à une moyenne historique de 8% entre 2011 et 2017 s'établissant à 6,1% en 2020. Le recul récent s'explique notamment par la baisse des pressions inflationnistes en Egypte (5,5% en 2020 vs. 9,2% en 2019) qui a adopté une politique monétaire restrictive pour restreindre les effets du régime de change flottant et de la dévaluation de la livre égyptienne.

Principaux indicateurs économiques par pays

	PIB (%)		Inflation (%)		Solde budgétaire (%)		Solde courant (%)	
	2020 ^E	2021 ^P	2020 ^E	2021 ^P	2020 ^E	2021 ^P	2020 ^E	2021 ^P
Tunisie	-7,0	4,0	5,8	5,3	-8,1	-5,1	-8,3	-8,7
Mauritanie	-3,2	2,0	3,9	4,5	-3,8	-0,8	-15,3	-17,3
Libye	-66,7	76,0	22,3	15,1	-102,9	-43,2	-59,8	-22,4
Egypte	3,5	2,8	5,5	7,5	-7,5	-8,2	-3,2	-4,2

FMI, octobre 2020

Pour sa part, le déficit budgétaire de la région s'établit à -10,8% en 2020, selon le scénario pessimiste, avec des déficits par pays supérieurs à 10% du PIB : Algérie (-17% en 2020), Libye (-22,5% en 2020) et Egypte (-8,7% en 2020).

UEMOA

(DONNÉES 2019)	Superficie (km ²)	Population (m)	PIB/habitant (USD)
Bénin	112 622	12,5	1 259
Burkina Faso	274 200	21,5	769
Côte d'Ivoire	322 463	27,7	2 281
Niger	1 267 000	25,1	536
Mali	1 240 192	20,3	899
Sénégal	196 722	17,2	1 455
Togo	56 785	8,3	690

Source : FMI

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Selon les dernières prévisions du FMI, l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) enregistre une croissance économique du PIB quasi-stable de 0,3% en 2020. Ceci fait suite aux effets négatifs de la pandémie sur les économies des Etats de l'union. Par pays, le taux de croissance en 2020 se présentent comme suit : Bénin (+2,0%), Burkina Faso (-2,0%), Côte d'Ivoire (+1,8%), Mali (-2,0%), Niger (+0,5%), Sénégal (-0,7%) et Togo (+0,0%).

En 2021, les projections font ressortir une reprise économique avec un PIB de 5,3% soutenue par le secteur tertiaire et par le regain d'activités des industries manufacturières et des bâtiments et travaux publics.

Principaux indicateurs économiques par pays

	PIB (%)		Inflation (%)		Solde budgétaire (% PIB)		Solde courant (% PIB)	
	2020 ^E	2021 ^P	2020 ^E	2021 ^P	2020 ^E	2021 ^P	2020 ^E	2021 ^P
Bénin	2,0	5,0	2,5	2,0	-3,7	-3,4	-5,5	-4,8
Burkina Faso	-2,0	3,9	2,0	2,0	-6,1	-4,6	-3,5	-3,5
Côte d'Ivoire	1,8	6,2	1,2	1,4	-5,4	-4,1	-3,7	-2,9
Niger	0,5	6,9	4,4	1,7	-4,8	-4,7	-16,8	-19,2
Mali	-2,0	4,0	0,5	1,5	-6,2	-4,5	-2,0	-1,2
Sénégal	-0,7	5,2	2,0	2,0	-6,2	-4,5	-9,2	-9,9
Togo	0,0	3,0	1,4	1,5	-7,1	-3,5	-6,3	-4,4

FMI, octobre 2020

Pour sa part, le taux d'inflation de la région augmente en 2020 pour s'établir à 2,2% et devrait reculer à 1,7% en 2021. Cette évolution est notamment due à la perturbation des circuits d'approvisionnement en lien avec la crise sanitaire dans la plupart des pays de l'union et de la hausse des cours des produits alimentaires importés en 2020. De son côté, le déficit budgétaire de l'UEMOA se dégrade en 2020 se fixant à -5,6%.

Le Comité de Politique Monétaire a décidé, en juin 2020, d'abaisser les taux directeurs de 50 pbs. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité s'établit ainsi à 2,0% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal se fixe à 4,0%. De son côté, le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure inchangé à 3,0%.

CEMAC

(DONNÉES 2019)	Superficie (km ²)	Population (m)	PIB/habitant (USD)
Cameroun	475 440	26,8	1 493
Congo	342 000	4,8	2 128
Gabon	267 667	2,1	7 185

Source : FMI

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) clôturé l'année 2020 avec un PIB en baisse de 3,2% et prévoit une croissance de 3,0% en 2021. Les économies des pays de la région ont été principalement affectées par la contre-performance des branches de l'hôtellerie, le transport, les BTP et les industries manufacturières et agroalimentaires.

Pour sa part, le niveau de l'inflation augmente en 2020 avec un taux de 2,7% contre 1,9% en 2019. Cette tendance haussière s'explique essentiellement par les pressions inflationnistes émanant des produits alimentaires et boissons. En termes de contributions par pays, le Cameroun demeure le principal contributeur à l'évolution du niveau général des prix dans la région. Pour sa part, le solde budgétaire de la région se dégrade à 3,5% du PIB en 2020, en lien avec la baisse des recettes budgétaires et de la hausse des dépenses publiques.

Principaux indicateurs économiques par pays

	PIB (%)		Inflation (%)		Solde budgétaire (% PIB)		Solde courant (% PIB)	
	2020 ^E	2021 ^P	2020 ^E	2021 ^P	2020 ^E	2021 ^P	2020 ^E	2021 ^P
Cameroun	-2,8	3,4	2,8	2,2	-4,1	-3,3	-5,4	-4,5
Congo	-7,0	-0,8	2,5	2,6	-2,1	1,8	-5,7	-1,9
Gabon	-2,7	2,1	3,0	3,0	-5,4	-3,6	-9,1	-6,0

FMI, octobre 2020

Par ailleurs, la banque centrale régionale (BEAC) a décidé d'abaisser, en mars 2020, le niveau de son taux directeur de 25 pbs à 3,25% et le taux de la facilité de prêt marginal à 5,0% au lieu de 6,0% auparavant.

MAROC

A l'instar des autres pays, le Maroc a été affecté négativement par cette crise sanitaire inédite affichant des indicateurs économiques et sociaux en recul et ce malgré une gestion proactive et des mesures de soutien déployées pour absorber ces répercussions.

- Croissance économique en récession de 7,1% en 2020 en lien avec :
 - Le recul de 6,9% du PIB non agricole en 2020 sous l'effet des répercussions de la pandémie et essentiellement le secteur du tourisme, celui du transport et de l'industrie de transformation ;

- La baisse de 8,1% de la valeur ajoutée de l'activité agricole en 2020 impactée par le recul de la production céréalière (32 millions de quintaux en 2020 en repli de 39% par rapport à la campagne précédente) ;
- Faible taux d'inflation en 2020 à 0,7% ;
- Un cadre macro-économique contrasté avec :
 - Une aggravation du déficit budgétaire à -7,8% du PIB en 2020 et -6,5% prévu en 2021 ;
 - Un allègement de 18,8% du déficit commercial en lien avec une baisse des importations plus importante que celle des exportations ;
 - Une hausse de la dette du Trésor à 76,2% du PIB en 2020 vs. 65,0% du PIB en 2019 : émission par le Maroc de deux emprunts obligataires (1 milliard d'euros en septembre 2020 et 3 milliards de dollars en décembre 2020) ;
 - Un recul de la croissance de la consommation finale nationale de 9,4% en 2020, pénalisée par les restrictions destinées à contenir la propagation de la pandémie et par la contraction des revenus ;
 - Un déficit courant contenu à -4,2% du PIB en 2020 en lien avec l'amélioration du déficit commercial et avec la résilience des transferts MRE ;
 - et, des réserves en devises couvrant 7,3 mois d'importations en 2020.
- Selon les dernières projections de la Banque Centrale, la croissance du PIB devrait rebondir à 4,7% en 2021 et à 3,5% en 2022.

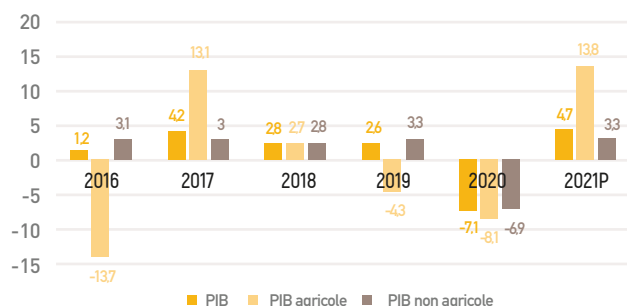
Evolution trimestrielle et annuelle du PIB marocain en glissement annuel

En (%)	2018	2019	T1-20	T2-20	T3-20	2020	2021*
PIB	2,8%	2,6%	0,2%	-15,8%	-6,9%	-7,1%	4,7%
VA agricole	2,7%	-4,3%	-4,2%	-9,9%	-6,3%	-8,1%	13,8%
PIB non agricole	2,8%	3,3%	0,7%	-16,6%	-6,9%	-6,9%	3,3%

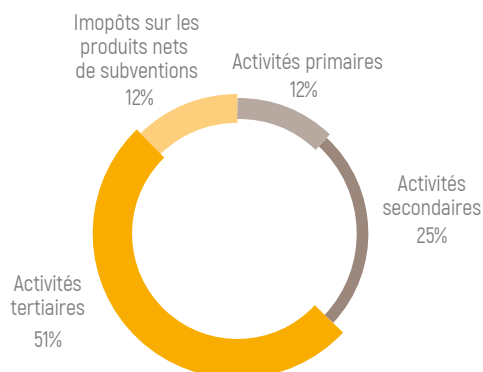
(*) : Prévisions

Source : BAM (janvier 2021) et prévisions AWB

Croissance du PIB 2016-2021P (en %)



Répartition du PIB en 2019



Croissance économique nationale en récession en 2020, impactée par la crise sanitaire et par la succession de deux années consécutives de sécheresse

Au titre de l'année 2020, l'économie marocaine enregistre un PIB en contraction de 7,1% sous l'effet conjugué de la propagation de la pandémie du Covid-19 et de la deuxième année consécutive de sécheresse. En effet, le PIB agricole recule de 8,1% et le PIB non-agricole enregistre une baisse de 6,9%.

Au niveau du secteur primaire, la campagne agricole 2019/2020 a été impactée par des conditions climatiques défavorables avec une production céréalière de 32 millions de quintaux en baisse de 39% comparativement à l'année précédente.

Concernant le secteur non-agricole, l'activité sectorielle a été touchée par la pandémie de manière différenciée selon la nature des secteurs et leur dépendance à la demande extérieure. Les activités ayant subi des impacts importants sont l'hôtellerie et la restauration, les industries mécaniques, métallurgiques et électriques, le textile et l'habillement, le commerce et le transport. En revanche, d'autres activités ont continué à être résilientes affichant des performances notamment les activités de l'industrie extractive, agroalimentaire, les services de santé et l'éducation.

Pour sa part, la demande intérieure a contribué négativement à la croissance du PIB (-4,1 points en 2020 au lieu de +1,6 point en 2019). Les mesures limitatives de déplacement et de circulation et les pertes d'emplois causés par la pandémie ont eu un impact négatif sur le niveau de consommation des ménages et des entreprises.

Le Maroc face à la Covid-19 : Une gestion proactive axée sur une approche anticipative

En réponse à cette crise inédite, le Maroc a déployé, grâce à la clairvoyance de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, une série de mesures de soutien économique et social et a mis en place un mécanisme de veille piloté par le Comité de Veille Economique (CVE) notamment à travers :

- La création d'un fonds spécial pour la gestion de la pandémie Covid-19 (35 milliards de dirhams ; 3% du PIB) intégrant 10 milliards de dirhams du budget de l'Etat et 25 milliards de dirhams provenant des entreprises et établissements publics et privés et dons des personnes physiques, démontrant ainsi une forte solidarité et cohésion économique et sociale ;
- Lancement par le gouvernement d'un plan de relance ambitieux: injection de 120 milliards de dirhams dans l'économie (~11% du PIB) dans le but de financer et d'accompagner la production et les projets d'investissements publics et privés.

L'état d'urgence sanitaire a été décrété le 19 mars 2020 et l'instauration d'un confinement généralisé. Plusieurs mesures ont été mises en place :

Mesures financières et monétaires :

- Mise en place d'une série de mesures pour l'augmentation de la capacité de refinancement de l'Etat notamment à l'international (dont USD4 milliards d'eurobonds) ;
- Recours à la ligne de précaution et de liquidité (LPL) du FMI pour USD 3 milliards ;
- Réduction du taux directeur de 75 pbs (25 pbs en mars et 50 pbs en juin 2020) ;
- Mise en place de nouveaux instruments de liquidité par BAM ;
- Recours à une loi de finances rectificative.

Mesures fiscales :

- Report optionnel du dépôt des déclarations fiscales jusqu'au 30 juin 2020.

Mesures sociales :

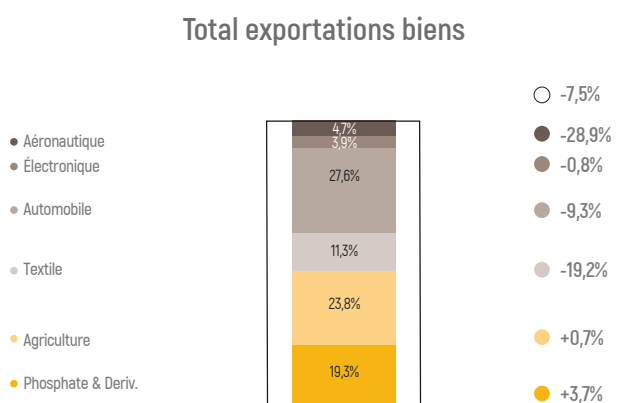
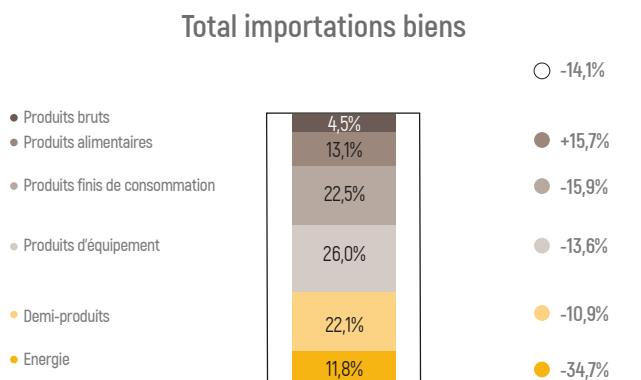
- Report des cotisations sociales jusqu'au 30 juin 2020 ;
- Mise en place d'aides mensuelles pour les salariés et les classes sociales fragiles impactées par la crise ;
- Mise en place d'un fonds spécial de gestion de la crise Covid-19 (MAD 35 milliards ; 3% du PIB).

Mesures économiques et commerciales :

- Mise en place du Comité de Veille Economique (CVE) ;
- Restriction de certaines catégories d'importations ;
- Accord de moratoires pour le remboursement des échéances des crédits bancaires ;
- Mise en place de nouveaux produits de garantie des crédits par l'Etat en faveur des entreprises : « Damane Oxygène », « Damane Relance » et « Relance TPE ».

Allègement du déficit commercial

A fin décembre 2020, les échanges extérieurs des biens et services ressortent avec un allègement de 18,8% du déficit commercial. Cette amélioration est due à la baisse des importations de biens & services (-16,5% à 440,5 milliards de dirhams) qui a neutralisé celle des exportations de biens & services (-15,9% à 356,1 milliards de dirhams).



Source : Office des changes

Les réserves internationales nettes s'accroissent de 26,6% pour s'établir à 320,8 milliards de dirhams en décembre 2020, couvrant ainsi plus de 7 mois d'importations de biens et services.

PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire, un Plan de relance industrielle a été élaboré sur la période 2021-2023 visant à accompagner les filières industrielles et le renforcement de leur intégration, le développement de l'entrepreneuriat industriel et l'appui de l'émergence d'une nouvelle génération industrielle.

120 milliards de dirhams seront injectés dans l'économie :

Crédits garantis par l'Etat :

75 milliards de dirhams servant à accompagner plusieurs secteurs d'activité :

Au profit de tous les segments d'entreprises et établissements publics et privés affectés par la crise :

- « DAMANE OXYGENE » en faveur des TPMEs afin de financer leurs charges pendant la période de confinement jusqu'au 31 décembre 2020 ;

- « DAMANE RELANCE » est destiné à couvrir les besoins des entreprises en fonds de roulement de reprise d'activité : "DAMANE RELANCE TPE", "DAMANE RELANCE PME" et "DAMANE RELANCE HÔTELIER".

Nouveau fonds stratégique d'investissement

45 milliards de dirhams dont 30 milliards de dirhams mobilisés auprès d'institutionnels nationaux et internationaux et 15 milliards de dirhams financés par l'Etat (Loi des Finances 2020) afin de :

- Financer des projets d'investissement en faisant appel au partenariat public privé ;
- Renforcer des capitaux des entreprises aux fins de leur développement.

Source : Ministère des Finances

Pour leur part, les recettes MRE enregistrent, à fin décembre 2020, une hausse de 5,0% s'établissant à 68,0 milliards de dirhams. Les flux nets des Investissements Directs à l'Etranger marquent, quant à eux, une quasi-stagnation se fixant à 15,5 milliards de dirham.

Le déficit du compte courant ressort, pour sa part, à -4,2% du PIB au lieu de -4,4% l'année précédente.

Aggravation du déficit budgétaire :

A fin décembre 2020, le déficit budgétaire s'établit à -82,0 milliards de dirhams contre -46,5 milliards de dirhams, une année auparavant. Cette détérioration est essentiellement due à l'effort budgétaire additionnel pour soutenir l'activité conjugué à la baisse des recettes fiscales.

Rapporté au PIB, le déficit budgétaire se situe à 7,8%.

Faible niveau d'inflation en 2020

L'économie nationale enregistre en 2020 un faible niveau d'inflation dans un contexte marqué par une atonie de la demande. L'indice des prix à la consommation s'établit, ainsi, à 0,7% en lien avec la hausse de l'indice des produits alimentaires (+0,9%) et celui des produits non alimentaires (+0,5%).

Hausse de la dette du Trésor

L'encours de la dette intérieure a atteint 645,0 milliards de dirhams, au titre des onze premiers mois de l'année 2020, représentant près de 59% du PIB. De son côté, le stock de la dette extérieure du Trésor s'est établi à 174,9 milliards de

dirhams, représentant 18,7% du PIB. Le taux d'endettement du Trésor représente ainsi 76,2% du PIB en 2020.

Maroc : Emission réussie de deux emprunts obligataires en T4 2020

Dans un contexte marqué par les incertitudes liées à l'évolution de la pandémie de la Covid-19, le Maroc a réussi à émettre deux emprunts obligataires.

Le premier a été réalisé en date du 24 septembre 2020 pour un montant de 1 milliard d'euro en deux tranches de 500 millions d'euros chacune : une tranche avec une maturité de 5 ans et demi assortie d'un coupon de 1,375% et une deuxième d'une maturité de 10 ans et un coupon de 2,0%.

Le second emprunt a été émis le 8 décembre 2020 pour un montant de 3 milliards de dollars en trois tranches :

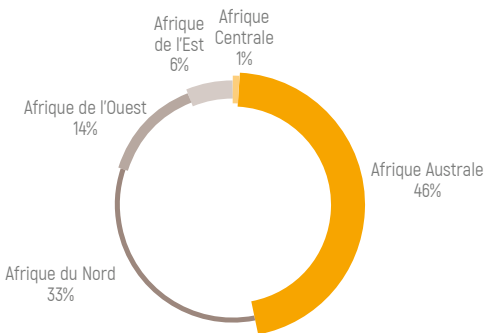
- 1^{ère} tranche d'une maturité de 7 ans pour un montant de 750 millions de dollars à un spread de 175 pbs et un coupon de 2,375% ;
- 2^{ème} tranche d'une maturité de 12 ans pour un montant de 1 milliard de dollars à un spread de 200 pbs et un coupon de 3% ;
- 3^{ème} tranche d'une maturité de 30 ans pour un montant de 1,25 milliard de dirhams à un spread de 261 pbs et un coupon de 4%.

AFRIQUE

Le secteur bancaire africain a connu un essor considérable, durant cette dernière décennie, en termes de taille d'actifs et de rentabilité, de géographie de services bancaires numériques, de cartes, de paiements mobiles, et d'inclusion financière.

Au terme de l'année 2019, le total bilan cumulé des 200 plus grandes banques africaines progresse de 8,8% à 1 755,4 milliards de dollars contre 1 608,8 milliards de dollars une année auparavant, réparti comme suit :

Répartition du total bilan
des 200 premières banques par région



Source : Jeune Afrique

L'Afrique Australe demeure la première région contributrice au total bilan (45,6%), portée par la performance et la taille des banques Sud-Africaines. Elle est suivie de l'Afrique du Nord grâce à la bonne tenue des banques égyptiennes et marocaines avec des parts respectives de 15,2% et de 10,4% du total actif. L'Afrique de l'Ouest arrive en troisième position tirée par l'activité des banques Nigériennes (8,9%).

Pour sa part, l'Afrique Centrale est la région la moins bien représentée dans le palmarès, avec seulement 1,0% du total de bilan cumulé. À contrario, l'Afrique de l'Est se renforce avec une part de 6,1%.

Par ailleurs, le produit net bancaire cumulé des 200 banques progresse de 16,7% se fixant à 83,7 milliards de dollars contre 69,9 milliards de dollars une année auparavant. Ce rebond du produit net bancaire s'explique par une hausse de l'activité commerciale et du crédit dans de nombreuses régions du continent.

La présente section décrit les principales évolutions des environnements bancaires des pays de présence d'Attijariwafa bank.

AFRIQUE DU NORD

Représentant 33,1% du total des actifs des 200 banques africaines, selon le classement 2019 de Jeune Afrique, le secteur bancaire en Afrique du Nord joue un rôle important dans le continent.

	Tunisie	Mauritanie	Egypte
Banques	23	18	38
Réseau d'agences	1 945	291	4 423
Nombre de GAB/DAB	2 854	305*	13 331
Taux de bancarisation	48%*	18%*	33%
Total des actifs	TND 111,0 milliards	NA	EGP 5 856,1 milliards
Dépôts collectés	TND 75,4 milliards	MRO 63,8 milliards	EGP 4 222,5 milliards
Crédits distribués	TND 78,1 milliards	MRO 61,6 milliards	EGP 1 890,6 milliards
PNB	TND 5,5 milliards	MRO 5,7 milliards	NA
Résultat net	TND 1 315 millions	MRO 0,54 milliards	EGP 83,2 milliards
RoE	14,5%	3,2%	23,4%
RoA	1,2%	NA	1,8%

Source : Banques Centrales (Données à fin décembre 2019)

(*) Chiffres 2018

EGYPTE

Le 03 mai 2017, Attijariwafa bank a finalisé de manière effective l'acquisition de Barclays Bank Egypt, devenue depuis Attijariwafa bank Egypt.

PAYSAGE BANCAIRE

Le secteur bancaire égyptien est très liquide et présente des indicateurs de rentabilité et de risque aux meilleures normes (RoE à 23,4%; taux de contentialité à 4,2%, ratio de solvabilité du secteur à 17,7%).

Trente-huit banques opèrent dans le marché bancaire Egyptien à travers 4 423 agences et 13 331 GAB à fin décembre 2019.

La capillarité des réseaux bancaires est de 5 agences bancaires pour 100 000 adultes.

Activité

Le total bilan se chiffre à 5 856,1 milliards EGP en 2019, en accroissement de 7,8%. Le ratio actif bancaire par rapport au PIB s'élève à 110%.

Les crédits totalisent EGP 1 890,6 milliards pendant que les dépôts s'élèvent à EGP 4 222,5 milliards. Le coefficient d'emploi s'est établi, ainsi, à 47%.

Résultats

Le résultat d'exploitation s'est fixé, à fin décembre 2019, à 189,8 millions EGP et le résultat net s'est établi à 83,2 millions EGP.

UEMOA

Paysage bancaire

Au 31 décembre 2019, le système bancaire de l'UEMOA compte 153 établissements de crédit dont 132 banques et 21 établissements financiers à caractère bancaire contre 147 une année auparavant. Cette évolution résulte de l'autorisation d'installation des succursales de la Banque de Développement du Mali (BDM) au Sénégal et au Togo, de l'agrément en qualité de banque des sociétés dénommées « Coris Bank International Bénin (CBI Bénin) », « Mansa Bank », « Orange Abidjan Compagnie (OAC) » et « Coris Bank International Sénégal (CBI Sénégal) » ; de l'agrément en qualité d'établissement financier à caractère bancaire des sociétés dénommées « Africaine des Garanties et du Cautionnement (AFGC) » au Bénin et « African Lease Togo (ALT) » au Togo ; et du retrait des autorisations d'installation de Coris Bank International, succursale du Bénin et de Coris Bank International, succursale du Sénégal.

Sur le plan de densité du réseau, le nombre d'agences, bureaux et points de vente s'est consolidé de 2,7% pour s'établir à 3 728 unités. En parallèle, le nombre de Guichets Automatiques de Billets (GAB) s'est accru de 5,4% pour se fixer à 3 378 unités.

	Banques	Établissements financiers	Total	Réseau	GAB
Bénin	15	1	16	254	337
Burkina Faso	15	4	19	331	490
Côte d'Ivoire	29	2	31	725	900
Guinée Bissau	5		5	37	62
Mali	14	3	17	500	542
Niger	14	4	18	1122	189
Sénégal	26	4	30	512	568
Togo	14	3	17	247	290
Total	132	21	153	3728	3378

Source : Secrétariat Général de la Commission Bancaire

Données 2019

Activité

Le système bancaire de l'UEMOA a évolué en 2019 dans un contexte économique favorable, marqué par la poursuite du dynamisme des activités économiques.

Le total bilan des établissements de crédit a progressé de 9,6% à 41 258,6 milliards de FCFA à fin 2019, suite à l'accroissement du total actifs dans l'ensemble des pays de l'UEMOA.

	Total bilan (millions FCFA)	PDM en termes de total bilan
Bénin	3 795	9,2%
Burkina Faso	5 764	14,0%
Côte d'Ivoire	13 621	33,0%
Guinée Bissau	305	0,7%
Mali	5 026	12,2%
Niger	1 842	4,5%
Sénégal	7 865	19,1%
Togo	3 040	7,4%
Total	41 259	100,0%

Source : Secrétariat Général de la Commission Bancaire

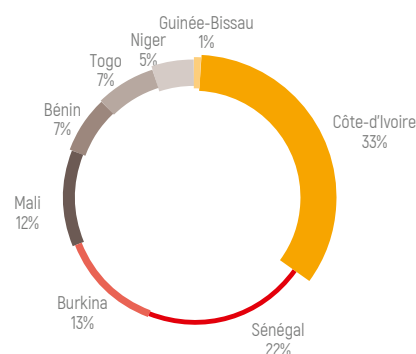
La Côte d'Ivoire occupe le premier rang en termes de total bilan (33,0%), suivie du Sénégal (19,1%), du Burkina-Faso (14,0%), et du Mali (12,2%). La Guinée Bissau reste loin derrière avec 0,7% du total bilan de la région.

Les crédits distribués ont évolué de 10,0% pour se fixer à 22 924,0 milliards de FCFA pendant que les dépôts ont augmenté de 10,8% pour se chiffrer à 27 836,7 milliards de FCFA. Il en ressort un coefficient d'emploi de 82,4%.

Résultats

Le produit net bancaire s'est fixé, à fin décembre 2019, à 2 057,3 milliards, en hausse de 4,3% par rapport à l'année précédente. Avec une part de 33,3%, la Côte d'Ivoire demeure le premier contributeur au produit net bancaire de l'UEMOA, suivi du Sénégal (21,8%), du Burkina Faso (12,8%) et du Mali (12,1%). De son côté, le résultat net global provisoire a affiché une progression de 42,9%, passant de 379,4 milliards en 2018 à 542,3 milliards en 2019. Toutes les régions ont contribué à cette performance. Les bénéfices se répartissent comme suit : Côte d'Ivoire (42,0%), Sénégal (17,4%), Burkina Faso (14,4%), Mali (9,6%), Togo (5,7%), Niger (4,9%), Bénin (3,7%) et Guinée-Bissau (2,4%).

Structure du Produit Net Bancaire en 2019



L'UEMOA FACE À LA COVID-19

En 2020, pour faire face aux conséquences de la pandémie du Covid-19 sur le système bancaire et financier de l'UEMOA, la Banque Centrale de la région a décidé notamment de :

- Augmenter de 340 milliards de FCFA les ressources mises à dispositions des banques pour les porter à 4 750 milliards de FCFA ;
- Elargir les mécanismes mises à la disposition des banques pour accéder au refinancement de la Banque Centrale ;
- Affecter 25 milliards de FCFA au fonds de bonification de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) qui se chargera d'accorder une bonification de taux d'intérêt et d'augmenter les montants des prêts concessionnels accordés aux Etats ;
- Et, accompagner les entreprises et principalement les PME avec le report d'échéances.

Source : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEMAC

Paysage bancaire

En 2019, le système bancaire de la CEMAC compte 51 banques en activité, réparties entre 15 banques au Cameroun, 4 banques en Centrafrique, 11 banques au Congo, 7 banques au Gabon, 5 banques en Guinée Equatoriale et 9 banques au Tchad.

	Banques
Cameroun	15
Centrafrique	4
Congo	11
Gabon	7
Guinée Equatoriale	5
Tchad	9
Total	51

Source : Secrétariat Général de la Commission Bancaire

Activité

La Commission bancaire d'Afrique Centrale fait état d'un bilan positif en 2019 de l'activité bancaire dans la sous-région.

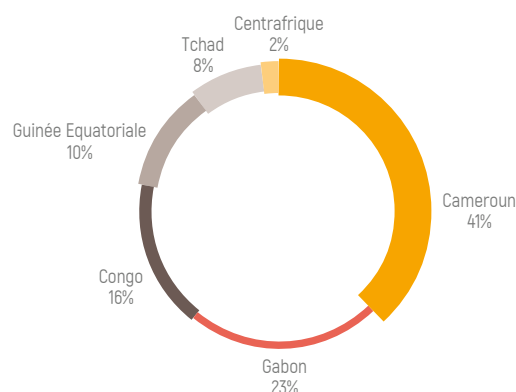
Le total bilan des banques de la CEMAC s'est élevé, à fin décembre 2019, à 14 093 milliards de FCFA, en hausse de 4,6% par rapport à l'année précédente. Par pays, l'activité bilancielle des banques de la région a augmenté dans la plupart des pays de la CEMAC notamment au Cameroun (+9,8%) et au Tchad (+11,0%). En revanche, le total bilan en Guinée Équatoriale a reculé de 10,3%.

De même, les dépôts collectés se sont améliorés de 5,2% se fixant à 10 394 milliards de FCFA. Les crédits distribués ont, quant à eux, baissé de 3,6% à 8 442 milliards de FCFA. Les créances en souffrances se sont chiffrées, pour leur part, à 1 783 milliards de FCFA en 2019, soit un taux de contentialité de 21,1% en quasi-stagnation par rapport à l'année précédente.

Résultats

Au terme de l'année 2018, les banques en Afrique Centrale ont affiché, un produit net bancaire de 985,1 milliards de FCFA, en hausse de 5,3%. Pour sa part, le résultat net de la région s'est établi à 138,8 milliards de FCFA en progression de 7,1% essentiellement grâce à la bonne orientation des résultats des banques du Gabon (+21,2 milliards de FCFA) et du Tchad (+3 milliards de FCFA).

Produit net bancaire par place bancaire en 2018



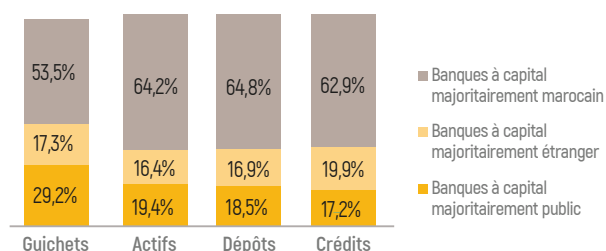
Eu égard les facteurs de risques sur la stabilité monétaire et financière face à la pandémie du Covid-19, le Comité de Politique monétaire de la BEAC a décidé, en mars, 2020, de :

- Réviser à la baisse le taux d'intérêt des Appels d'Offres (TIAO) de 25 pbs à 3,25% ;
- Abaisser de 100 pbs le taux de la facilité de prêt marginal, soit de 6,0% à 5,0% ;
- Porter les injections de liquidité de 240 milliards de FCFA à 500 milliards de FCFA ;
- Elargir la gamme des effets privés admis comme collatéral des opérations de politique monétaire
- Et, de revoir à la baisse les niveaux des décotes applicables aux effets publics et privés admis comme collatéral pour les opérations de refinancement à la BEAC.

MAROC

Le secteur bancaire joue un rôle moteur dans le financement de l'économie marocaine avec un actif bancaire représentant 1,24 fois le PIB en 2019. Le paysage bancaire compte, à fin décembre 2019, 90 établissements de crédit suite à l'octroi d'agrément à 6 établissements de paiement, la mise en liquidation d'une société de cautionnement en raison de la non-viabilité de son business model et au retrait d'agrément à une association de micro-crédit. Ils sont répartis entre 24 banques dont 5 banques participatives, 27 sociétés de financement, 6 banques off-shore, 12 associations de microcrédit, 19 établissements de paiement, la Caisse Centrale de Garantie et la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Concentration en fonction du statut de l'actionnariat des banques (en %)



Source : Bank Al-Maghrib

L'actionnariat du système bancaire est dominé par l'actionnariat privé marocain, constitué notamment de holdings, de compagnies d'assurances et d'organismes de prévoyance sociale. Il est suivi par l'actionnariat étranger majoritaire dans 7 banques et 7 sociétés de financement. Pour sa part, Le nombre d'établissements à actionnariat majoritairement public est resté stable à 5 banques et 4 sociétés de financement.

En termes de présence transfrontalière, les groupes bancaires opèrent en Afrique à travers 45 filiales et 4 succursales dans 27 pays : 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 au Maghreb Arabe et deux pays en Afrique Australe.

Dans le reste du monde, les banques marocaines sont présentes dans 7 pays en Europe et en Chine et disposent de 48 bureaux de représentation dans 11 pays principalement européens.

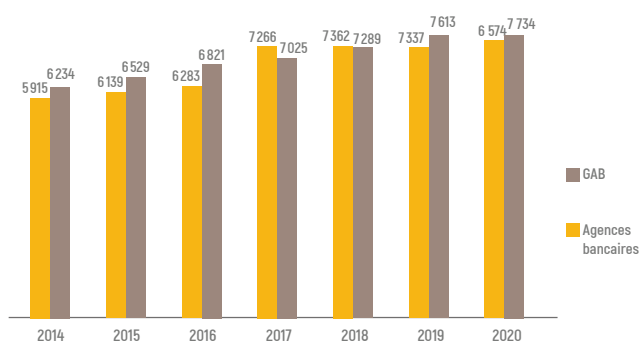
Le secteur bancaire, avec 10 établissements de crédits cotés en bourse incluant 6 banques et 5 sociétés de financement, s'est accaparé la première place de la capitalisation boursière avec une part de 33,8% à fin décembre 2020.

Bancarisation et développement des réseaux bancaires

Dans un contexte de développement croissant de la digitalisation des services du système bancaire, le réseau bancaire a enregistré, à fin décembre 2020, une baisse de 10,4% contre une croissance de 5% en moyenne au cours de la période 2013-2018.

Au titre de l'année 2020, le réseau bancaire s'est établi à 6 574 agences. Pour sa part, le réseau GAB a atteint 7 734 unités, en accroissement de 121 nouvelles installations en glissement annuel. Les banques marocaines se sont, ainsi, engagées dans une transformation digitale avec la création de structures organisationnelles dédiées et l'ouverture sur l'écosystème des fintechs.

Évolution du réseau bancaire



Source : Bank Al Maghrib/CMI/GPBM

DÉVELOPPEMENT DES CANAUX DIGITAUX

A l'échelle mondiale, le modèle bancaire est en mutation vers le développement des canaux digitaux avec l'utilisation croissante des accès à distance aux services bancaires.

Au Maroc, les banques se sont également inscrites dans cette dynamique et ont développé des applications mobiles et internet pour accompagner leurs clients. Un processus de transformation digital a été mis en place notamment à travers l'équipement des agences d'outils digitaux et l'orientation des fonctions en agence vers le conseil, fonction à plus forte valeur ajoutée pour le client et la banque.

Pour sa part, le taux de bancarisation s'est élevé à 78% à fin juin 2020 en se basant sur le nombre total des comptes. Le nombre de particuliers ayant au moins un compte bancaire, rapporté à la population adulte, s'est établi à 61%, en progression de 1 point par rapport à l'année précédente. Par genre, ce taux ressort à 44% pour les femmes et 79% pour les hommes, contre 40% et 77% respectivement à fin 2018, faisant ressortir une amélioration du taux de détention de comptes bancaires par les femmes.

Pour sa part, la densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants par guichet, ressort à 5 400.

Le nombre de guichets pour 10 000 habitants s'est établi à 2 guichets, contre un guichet il y a une quinzaine d'années.

De son côté, l'encours des cartes émises par les banques marocaines a poursuivi sa trajectoire ascendante et s'est établi, au 31 décembre 2020, à 17,2 millions de cartes, en hausse de 6,3% par rapport à fin décembre 2019.

Le nombre de transactions e-commerce a enregistré une augmentation de 46,5% à 13,8 millions de transactions à fin décembre 2020.

La réglementation du secteur

En 2020, le secteur bancaire marocain a eu des défis majeurs à relever suite à la propagation de la pandémie de la Covid-19 et à la récession économique engendrée par cette crise.

Consciente de ces enjeux, Bank Al-Maghrib a adopté un certain nombre de décisions et de recommandations visant à soutenir l'activité financière et bancaire et par conséquent l'économie nationale. En effet, les principales mesures adoptées par la Banque Centrale se présentent comme suit :

- Deux baisses consécutives du taux directeur de 2,25% à 2% en mars puis à 1,50% en juin 2020 et la libération intégrale des réserves obligatoires des banques ;

- Activation d'un ensemble d'instruments de refinancement disponibles en dirhams et en devises ;
- Refinancement en devises, garantis par un collatéral éligible en dirhams et en devises ;
- Swaps de change des devises contre le dirham ;
- Extension des actifs admis en tant que collatéral intégrant :
 - Titres de créances, libellés en dirhams ou en devises Debt Securities, émis par les Entreprises et Etablissements publics ;
 - Titres de créance émis par des Fonds de Placements Collectifs en titrisation ;
 - Bons des Sociétés de Financement ;
 - Effets représentatifs des crédits hypothécaires ;
 - Effets représentatifs de créances sur les Entreprises et Etablissements publics ;
 - Crédits immobiliers garantis ;
- Elargissement du programme de refinancement de la TPME aux crédits de trésorerie en sus des crédits d'équipement ;
- Autorisation aux banques, en cas de nécessité, au cours du 2ème trimestre 2020, d'utiliser des coussins de liquidité, constitués sous forme d'actifs de haute qualité en deçà du ratio minimum du LCR fixé à 100%. L'élargissement des garanties éligibles pour les opérations de BAM permettra aux banques de préserver au mieux ces coussins ;
- Promotion de l'utilisation des paiements mobiles et réduction du stock de devises.

En parallèle, le comité de veille économique, en charge notamment de soutenir et d'accompagner les différents acteurs du marché, a mis en place une série de mesures dont :

- Le report des échéances de crédit pour les particuliers et les entreprises affectés par la covid-19 pour une durée de 3 mois renouvelable ;
- La mise en place de nouveaux produits de garantie des crédits par l'Etat en faveur des entreprises : « Damane Oxygène », « Damane Relance » et « Relance TPE » :
 - "Damane Oxygène" couvre 95% des financements octroyés aux entreprises en difficulté afin de leur permettre la continuité de leur activité durant cette période de crise ;
 - « Damane Relance » garantit entre 80% et 90% des crédits accordés pour la relance de l'activité des entreprises ;
 - "Relance TPE" garantit à hauteur de 95% les crédits de relance de l'activité, accordés aux TPE, commerces et artisans.

Sur le plan prudentiel, les minimums réglementaires ont été revus à la baisse de 50 pbs durant la période de crise pour

s'établir respectivement à 8,5% pour le tier1 et à 11,5% pour le ratio de solvabilité.

Résultats de l'activité du secteur bancaire au titre de l'année 2020

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire relative à la propagation de la pandémie de la Covid-19, le secteur bancaire marocain affiche en 2020 des réalisations en appréciation.

L'encours des crédits à l'économie a marqué une croissance de 4,1% pour se situer à 977 262 millions de dirhams à fin 2020 (versus +5% entre 2018 et 2019 et +4% entre 2013 et 2018).

L'évolution des crédits en 2020 recouvre les éléments suivants :

- Une amélioration des crédits immobiliers de 1,1% à 272 738 millions de dirhams à fin 2020 versus +3,5% une année auparavant ;
- Une appréciation de 7,5% à 196 614 millions de dirhams des crédits de trésorerie versus 7,4% l'année dernière ;
- Une baisse de 0,6% des crédits à l'équipement à 208 014 millions de dirhams à fin 2020 versus +4,5% en 2019.

En termes de collecte, les dépôts de la clientèle du système bancaire se sont consolidés de 5,3% à 999 939 millions de dirhams à fin décembre 2020, suite à :

- La hausse de 9,6% des comptes chèques à 469 096 millions de dirhams ;
- L'augmentation de 1,9% des comptes d'épargne à 168 638 millions de dirhams ;
- Le repli de 11,7% des dépôts à terme à 137 426 millions de dirhams.

Le coefficient d'emploi (crédits/dépôts) ressort ainsi à 97,7%, à fin décembre 2020, en baisse de près d'un point par rapport à celui enregistré à fin décembre 2019 (98,8%).

De leur côté, les engagements par signature donnés ont enregistré une amélioration de 4,2% se fixant à 314 003 millions de dirhams, dont 47,7% proviennent des engagements de garantie.

Les créances en souffrance ont augmenté de 15,8% à 80 266 millions de dirhams versus +6,8% l'année dernière.

Les provisions et agios réservés ont affiché, quant à eux, une hausse de 13,4%, à 54 202 millions de dirhams.

Il en ressort un taux de contentialité de 8,21% et un taux de couverture de 66,86%.

Marché monétaire

L'économie nationale a fait face en 2020 à une situation inédite marquée par un double choc sur l'Offre et sur la

Demande. À l'origine, les mesures strictes de confinement de la population afin de contenir la propagation du virus au Maroc. Face à ce contexte difficile, Bank Al-Maghrib a entamé depuis mi-mars 2020 une nouvelle ère de politique monétaire. Celle-ci s'avère plus accommodante, dérogeant ainsi à la ligne de conduite conventionnelle de cette institution dans un contexte inflationniste maîtrisé, soit une hausse très modérée de l'Indice des Prix à la Consommation de 0,7% en 2020. Il s'agit principalement de trois mesures inédites :

- 1 : Une baisse historique du taux directeur de 75 pbs à 1,5%. En effet, après un mouvement de -25 pbs en mars dernier, BAM abaisse en juin son taux avec une amplitude importante de -50 pbs ;
- 2 : Une suppression du compte de réserves en ramenant son ratio à 0%, soit une injection structurelle de liquidités de 12,0 milliards de dirhams, offrant ainsi plus de marge aux banques en termes de distribution de crédits ;
- 3 : Un élargissement du collatéral éligible aux opérations de refinancement auprès de BAM permettant de tripler la capacité d'emprunt des banques, de renforcer le programme non conventionnel de refinancement des crédits aux TPME et d'assouplir les règles prudentielles.

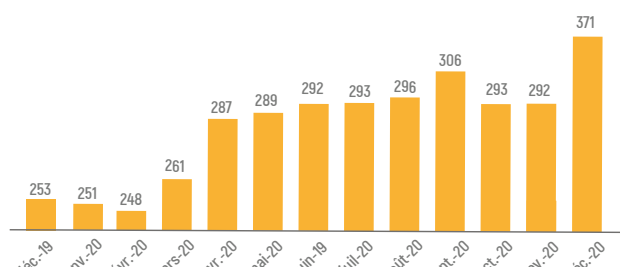
Ainsi, et tenant compte de l'enjeu crucial de la relance de l'économie marocaine, BAM a continué de jouer parfaitement son rôle de prêteur de dernier ressort, en satisfaisant la totalité de la Demande Bancaire. Rappelons que le déficit de liquidité bancaire a dépassé les 80 milliards de dirhams en 2020, contre plus de 64 milliards de dirhams une année auparavant, soit un creusement de 25%. Cette détérioration de la liquidité bancaire s'explique principalement par la hausse de la circulation de la monnaie fiduciaire de +20% à plus de 300 milliards de dirhams à fin 2020 en raison de l'accroissement des volumes d'échange en dehors du circuit bancaire. Parallèlement, ce déficit a été atténué grâce à l'évolution des Avoirs Officiels de Réserves qui ont atteint un record historique à 320,9 milliards de dirhams à fin 2020, assurant ainsi une couverture de près de 7 mois d'importations de biens et services, contre 253,4 milliards de dirhams à fin 2019.

Dans ces conditions, la stratégie expansive de Bank Al-Maghrib à travers le rehaussement de ses injections de liquidité sur 7 jours et à plus long terme ont permis de contenir l'évolution des taux interbancaires autour du taux directeur durant l'année 2020. En effet, l'institut d'émission a relevé le montant moyen de ses interventions monétaires à 104,8 milliards de dirhams en moyenne hebdomadaire en 2020, contre 80,6 milliards de dirhams en 2019. Celles-ci se composent principalement de 42,4 milliards de dirhams sous forme d'avances à 7 jours, de 38,1 milliards de dirhams à

travers les opérations de pensions livrées, de 20,0 milliards de dirhams au titre des opérations de prêts garantis accordés dans le cadre des programmes de soutien au financement aux TPME mis en place en avril dernier, en plus de la ligne d'appui « Intilaka » et de 4,3 milliards de dirhams servis sous forme de swap de change.

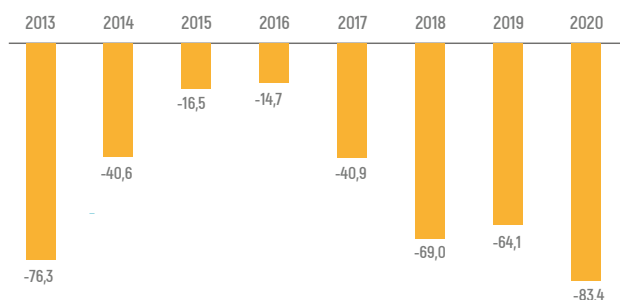
Au final, la stratégie accommodante de Bank Al-Maghrib s'est reflétée positivement sur l'encours des crédits bancaires. En effet, la baisse du coût de refinancement à travers le repli des taux débiteurs, l'injection des liquidités et la mise en place des prêts garantis dans le cadre des programmes DAMANE OXYGENE et DAMANE RELANCE ont redynamisé la distribution des crédits. Ainsi, l'encours des crédits à l'économie s'élève à 958 milliards de dirhams à fin 2020, en progression de 4,5% par rapport à la même période de l'année précédente. En termes de croissance, l'économie nationale connaîtrait une forte récession en 2020, sous l'effet conjugué de la pandémie de la Covid-19 et des conditions climatiques défavorables. La contraction du PIB ressortirait à -6,6%, selon les dernières prévisions de Bank Al-Maghrib, en ligne avec les principales projections des institutions nationales et internationales.

Évolution des réserves de change
(en mrd de dirhams)



Source : Attijari Global Research

Évolution du déficit de liquidité
(en mrd de dirhams)



Source : Attijari Global Research

Marché obligataire

La stratégie de l'exécutif visant à atténuer les effets de la crise sanitaire sur le tissu productif et à soutenir le plan de relance économique a significativement pesé sur la situation des finances publiques de l'Etat en 2020. À cet effet, le déficit budgétaire a été projeté vers un nouveau palier historique en raison de la dégradation attendue des recettes fiscales et de la poursuite de la hausse des dépenses difficilement compressibles par l'État. Plus en détails, le déficit budgétaire devrait ressortir autour des 7,5% du PIB en 2020 selon les nouvelles prévisions de la LFR 2020 contre 3,5% prévu initialement.

Dans ces conditions, et afin d'alléger le recours du Trésor au financement intérieur, l'orientation vers le financement extérieur s'est érigée comme une alternative incontournable afin d'accompagner l'effort budgétaire de l'État tout en évitant d'exercer des pressions supplémentaires sur les liquidités domestiques. Celles-ci sont pénalisées par l'affaiblissement de l'épargne nationale en raison de la crise sanitaire. Ainsi, l'argentier de l'Etat a relevé le plafond de la dette extérieure du Trésor à 60 milliards de dirhams dans le cadre des nouvelles projections de la LFR 2020. Dans ces conditions, le Trésor a réussi deux sorties à l'international opérées en septembre et décembre 2020 d'un montant de 1,0 milliard d'euros et 3,0 milliards de dollars respectivement. Ces deux opérations réussies attestent clairement de la confiance des bailleurs de fonds étrangers à travers des taux de sursouscription élevés et des primes de risque exigées largement inférieures à celles des pays émergents. Rappelons que le Maroc profite toujours de conditions relativement avantageuses à l'international, grâce notamment à la préservation de sa notation Investment Grade.

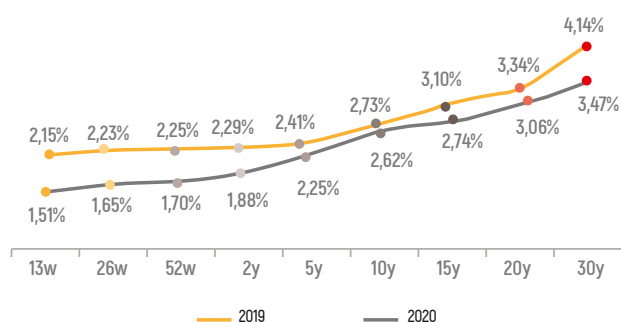
Par conséquent, les levées brutes du Trésor ont quasiment doublé passant de 66,5 milliards de dirhams en 2019 à 129,5 milliards de dirhams en 2020. Tenant compte des tombées du Trésor de 77,1 milliards de dirhams, les levées nettes du Trésor ont été limitées à 52,4 milliards de dirhams en 2020, en hausse de plus de 34 milliards de dirhams par rapport à 2019. Pour sa part, la Demande demeure soutenue avec un volume des soumissions globales des investisseurs de 330 milliards de dirhams en 2020, contre 339 milliards de dirhams en 2019.

La confrontation entre l'Offre du Trésor et la Demande des investisseurs s'est ainsi traduite par une baisse des exigences de rentabilité sur l'ensemble des maturités de la courbe primaire et secondaire. Cette baisse des taux des Bons du Trésor s'explique principalement par la baisse du taux directeur de la Banque Centrale de 75 PBS durant l'année 2020. Un repli qui s'est automatiquement reflété sur la partie courte de la courbe

avec une transmission graduelle vers les maturités moyennes et longues. Plus en détails, la courbe obligataire primaire a connu un mouvement baissier sur l'ensemble des maturités, avec des replis variés entre 11 PBS à 67 PBS. Les baisses les plus accentuées ont été enregistrées au niveau des maturités 30 ans, 13 semaines, 26 semaines et 52 semaines.

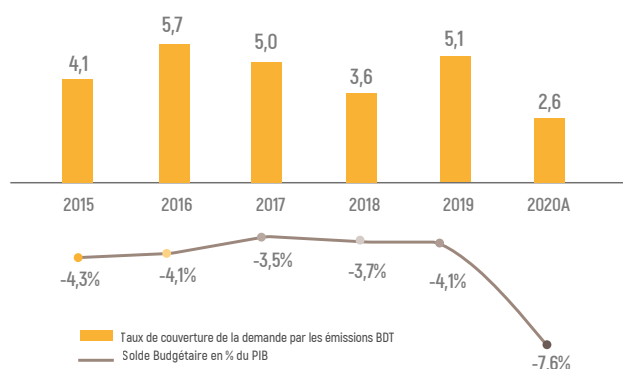
Néanmoins, en dépit de la baisse apparente des taux obligataires en 2020, l'analyse de l'évolution des rendements des BDT en 2020 laisse apparaître un épisode haussier durant le mois de novembre 2020, rapidement écarté suite à la dernière sortie du Trésor à l'international en dollar. En effet, les levées brutes du Trésor se sont établies à plus de 23,9 milliards de dirhams en un mois par rapport à un besoin annoncé initialement de 15,3 milliards de dirhams durant le mois de novembre 2020. Il s'agit de la plus forte levée mensuelle en 2020, soit le double de la moyenne annuelle des levées. Dans le même sens, le taux de satisfaction de la Demande des investisseurs du mois de novembre s'érige parmi les niveaux les plus élevés en 2020 soit de 71,0% contre une moyenne annuelle de 40,0%.

Évolution des taux obligataires entre 2019 et 2020



Source : Attijari Global Research

Évolution des indicateurs budgétaires



Source : Attijari Global Research

Marché boursier

L'année 2020 a été marquée par un choc boursier de grande envergure sous l'effet de la propagation à l'échelle mondiale de la pandémie de la Covid-19.

A l'instar des indices boursiers à l'international, le MASI a connu la correction la plus rapide de son histoire en cédant 28% en l'espace de 18 séances de cotation seulement. Grâce à un effet de rattrapage du marché Actions à compter du T2-20, celui-ci clôture l'année 2020 sur une baisse relativement limitée de -7,3% à 11.287 points. Une correction qui succède à deux hausses successives de 7,1% en 2019 et 5,2% en 2018. Pour sa part, l'indice MADEX a suivi la même tendance en cédant 7,4% pour s'établir à 9.190 points.

S'agissant du rythme d'activité, l'année écoulée a connu un léger ralentissement des échanges à la Bourse de Casablanca. En effet, le flux des transactions sur le marché central s'est élevé à 33 milliards de dirhams correspondant à un VMQ de 133 millions de dirhams contre 150 millions de dirhams en 2019. Plus en détails, trois grandes capitalisations du marché à savoir Attijariwafa bank, Maroc Telecom et Cosumar ont capturé près de 44% du total des échanges. Sur le compartiment de blocs, le volume a atteint 15,8 milliards de dirhams.

L'année 2020 a été marquée par l'introduction en Bourse d'Aradei Capital. Il s'agit de la première IPO sur le marché marocain depuis 2018 et la plus importante en termes de levée depuis 2016 avec un montant de 600 millions de dirhams. Aradei Capital est une foncière spécialisée dans l'acquisition de biens immobiliers en vue de leur location. Ce nouveau type d'actifs appelé « Pierre-Papier » enrichira ainsi l'offre produits du marché boursier marocain.

Au final, la capitalisation boursière du marché a enregistré un repli de 6,7% en glissement annuel pour s'établir à 585 milliards de dirhams.

L'évolution de la Bourse de Casablanca durant l'année 2020 peut être scindée en trois phases :

● Phase 1 : du 1^{er} janvier au 22 avril

Durant cette période, l'indice MASI a subi une forte correction de -26,0% pour atteindre un plus bas de plus de 4 ans à 8.988 points (18 mars). Une baisse amplifiée par l'annonce du confinement strict de la population et de la mise en arrêt de plusieurs activités à compter du 20 mars 2020. Globalement, cette phase a été marquée par un mouvement de panique excessif de la part des investisseurs qui s'est reflété à travers un VMQ de 175,0 millions de dirhams en hausse de 120,0% par rapport à la même période de 2019.

● Phase 2 : du 22 avril au 30 septembre :

Dans un second temps, l'indice MASI a pu effacer une partie de ses pertes, en réalisant une performance cumulée de 11% au cours de cette période. Une hausse soutenue par une politique monétaire plus accommodante de la Banque Centrale, un effort budgétaire inédit de l'Etat et des réalisations globalement rassurantes des sociétés cotées au T3-20. En effet, après un décrochage de l'activité de -10,5% au T2-20, les revenus de la cote ont affiché au T3-20 une nette décélération de leur baisse à -4,5%.

● Phase 3 : du 30 septembre au 31 décembre :

Durant le T4-20, le marché boursier a connu une accélération haussière qui s'est traduite par une performance de +12,7% depuis fin septembre 2020. Ainsi, le marché Actions a réduit ses pertes annuelles à -7,3% contre -26,2% en plein choc Covid-19. A l'origine de ce retour d'optimisme des investisseurs, l'annonce des dates de démarrage des campagnes de vaccination contre la Covid-19 et le retour du secteur bancaire à la distribution du dividende.

Évolution du marché boursier en 2020



Source : Attijari Global Research

ACTIVITE (ACTIVITE MAROC)

RESSOURCES CLIENTÈLE

Au titre de l'année 2020, les dépôts de la clientèle d'Attijariwafa bank enregistrent une progression de 5,3% à 244,7 milliards de dirhams. Cette variation résulte de :

- l'accroissement de 10,4% à 183,3 milliards des dépôts non rémunérés, en lien avec :
- l'augmentation de 9,3% à 125,0 milliards de dirhams des comptes chèques ;
- et, la hausse de 23,6% à 46,8 milliards de dirhams des comptes courants créditeurs.
- et, la baisse de 7,4% à 61,4 milliards de dirhams des dépôts rémunérés.

En termes de dépôts clientèle, Attijariwafa bank clôture l'année avec une part de marché de 24,5%.

Crédits par décaissement

Les crédits par décaissement d'Attijariwafa bank s'accroissent, à fin décembre 2020, de 2,8% pour se situer à 247,2 milliards de dirhams. Cette progression découle essentiellement de :

- l'amélioration de 1,9% à 65,7 milliards de dirhams des crédits immobiliers ;
- l'augmentation de 9,0% à 45,7 milliards de dirhams des crédits à la trésorerie ;
- et, la baisse de 3,2% à 61,3 milliards de dirhams des crédits à l'équipement.

En termes de crédits à l'économie, Attijariwafa bank réalise une part de marché de 25,3% en 2020.

Pour leur part, les créances en souffrance d'Attijariwafa bank augmentent de 17,9% à 14,9 milliards de dirhams. Dans le même sillage, les provisions pour créances en souffrance enregistrent une hausse de 27,8% à 10,1 milliards de dirhams, établissant le taux de couverture à 68,0%. Le taux de contentialité se fixe, ainsi, à 6,0% et le coût du risque à 0,77%.

Engagements par signature

Au terme de l'année 2020, les engagements par signature donnés augmentent de 12,8% à 148,9 milliards de dirhams, portant ainsi leur part de marché à 47,4%.

Source : GPBM

Résultats sociaux au 31 décembre 2020

Produit net bancaire

Au 31 décembre 2020, le Produit Net Bancaire (PNB) s'établit à 12,2 milliards de dirhams en recul de 5,1% par rapport à l'année 2019. Ce repli recouvre les baisses de la marge sur commission (-6,4%) et du résultat des opérations de marché (-19,1%) et la hausse de la marge d'intérêt (+5,5%).

La structure du produit net bancaire se décompose comme suit :

	2020	Part/ PNB	2019	Part/ PNB	Variations	
					MDhs	%
Marge d'intérêt	8 283	68,0%	7 854	61,1%	429	5,5%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-46	-0,4%	141	1,1%	-187	-132,6%
Marge sur commissions	1 813	14,9%	1 937	15,1%	-124	-6,4%
Résultat des opérations de marché	2 082	17,1%	2 574	20,0%	-491	-19,1%
(+) Divers autres produits bancaires	1 377	11,3%	1 668	13,0%	-291	-17,4%
(-) Diverses autres charges bancaires	1 325	10,9%	1 329	10,3%	-4	-0,3%
Produit Net Bancaire	12 185	100,0%	12 844	100,0%	-660	-5,1%

Marge d'intérêt

La marge d'intérêt s'établit à 8,3 milliards de dirhams, en augmentation de 5,5%. La marge d'intérêt peut être ventilée comme suit :

- Les intérêts et produits assimilés enregistrent une amélioration de 0,8% s'établissant à 11,4 milliards de dirhams. Cette variation recouvre une amélioration des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle (+1,8%) et une baisse des intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit (-10,7%).
- Les intérêts et charges assimilées marquent une baisse de 10,0% à 3,1 milliards de dirhams sous l'effet du recul respectif de 8,4% des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle et de 21,5% des intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit.

Résultat des opérations de crédit-bail et de location

Le résultat des opérations de crédit-bail et de location enregistre un déficit de 45,9 millions de dirhams en 2020 contre un bénéfice de 140,7 millions de dirhams en 2019.

Marge sur commissions

La marge sur commissions se chiffre, à fin décembre 2020, 1,8 milliard de dirhams, en recul de 6,4% comparativement à l'année dernière.

Résultat des opérations de marché

A fin décembre 2020, le résultat des opérations de marché totalise 2,1 milliards de dirhams, en repli de 19,1% par rapport à fin 2019. Cette situation est essentiellement due à la baisse du résultat des opérations sur titres de transactions (-274 millions de dirhams) et du résultat des opérations de change (-285 millions de dirhams). Le résultat des opérations sur produits dérivés a, quant à lui, augmenté de 68 millions de dirhams.

Divers autres produits et autres charges bancaires

Les autres produits bancaires se fixent, à fin décembre 2020, à 1,4 milliard de dirhams marquant une baisse de 17,4% par rapport à fin 2019.

Pour leur part, les autres charges bancaires reculent de 0,3% à 1,3 milliard de dirhams.

Charges générales d'exploitation

Au terme de l'année 2020, les charges générales d'exploitation totalisent 4,8 milliards de dirhams, en recul de 2,2% par rapport à l'année 2019. Cette baisse est notamment attribuable au repli de 6,1% des charges externes. Le coefficient d'exploitation s'établit, quant à lui, à 39,6% en 2020 contre 38,4% en 2019.

En MMAD	Décembre 2020	Décembre 2019	Variation	
			MDH	%
Charges du personnel	2 242	2 314	-72	-3,1%
Impôts et taxes	82	107	-25	-23,2%
Charges externes	1 754	1 867	-113	-6,1%
Autres charges générales d'exploitation	84	75	9	12,1%
Dotations aux amortissements d'exploitation*	665	571	94	16,4%
Charges générales d'exploitation	4 827	4 935	-108	-2,2%

* des immobilisations corporelles et incorporelles

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 7,1 milliards de dirhams en 2020 en recul de 11,7% par rapport à 2019. Cette situation recouvre la baisse du produit net bancaire (-5,1%) et l'amélioration des charges générales d'exploitation (-2,2%).

Résultat courant

Au terme de l'année 2020, le résultat courant se chiffre à 4,5 milliards de dirhams, en baisse de 35,3% par rapport à l'année précédente.

Les dotations aux provisions nettes des reprises s'élèvent à 2 944 millions de dirhams au lieu de 961,8 millions de dirhams une année auparavant, en lien avec la détérioration significative du risque de crédit engendrée par la crise du Covid-19, et le provisionnement anticipatif et prudent associé. Ces dotations sont composées de :

- Une dotation brute globale de 3 517 millions de dirhams en 2020 au lieu de 1 610 millions de dirhams en 2019 ;
- Et, une reprise de provisions globale de 573 millions de dirhams en 2020 contre 648 millions de dirhams en 2019.

Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions s'établit à 68,4% en 2020 contre 67,8% une année auparavant.

Résultat net

Au final, le résultat net s'établit, à l'issue de l'année 2020, à 2,3 milliards de dirhams, en baisse de 52,1% par rapport à l'année dernière.

Fonds propres

Les fonds propres relatifs à l'exercice 2020, hors résultat net, se sont renforcés de 5,2% pour se fixer à 40,8 milliards de dirhams.

Total bilan

A fin décembre 2020, le total bilan a totalisé 380,5 milliards de dirhams en hausse de 5,5% par rapport à l'année précédente.

Valeurs des titres de transaction, de placement et des titres d'investissement

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	65 780 278	65 780 278	-	-	-	-
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES	44 214 784	44 214 784				
. OBLIGATIONS	97 376	97 376				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES	3 218 688	3 218 688				
. TITRES DE PROPRIÉTÉ	18 150 085	18 150 085				
. CERTIFICATS DE SUKUKS	99 345	99 345				
TITRES DE PLACEMENT	3 278 109	3 247 235	-	13 748	30 874	30 874
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES	38 715	38 715		101		
. OBLIGATIONS	1 575 693	1 575 693		1 878		
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES	1 597 117	1 597 117		-		
. TITRES DE PROPRIÉTÉ	66 584	35 710		11 769	30 874	30 874
. CERTIFICATS DE SUKUKS	-					
TITRES D'INVESTISSEMENT	9 409 904	9 409 904	-	-	-	-
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES	9 343 118	9 343 118		-	-	-
. OBLIGATIONS	-	-				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES	66 786	66 786				
. CERTIFICATS DE SUKUKS	-	-				

Difficultés rencontrées : Aucune

Événements importants survenus entre la date de clôture et la date du rapport de gestion : Aucun

Délais de paiement : La banque est conforme à la Loi 32-10 et à ses textes d'application et n'a pas de dettes fournisseurs ni de créances clientèles qui remontent à plus de deux mois.

Projet d'affectation du résultat arrêté par le Conseil d'Administration du 23 février 2021

- Résultat net de l'exercice	2 318 617 926,33
- Mise en réserve légale	-
- Report des exercices précédents	6 709 974 262,23
BÉNÉFICE DISTRIBUTABLE	9 028 592 188,56
RÉPARTITION :	
- Dividende statutaire 6%	125 915 807,40
- Somme nécessaire pour porter le dividende par action à 11 dirhams	2 182 540 661,60
SOIT UN TOTAL DE DISTRIBUTION DE	2 308 456 469,00
- Mise en réserves extraordinaires	-
- Report à nouveau	6 720 135 719,56

ACTIVITE ET RESULTATS DES PRINCIPALES FILIALES

LES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPECIALISEES

Wafasalaf

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire du Covid-19 et ses conséquences économiques et sociales, Wafasalaf observe, au titre de l'année 2020, un ralentissement de son activité et de ses résultats.

En effet, la production globale de la filiale de crédit à la consommation a enregistré une baisse de 28,9% à 9,1 milliards de dirhams à fin décembre 2020, en lien avec le recul de 24,6% à 4,4 milliards de dirhams de la production portée et de 32,4% à 4,7 milliards de dirhams de la production gérée.

En revanche, l'encours global s'est amélioré de 0,8% s'établissant à 34,4 milliards de dirhams en lien avec la hausse de 2,1% à 14,1 milliards de dirhams de l'encours porté et la baisse de 0,8% à 20,3 milliards de de l'encours géré.

En MDH	2019	2020	Variation
Production globale	12 844	9 137	-28,9%
Production portée	5 856	4 414	-24,6%
Production gérée	6 988	4 723	-32,4%
Encours global	34 272	34 398	0,4%
Encours porté	13 844	14 128	2,1%
Encours géré	20 428	20 269	-0,8%

Wafasalaf a ainsi conforté sa position de leader avec une part de marché totalisant 30,3% des encours bruts à fin 2020. En décembre 2020, Wafasalaf a décidé de procéder à l'extension du plafond des Bons des Sociétés de Financement pour le porter à 6,5 milliards de dirhams au lieu de 5,0 précédemment. L'objectif étant de diversifier ses ressources de financement.

En termes de résultats, le produit net bancaire a enregistré une baisse de 3,3% pour se fixer à 1 087,1 millions de dirhams. Le résultat net financier s'est établi, quant à lui, à -123,1 millions de dirhams contre 334,4 millions de dirhams en 2019.

Wafabail

Wafabail a clôturé l'année 2020 avec une production globale de 2,9 milliards de dirhams en baisse de 32,9% par rapport à l'année dernière. De son côté, l'encours financier a reculé de 4,3% pour se situer à 12,6 milliards de dirhams.

En MDH	2019	2020	Variation
Production globale	4 396	2 948	-32,9%
Encours global	13 115	12 556	-4,3%

La filiale leasing se maintient en première position au niveau de l'activité crédit-bail avec une part de marché de 25,6% en encours en 2020.

Pour sa part, le produit net bancaire financier s'établit, à fin décembre 2020, à 374,4 millions de dirhams, en baisse de 1,7% comparativement à fin décembre 2019. Le résultat net financier se replie de 73,0% se fixant à 34,6 millions de dirhams.

CRISE SANITAIRE COVID 19

Le Maroc affronte, au même titre que les autres pays du monde, la crise sanitaire du Covid-19, une pandémie d'une ampleur sans précédent avec des conséquences inédites sur l'économie, sur l'activité des entreprises et de manière plus générale sur l'organisation de la vie des concitoyens.

Wafabail, s'est complètement inscrite dans l'effort national pour affronter cette crise sanitaire et a rapidement adopté des mesures exceptionnelles : protéger les collaborateurs, protéger les clients et les partenaires qui sont amenés à se déplacer dans les locaux de Wafabail, assurer une continuité de l'ensemble des services offerts par Wafabail à sa clientèle.

D'un point de vue concret et afin de lutter contre la pandémie et ses effets, Wafabail a engagé une série de mesures concernant ses collaborateurs et ses clients :

- application des mesures sanitaires conformément aux préconisations du ministère de la santé ;

- installation d'une caméra thermique à la porte d'entrée et équipement du vigil de sécurité d'un pistolet thermique ;
- diffusion des informations de sensibilisation à l'ensemble des collaborateurs et rappel des règles de prévention et de sécurité sanitaire à respecter ;
- sensibilisation aux gestes barrières de lutte contre le coronavirus (respect des distances de sécurité, réflexes hygiéniques...) ;
- marquages au sol pour le respect des principes de distanciation sociale ;
- distribution à l'ensemble des collaborateurs d'un kit de protection individuel (matériel de désinfection, masques, mouchoirs en papier).

Wafabail s'est mobilisée, dès fin Février, pour assurer la continuité de son activité au service de ses clients, en déployant son plan de continuité d'activité (PCA). Elle a rouvert son site de repli et réorganisé ses effectifs pour d'une part, maintenir 2 équipes opérationnelles séparées et d'autre part, adapter la présence des collaborateurs aux mesures de distanciation physique et à la charge de travail.

Wafa Immobilier

Wafa Immobilier a réalisé, au titre de l'année 2020, un encours global de 68,1 milliards de dirhams en progression de 3,6% par rapport à fin 2019. Cette évolution est principalement due à la hausse de 4,4% à 55,9 milliards de dirhams de l'encours acquéreurs

En MDH	2019	2020	Variation
Encours global	65 755	68 118	3,6%
Encours acquéreurs	53 522	55 875	4,4%
Encours promoteurs	12 233	12 243	0,1%
Encours acquéreurs (nombre de dossiers)	186 658	195 575	4,8%

Wafa Immobilier consolide son positionnement entant que spécialiste du financement du crédit logement et de la promotion immobilière avec une part de marché de 24,1%.

Wafa Immobilier a renouvelé sa certification ISO 9001 V 2015 et obtient, pour la 7ème année consécutive la certification qualité ISO 9001 V 2015 de ses activités d'octroi de crédit et de Service Après-Vente (SAV).

En termes de résultats, Wafa Immobilier a réalisé, au terme de l'année 2020, un produit net bancaire de 356,1 millions de dirhams, en quasi-stagnation et un résultat financier de 111,1 millions de dirhams, en baisse de 1,5%.

EXONERATIONS FISCALES

Les mesures fiscales d'exonération totale ou partielle des droits d'enregistrement prises en cours de l'année 2020 pour surmonter la crise économique née de la pandémie du Covid-19 ont eu des résultats sensibles. L'administration fiscale a, de son côté, enregistré 6 485 opérations avec suppression totale des droits d'enregistrement et 18 665 opérations avec exonération partielle. Les effets de ces exonérations sur le marché de l'immobilier ont conduit le ministère des Finances à reconduire la mesure pour les six premiers mois de 2021. Le plafond d'exonération partielle est aussi relevé à 4 millions de dirhams.

Wafacash

Malgré les mesures sanitaires et les restrictions imposées par les autorités marocaines durant la pandémie, l'activité de Wafacash a enregistré en 2020 une tendance favorable. Le nombre de transactions global s'est établi à 37 millions en progression de 10%. Le volume global des flux traités a atteint 77 milliards de dirhams, soit une croissance de 2% par rapport à un an auparavant. En revanche, les ventes commerciales ont enregistré une baisse de 12%.

Les principales activités impactées par la pandémie se présentent comme suit :

- L'activité du Change Manuel s'est repliée de 64% par rapport à l'année 2019 suite à la fermeture des frontières et la baisse de l'activité touristique Nationale ;
- Les activités bancaires (Salaf Cash, Hissab Bikhir, Floussy...) ont régressé de 12% par rapport à l'année précédente. Cette baisse se traduit par le recul du pouvoir d'achat et de consommation en lien avec à l'arrêt de l'activité commerciale durant la période de confinement.

En MDH	2019	2020	Variation
Nombre de transactions (en millions)	33,0	37,0	10,0%
Flux global (en milliards de Dhs)	75,2	77,0	2,0%

L'activité de Wafacash a également été marquée par :

- Mise en place d'une cellule au sein de Wafacash pour la gestion de la crise, et activation du Plan de Continuité d'Activité en mode distanciel ;
- Distribution des aides sociales aux ramedistes et non-ramedistes et aux affiliés de la CNSS à travers le produit Cash Express ;
- Extension du réseau avec l'ouverture de 80 nouvelles agences ;

- Recrutement de 5 nouveaux partenaires et de 71 Agents Wafa Assurances ;
- Wafacash a été « Elu Service Client de l'Année 2021 » dans la catégorie « Moyens de paiement et transfert d'argent » et ce, pour la troisième année consécutive.

En termes d'indicateurs financiers, le produit net bancaire a baissé de 11% pour se fixer à 391 millions de dirhams. Le résultat net s'est établi à 121 millions de dirhams, soit -14% par rapport à l'année 2019.

En 2021, Wafacash prévoit un nouveau plan stratégique, qui s'articule autour de 8 axes de développement :

- Ajuster la proposition de valeur de Wafacash sur l'Inclusion Financière ;
- Transformer l'approche de distribution et de commercialisation ;
- Déployer un modèle relationnel centré sur le Client et sur la marque Wafacash ;
- Opérer la transformation digitale du modèle Wafacash ;
- Adapter l'organisation et améliorer l'excellence opérationnelle ;
- Consolider les processus Capital Humain ;
- Consolider la dimension régionale de Wafacash ;
- Exploiter les synergies Groupe.

Attijari Factoring Maroc

En 2020, le marché Factoring a connu une baisse de son activité en lien avec les conséquences de la crise sanitaire sur notamment la branche export et sur les clients opérant dans les secteurs textile, BTP, communication...

Dans ce contexte, Attijari Factoring (AFM) a réalisé un encours global de 1,9 milliard de dirhams en recul de 18,1%. De son côté, la production s'est améliorée de 14,1% s'établissant à 20,7 milliards de dirhams. Cette progression est due aux déblocages du crédit Relance au profit de 1 240 relations pour un total de 4 095 millions de dirhams.

En MDH	2019	2020	Variation
Production globale	18 160	20 721	14,1%
Encours global	2 381	1 949	-18,1%

Dans ce sillage, Attijari Factoring a maintenu sa position de leader avec une part de marché de l'ordre de 45%.

Au niveau des indicateurs, le produit net bancaire s'est fixé à 74,4 millions de dirhams en baisse de 20,1% et le résultat financier net s'est établi à 9,0 millions de dirhams en régression de 74,4%.

Wafa LLD

Au titre de l'année 2020, le marché LLD a été marqué par un net ralentissement de l'activité des opérateurs LLD en raison de l'impact du Covid-19 sur les livraisons, de la forte

hausse d'arrêt avant terme des contrats et de la forte montée du risque d'impayés sur les PME.

Dans ce contexte, Wafa LLD a eu très peu de retour de véhicules (25 véhicules sur le total parc). La flotte gérée, au titre de l'année 2020, s'est établie à 5 072 véhicules suite à la mise en circulation de 664 véhicules au lieu de 1 509 en 2019 et la cession de 1 103 véhicules.

	2019	2020	Variation
Parc global géré	5 511	5 072	-8,0%

Par ailleurs, la filiale de Location Longue Durée compte dans son portefeuille clientèle les plus grandes entreprises et administrations publiques du Maroc. Sa part de marché s'établit à près de 12%.

A fin décembre 2020, la filiale LLD a réalisé un chiffre d'affaires de 205,2 millions de dirhams (-5,8%) et un résultat net financier déficitaire de 22,1 millions de dirhams contre un bénéfice de 13,4 millions de dirhams en 2019.

Bank Assafaa

A fin décembre 2020, l'encours des financements Mourabaha de Bank Assafa a atteint 4 160 millions de dirhams, soit une progression de 15,3% par rapport à 2019. A l'instar du marché, la part prépondérante dans l'activité de production de Bank Assafa revient au financement participatif à l'immobilier avec un encours dépassant les 3,6 milliards de dirhams (soit 87% du total des financements).

En ce qui concerne l'activité de collecte, l'encours des dépôts s'est établi à 1,3 milliard de dirhams, en augmentation de 28,5% par rapport à l'année précédente. Près de 99% de l'encours des dépôts est constitué des dépôts à vue. L'encours des dépôts d'investissement s'est chiffré à 15,0 millions de dirhams environ.

En termes de réalisations, le total Bilan de Bank Assafa a marqué, à fin décembre 2020, une augmentation de 13,4% comparativement à 2019 pour se situer à 4 720 millions de dirhams.

De son côté, le produit net bancaire s'est établi à 93,1 millions de dirhams, en accroissement de 31,8% par rapport à l'année précédente. Le résultat net ressort, quant à lui, déficitaire à 65,8 millions de dirhams contre -92,3 millions de dirhams en 2019.

LES FILIALES DE LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Corporate Finance : Attijari Finances Corp.

Au cours de l'exercice 2020, la banque d'affaires Attijari

Finances Corp. s'est distinguée en matière de conseil à l'échelle locale et régionale en conseillant avec succès les opérations suivantes :

Opérations stratégiques – M&A

- Conseil de HPS dans le cadre de l'acquisition de la société IPRC (Maroc)
- Conseil de Karm Solar dans le cadre de l'ouverture de son capital à EDF Renewable (Egypte)
- Conseil de Masen/ONEE dans le cadre de la sélection d'un IPP pour le parc éolien de Taza (EDF Renewable & Mitsui) (Maroc)
- Conseil de Wafa Assurance dans le cadre de l'obtention de l'agrément Vie en Egypte (Egypte)
- Conseil de OCP / FHII dans le cadre de l'acquisition des établissements hôteliers Michlifan et Palais Jamail et 50% de Marchica (Maroc)

Opérations stratégiques – Infrastructures

- Conseil du Gouvernement ivoirien dans le cadre du Programme de valorisation de la Baie de Cocody (Côte d'Ivoire)

En 2020, sur le volet des opérations de marché, la banque conseil a maintenu sa dynamique ainsi que sa présence sur les marchés Actions (Equity Capital Market) et de la dette privée (Debt Capital Market) en dénouant avec succès les opérations suivantes :

Opérations de marché - ECM

- Conseil de Veolia dans le cadre de son augmentation de capital réservée aux salariés d'un montant de 62,4 millions de dirhams (Maroc)
- Conseil de Attijariwafa bank dans le cadre de son augmentation de capital par conversion optionnelle totale ou partielle en actions des sommes mises en distribution à titre exceptionnel d'un montant de 1,4 milliards de dirhams (Maroc)

Opérations de marché - DCM

- Conseil de Attijariwafa bank dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 500 millions de dirhams (Maroc)
- Conseil de Attijariwafa bank dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel d'un montant de 1,0 milliard de dirham (Maroc)
- Conseil de Attijariwafa bank dans le cadre de la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif aux certificats de dépôt (Maroc)
- Conseil de CBAO dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire (Sénégal)
- Conseil de Autoroutes du Maroc dans le cadre de son

emprunt obligataire garanti par l'Etat d'un montant de 2,2 milliards de dirhams (Maroc)

- Conseil de Attijariwafa bank dans le cadre d'une émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 500 millions de dirhams (Maroc)
- Conseil de Attijariwafa bank dans le cadre d'une émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant de 500 millions de dirhams (Maroc)
- Conseil de Wafabail dans le cadre de la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de bons de société de financement (Maroc)

A fin décembre 2020, le chiffre d'affaires d'Attijari Finances Corp. s'est établi à 26,0 millions de dirhams vs 69,2 millions de dirhams au titre de l'exercice précédent.

Attijari Invest

Attijari Invest est la filiale d'Attijariwafa bank dédiée au Private Equity. Sa vocation est d'offrir aux investisseurs des opportunités de placement dans des véhicules conjuguant une rentabilité financière élevée et une gestion optimale des risques.

En 2020, Attijari Invest a confirmé sa dynamique de développement et de création de valeur ajoutée, à travers les réalisations suivantes :

- Le monitoring et le suivi d'une vingtaine de participations en portefeuille ;
- L'étude d'opportunités de structuration de nouveaux véhicules d'investissement (OCP, ONHYM, KFW...), élargissant le périmètre d'Attijari Invest à de nouveaux schémas d'investissement et à des secteurs d'activité très prometteurs (Energie, Mines, Startups).

Sur le plan de la RSE, Attijari Invest :

- A continué à mobiliser en 2020 ses ressources humaines, dans le cadre de la Fondation Al Mada et du programme Injaz Al Maghrib, à travers l'accompagnement des jeunes entrepreneurs et la sensibilisation la promotion de l'entrepreneuriat ;
- A participé à la journée d'appui et de concentration organisée par la Fondation Attijariwafa bank au profit des élèves de classes préparatoires commerciales publiques, pour optimiser leur préparation aux concours d'accès aux Grandes Ecoles de commerce françaises.

LES FILIALES DE LA BANQUE DES MARCHES

Gestion d'actifs : Wafa Gestion

Au terme de l'année 2020, Wafa Gestion a totalisé un encours sous gestion de 128,3 milliards de dirhams en hausse de 8,7% par rapport à l'année dernière.

Le marché marocain de la gestion d'actifs représente désormais 522,7 milliards de dirhams à fin décembre 2020, en progression de 11,1% par rapport à 2019.

Dans ce contexte, la filiale de gestion d'actifs consolide son positionnement de leader sur le marché de la gestion d'actifs avec une part de marché de 24,6%.

En termes de résultats, Wafa gestion a réalisé un chiffre d'affaires de 369,2 millions de dirhams en progression de 10,0% par rapport à l'exercice 2019. Pour sa part, le résultat net a enregistré une croissance de 9% se fixant à 94,5 millions de dirhams.

Wafa Gestion s'est, en outre, démarquée par :

- Le recrutement de nouveaux clients dont le Fonds Hassan II pour le développement économique et social ;
- Le lancement officiel du compte LinkedIn Wafa Gestion ;
- L'obtention d'un nouveau Awards à l'international : « Wafa Gestion : Meilleure société de gestion marocaine de l'année 2020 » par EMEA Finance magazine lors de l'African Banking Awards 2020 ;
- La consécration par « Thomson Reuters Lipper Fund Award 2020 » de deux OPCVM Wafa Gestion dans les catégories Taux et diversifiée ;
- La confirmation par l'agence Fitch Ratings de la note Investment Management Quality Rating (IMQR) nationale 'Excellent (mar)' de Wafa Gestion ;
- Le maintien par Fitch Ratings de la note AAA pour deux fonds gérés par Wafa Gestion.
- L'accompagnement des clients et du réseau pendant la crise actuelle COVID-19 par :
 - L'organisation régulière des Comités par Visioconférences avec les clients et le Réseau,
 - L'envoi des notes d'analyses macro et marchés financiers.
- L'organisation des Webinaires Wafa Gestion en partenariat avec la Banque privée autour de la thématique « L'Or : Une opportunité de diversification ».

Attijari Titrisation

Durant l'exercice 2020, l'environnement du secteur d'activité de la titrisation a été marqué par :

- La publication de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances sur la Titrisation Synthétique ;
- La publication de la circulaire BAM ouvrant la possibilité d'utiliser les positions de titrisation comme collatéral pour les instruments de la gestion de la politique monétaire.

Ces mesures ont été adoptées et accélérées au vu de procurer une diversification des moyens de financement pour les banques dans le contexte sanitaire actuel.

Au cours de l'année 2020, Attijari Titrisation a confirmé sa dynamique de développement et de création de valeur ajoutée,

à travers les réalisations suivantes :

- L'élargissement des canaux de prospection ;
- La déclinaison et le démarrage du déploiement du Plan stratégique triennal 2020-2022 ;
- Le Développement d'une offre produit clé en main ;
- L'accélération du déploiement de la communication digitale d'Attijari Titrisation : Mise en place d'un site Web dédié à Attijari Titrisation dont la mise en ligne est prévue pour T1 2021 ;
- Le démarrage du déploiement du chantier optimisation et automatisation des processus.

Intermédiation boursière : Attijari Intermédiation

La place boursière de Casablanca a clôturé l'année 2020 avec une contre-performance annuelle de -7,3% contre croissance de 7,1% en 2019 et une contraction des échanges de 6,7% à 66,0 milliards de dirhams.

Le marché a été fortement touché par la crise Covid-19 avec un fort mouvement de ventes au 1er trimestre 2020 (hausse >100% du volume échangé vs. T1 2019) et qui s'est ensuite résorbé sur le reste de l'année.

Afin de limiter l'effet de la crise sur le marché, la durée de la séance de cotation a été raccourcie via la mise en place des horaires ramadan par la Bourse de Casablanca dès le 24 mars 2020 jusqu'à fin juin 2020.

Attijari Intermédiation et Wafa bourse ont adopté, dès le 26 Mars 2020, des mesures exceptionnelles en concertation avec l'AMMC à travers notamment la mise en place du télétravail avec une réduction de 60% des effectifs sur site en plus des mesures sanitaires en vigueur.

Attijari Intermédiation a totalisé, en 2020, un volume d'échanges de 16,2 milliards de dirhams, soit une part de marché de 24,5% vs. 28,5% en 2019.

En termes de rentabilité, Attijari Intermédiation a réalisé un chiffre d'affaires de 22,2 millions de dirhams. Le résultat d'exploitation s'est établi à 0,3 million de dirhams et quant au résultat net, il a affiché un bénéfice de 2,3 millions de dirhams contre 15,5 millions de dirhams en 2019.

Intermédiation boursière : Wafa Bourse

Wafa Bourse a clôturé l'année 2020 avec un volume d'échanges de 1,7 milliard de dirhams en hausse de 91,1 % et a réalisé une part de marché de 2,5% contre 1,4% en 2019.

En termes de résultats, le chiffre d'affaires s'est établi à 9,0 millions de dirhams. Le résultat d'exploitation s'est fixé à 0,6 million de dirhams et le résultat net est ressorti à 1,2 million de dirhams contre -1,3 millions de dirhams en 2019.

Wafa Assurance

Gestion de la crise sanitaire et économique

Depuis l'avènement de la pandémie Covid19, plusieurs mesures de prévention ont été mises en place par Wafa Assurance, en plus des mesures entreprises par le secteur des assurances, en vue d'assurer la continuité de ses activités au service des clients et assurés, notamment :

- La mise en place de mesures ayant pour but le fonctionnement en mode dégradé et en mode confinement, à travers (i) une cellule de crise transverse, (ii) le plan de continuité d'activité pandémie, (iii) des locaux de repli et (iv) des moyens SI pour le télétravail et la sécurité informatique ;
- Garantie de la continuité d'activité dans la gestion des contrats Vie et Non-Vie à travers le traitement à distance et par voie électronique quand cela est possible ou par les équipes en shifts pour les documents physiques ;
- Garantie de continuité de la relation clients (par téléphone, Web, et Middle Office) et actions de communication externe.

D'autre part, plusieurs mesures d'accompagnement ont été mises en place par Wafa Assurance en faveur de ses clients et de ses réseaux partenaires.

Parmi les mesures en faveur de ses clients :

- Garantie de la continuité de service pour les prestations et le paiement des sinistres à travers le déploiement de solutions de traitement à distance et de parcours digitalisés pour l'ensemble des clients et des assurés ;
- Maintien de la couverture Décès et Maladie à titre gracieux pendant le deuxième trimestre 2020, pour les salariés déclarés à la CNSS en arrêt de travail temporaire, pour les entreprises clientes disposant d'un contrat d'assurance prévoyance sociale en cours au 1er janvier 2020 ;
- Maintien des garanties malgré le non-paiement des primes, suspension de l'envoi des mises en demeure pendant la période de confinement et octroi de délais supplémentaires pour le règlement des primes pour les clients agissant dans des secteurs d'activité touchés par les conséquences de la crise sanitaire ;
- Octroi de la couverture, à titre gracieux et sans pénalité, des échéances reportées par les établissements de crédit pour les clients ayant contracté un crédit immobilier ou un crédit à la consommation couvert par une garantie décès et invalidité, Wafa Assurance s'est ainsi alignée sur ses partenaires bancaires.

Parmi les mesures en faveur des réseaux partenaires :

- Mise en place d'un programme de soutien financier

conséquent rémunérant les performances de rétention du portefeuille et de conquête ;

- Assouplissement temporaire des délais de reversement des primes pendant la période de confinement ;
- Possibilité offerte à l'Agent Général qui en fait la demande de reporter les échéances des crédits octroyés par la compagnie de 3 mois à titre gracieux ;
- Mise en place d'une ligne de financement des charges de l'Agence pouvant atteindre 3 mois de frais généraux. Outre la continuité de service, ce crédit a permis à l'Agent Général de maintenir son agence opérationnelle pendant et à la sortie du confinement. Ce financement a été octroyé à un taux bonifié avec un délai de remboursement allant jusqu'à 24 mois et un différé de 12 mois ;

Développement à l'international

Wafa Assurance renforce sa présence en Afrique suite au lancement de sa filiale en Egypte « Wafa Life Insurance Egypte ».

En date du 25 août 2020, le Financial Regulatory Authority (FRA), autorité de supervision, de régulation et de contrôle du secteur des assurances, des marchés financiers, du marché hypothécaire, des activités de leasing, du factoring et de la micro-finance en Egypte, a octroyé à Wafa Life Insurance Egypt, filiale détenue à 100% par Wafa Assurance, l'agrément pour opérer dans les branches Santé long terme et Vie.

Dotée d'un capital social de 150 millions de livres égyptiennes (environ 87 millions de dirhams), Wafa Life Insurance Egypt ambitionne de participer activement à l'essor déjà remarquable du secteur de l'assurance en Egypte, à travers une proposition de valeur centrée sur la couverture de la santé des assurés, la protection et la valorisation de leur épargne.

Les résultats

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 ressort à 8 374 millions de dirhams en régression de 5,4% en raison du recul de la branche Vie qui s'inscrit en baisse de 14,2%, à 4 371 millions de dirhams.

En Vie, l'activité Epargne régresse de 18,2% en raison de la baisse en épargne DH atténuée par la percée des unités de compte.

L'activité Décès est en progression de 3,0% grâce à la bonne tenue des contrats de prêt adossés aux crédits.

La branche Non-Vie enregistre un chiffre d'affaires de 4 003 millions de dirhams à fin 2020 en progression de

6,5% portée essentiellement par la bonne performance sur le marché des entreprises et par l'entrée en vigueur de l'assurance contre les événements catastrophiques.

Résultats

En Non-Vie, le résultat technique régresse de 32,0%, à 262 millions de dirhams, affecté par la baisse des marchés financiers et la dégradation de la provision pour dépréciation des créances impayées.

Le résultat technique de l'activité Vie est en progression de 70 millions de dirhams, à 442 millions de dirhams, portée par l'amélioration de la marge aussi bien en épargne qu'en décès.

Quant au résultat non technique, il ressort à -90 millions de dirhams en 2020, en régression de 99 millions de dirhams du fait des charges non courantes.

Compte tenu de la charge d'Impôts sur les Sociétés (210 millions de dirhams), la compagnie dégage un bénéfice net sur l'exercice 2020 de 404 millions de dirhams contre 649 millions de dirhams au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 37,7%.

Activité des filiales

Wafa IMA Assistance :

Les primes émises s'élèvent à 275 millions de dirhams, en baisse de -8% (-24 millions de dirhams) par rapport à 2019. Ces primes sont issues de l'assistance MRE (à 147 millions de dirhams en baisse de -2,3%), de l'assistance Clientèle locale (53 millions de dirhams en baisse de -32%), de l'assistance automobile (59 millions de dirhams en hausse de +4%) et des contrats Entreprises (15,8 millions de dirhams en hausse de +12%).

Le résultat net de l'exercice 2020 s'élève pour sa part à 29,5 millions de dirhams, contre 25 millions de dirhams en 2019.

Attijari Assurance (Tunisie) :

Le Chiffre d'affaires ressort en hausse de 16,1% à 101,0 millions de dinars tunisien (341,4 millions de dirhams) vs. 87 millions de dinars tunisien en 2019.

Le résultat Décès ressort en baisse de 8,66% à 8,9 millions de dinars tunisien et le résultat Epargne affiche une forte performance à 5,6 millions de dinars tunisien en croissance de 3,85 fois le résultat 2019.

Le résultat net ressort bénéficiaire à 8,02 millions de dinars tunisien (~ 27,7 millions de dirhams) vs. 6 millions de dinars tunisien en 2019 soit une croissance de +33,3%

Wafa Assurance Vie Sénégal :

Le chiffre d'affaires à fin 2020 ressort à 10,25 milliards de FCFA (170,8 millions de dirhams), en progression de 0,81%.

La prévoyance est en progression de 15% à 2 407,2 millions de FCFA (40 millions de dirhams). La croissance de la prévoyance est essentiellement liée à celle de l'activité bancaire.

L'activité Epargne est en régression de 2,9% impactée par la baisse observée en Epargne prime unique.

Le résultat net ressort à 1 168 millions de FCFA (16,9 millions de dirhams) en progression de 175,6%.

Wafa Assurance Sénégal (Non-Vie) :

Le Chiffre d'affaires ressort à 2 475,7 millions de FCFA (41,3 millions de dirhams) en progression de 18%.

Le Résultat Net Non Vie ressort déficitaire à -181,3 millions de FCFA (-2,85 millions de dirhams) mais en amélioration par rapport à fin 2019 de +38,6 millions de FCFA.

Wafa Assurance Vie Côte d'Ivoire :

Le Chiffre d'affaires 2020 ressort à 11,213 milliards de FCFA (187 millions de dirhams), en croissance de +20,3% par rapport à 2019.

Le résultat net Vie ressort à fin 2020 à 1 235,5 millions de FCFA (20,6 millions de dirhams) en progression de 119,3%.

Wafa Assurance Côte d'Ivoire (Non-Vie) :

Le Chiffre d'affaires Côte d'Ivoire Non Vie est stable (+0,64%) par rapport à fin 2019 et ressort à 4 035,3 millions de FCFA (67,2 millions de dirhams).

Ce chiffre d'affaires est réalisé essentiellement en DAB, RD et Auto.

Le Résultat net Non Vie ressort à -554,8 millions de FCFA (-9,25 millions de dirhams) contre -102,6 millions de FCFA en 2019.

Wafa Assurance Vie Cameroun :

Le Chiffre d'Affaires ressort à 4,7 milliards de FCFA (79,16 millions de dirhams) en hausse de 10,2% par rapport à fin 2019 (4 308,8 millions de FCFA).

Ce chiffre d'affaires est issu à 70,6% de l'activité Epargne.

Le résultat net Vie 2020 ressort à 341,6 millions de FCFA (5,7 millions de dirhams) en croissance de 2,3 fois le résultat Vie 2019.

Wafa Assurance Pro Assur SA (Non-Vie) :

Le Chiffre d'Affaires Pro Assur SA enregistre une baisse à fin 2020 de 24,2% à 2 273,2 millions de FCFA (37,9 millions de dirhams).

Ce chiffre d'affaire est concentré à 90% sur la maladie et l'automobile.

Le résultat net est déficitaire de -312,6 millions de FCFA (-5,1 millions de dirhams) à fin 2020.

FILIALES EN AFRIQUE

Attijariwafa bank se positionne en tant que véritable banque panafricaine avec une présence soutenue au Maghreb et dans les zones économiques intégrées UEMOA et CEMAC.

Conformément à ses orientations stratégiques à l'international, le groupe Attijariwafa bank continue de conforter sa vocation d'acteur régional de référence et renforce son rôle dans le développement économique régional et la coopération Sud-Sud.

Les filiales de la Banque de Détail à l'International ont enregistré des performances mitigées au titre de l'année 2020.

Afrique du Nord

Le Groupe Attijariwafa bank est implanté au Maghreb à travers ses filiales Attijari bank Tunisie (ABT) et Attijari bank Mauritanie (ABM) et Attijariwafa bank Egypt.

(En millions de Dhs)

COMPTES SOCIAUX 2020	Attijari bank Tunisie	Attijari bank Mauritanie	Attijariwafa bank Egypt
Dépôts	26 503	1 895	17 552
Crédits nets	19 878	1 386	12 551
Total bilan	32 197	2 471	23 047
PNB	1 686	170	1 341
RN	446	19	203
Réseau	204	26	64

CONTRIBUTIONS*	Attijari bank Tunisie	Attijari bank Mauritanie	Attijariwafa bank Egypt
Dettes envers la clientèle	7,4%	0,5%	3,8%
Prêts et créances sur la clientèle	6,4%	0,4%	3,8%
Total bilan	5,7%	0,4%	4,6%
PNB	6,8%	0,7%	5,3%
RN	11,2%	1,2%	4,2%

* Contrib : Contribution dans le groupe (comptes IFRS)

Zone UEMOA

Le Groupe Attijariwafa bank opère au Sénégal à travers la Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest et le Crédit du Sénégal. Il est présent en Côte d'Ivoire, au Mali et au Togo à travers la Société Ivoirienne de Banque, la Banque Internationale pour le Mali et la Banque Internationale pour l'Afrique au Togo.

(En millions de Dhs)

COMPTES SOCIAUX 2020	CBAO-Sénégal	CDS-Sénégal	SIB-Côte d'Ivoire	BIM-Mali	BIA-Togo
Dépôts	14 699	2 853	16 102	5 060	1 751
Crédits nets	11 762	2 219	14 188	2 904	1 319
Total bilan	17 701	3 906	20 409	6 136	2 546
PNB	1 286	220	1 231	366	114
RN	350	85	500	11	7
Réseau	95 ¹	8	67	71	12

(1) yc Bénin, Burkina-Faso et Niger

CONTRIBUTIONS*	CBAO-Sénégal	CDS-Sénégal	SIB-Côte d'Ivoire	BIM-Mali	BIA-Togo
Dettes envers la clientèle	4,1%	0,8%	4,5%	1,4%	0,5%
Prêts et créances sur la clientèle	3,5%	0,6%	4,2%	0,8%	0,4%
Total bilan	3,2%	0,7%	3,7%	1,1%	0,5%
PNB	5,4%	0,9%	5,1%	1,6%	0,5%
RN	9,6%	1,9%	13,6%	0,1%	0,3%

(*) Contribution dans le groupe (comptes IFRS)

Zone CEMAC

La zone CEMAC est couverte par les filiales suivantes : l'Union Gabonaise de Banque, le Crédit du Congo et la Société Camerounaise de Banque.

(En millions de Dhs)

COMPTES SOCIAUX 2020	UGB-Gabon	CDC-Congo	SCB-Cameroun
Dépôts	6 121	3 209	8 471
Crédits nets	3 221	1 737	5 412
Total bilan	8 116	3 991	10 403
PNB	746	238	727
RN	246	34	50
Réseau	22	17	55

CONTRIBUTIONS*	UGB-Gabon	CDC-Congo	SCB-Cameroun
Dettes envers la clientèle	1,7%	0,9%	2,4%
Prêts et créances sur la clientèle	1,0%	0,4%	1,6%
Total bilan	1,5%	0,7%	1,8%
PNB	2,9%	1,1%	3,1%
RN	8,1%	-2,2%	0,7%

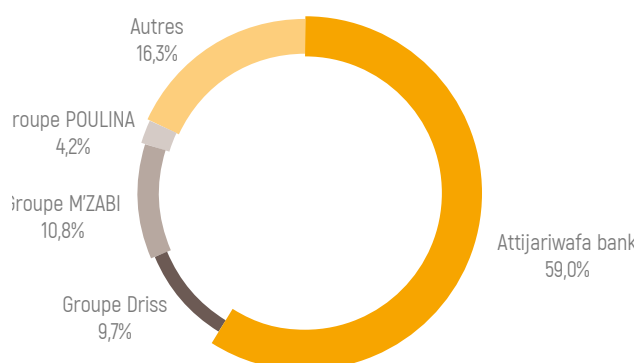
Contrib : Contribution dans le groupe (comptes IFRS)

Zoom Attijari bank Tunisie (ABT)

FAITS MARQUANTS EN 2020

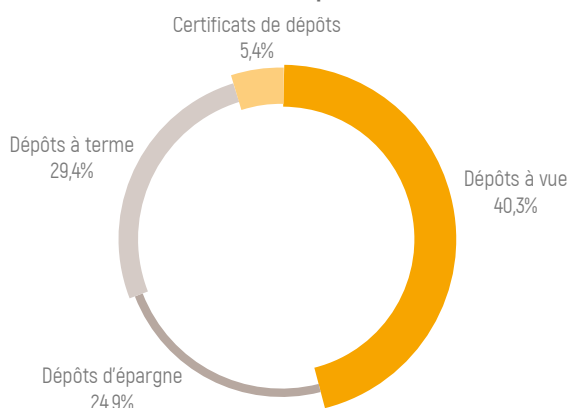
- Signature d'un protocole d'Entente avec PNUD Tunisie (Programme des Nations Unies pour le Développement) visant à soutenir le développement local inclusif et l'écosystème entrepreneurial ;
- Signature d'un accord avec la BERD (Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement), portant sur un mécanisme de partage des risques d'un montant de 20 millions d'euros. Cet accord a pour but de faciliter le financement aux PME tunisiennes ;
- Lancement du Programme Moussanada pour accompagner les entreprises impactées par la crise sanitaire Covid19.

RÉPARTITION DU CAPITAL DE ABT EN 2020



PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR BANCAIRE TUNISIEN

Structure des dépôts en 2019



(En Mrds de Dhs)	2020	2019	2018
Nombre de banques résidentes	23	23	23
Réseau d'agences	Nd	1945	1 913
Nombre d'habitants par agence bancaire (en milliers)	Nd	6,03	6,04
Total actifs/PIB (%)	Nd	124	126
Taux directeur	6,25%	7,75%	6,75%

Source : Banque Centrale Tunisienne

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE ATTIJARI BANK TUNISIE

Dans un contexte de crise sanitaire et économique d'ampleur inédite, les réalisations d'Attijari bank marquent une bonne résilience. Les dépôts se sont accrus de 11,6% à 26,5 milliards de dirhams et les crédits se sont consolidés de 4,8% à 19,9 milliards de dirhams.

La filiale Tunisienne a réalisé un produit net bancaire de 1,7 milliard de dirhams, en amélioration de 1,0% par rapport à 2019. Le résultat net ressort à 445,7 millions de dirhams en baisse de 24,3% notamment en raison de la hausse de 50% des dotations aux provisions.

(En Mrds de Dhs)	2020	2019
Total Dépôts	26,5	23,7
Total Crédits nets	19,9	19,0
Total bilan	32,2	31,0
PNB (comptes sociaux)	1,7	1,7
RN (comptes sociaux)	0,45	0,59
RoE	18,3%	31,9%
PDM dépôts	11,2%	11,0%
PDM crédits	8,2%	8,5%
Nombre d'agences	204	206

Cours constant TND/MAD : TC : 3,3244, TM : 3,3790

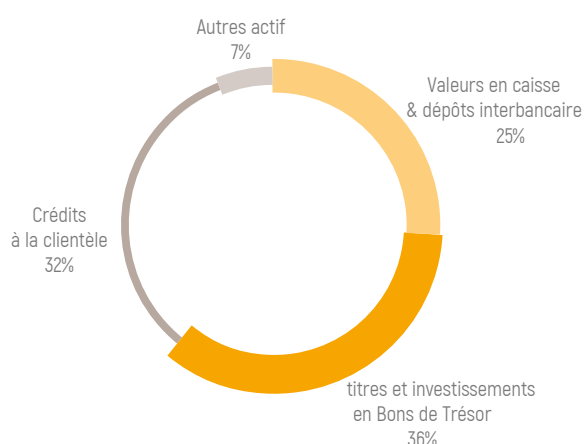
Zoom Attijariwafa bank Egypt (ABE)

FAITS MARQUANTS EN 2020

- Participation à trois opérations de titrisation en 2020 ;
- Lancement du Corporate Payment Service (CPS), service automatisé de règlement des paiements gouvernementaux (impôts, assurances sociales, douanes)
- Mise en service du paiement via GAB des factures via le réseau Fawry et d'un service Moneygram pour la diaspora égyptienne
- Digital onboarding pour les PME, les cartes de crédit et les crédits pour les particuliers
- Lancement des transferts IBAN et du service WhatsApp for Business

PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR BANCAIRE EGYPTIEN

Structure du bilan du secteur bancaire en 2019



	2020	2019	2018
Nombre de banques	38*	38	38
Réseau d'agences	4 451*	4 423	4 220
Ratio de transformation	47,4%*	46,7%	46,2%
Réserves obligatoires	14%	14%	14%
Taux directeur	8,75%	12,75%	17,25%
Réserves obligatoires	3,4%*	4,2%	4,1%
Taux directeur	96,4%*	97,6%	98,0%
Taux directeur	19,8%*	17,7%	15,7%

Source : Banque Centrale Egyptienne

(*) Données au 30 septembre 2020

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE ATTIJARIWABA BANK EGYPT

Au titre de l'année 2020, Attijariwafa bank Egypt réalise une bonne croissance de son activité. En effet, les crédits s'accroissent de 25,7% s'établissant à 12,6 milliards de dirhams. Pour leur part, les dépôts totalisent 17,6 milliards de dirhams en hausse de 12,9% par rapport à l'année 2019.

En termes de résultats, le PNB s'accroît de 4,1% à 1,3 milliard de dirhams. Le résultat net ressort, quant à lui, à 203,3 millions de dirhams en baisse de 30,3%, en raison de la forte augmentation du coût du risque.

(En Mrds de Dhs)	2020	2019
Total Dépôts	17,6	12,1
Total Crédits nets	12,6	10,0
Total bilan	23,0	17,9
PNB (comptes sociaux)	1,3	1,3
RN (comptes sociaux)	0,20	0,29
RoE	6,6%	10,6%
PDM dépôts	0,6%	0,5%
PDM crédits	0,9%	0,9%
Nombre d'agences	64	64

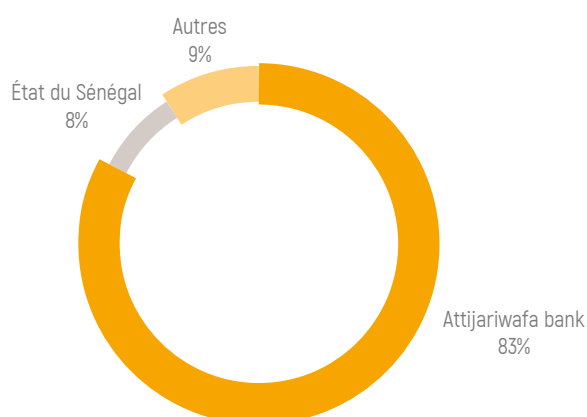
Cours constant EGP/MAD : TC : 0,5666 ; TM : 0,5996

Zoom Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest (CBAO)

FAITS MARQUANTS EN 2020

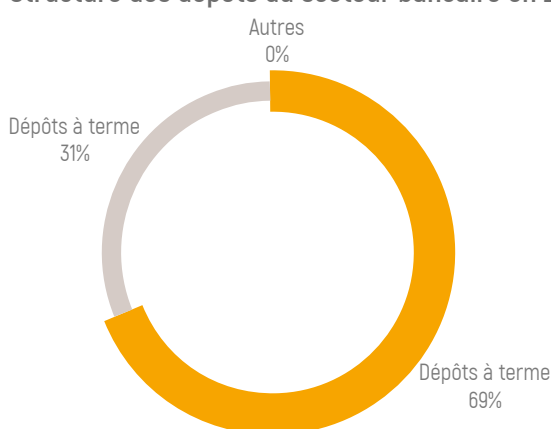
- Octroi de 12 mois de gratuité pour toute nouvelle souscription aux services CBAO Mobile et Web Banking à ses clients afin de limiter la propagation du Covid19 ;
- Pour la 3ème fois consécutive, CBAO est élue par EMEA Finance « Meilleure banque au Sénégal pour l'année 2019 »

RÉPARTITION DU CAPITAL DE CBAO EN 2020



PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR BANCAIRE SENEGALAIS

Structure des dépôts du secteur bancaire en 2017



	2020	2019	2018
Nombre de banques	26	25	25
Réseau d'agences	Nd	512	488
Taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidités	2,00%	2,50%	2,50%
Taux du guichet de prêt marginal	4,00%	4,50%	4,50%
Coefficient des réserves obligatoires	3,0%	3,0%	3,0%

Source : BCEAO

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE LA CBAO

Au terme de l'année 2020, les dépôts de la CBAO s'accroissent de 2,1% à 14,7 milliards de dirhams. De son côté, l'encours des crédits nets s'établit à 11,8 milliards de dirhams en 2020, enregistrant une croissance de 1,4%

Le produit net bancaire de la CBAO se fixe à 1,3 milliard de dirhams, en amélioration de 1,2% par rapport à l'année 2019. Pour sa part, le résultat net se replie de 19,0% à 349,8 millions de dirhams.

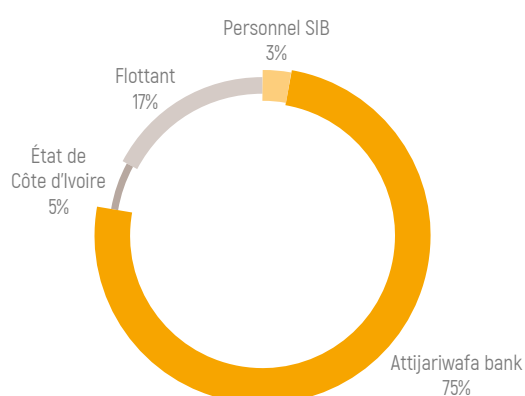
(En Mrds de Dhs)	2020	2019
Total Dépôts	14,7	14,4
Total Crédits nets	11,8	11,6
Total bilan	17,7	17,2
PNB (comptes sociaux)	1,3	1,3
RN (comptes sociaux)	0,35	0,43
RoE	23,1%	31,2%
PDM dépôts	14,9%	16,1%
PDM crédits	13,9%	13,8%
Nombre d'agences*	95	94

Cours FCFA/MAD : TC : 0,01667 ; TM : 0,01654

(*) y.c. Burkina Faso, Niger et Bénin

Zoom Société Ivoirienne de Banque (SIB)

RÉPARTITION DU CAPITAL DE SIB EN 2020

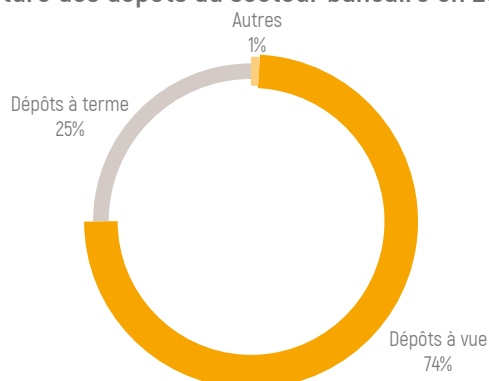


FAITS MARQUANTS EN 2020

- Distinction de la SIB pour la quatrième année consécutive avec le trophée de meilleure Spécialiste en Valeur du Trésor (SVT) 2020 en Côte d'Ivoire par l'Agence Régionale UEMOA Titres ;
- Extension du réseau de proximité à travers l'ouverture d'une agence à Bassam.

PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR BANCAIRE IVOIRIEN

Structure des dépôts du secteur bancaire en 2019



(En Mrds de Dhs)	2020	2019	2018
Nombre de banques	29	30	28
Réseau d'agences	Nd	725	694
Taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidités	2,00%	2,50%	2,50%
Taux du guichet de prêt marginal	4,00%	4,50%	4,50%
Coefficient des réserves obligatoires	3,0%	3,0%	3,0%

Source : BCEAO

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE LA SIB

Au terme de l'année 2020, les dépôts de la SIB s'élèvent à 16,1 milliards de dirhams, marquant un accroissement de 15,4%. L'encours des crédits nets s'accroît, quant à lui, de 10,8% s'établissant à 14,2 milliards de dirhams.

Le produit net bancaire de la SIB s'établit à 1,2 milliard de dirhams, en hausse de 3,2% par rapport à 2019. Le résultat net se fixe à 500,4 millions de dirhams en 2020 en progression de 7,9% par rapport à l'année précédente.

(En Mrds de Dhs)	2020	2019
Total Dépôts	16,1	14,0
Total Crédits nets	14,2	12,8
Total bilan	20,4	18,3
PNB (comptes sociaux)	1,2	1,2
RN (comptes sociaux)	0,50	0,46
RoE	48,2%	51,0%
PDM dépôts	8,3%	8,8%
PDM crédits	10,0%	10,0%
Nombre d'agences	67	66

Cours FCFA/MAD : TC : 0,01667 ; TM : 0,01654

RESULTATS CONSOLIDES

Le groupe Attijariwafa bank publie depuis le 30 juin 2007 ses résultats consolidés selon les normes IFRS.

En plus de ses filiales spécialisées basées au Maroc, la banque a entamé son développement régional en 2005 avec l'acquisition, en consortium avec Grupo Santander, de 53,54% du capital de la Banque du Sud en Tunisie, devenue depuis Attijaribank Tunisie. A fin décembre 2020, le Groupe détient une participation de 58,98% de la banque tunisienne.

En juillet 2006, Attijariwafa bank a développé un greenfield au Sénégal et a procédé à l'ouverture de 4 agences à Dakar, marquant ainsi la première étape d'un vaste projet d'implantation du Groupe en Afrique subsaharienne. En janvier 2007, Attijariwafa bank a acquis 66,70% du capital de la Banque Sénégal-Tunisienne et a fusionné les deux entités sénégalaises, donnant naissance à Attijari bank Sénégal.

En novembre 2007, Attijariwafa bank a acquis 79,15% du capital de la CBAO (Compagnie Bancaire d'Afrique Occidentale). En décembre 2008, la fusion entre la CBAO et Attijari bank Sénégal a donné naissance à CBAO Groupe Attijariwafa bank.

En 2009, Attijariwafa bank, accompagnée par son actionnaire de référence SNI, a acquis 51,0% du capital de la Banque Internationale pour le Mali (BIM) dans le cadre de sa privatisation. Dans la même année, la banque a également procédé à l'inauguration d'un bureau de représentation à Tripoli. Au premier semestre 2018, la participation d'Attijariwafa bank dans BIM a été portée à 66,3% faisant suite à une augmentation de capital de la filiale malienne.

En décembre 2009, le Groupe a finalisé l'acquisition de 95% du Crédit du Sénégal, 58,7% de l'Union Gabonaise de Banque, 91,0% du Crédit du Congo et de 51,0% de la Société Ivoirienne de Banque.

En 2010, le Groupe a consolidé sa position d'acteur de référence régional avec l'ouverture d'une succursale de CBAO au Burkina Faso.

Au courant de l'année 2011, le périmètre s'est consolidé avec la finalisation de l'opération d'acquisition de SCB Cameroun et la prise de contrôle de 80% de BNP Paribas Mauritanie.

Au titre du quatrième trimestre 2013, Attijariwafa bank a intégré dans le périmètre de consolidation la Banque Internationale pour l'Afrique (Togo) suite à l'acquisition de 55,0% de son capital. L'année a également connu l'ouverture de la succursale de CBAO au Niger.

En septembre 2015, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition

de 39% du capital de la Société Ivoirienne de la Banque (SIB) détenus par l'Etat de la Côte d'Ivoire. Attijariwafa bank a ainsi porté sa participation dans le capital de la SIB à 90% à la suite de cette opération dont 12% destinés à être introduits en bourse et 3% cédés au personnel de la filiale. A fin décembre 2020, le Groupe détient 67% du capital de la SIB.

Attijariwafa bank a également renforcé sa participation dans le capital de CBAO (Sénégal) pour la ramener à 83,07% (contre une participation de 52% précédemment).

Dans le cadre de l'accord signé avec Barclays Bank PLC pour l'acquisition de sa filiale égyptienne, Attijariwafa bank et SNI se sont alliées dans le métier de l'assurance en devenant co-actionnaires à parts égales de Wafa Assurance. Cette opération a permis de donner à Attijariwafa bank les capitaux nécessaires à son développement international notamment en Egypte et plus généralement dans les pays africains anglophones.

En date du 3 mai 2017, Attijariwafa bank a finalisé la réalisation effective de 100% de Barclays Bank Egypt, devenue depuis Attijariwafa bank Egypt.

Principales filiales du périmètre de consolidation

Banque Maroc, Europe et Zone Offshore (BMET)	Banque de Détail à l'International (BDI)	Filiales de Financement Spécialisées (FFS)	Assurance (ASI)
- Attijariwafa bank	- Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest	- Wafasalaf	- Wafa Assurance
- Attijariwafa bank Europe	- Attijari bank Tunisie	- Wafabail	- Attijari Assurance Tunisie
- Attijari International Bank	- La Banque Internationale pour le Mali	- Wafa Immobilier	- Wafa IMA Assistance
- Attijari Finances Corp.	- Crédit du Sénégal	- Attijari Immobilier	
- Wafa Gestion	- Union Gabonaise de Banque	- Attijari Factoring Maroc	
- Attijari Intermediation	- Crédit du Congo	- Wafacash	
	- Société Ivoirienne de Banque	- Wafa LLD	
	- Société Commerciale de Banque Cameroun	- Bank Assafa	
	- Attijaribank Mauritanie		
	- Banque Internationale pour l'Afrique au Togo		
	- Attijariwafa bank Egypt		

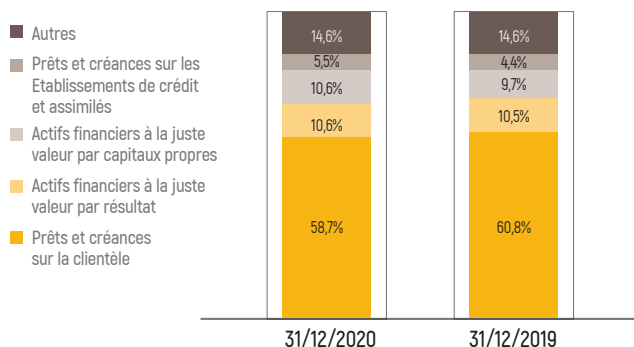
Analyse de l'activité consolidée

Total bilan

Au terme de l'exercice 2020, le total bilan du groupe Attijariwafa bank totalise 568,1 milliards de dirhams, en progression de 6,7% comparativement à l'année précédente.

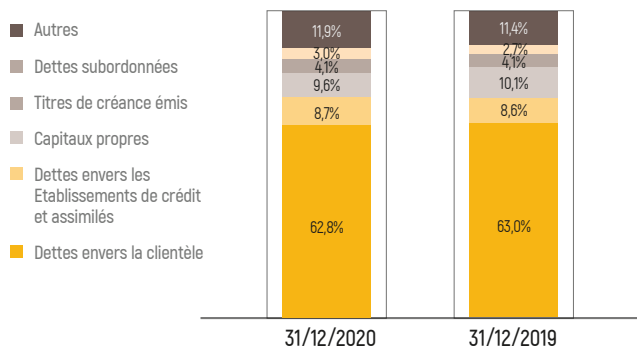
Par zone géographique, le total bilan est concentré à hauteur de 74,3% au Maroc. Le reste est réparti entre l'Afrique du Nord, l'UEMOA, la CEMAC et l'Europe.

Au niveau bilanciel, le total actif est représenté pour 58,7% par les prêts et créances sur la clientèle, de 10,6% par les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et de 10,6% par les actifs financiers à la juste valeur par résultat et de 10,6% par les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés.



L'augmentation de l'actif recouvre essentiellement des éléments ci-après :

- La hausse de 3,1% à 333,7 milliards de dirhams des prêts et créances sur la clientèle ;
- L'accroissement de 7,8% à 60,2 milliards de dirhams des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ;
- Et, la hausse de 33,8% à 31,3 milliards de dirhams des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés.



En contrepartie, l'augmentation du passif est principalement redevable à :

- L'appréciation de 6,3% à 356,6 milliards de dirhams des dettes envers la clientèle ;
- L'accroissement de 5,1% à 23,1 milliards de dirhams des titres de créances émis ;
- Et, l'amélioration de 7,1% à 49,2 milliards de dirhams des dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés.

Ressources

Représentant 62,8% du total bilan, les dépôts clientèle totalisent, au terme de l'année 2020, 356,6 milliards de dirhams contre de 335,6 milliards de dirhams une année auparavant. Cette tendance est le résultat de :

- l'augmentation de 4,9%* à 250,8 milliards de dirhams des dépôts BMET ;
- la hausse de 11,0% à 100,4 milliards de dirhams des dépôts de la BDI ;
- Et, la baisse de 9,9%* à 5,5 milliards de dirhams des dépôts des FFS.

Emplois

A l'issue de l'année 2020, les prêts et créances sur la clientèle se raffermissent de 3,1% s'établissant à 333,7 milliards de dirhams. Cette croissance est le résultat de la hausse respective des crédits clientèle de la Banque au Maroc Tanger et zone offshore (+2,1%), de la Banque de Détail à l'International (+4,7%), des filiales de Financement Spécialisées (+5,7%) et de l'Assurance (+8,8%).

Il en ressort un taux de transformation de 93,6% contre 96,5% une année auparavant.

Les fonds propres consolidés

Les fonds propres consolidés se chiffrent à 54,3 milliards de dirhams, en hausse de 0,7% comparativement à l'année précédente.

Solvabilité du Groupe

En termes de ratio prudentiel, le groupe Attijariwafa bank prévoit de clôturer l'année 2020 avec un ratio Tier 1 de 10,8% et un ratio de solvabilité de 13,4%. Suite à la crise sanitaire,

(*) BMET et FFS proforma: Reclassification de "Bank Assafa" de BMET à FFS

la banque centrale a revu à la baisse de 50 pbs les seuils réglementaires les ramenant respectivement à 8,5% pour le Tier1 et à 11,5% pour le ratio de solvabilité.

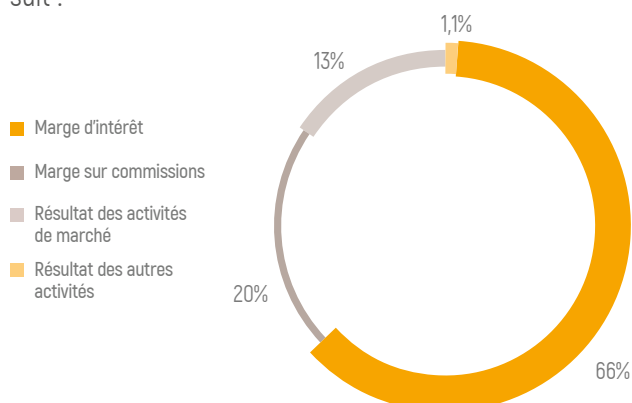
Résultats consolidés du groupe Attijariwafa bank

Le produit net bancaire consolidé

Au 31 décembre 2020, le produit net bancaire consolidé s'établit à 23,9 milliards de dirhams contre 23,5 milliards de dirhams en 2019. Cette amélioration de 1,6% recouvre :

- Une hausse de 5,7% à 15,8 milliards de dirhams de la marge d'intérêt ;
- Une baisse de 7,3% à 4,8 milliards de dirhams de la marge sur commissions ;
- Et, un recul de 18,3% à 3,0 milliards de dirhams du résultat des activités de marché ;

A fin 2020, la structure du PNB consolidé se présente comme suit :



Par pôle d'activité, cette évolution est ventilée comme suit :

- Baisse de 2,3%* à 11,9 milliards de dirhams du PNB de BMET,
- Recul de 0,9%* à 2,6 milliards de dirhams du PNB des FFS ;
- Hausse de 46,1% à 1,7 milliard de dirhams du PNB de l'Assurance ;
- Et, accroissement de 1,9% à 8,1 milliards de dirhams du PNB de la BDI.

Le résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation (RBE) enregistre une hausse

de 4,3% à 12,8** milliards de dirhams. Pour leur part, les charges générales d'exploitation y compris les dotations aux amortissements et aux dépréciations baissent de 1,2% à 11,1** milliards de dirhams. Le coefficient d'exploitation s'établit ainsi à 46,5%**.

Le coût du risque

Le coût du risque se fixe à 5,5 milliards de dirhams. Rapporté au total encours, le coût du risque s'établit à 1,51%, en hausse par rapport à l'année dernière. De son côté, le taux de contentialité se fixe à 7,8% en hausse par rapport à fin 2019 (+1,15 pt).

Le résultat net consolidé

Au terme de l'année 2020, le résultat net consolidé du Groupe se dégrade de 46,7% s'établissant à 3,7 milliards de dirhams.

Le résultat net part du groupe

Au final, le résultat net part du groupe ressort à 3,0 milliards de dirhams, en baisse de 48,1%.

La rentabilité des capitaux propres -ROE- s'établit à 8,7%** en 2020. Pour sa part, le ratio de la rentabilité rapporté au total bilan se fixe à 0,8%.

Evolution des contributeurs du Résultat Net Part du Groupe au 31/12/2020

Banque Maroc, Europe et zone Offshore	-57,1%*
Sociétés de Financement Spécialisées	-66,8%*
Assurance	-19,7%
Banque de Détail à l'International	-26,3%

(*) BMET et FFS proforma: Reclassification de "Bank Assafa" de BMET à FFS

(**) Hors la contribution au fonds spécial COVID-19

MISSION ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La démarche d'Attijariwafa bank en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu'aux recommandations des autorités de tutelles. La gestion des risques du groupe est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques Groupe (GGRG), indépendante des Pôles et Métiers et rapportant directement à la présidence.

Cette configuration consacre le principe de globalité dans la Gestion des Risques du Groupe et confirme son indépendance totale vis-à-vis des autres pôles et métiers de la Banque. Cette indépendance lui permet d'assurer une objectivité optimale dans l'examen des propositions de prises de risque et dans le contrôle.

La GGRG a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l'ensemble des risques inhérents aux activités du groupe, de les mesurer et les contrôler. La fonction exerce un contrôle permanent, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne, effectué de façon périodique et a posteriori.

Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risque, à analyser les portefeuilles de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et particuliers et les activités de trading et à garantir la qualité et l'efficacité de suivi du risque.

Les principaux risques sont identifiés en cinq familles :

- **Risque de crédit et de contrepartie** : risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés ;
- **Risque de Marché** : risque de perte liée aux évolutions défavorables des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix des actions et des matières premières, ...)
- **Risque opérationnel** : risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

- **Risque pays** : le risque pays représente une agrégation des risques élémentaires résultant de la vulnérabilité à l'environnement économique, financier, politique, juridique ou sociale d'un pays étranger pouvant affecter les intérêts financiers de la banque.
- **Risques Asset Liability Management** : les risques structurels de nature ALM se rapportent aux risques de pertes de valeur économique ou de baisse des marges d'intérêts futures compte tenu des décalages de taux, des échéances entre les actifs et passifs de la banque.

L'organisation de la Gestion des Risques est calquée sur la typologie des risques telle qu'elle a été définie par les accords de Bâle II. Elle est organisée autour des entités suivantes :

Risque de contrepartie

En amont

- Formuler des recommandations en matière de politique de crédit
- Analyser et instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la banque par le paradigme contrepartie/transaction
- Evaluer la consistance et la validité des garanties ;
- Apprécier le volume d'activité de la relation, le bien-fondé économique des financements sollicités

En aval

- Passer en revue régulièrement l'ensemble des engagements pour qualifier le portefeuille par famille de risque ;
- Appréhender les créances présentant des signes de difficulté et repérer les incidents de paiement
- Suivre avec le réseau la récupération de ces créances
- Provisionner les créances classées en souffrance.

Risque opérationnel

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est piloté par l'entité « Risques Opérationnels, Juridiques, Informatiques et Humains » créée au sein de la « Gestion Globale des Risques ». L'entité ROJH a établi pour chacune des lignes métiers une cartographie des risques s'appuyant sur le référentiel des processus de la Banque. Chacun des risques de la cartographie est défini selon une fréquence d'occurrence et d'un impact en cas de survenance.

Risque pays

- Diagnostic du dispositif en place et son adéquation avec les exigences réglementaires tout en identifiant les actions d'évolution par rapport à un benchmark international ;
- Elaboration d'un modèle conceptuel pour une gestion optimale des risques pays (blocs fonctionnels et système d'information dédié) en vue d'une mise en œuvre informatique avec une extension du dispositif aux filiales étrangères selon une approche progressive.

Risque de marché

L'entité « Risque de marché » se consacre à détecter, à analyser et à suivre les différentes positions de la Banque en matière de taux et de devises, de rationaliser ses positions par des autorisations formalisées et d'être en alerte à toute déviation de ses positions.

Risque ALM

L'ALM fournit des indicateurs de suivi des risques et de rentabilité attendue sur les différents produits du bilan et décline les règles de gestion à même de limiter l'exposition du bilan de la banque aux risques et de gérer de façon optimale ses positions.

La démarche ALM poursuit un processus d'identification, d'évaluation et de gestion des positions de risque prises. La définition des règles d'écoulement et de traitement des postes du bilan à travers des études économiques et financières est l'une des étapes fondamentales de la démarche ALM.

Dans le cadre du plan stratégique 2020, l'initiative de transformation des risques a pour objectifs :

- Doter le Groupe d'un cadre d'appétence au risque structuré et partagé par l'ensemble des parties prenante. Un Cadre d'appétence au centre de la stratégie du Groupe optimisant le couple rendement-risque et l'utilisation des Fonds propres face aux nouvelles contraintes réglementaires ;
- Optimiser les processus de gestion des risques ;
- Renforcer le dispositif de pilotage des risques notamment le profil de risque global du Groupe via des outils d'analyse, de simulation et de stress testing ;
- Promouvoir la culture du risque auprès des différentes instances du Groupe.

DISPOSITIONS GENERALES

1- Gouvernance et organisation

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques précisent et appliquent de façon systématique les principes de gestion arrêtés par les instances de la banque.

Pour une meilleure coordination des actions communes, les responsabilités des principaux acteurs ont été bien définies.

Ces acteurs sont :

1. Conseil d'Administration
2. Direction Générale
3. Comités de Décision
4. Gestion Globale des Risques

Rôle du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration a pour responsabilités :

- de définir et revoir périodiquement la stratégie commerciale et les politiques de gestion des risques ;
- d'appréhender les risques principaux auxquels s'expose la banque dans ses activités ;
- de valider les limites globales de risques et de s'assurer que la Direction Générale et les Comités de décision prennent les mesures nécessaires pour identifier, mesurer, suivre et contrôler ces risques, les limites de risques doivent être fixées en tenant compte des fonds propres ;
- d'approuver la structure organisationnelle ;
- de s'assurer que la Direction Générale vérifie l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

Rôle de la Direction Générale :

La Direction Générale est l'organe exécutif, elle a pour responsabilités :

- de mettre en œuvre les stratégies et les politiques approuvées par le Conseil d'Administration ;
- de mettre en œuvre les processus et les moyens permettant d'identifier, mesurer, suivre et contrôler les risques liés aux activités commerciales ;
- de mettre en place et de maintenir l'organisation chargée de la gestion des opérations commerciales et du suivi des risques ;
- de mettre en place les normes et méthodes de contrôle interne ;
- d'informer le Conseil d'Administration des éléments essentiels et des conclusions qui peuvent être dégagées des mesures des risques auxquels la banque est exposée ;
- d'associer le Conseil d'Administration dans le pilotage des activités de marché en lui soumettant, pour approbation, les politiques développées pour la gestion des risques.

Rôle des Comités :

Comité des Grands Risques

Au sein du conseil d'administration et présidé par le Président Directeur Général, ce comité examine et autorise les opérations importantes qui engagent le groupe (crédits, recouvrement, investissements, achats,...) au-delà d'un certain seuil.

Désormais, Ce comité supervise l'évolution des indicateurs de risque et fixe les orientations en matière de gestion des risques.

Comité d'Audit et des Comptes

Au sein du conseil d'administration, le comité d'audit et des comptes joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne. Il est chargé particulièrement du :

- Examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur
- Emettre une opinion sur la politique de provisionnement globale du groupe
- Suivre l'évolution globale du portefeuille en particulier le coût du risque

Comité de Risque de Crédit Groupe

Le Comité de Crédit Groupe est compétent dans l'ensemble des engagements du groupe Attijariwafa bank jusqu'à une limite de 600 millions de dirhams.

Il fixe également, sur proposition du Correspondent Banking, les limites de contrepartie accordées aux banques internationales.

Comité Risque de Marchés (CRM)

Le Comité Risques de Marchés (CRM) est l'instance interne de décision et de suivi des risques de marchés selon toutes ses formes. Il a comme responsabilités :

- le suivi et l'analyse des risques de marchés et leur évolution ;
- il s'assure du respect des indicateurs de surveillance, des règles spécifiques de gestion et des limites définies ;
- Il octroie des limites aux différentes lignes de produits dans le cadre des stratégies fixées par la banque

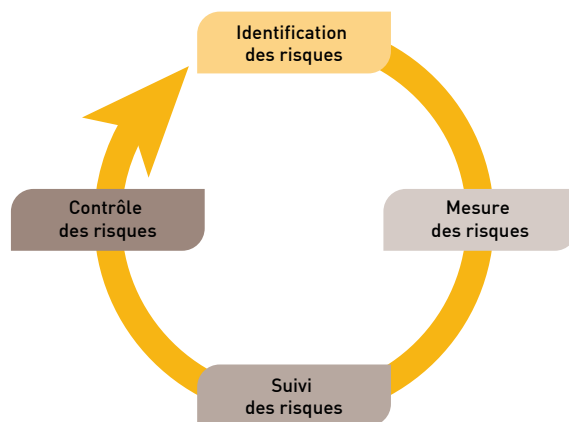
Rôle de la Gestion Globale des Risques :

Elle assure le rôle de supervision des méthodologies et des risques de contrepartie, de marchés et opérationnels. Ses principales responsabilités sont :

- Formuler des recommandations en matière de politiques de risque
- Instruire les demandes de limites de crédit et de trading avant de les soumettre au comité compétent ;
- Assurer le suivi des risques de contrepartie, de marchés et opérationnels en procédant à la consolidation de l'ensemble des expositions de la banque ;
- Valider les principes du dispositif et les méthodes de mesure en s'assurant notamment de leur homogénéité avec celles du Groupe ;
- Valider les modèles internes et les modèles des logiciels utilisés pour la valorisation des instruments financiers

2- Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques comporte quatre étapes essentielles faisant intervenir plusieurs entités :



L'identification des risques :

L'identification des risques consiste en un inventaire complet et détaillé des risques et des facteurs inhérents à chaque risque.

L'actualisation régulière de cet inventaire s'impose pour tenir compte de l'évolution des facteurs générateurs de risques et des changements induits par l'actualisation des orientations et politiques de gestion.

L'entité Contrôle et Méthodes est chargée de cette fonction aussi bien dans l'activité courante et que dans la phase de lancement de nouveaux produits ou activités. Elle s'appuie également sur les rapports et notes du Contrôle Interne.

La mesure des risques :

Il s'agit d'évaluer la probabilité d'occurrence des risques et leurs conséquences financières sur les positions ou le patrimoine de la banque ;

Les méthodes de mesure des risques adoptées s'inspirent largement des « saines pratiques » édictées par le Comité de Bâle et en conformité avec la réglementation prudentielle et sous le pilotage des Comités de Risques et la GGR.

La banque s'engage à investir dans la mise en place de techniques avancées en matière de gestion des risques intégrant ainsi les nouveaux développements en vue de la préparation pour l'application des méthodes internes.

La maîtrise des risques :

Il s'agit des mesures prises par la banque pour limiter les risques à des niveaux acceptables.

Le contrôle des risques :

Cette dernière étape englobe la surveillance et le pilotage de la gestion des risques et permet également d'identifier de nouvelles zones de risques et d'ajuster les limites en fonction de leur évolution.

I – Cadre d'Appétence au Risque (RAF)

1.1 Stratégie en matière de risques

La stratégie du Groupe en matière de risques consiste à employer son capital disponible afin d'optimiser l'équilibre entre rendement et risque de façon à mettre en œuvre sa stratégie tout en conservant un niveau approprié de capital économique (i.e. permettant de couvrir les risques) et de capital réglementaire. En conséquence, les objectifs de la gestion des risques du Groupe sont les suivants :

- Mettre en place une gestion rigoureuse des risques à tous les niveaux de l'activité, basée sur la détermination et le respect d'appétences au risque claires ;
- S'assurer que l'allocation de fonds propres est ainsi effectuée dans le but d'obtenir les meilleurs rendements sur une base pondérée des risques ; et
- Répondre aux attentes de nos actionnaires et parties prenantes quant au fait que nous conservons des excédents de capital afin de garantir que nous pourrions honorer nos engagements, même dans le cas où des risques extrêmes devaient se matérialiser

Le Cadre de gestion des risques d'Attijariwafa bank fait partie intégrante des processus et du cadre de décision du Management et du Conseil d'Administration et a vocation à aider à la réalisation de ces objectifs. Attijariwafa bank s'efforce d'intégrer la prise de décision fondée sur le risque dans l'élaboration de sa stratégie et dans son processus de planification financière et opérationnelle, permettant ainsi que le business plan soit examiné sous l'angle des risques et que le plan amène le Groupe à passer de son profil de risque actuel au profil de risque souhaité (tenant compte des préférences de risques approuvées par Attijariwafa bank).

Le processus d'élaboration de la stratégie et de planification financière et opérationnelle doit impérativement aider le Groupe à atteindre un équilibre risque/rémunération optimal. Ceci implique un examen du portefeuille d'opportunités identifiées, au regard de l'environnement concurrentiel, des ressources en interne et de la capacité de l'organisation à prendre des risques ou de son appétence au risque, en tenant compte du Groupe dans son ensemble et de son profil de risque. Dans le cadre de ce processus, notre modèle économique (i.e. la façon dont nous entendons dégager des bénéfices) et les hypothèses sous-jacentes à ce modèle économique doivent impérativement être présentés de manière explicite.

Les discussions entourant la planification doivent impérativement

tenir compte de la nature et du type de risques auxquels le Groupe est exposé, en se concentrant sur les risques de surestimation et de sous-estimation de la solidité de notre bilan économique, de notre position de liquidité et de notre réputation. Le Groupe doit impérativement mesurer et contrôler les risques qu'il a pris en toute connaissance de cause, tout en surveillant les risques qui évoluent, émergent ou pourraient émerger et qui pourraient avoir un impact sur le capital, la position de liquidité, la valeur de la marque et autres indicateurs considérés comme clés pour le Groupe.

Des analyses de scénarios et des stress tests (y compris les stress tests inversés) doivent impérativement être réalisés pour les business plans et les projets et être utilisés lors de la prise de décision.

Il convient que les objectifs fixés reflètent les rendements attendus par le Groupe, au regard des risques. Le cadre de gestion de la performance doit impérativement fournir des informations pertinentes, exactes et en temps voulu, qui favorisent la compréhension des risques et des rendements afin d'étayer la prise de décision.

L'ensemble du Groupe doit impérativement disposer de mesures de l'appétence au risque, de délégations de pouvoirs et de seuils d'escalade cohérents et clairement définis, en liaison avec le plan validé, de manière à habilitier les collaborateurs à gérer les risques de manière proactive dans le respect de l'appétence au risque et à intervenir rapidement ou à escalader le sujet en cas de violations avérées ou probables.

Le Conseil d'Administration doit impérativement évaluer et approuver la stratégie et le plan d'Attijariwafa bank, en tenant compte du profil de risque implicite et de l'appétence au risque approuvée.

1.2 Définition du cadre d'appétence au risque

Le cadre de l'appétence au risque d'Attijariwafa bank définit les risques que le Groupe sélectionne et gère en vue de générer des profits ; les risques que le Groupe accepte mais qu'il cherche à minimiser et les risques que le Groupe cherche à éviter ou transférer. Il comprend :

- Les appétences au risque générales - il s'agit généralement de déclarations quantitatives qui aident à déterminer le niveau de risque qu'Attijariwafa bank peut supporter (par ex., le montant de fonds propres que nous sommes prêts à risquer). Les appétences au risque sont définies à un niveau agrégé et par type de risques.
- Les préférences de risques - il s'agit de déclarations qualitatives qui énoncent les risques qu'Attijariwafa bank estime pouvoir

gérer efficacement et qui devraient produire des profits, les risques qu'Attijariwafa Bank peut assumer mais qui nécessitent d'être maîtrisés et les risques qu'Attijariwafa Bank cherche à éviter ou minimiser.

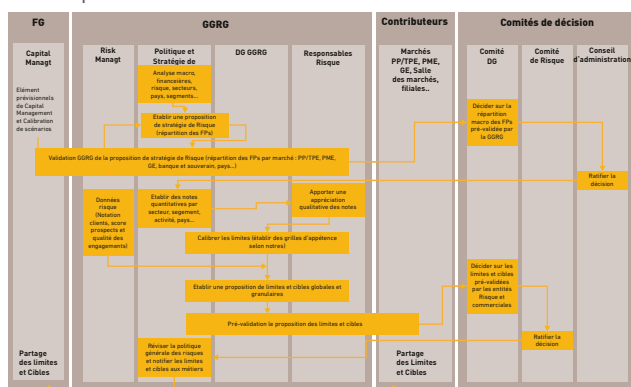
- Les tolérances et limites en matière de risques opérationnels sont des limites quantitatives spécifiques (par ex., limites sur des risques spécifiques). Les Business Standards (exigences et commentaires les accompagnant) présentent la méthodologie d'Attijariwafa Bank pour :

- Identifier les risques acceptables et ceux qui ne le sont pas
- Fixer les limites et tolérances en matière de risques opérationnels, tenant compte des exigences et préférences du Groupe

Les appétences au risque doivent impérativement être clairement définies et actualisées régulièrement et font partie intégrante du processus de planification. Il convient que les appétences au risque soient examinées et approuvées par les conseils d'administration et/ou les comités spécialisés compétents. Il convient que lors de chaque réunion le Comité des risques compare le profil de risque au regard des appétences au risque puis communique aux comités spécialisés compétents. Le Management et les instances spécialisées devraient examiner et discuter des positions liées à l'appétence lors de revues régulières (Business Review Meetings).

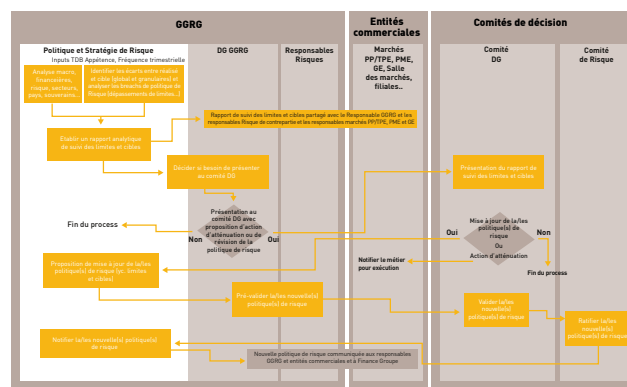
1.3 Processus d'élaboration des cibles et limites

Le cadre d'appétence ainsi défini se traduit à un premier niveau par la définition pour chacun des niveaux de risque retenus d'une cible vers laquelle orienter les efforts d'amélioration et d'une limite imposée par les contraintes réglementaires d'une part, et induite par les capacités maximales d'autre part. L'élaboration de cet ensemble de cibles et limites est assurée par un processus transverse impliquant un ensemble d'acteurs au sein des différentes entités front to back de la banque.



Le processus d'élaboration des cibles et limites présente

un objectif double. Il s'agit en effet de définir l'ensemble des niveaux de risques les plus à même d'accompagner le groupe dans la réalisation de ses objectifs stratégiques ; mais également d'établir une méthodologie de suivi et de mise à jour continue directement liée aux variations des indicateurs mesurés.



1.4 Transformation des Risques - Réalisations 2020 par chantier

L'année 2020 a été une marquée par le choc de la pandémie Covid-19 et de grandes incertitudes entourant l'évolution des économies mondiale et nationales. Ceci a incité le groupe AWB à accorder une attention particulière à la conception et à la mise à jour continue de scénarios économiques et de les intégrer aux différents exercices menés en interne, notamment le cadre d'appétence au Risque, le processus budgétaire, la planification stratégique ainsi que les exercices réglementaires : Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI) et Adéquation des fonds propres (ICAAP).

L'objectif de cette approche anticipative était double : 1) suivre de près l'évolution des différents secteurs d'activité pour une mise à jour continue des différents indicateurs d'alerte précoces et 2) renforcer la proactivité des équipes commerciales et celles de la gestion des risques et agir au moment opportun et mettre en place les mesures nécessaires à la maîtrise des risques.

Ainsi, les indicateurs et niveaux d'appétence ont été mis à jour de manière continue en tenant compte de l'évolution de la Macro et des risques. Ces niveaux ont servi de base pour la calibration des cibles et limites d'exposition et de consommation de fonds propres par segment et par typologie de risque, déclinés dans le cadre du dispositif ICAAP. Ainsi, Attijariwafa bank a remis à Bank Al Maghrib un dossier complet traitant du dispositif mis en place par la Banque pour assurer l'adéquation de la planification des fonds propres avec les projections de la Macro et du Risque, et enfin la résilience de la Banque face à des stress tests couvrant l'ensemble des

risques. De même, un troisième rapport PRCI a été remis à la Banque centrale en Mai 2020 et une deuxième édition du rapport sur le dispositif ICAAP a été remis à BAM en Juillet 2020.

Le volet appétence Bottom up et en convergence avec le déploiement du « Programme Entreprise » a été entièrement automatisé en 2020, et un indicateur « appétence au risque » a été intégré à l'ensemble des outils du Réseau Entreprise.

De plus, dans le volet « promotion de la culture du risque », de nombreux ateliers et de webinaires ont été organisés entre la direction des risques et les métiers afin de suivre l'évolution de la conjoncture économique et des différents secteurs d'activité, et de sensibiliser quant à l'importance de renforcer la proximité et l'accompagnement des clients, notamment en difficulté pendant la période de crise.

Enfin, le document de référence du Groupe (Politique Générale de Risque) a été mis à jour en incluant les nouveaux éléments introduits en 2020.

II RISQUE DE CREDIT

A- Politique de crédit

I- Principes généraux

La politique générale de crédit (PGC) a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risque de contrepartie pour la banque.

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Il concerne les activités de prêt ainsi que d'autres activités exposant la banque au risque de défaut d'une contrepartie ou d'un émetteur notamment les transactions sur le marché de capitaux ou sur les opérations de règlement -livraison.

Les dispositions de la PGC ont une portée générale et s'appliquent de manière permanente. Elles sont susceptibles de mises à jour lorsque l'évolution de la situation économique et financière des marchés le justifie.

Ces dispositions peuvent être complétées par des politiques spécifiques relatives à certaines activités ou entités du groupe. De même qu'elles sont accompagnées par des orientations de crédit révisables périodiquement.

La politique de crédit de la banque s'appuie sur les dix principes fondamentaux suivants :

I.1 Déontologie et conformité : Le groupe s'astreint au strict respect des principes déontologiques définis dans son

code interne et des dispositions réglementaires régissant ses activités.

I.2 Indépendance fonctionnelle des structures de Risques par rapport aux entités opérationnelles afin de préserver la qualité des risques et l'objectivité dans les prises de décisions.

I.3 Responsabilité des Risques. Les business units restent pleinement responsables de leurs risques de crédit. Cette responsabilité est également supportée par les organes d'octroi.

I.4 Collégialité des décisions : Les décisions de crédit nécessitent au minimum une double signature et un double regard : celui des organes commerciaux et celui du risque, ce qui favorise l'analyse contradictoire. Le renvoi en arbitrage à un niveau supérieur peut éventuellement être envisagé pour certaines décisions divergentes.

Aucune décision d'octroi ne sera rendue de manière unilatérale sauf délégation particulière de l'organe d'administration.

I.5 Rémunération satisfaisante : Chaque risque pris par la banque doit être correctement rémunéré. La tarification doit toujours s'inscrire en adéquation avec la notation.

I.6 Suivi : Chaque risque pris par la banque doit être suivi sur une base continue et permanente.

I.7 Séparation de la fonction de gestion et de la fonction de contrôle des risques.

I.8 La prudence et la « consultance » doivent être de mise en cas de doute ou d'ambiguïté.

I.9 Analyse préalable par le comité nouveaux produits de tout risque de contrepartie lié au lancement de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

I.10 Règle restrictive : Aucun financement ne peut être octroyé au profit d'une relation ayant bénéficié d'un abandon ou ayant fait l'objet d'un déclassement à contentieux. Le dispositif de notation est discriminatoire pour ce type de clientèle (note éliminatoire).

II. structuration du risque de contrepartie :

PRINCIPES GENERAUX DE PRISE DE RISQUE :

La prise de risque doit s'inscrire dans le cadre des stratégies risques approuvées. Les stratégies sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement et reposent sur :

- des limites globales ;
- des critères d'intervention ;
- un schéma de délégation.

Ces stratégies sont également déclinées par :

- métier ;
- entité ;
- secteur d'activité ;
- et, pays.

Le respect de ces stratégies relève des Métiers et est contrôlé par la GGR.

Toute décision de risque nécessite une analyse approfondie aussi bien de la contrepartie que de la transaction et doit être motivée par une appréciation du couple risque-rendement. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risque du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur.

II.1 La sélection de la clientèle :

Le groupe ne traite qu'avec les contreparties bénéficiant d'une bonne réputation. Les équipes commerciales sont responsables pour recueillir les informations pertinentes sur la clientèle en excluant la clientèle répertoriée dans les bases négatives (interdits de comptes, chéquiers et contentieux).

Si une contrepartie n'honore pas sa signature auprès de notre Groupe ou du système bancaire, elle ne peut plus prétendre à de nouvelles attributions de crédits auprès du Groupe. A défaut d'un règlement rapide de la créance contentieuse, AWB se désengage de la contrepartie concernée.

Si un règlement amiable se traduit par un abandon de créances, la contrepartie ne peut plus prétendre à des concours auprès d'Attijariwafabank (sauf décision contraire du comité des Grands Risques).

Les directions commerciales doivent également s'assurer de la bonne origine et du caractère licite des ressources de la clientèle.

La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne et un avis indépendant de la GGR. Le comité demeure l'instance ultime de décision.

II.2 Structure des opérations :

L'activité de crédit suppose une parfaite maîtrise de la structure des opérations de crédit selon les points suivants :

- Objet : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
- Structure : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
- Maturité : les maturités des engagements de crédits doivent être adossées à leur objet ainsi, les crédits d'investissement doivent en principe être échancés sur 7 ans sauf exception pour les crédits habitats dans le cadre d'une politique d'adossements des ressources à ces maturités ;

- Transparence : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie ;
- Sécurité : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
- Garanties ou sûretés : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée ; de même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour ;
- Notification : les modalités du crédit doivent être formellement notifiées à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties.

III. le Dispositif d'encadrement de l'activité crédit :

En raison de son importance vitale mais aussi des risques qu'elle induit, l'activité crédit est encadrée par un dispositif articulé autour de trois grandes orientations :

- Le respect des règles prudentielles édictées par Bank Al-Maghrib ;
- La notation des contreparties visant une sélection et un suivi rigoureux des risques ;
- Et, la diversification sectorielle à même d'atténuer le risque de concentration.

III.1 Règles prudentielles :

Le risque inhérent à l'activité crédit est encadré par un corpus de règles prudentielles destinées à en atténuer l'impact étant donné qu'il représente le risque bancaire majeur. Ces règles se rapportent aux trois phases de la prise de risque :

Avant la prise de risque :

A ce stade, la banque doit veiller en permanence au respect du coefficient minimum de solvabilité de 10%. Cela revient à coupler l'accroissement de l'activité crédit à l'augmentation du niveau des fonds propres (crédit égal 10 fois les fonds propres nets) afin de limiter le niveau d'endettement de la banque qui est aussi un facteur de fragilisation.

La prise de risque :

Cette phase est soumise à des dispositions réglementaires se rapportant :

- à l'instruction des demandes de crédit en termes de check list minimale ;
- au respect du plafond d'exposition maximale limité à 20% des fonds propres au profit d'un seul bénéficiaire (individuel ou groupe) ;
- à la nécessité de déconcentration du portefeuille engagements en vue de limiter la charge de risque ;
- à l'obligation de conformité de l'activité crédit aux différentes

règles de droit, règles éthiques, fiscales et autres.

Après la prise de risque :

Les risques importants encourus sur un même bénéficiaire (individuel &/ou groupes) font l'objet d'un suivi particulier en plus des contraintes réglementaires les régissant (CMDR 20% des FP et déclaration à BAM à partir de 5% des FP).

Les groupes sur lesquels notre banque a atteint son plafond réglementaire d'engagements doivent faire l'objet d'une gestion spécifique conjointe entre les entités commerciales et la GGR de manière à permettre à notre établissement de profiter des opportunités de financement éventuelles en améliorant la rentabilité de notre intervention sans aggraver notre exposition.

De même le portefeuille engagements doit faire régulièrement l'objet de revue et de requalification en vue de structurer ce portefeuille en encours sain, en créances sous surveillance et en créances en souffrance avec une couverture appropriée en provisions.

L'efficacité de ces règles doit être assurée par la mise en place d'un dispositif de contrôle interne englobant :

- la mesure de l'exposition de la banque et des filiales au titre des engagements (mobilisés et confirmés non utilisés) et au titre du risque de contrepartie sur les opérations de marché ;
- la maîtrise et la surveillance des risques au niveau du groupe grâce à une identification précise des tiers porteurs de risque afin d'assurer la cohérence et l'exhaustivité du reporting de suivi de risque et l'affectation des encours aux portefeuilles bâlois ;
- ainsi que le stress test en tant qu'outil de simulation de la capacité de la banque à résister à la détérioration du portefeuille engagements du fait de retournements défavorables de la conjoncture.

III.2 Risque de concentration :

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- des contreparties individuelles ;
- des groupes d'intérêt ;
- des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique
- des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

La politique d'expansion internationale de notre Groupe induit des risques dus à une concentration des contreparties appartenant à une même région géographique. Cette concentration est assortie d'une gestion des limites (en matière à la fois d'exposition et de délégations de pouvoirs) et des seuils d'alertes.

Le risque de concentration individuelle et sur des groupes d'intérêt est régi par les dispositions de la banque centrale en matière de division des risques. Cela suppose une gestion des groupes selon un processus normalisé s'appuyant sur une définition très large de la notion du groupe d'affaires et une approche concertée avec les lignes de métiers en vue de :

- définir les limites d'exposition globale et les choix d'accompagnement ;
- consolider dans une seule base de données les informations sur les groupes de contreparties.

De même, la déclinaison d'une politique sectorielle en matière de distribution de crédits tient compte :

1. du taux de pénétration de la banque dans chaque secteur d'activité ;
2. de la qualité de ses actifs (sinistralité et rating) ;
3. et, des marges de progression que laisse envisager la conjoncture (intelligence économique, comités consultatifs avec les professionnels, fédérations, dispositions de la loi des finances etc...) afin de baliser l'action commerciale et de préserver au niveau du portefeuille engagements de la banque, un profil de risque optimal en termes de concentration sectorielle.

La revue périodique de l'exposition de la banque à la lumière des évolutions conjoncturelles permet un pilotage décisionnel et un ajustement dynamique des limites quantitatives, voire qualitatives, dans le sens :

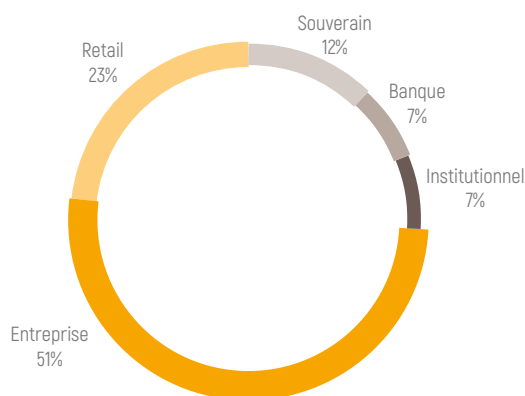
- de l'accroissement des secteurs à fort potentiel de développement ;
- de la consolidation sur les activités où le taux de pénétration est assez élevé ou bien pour lesquelles nous n'avons pas une grande visibilité ;
- ou du repli à l'égard des secteurs en déperdition (perspectives défavorables, grande sinistralité ...).

Ces limites sectorielles quantitatives sont challengées de manière concertée entre les unités commerciales (cf. business plan) et la GGR, avant leur approbation par les organes habilités. Elles doivent régir aussi bien les demandes de réévaluations que les entrées en relation. Les dépassements de ces limites doivent être soumis à cette même instance pour autorisation et mise à jour de nouveaux seuils.

III.2.1 - Diversification par contrepartie :

Évaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même bénéficiaire, la diversification est une constante de la politique de risque de la banque. L'étendue et la variété des activités du Groupe pourraient y participer. Les éventuelles concentrations font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives.

Répartition des engagements par contrepartie à fin décembre 2020

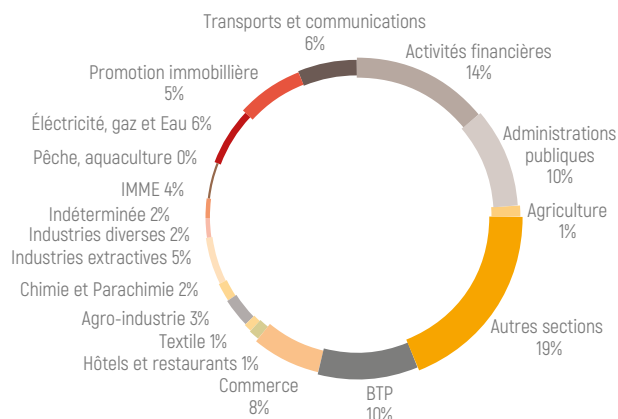


III.2.2 - Diversification sectorielle :

La répartition des risques selon les secteurs de l'économie fait l'objet d'une même attention et se double d'une analyse prospective permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque. Elle s'appuie sur des études exprimant une opinion sur l'évolution des secteurs et identifiant les facteurs qui expliquent les risques encourus par leurs principaux acteurs.

La répartition des engagements donnés par secteurs, rapportés au total des engagements de la Banque à fin décembre 2020, se décline comme suit :

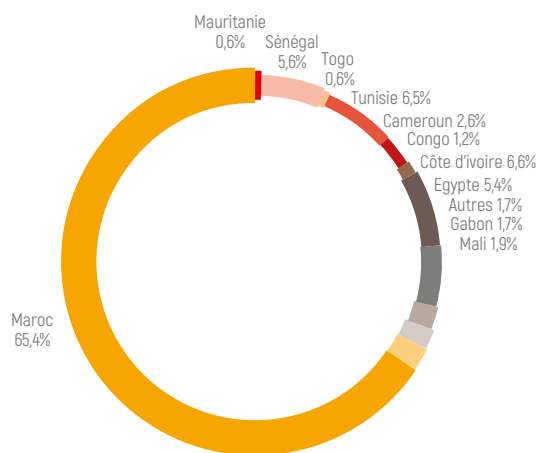
- Les établissements financiers -holding et assurances représentant 14%, en baisse par rapport à 2019. Les engagements sur ce secteur sont de très bon risque.
- Le BTP & matériaux de construction représente 10% en stagnation par rapport à 2019.
- La promotion immobilière représente 5% en légère progression par rapport à 2019.
- La rubrique « autres sections » regroupe les crédits accordés aux particuliers (immobilier et consommation).



III.2.3 - Répartition géographique :

La répartition des engagements par zone géographique montre que l'exposition du groupe est concentrée au Maroc avec environ 65% suivi de la Tunisie. Le reste étant réparti entre les pays africains subsahariens.

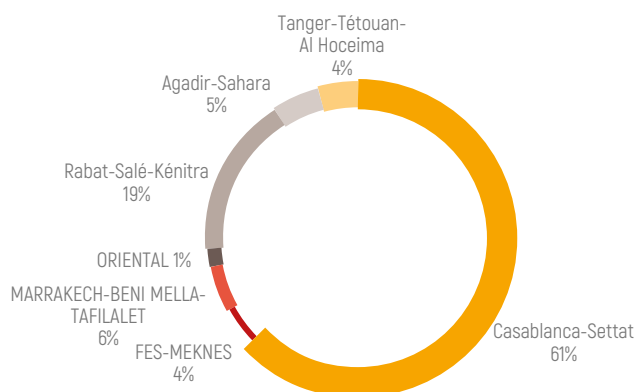
Répartition des engagements par zone géographique à fin décembre 2020



Au niveau Maroc, la région de Casablanca représente, à elle seule, 61% des engagements de la banque, suivie de la région de Rabat-Kénitra de 19%.

Cette concentration s'explique par :

- le fait que les régions de Casablanca et de Rabat représentent le « cœur économique, financier et administratif » du Royaume
- la domiciliation des comptes à Casa et Rabat des principaux projets d'infrastructure lancés et réalisés en province.



B- Procédures

1- Prise de décision :

a- Compétences :

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un comité de crédit.

Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes internes et les spécificités de métiers.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau d'autorité supérieur.

S'agissant de la banque, les différents organes de prise de décision tels qu'ils ont été validés par le conseil d'administration sont : (classés par niveau de compétences croissant) :

- Comités GGR restreints (3 niveaux)
- Comité Crédit BE
- Comité de Crédit Groupe
- Comité des Grands Risques, présidé par le Président Directeur Général, est l'instance ultime de décision en matière de prise de risques de crédit et de contrepartie.

S'agissant des filiales du groupe, les compétences sont définies en montant de risques. En cas de dépassement de seuil, les décisions sont prises par les différents comités de la banque.

b- Processus :

Demande et proposition :

Après la prise de contact avec le client et une première

évaluation de son activité et/ ou de ses revenus, le responsable commercial en agence procède au montage d'une proposition de crédit via une application informatique dédiée. Il constitue un dossier administratif de ladite proposition, recensant l'exhaustivité des documents exigés tant par la réglementation BAM que par le règlement interne de l'établissement en matière d'engagement de crédit.

Cette proposition doit comporter toutes les informations requises pour permettre la prise de décision au niveau du pôle «Gestion Globale des Risques».

Etude et décision :

Les analystes du Pôle «Gestion Globale des Risques» reçoivent la proposition de crédit et procèdent à un premier diagnostic complet de la relation à travers les éléments suivants :

- L'activité et la rentabilité de la relation ;
- La capacité de remboursement de la contrepartie ;
- La structure financière de l'affaire ;
- L'historique des relations ;
- la qualité des garanties bordant le crédit ;
- la rentabilité de l'opération ;
- Le rating déterminé par le système de notation interne de la banque ;

En plus de ces éléments, et afin d'améliorer la maîtrise des risques encourus par la banque, l'analyse des dossiers de crédit est complétée par les études sectorielles réalisées par l'entité « Etudes économiques et sectorielles ».

Ces études ont pour principal objectif d'analyser l'évolution de l'environnement macro-économique en réalisant des études ciblées sur l'ensemble des secteurs d'activité de manière à contribuer à la fixation des grandes orientations de la politique de crédit de la Banque.

Ce diagnostic est ensuite approuvé par un œil d'expert en matière de gestion des risques (divisionnaire GGR). Ce dernier prend la décision appropriée dans le cadre des compétences qui lui sont déléguées intuitu personae sine qua non, il présente la proposition à l'instance habilitée pour prise de décision.

Notification de la décision :

Entrant dans le cadre du projet de certification du process crédit, cette nouvelle procédure a permis d'officialiser l'ensemble des termes de nos décisions de crédits clarifiant ainsi les relations avec notre clientèle dans un souci de transparence et de préservation des intérêts mutuels des parties.

Des améliorations sont en cours à ce niveau prévoyant la mise en place de contrat d'ouverture de crédit et/ou de lettre de notification spécifique pour certains types de financements notamment de l'immobilier.

Révision :

A l'instar de la proposition de mise en place, la proposition de révision des lignes de crédits émane des unités commerciales. Toutefois, elle peut être provoquée sur demande des entités GGR notamment lorsque les outils de suivi font apparaître des anomalies justifiant une révision à la hausse comme à la baisse des enveloppes autorisées.

Le circuit d'étude et de décision obéit au même schéma que pour la phase d'octroi.

Personnes morales apparentées :

L'octroi de crédits aux personnes morales apparentées obéit aux mêmes règles et procédures appliquées pour les clients normaux.

c- Gestion des dossiers de crédit :

Contenu et gestion des dossiers de crédit

Les dossiers physiques de la clientèle comprennent :

- Le dossier de la Relation ;
- Le dossier des garanties ;
- Le dossier administratif ;
- Le dossier des services opérationnels.

En plus, et conformément aux termes de la Directive de Bank Al-Maghrib datée du 1/04/2005, les dossiers de crédits sont complétés par les éléments suivants :

- PV d'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice ;
- Etats de synthèse annuels ;
- Rapport des Commissaires aux comptes ou attestation de régularité et de sincérité des comptes ;
- Récépissé de dépôt des états de synthèse et du rapport du commissaire aux comptes au greffe du tribunal de commerce.

Les dossiers de crédit sont tenus au niveau de l'agence. Pour les besoins d'étude, les copies des documents originaux sont envoyées pour consultation aux différents services centraux concernés, pour permettre de formuler la décision de crédit.

A noter que les propositions de crédits ainsi que les décisions et documents y afférents sont archivés au niveau de la Gestion Globale des Risques.

Parallèlement à la gestion des dossiers physiques, le système d'archivage électronique mis en place à Attijariwafa bank offre une historisation, sur une profondeur de plusieurs années, d'un ensemble d'états et de situations permettant ainsi des recherches approfondies à partir de critères préalablement définis.

d- Gestion des garanties

Les garanties sont proposées par l'unité commerciale dans le cadre de la proposition de crédit, elles sont donc préalablement négociées avec le client dans l'objectif de couvrir un risque de crédit.

Ces garanties sont évaluées simultanément à l'évaluation de la proposition de crédit. Cette évaluation s'effectue via un certain nombre d'informations et documents requis dans le cadre du processus d'instruction de toute proposition de crédit. Les principales garanties retenues par la banque et leur mode d'appréciation sont :

- La caution personnelle est appréciée sur la base d'une surface patrimoniale détaillée récente et conforme au modèle pré-établi ;
- Le gage hypothécaire est apprécié sur la base du :
 - Rapport d'expertise établi par un expert agréé par Attijariwafa bank pour les garanties supérieures ou égales à un million de dirhams ;
 - Rapport d'un responsable de l'établissement étayé d'un compte rendu de visite pour les garanties inférieures à un million de dirhams ;

A l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit, l'analyste veille à actualiser, si besoin, est l'expertise des biens affectés en hypothèques.

- La valeur du nantissement sur fonds de commerce pourra également être étayée d'un rapport d'expert ;
- Les marchandises nanties sont régulièrement assorties de déclaration de stock voire éventuellement contrôlées par les organismes habilités ;
- Les matériels financés et nantis sont corroborés par les factures et preuves de paiements correspondantes.

Gestion des dossiers de garanties :

Les actes originaux des garanties sont conservés sous la responsabilité de l'Administration des garanties au Siège.

Les demandes de libération de garanties obéissent au même circuit de traitement que les propositions de crédits après toutefois avoir été visées par l'Entité de Contrôle des

Engagements. Toute modification autorisée des garanties est donc répercutée au niveau de la décision de crédit.

Pour une parfaite maîtrise des opérations, le traitement des mainlevées est centralisé au niveau de l'Administration des Garanties, les signatures habilitées en la matière ayant été strictement fixées.

Le projet AGMA initié par la banque en 2007 vise la refonte du système de gestion des garanties par une centralisation de la gestion des dossiers de garanties et la mise en place d'un système informatisé de gestion des garanties et des mainlevées.

2- Surveillance :

Dans la nouvelle organisation du groupe Attijariwafa bank, le rôle de surveillance et de détection des créances en difficulté incombe essentiellement à l'entité « Audit des Engagements ».

L'entité « Surveillance et Contrôle des Risques de Crédit » veille en permanence, dans une optique préventive, à la santé et à la qualité des engagements de la banque.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Dans le cadre de l'exercice de cette fonction, cette entité est amenée à :

- Surveiller la régularité des engagements : conformité à l'objet du crédit et respect des côtes autorisés ; examen des incidents de paiement ; revue des dossiers échus...
- Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants (créances dites difficiles) à partir d'un certain nombre de clignotants d'alerte ;
- Suivre avec le réseau l'évolution des principaux risques (créances difficiles, engagements les plus importants et/ou les plus sensibles) ;
- Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance ;
- Suivre avec le réseau le dénouement de certains risques spécifiques notamment, les admissions temporaires, les avances sur marchés publics et les avances sur marchandises.

L'objectif escompté de ces diverses formes de contrôle est de prévenir les risques pouvant résulter de dépassements ou d'incidents de paiements, ainsi que d'une baisse importante des opérations domiciliées par le client à travers des réactions

rapides permettant d'appréhender à temps, les problèmes rencontrés par le client concerné et lui trouver les solutions appropriées.

3- Provisionnement :

En vue d'identifier les créances sensibles et celles éligibles au provisionnement au regard de la réglementation en vigueur, une revue exhaustive du portefeuille de la Banque est effectuée trimestriellement à l'aide d'un état des clignotants conçu par référence aux critères de classifications des créances en souffrance institués par la circulaire n°19 de BAM, ainsi qu'à d'autres critères de sécurité complémentaires retenus par la Banque.

Ces clignotants d'alerte, dont les règles de détection sont conformes à la réglementation en vigueur, relèvent essentiellement des quatre familles ci-après :

- Clignotants relatifs aux dépassements ;
- Clignotants relatifs aux impayés (escompte commercial ou crédits amortissables) ;
- Clignotants relatifs au gel de compte ;
- Clignotants relatifs aux critères financiers.

A ces critères usuels de détection, il convient d'ajouter un ensemble de ratios proactifs récemment introduits dans l'état des clignotants et déterminés par rapport à certains postes du bas de bilan. Ces ratios confèrent la possibilité de repérer de façon précoce, les signes précurseurs de dégradation du risque.

Les créances, ainsi détectées et pré-classées, sont examinées, dans un second temps, dans le cadre des comités de suivi des créances difficiles de concert avec les autres instances de la Banque (Réseau, Crédits, Recouvrement).

Ces comités suivent de manière périodique l'évolution des créances en souffrance qui peut déboucher sur l'une des actions suivantes :

- La régularisation, et donc le reclassement desdites créances dans la catégorie normale ;
- Le rééchelonnement ou la restructuration pour les affaires économiquement et financièrement viables ;
- Le déclassement définitif de la créance dans l'une des catégories des créances en souffrance après la mise en demeure préalable du client concerné ;
- Le maintien de la créance en suivi pour les cas qui bien qu'ils ne soient pas encore formellement éligibles au déclassement au regard des critères réglementaires, nécessitent, de par

leur sensibilité, un certain accompagnement de la part des entités concernées et qui peuvent être couvertes le cas échéant par des provisions pour risques généraux.

Les créances en souffrance sont évaluées et comptabilisées conformément à la réglementation bancaire en vigueur. Elles sont réparties en trois catégories différentes :

- Les créances pré douteuses ;
- Les créances douteuses ;
- Les créances compromises.

Par ailleurs, les dossiers éligibles au provisionnement sont préalablement mis en demeure par les entités concernées de la Banque.

Enfin, les garanties hypothécaires dont le montant est égal ou supérieur à un million de dirhams font l'objet d'une évaluation systématique avant leur prise en compte dans le calcul des provisions.

Il faut noter par ailleurs que dans un souci de prudence, la politique du groupe prévoit que les créances en souffrance sont, pour l'essentiel, classées directement dans la catégorie « Compromises » et provisionnées en conséquence.

Il y a lieu de noter que le Comité des Risques et des Comptes examine régulièrement, lors de ses réunions périodiques, la situation des engagements classés en souffrance et ceux faisant l'objet d'un suivi particulier, suite à l'apparition d'indicateurs pouvant être défavorables.

4- Gestion Corrective du Portefeuille :

Pour améliorer l'efficacité de recouvrement des créances difficiles et en souffrance, des dispositifs de recouvrement à l'amiable et judiciaire ont été mis en place au sein de la Banque.

Recouvrement à l'amiable consiste à veiller en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des engagements de la Banque et de suivre, principalement via le réseau, ou directement avec les clients concernés, la régularisation de toute insuffisance ;

Le Recouvrement judiciaire consiste à mettre en œuvre l'ensemble des actions judiciaires aux fins de récupération des créances en souffrance.

Le Recouvrement Groupe a pour mission la mise en œuvre de l'ensemble des actions à l'amiable ou judiciaires aux fins de récupération des créances en souffrance.

Les activités principales de l'entité se résument comme suit :

- Elaborer et proposer une politique de recouvrement à l'échelle du groupe
- Négocier des sorties à l'amiable avec les clients avant toute action judiciaire.
- Préparer et transmettre les dossiers contentieux aux avocats pour assignation en justice
- Suivre les actions de recouvrement judiciaire avec les avocats désignés
- Minimiser les coûts du recouvrement et les risques liés à l'activité

Un recouvrement efficace nécessite une politique clairement définie à savoir :

- Respect des instructions relatives aux provisions et des principes comptables (LC. 8 G, 19 G & Instructions BAM et DGI : Constitutions et reprises, Pondération des garanties, Mise à niveau des hypothèques
- Processus de décision fluide Collégialité dans la prise des décisions. ; Plusieurs comités aux compétences différentes statuent sur les propositions de règlement des créances avec un comité Recouvrement Groupe hebdomadaire se penche sur les autres propositions
- Distinction de la clientèle entre celle de masse, super créances, Créances en redressement et liquidation judiciaire
- Analyse préliminaire des dossiers hors masse : Etude des garanties, Collecte de l'information utile et pertinente
- Choix de la stratégie à adopter : Amiable de préférence, Judiciaire
- Partenariat efficient avec Mise en place et refonte des conventions de collaboration, renouvellement du collège des avocats en fonction des performances et de la qualité des prestations fournies et définition d'une politique d'attribution des dossiers à confier Institution de quotas
- Amélioration de la productivité des ressources en place : Formation continue spécifique, Recrutement et adéquation des effectifs avec le métier, préparation de la relève
- Instauration de 5 comités de recouvrement à compétences différentes : Respect du principe de collégialité, Matérialisation des décisions par PV de comité
- Refonte du système d'information
- Adoption du plan d'action annuel : Objectifs quantitatifs et qualitatifs
- Elaboration des tableaux de bord et reportings : Réalisations et suivi de l'activité,

- Analyse des performances des prestataires : Suivi et analyse des coûts, Suivi des frais généraux, Suivi des honoraires et commissions des prestataires

II - RISQUE MARCHÉ

Les activités de marché constituent un domaine où la gestion des risques est considérée comme une préoccupation majeure et un levier important de pilotage de la rentabilité et de la performance.

Un ensemble de dispositions et de mesures sont établies par la banque pour prévenir, réduire les risques et améliorer leur maîtrise.

A – Gestion des risques de marché

1- Catégories de risques de marché

Les principaux risques de marchés sont :

- le risque de taux
- le risque de change
- le risque actions
- le risque sur les produits de base

- Le risque de taux :

Ce risque correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché. Les limites d'encadrement du risque de taux sont :

- Limites en nominal
- Limites en duration
- Limites en Stop-loss

- Le risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

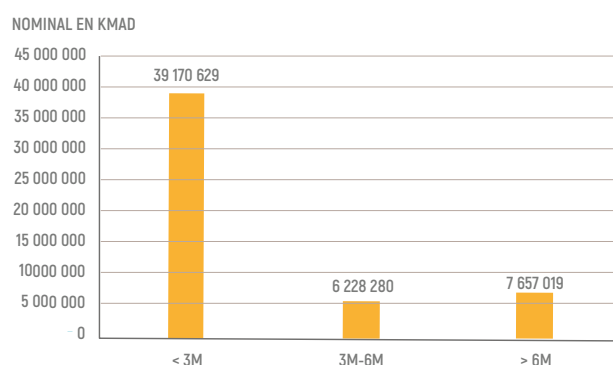
Techniquement, le risque de change est mesuré par la position de change qui inclut :

- le change au comptant
- le change à terme
- les swaps de change
- les options de change

Les limites d'encadrement du risque de change sont :

- Limite de position par devise en fin de journée ;
- Limite de position globale en fin de journée ;
- Limite de position courte ;
- Limites de greeks ;
- Limite de stop loss ;
- Limites de contreparties.

A fin décembre 2020, la position change à terme s'élève à 53,055 milliards de dirhams ventilée comme suit :



A fin décembre 2020, la position options de change s'élève à 4,9 milliards de dirhams.

- Le risque sur les actions :

Ce risque résulte de la variation de la valeur d'un portefeuille actions suite à une évolution défavorable des cours de la bourse. Les limites d'encadrement du risque actions sont :

- Limites en nominal
- Limites en Stop-loss

- Le risque sur les produits de base :

Ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur lesquels la banque intervient. Les limites sur les produits de base sont :

- Limites en nominal
- Limites en Stop-loss

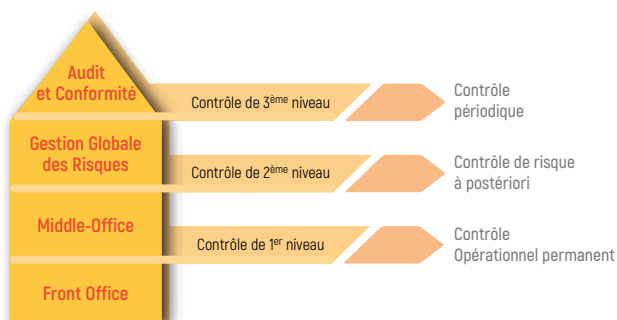
2- Dispositif de suivi et de contrôle

Le contrôle du respect des limites est assuré au premier niveau par l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et au deuxième niveau par l'entité Risque de marché de la GGR Groupe. Le contrôle interne de la SDM s'assure aussi du respect des limites et reporte à l'entité Conformité Groupe.

L'entité Middle Office & Risk Management est rattachée à la Banque des Marchés et des Capitaux, mais elle reste indépendante du Front Office et des équipes commerciales.

Le Contrôle Interne est rattaché hiérarchiquement à la Banque des Marchés et des Capitaux et fonctionnellement à la Conformité Groupe.

Rôles des différents intervenants



Le Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et des capitaux

L'entité Opérations et Risk Management de la Banque des Marchés et des capitaux est responsable du contrôle de niveau 1.

Elle a pour principal rôle de :

- produire et analyser quotidiennement les résultats et les risques ;
- s'assurer de la fiabilité des paramètres de marché servant à l'élaboration des résultats et des risques (taux, cours de change, cours de bourse, prix matières premières, cotation swap, ...);
- proposer les méthodes de calcul des risques et des résultats en s'assurant de leur exhaustivité et de leur adéquation avec la nature des risques encourus ;
- concevoir en liaison avec la GGR Risques Marchés le dispositif des limites ainsi que les méthodes de calcul de risque ;
- suivre et notifier tout dépassement des limites de marché ;
- s'assurer de la conformité des opérations initiées par le Front Office par rapport aux pratiques de marché et par rapport aux règles fixées par la banque ;
- valider les pricers utilisés par le Front.

La Gestion Globale des Risques (Risques de marché)

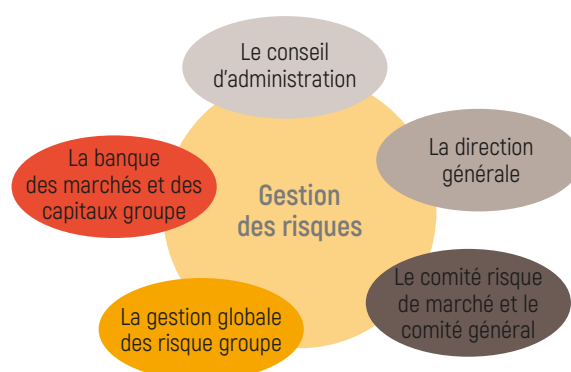
L'entité « Risques marché » de la GGRG assure la composante financière du contrôle de niveau 2 avec en particulier un rôle de supervision des méthodologies et des risques de marché. Elle a pour principal rôle de :

- valider les principes du dispositif et les méthodes proposés

par l'entité Middle Office & Risk Management, en s'assurant en particulier de l'homogénéité des méthodes au sein du Groupe et émettre des recommandations le cas échéant ;

- assurer un suivi quotidien et mensuel de l'ensemble des instruments de marché par le calcul des indicateurs de risque ;
- assurer les reporting interne et externe sur les risques de marché ;
- valider les méthodes développées en interne et les modèles des logiciels utilisés pour valoriser les produits en portefeuille ;
- valider les diverses autorisations et limites demandées relatives aux différents produits.

3- Gouvernance de la Gestion des risques



Comité Risques de Marché

Ce comité réunit trimestriellement les responsables des différents niveaux de contrôle ainsi que les responsables du Front Office afin de :

- Valider les nouvelles limites proposées par la salle des marchés ou proposer d'autres limites le cas échéant.
- Passer en revue les différents dépassements des limites de marché constatés.
- S'assurer de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques de marché et de son adéquation avec la politique de gestion des risques définie.
- Présenter le risque de chacune des activités de la salle des marchés (indicateurs de risque de marché, stress tests réglementaires ...).

4- Gestion des limites

Limites de marché

Les limites sont fixées par le Comité Risques de Marché qui se tient trimestriellement pour chaque type d'exposition. Elles peuvent être révisées en fonction des besoins des limites de produits et de l'évolution des marchés.

Les demandes de limites sont exprimées pour les différents

produits de la Salle des Marchés et doivent être adressées à l'entité Middle Office & Risk Management, accompagnées d'une note expliquant :

- les limites demandées et la nature des risques correspondants ;
- les motivations pour leur mise en place.

A noter que le comité des risques de marché a instauré un système de stop loss par produit (change, taux, actions ...). Ce système repose sur la clôture immédiate de la position au cas où le trader atteint les niveaux de pertes maximales fixées par le Comité.

Limites de contreparties

Les limites de contrepartie sont revues sur la base des demandes de révision des limites émanant de la Salle des Marchés. La révision concerne principalement :

- Le renouvellement : l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et des Capitaux examine les limites définies et les compare aux réalisations de l'année écoulée. Elle propose, en concertation avec la banque des Marchés et des Capitaux et les autres entités commerciales, les ajustements nécessaires pour l'année suivante. La révision peut porter sur l'augmentation d'une limite, sa réduction, son maintien ou sa suppression.
- La révision ponctuelle : les acteurs intervenant dans la mise en place des limites peuvent demander la révision des limites octroyées à une contrepartie pour faire face à de nouvelles circonstances.

Toutes les demandes de révision sont centralisées par l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés qui examine leur impact sur les opérations de la Salle des Marchés avant de les adresser à la GGR.

Suivi des limites et des dépassements

Le contrôle du respect des limites est assuré au premier niveau par l'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et au deuxième niveau par l'entité Risque de marché de la GGR Groupe. Le contrôle interne de la SDM s'assure aussi du respect des limites et reporte à l'entité Conformité Groupe.

L'entité Middle Office & Risk Management de la Banque des Marchés et des Capitaux surveille en permanence les expositions et effectue les mesures de risque et les compare aux limites. Elle produit quotidiennement des reportings appropriés qu'elle adresse à :

- la Direction Générale
- la Gestion Globale des Risques
- le contrôle interne

Le système d'information MLC (module de gestion des limites

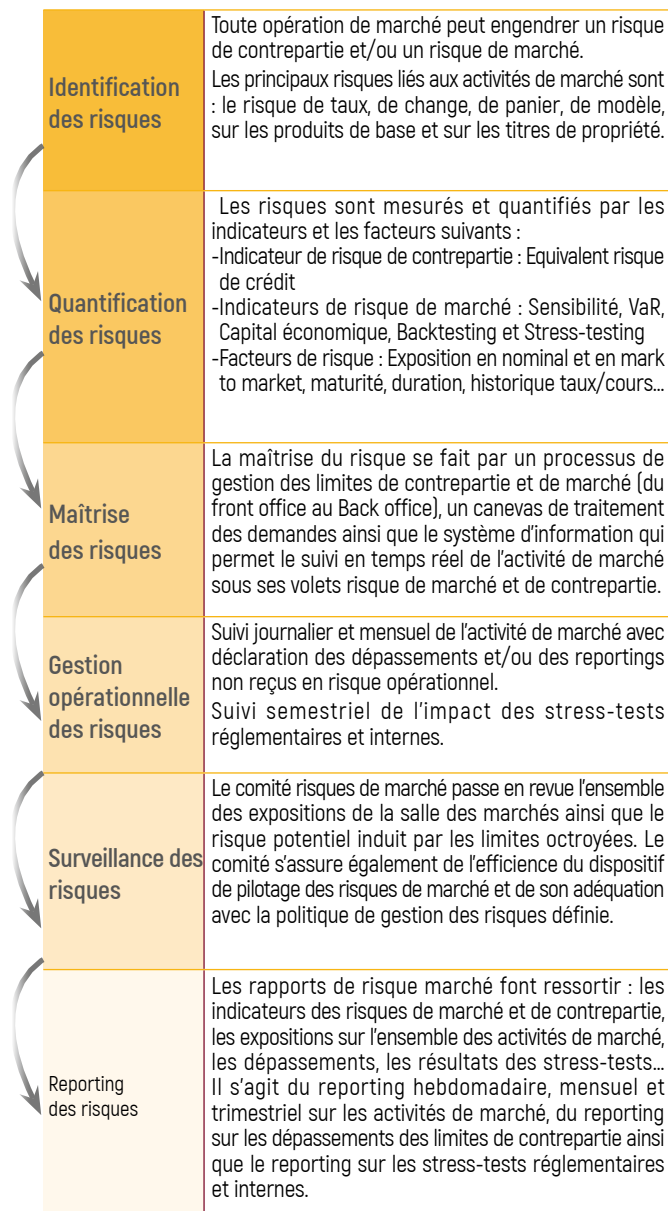
annexé à Murex) mis en place par le risque de marché permet le suivi du risque de contrepartie (nominal et équivalent risque de crédit) et les expositions par activité.

Les limites d'encadrement du risque de contrepartie sont fixées en Nominal, en Equivalent risque de crédit et en Maturité.

5- Système d'informations mis en place pour gérer le risque de marché et de contrepartie

La banque a mis en place le logiciel Murex intégré Front to Back Office y compris Risque et Comptabilité destiné à mesurer et quantifier les risques de marché ainsi que le risque de contrepartie via le module MLC et ce sur les différents produits de la salle des marchés.

B- Politique de gestion des risques de marché et sa mise en œuvre



C – Méthodologie de mesure des risques liés à l'activité de marché

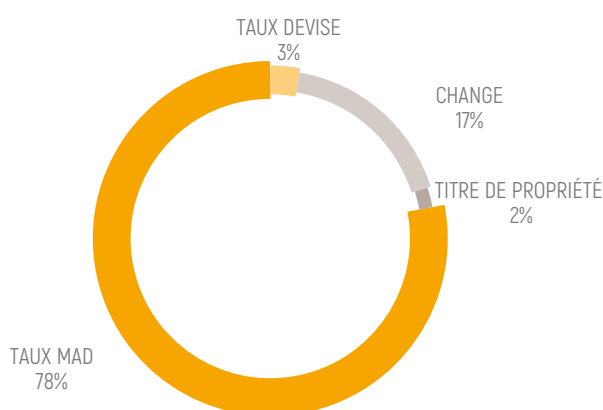
La maîtrise des risques relatifs aux activités de marché se base sur la mesure de plusieurs indicateurs, à savoir :



1- Valeur en Risque

La valeur en risque (VaR) est une mesure de la variation maximale de la valeur d'un portefeuille d'instruments financiers, avec une probabilité fixée sur une période donnée sous des conditions normales de marché. Le modèle VaR a été développé par les soins de la Gestion Globale des Risques Groupe d'Attijariwafa bank, il couvre le risque de taux, le risque sur les instruments de change ainsi que le risque sur les titres de propriété. Le modèle de VaR historique est également implémenté dans Murex.

Ventilation de la VAR par activité



Activité (en KMAD)	Position MAD	VaR (1 jour)	VaR réglementaire 10 jours
Change	5 365 742	20 140	63 690
Titres de propriété	84 331	2 235	7 069
Taux MAD	55 369 623	90 513	286 227
Taux Devise	8 453 376	3 956	12 511

2- Back-testing

Le Backtesting est une technique pour tester la validité du

modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et de voir par la suite si cette VaR encadre réellement la perte potentielle réalisée en la comparant au P&L théorique.

3- Indicateurs de sensibilité

Les indicateurs de sensibilité mesurent l'impact d'un mouvement du marché sur le prix d'un actif.

Le Delta d'un portefeuille mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à l'augmentation de la valeur du sous-jacent de 1 point de base.

Le Vega mesure la sensibilité de la valeur du portefeuille à la volatilité de l'actif sous-jacent.

4- Capital Economique

Le capital économique est un indicateur de risque de marché destiné au calcul de la perte potentielle maximale due à la détention sur une période d'un an, sans qu'il y ait de modification dans la composition du portefeuille de négociation de la banque, pour faire face à des worst case scénarios.

Il représente le risque de perte maximale sur toute l'activité de marché avec une probabilité fixée sur une période d'un an dans des conditions normales de marché. Il est notamment utilisé en Comité Risque de Marché pour l'aide au calibrage des limites.

On distingue deux types de capital économique : Capital Economique dû au risque de marché et Capital économique dû au risque de contrepartie.

5- Stress-tests

Le stress test, également appelé analyse de scénario, mesure par des simulations l'impact d'un ou plusieurs scénarios sur le portefeuille de la banque.

Contrairement à la VaR qui mesure la perte maximale dans des conditions normales de marché, les stress tests mesurent la perte maximale dans des conditions extrêmes de marché.

Stress-tests réglementaires et Internes :

Les programmes de stress-test sont réalisés semestriellement tels qu'ils sont définis par Bank Al Maghrib. On distingue les stress-tests internes (identifiés par l'entité risque de marché en se basant sur des scénarios de crise survenue dans le passé) et réglementaires (spécifiés par le régulateur). La fréquence de communication de ces reportings est semestrielle.

Stress-test Forward Looking :

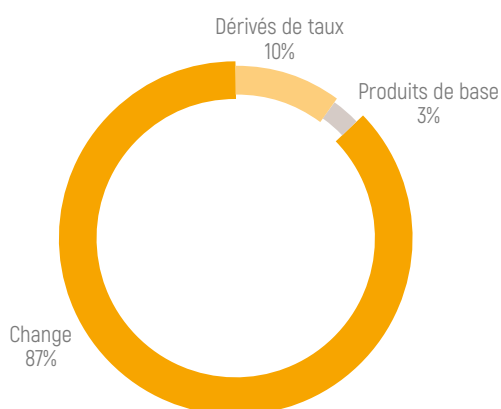
Le Stress-Test Forward Looking est une approche macroéconomique basée sur la modélisation des phénomènes de transmission économique, et dont l'objectif est de calculer un choc à partir d'hypothèses sur les variations futures de différents agrégats macroéconomiques (ex : croissance, inflation, dette...).

Ces scénarios sont définis en collaboration avec l'entité Politique et Stratégie des Risques de la GGR.

6- Equivalent risque de crédit

Il s'agit d'un indicateur de mesure du risque de défaillance éventuelle d'une contrepartie sur un instrument hors bilan (change à terme, options de change, matières premières...).

Ventilation de la l'équivalent risque de crédit par activité



RISQUE MARCHÉ FILIALES

L'entité « Risques marché » a créé en Septembre 2013 une sous entité « Risques marché filiales » qui a pour fonction de suivre et d'analyser les différentes positions de la Banque sur les activités de marché (principalement activité change) et interbancaires pour les filiales bancaires du Groupe.

A – Suivi des risques de marché

1- Activité de Change

Les opérations de marché relatives au marché des changes sont aujourd'hui constituées essentiellement de spots de change et de change à terme :

- Les filiales disposent de limites de position de change, validées par la GGRG.
- Les limites de position de change sont calibrées pour les filiales des zones UEMOA, CEMAC et MENA afin de limiter le risque potentiel de dévaluation.
- Des stress-test de dévaluation sont également effectués chaque semestre par les filiales.

2- Activité de Taux

Le risque souverain est du ressort de l'entité risque pays.

3- Activité Money Market

Les activités Money Market se limitent à des prêts/emprunts, des pensions ainsi que des swaps de change. Des analyses sur les contreparties bancaires en zones UEMOA, CEMAC et MENA sont menés pour la fixation de limites annuelles.

B – Gestion des risques de marché au sein des filiales

1- Système d'information

Le module de trésorerie d'Amplitude est mis en place pour les filiales SIB et UGB et est en phase de déploiement pour le reste des filiales.

La filiale Egyptienne quant à elle, acquise en Mai 2017, dispose d'une entité risque marché qui lui est propre. Le logiciel Murex y est mis en place et est opérationnel.

La remontée d'information s'effectue par le biais de reportings quotidiens, obligatoires, diffusés par les filiales à l'ensemble des parties prenantes.

2- Politique des risques

Une Charte de Gestion des Risques Marchés filiales a été élaborée, traitant notamment des sujets de gouvernance et de contrôle.

Cette charte a été déclinée pour les zones UEMOA, CEMAC et MENA de manière à correspondre aux spécificités réglementaires de chaque zone.

Au niveau de l'Egypte et de la Tunisie, la charte a déjà été mise en place avec ses composantes organisationnelles, opérationnelles et de gouvernance.

3- Comités de trading et trésorerie

En référence à la gouvernance, des comités mixtes se déroulent au sein des filiales, et sont tenus, depuis 2018, à fréquence trimestrielle. Ces comités permettent de suivre la stratégie de la filiale et de formuler leurs besoins en termes de limites à soumettre à la GGRG.

III – GESTION DU RISQUE PAYS

Pilotage des risques

La consolidation du dispositif de gestion des risques pays a été soutenue afin de maintenir un encadrement rigoureux des risques transfrontaliers au regard de l'accélération du développement régional du groupe induit par l'acquisition

de la filiale Egyptienne du groupe Barclays mais aussi et surtout en vue d'accompagner l'approfondissement régulier du cadre macro prudentiel. A ce titre, la fonction Risque a vu se renforcer la démarche du Risk Appetit Framework (RAF) afin d'asseoir un développement éclairé qui concilie de manière optimale les ambitions commerciales et les impératifs de risque et de rentabilité.

L'approfondissement du cadre de régulation des risques transfrontaliers

Au regard de l'importance grandissante des encours transfrontaliers dans le bilan de la banque, le régulateur a renforcé de manière significative le cadre de régulation de cette typologie de risque. Face à cette nouvelle dynamique, la GGR Groupe a répondu aux nouvelles exigences prudentielles notamment :

- en participant à la sixième revue des risques organisée par le collège des superviseurs des différents pays d'implantation sous les auspices de Bank Al Maghrib, adepte d'une supervision consolidée et concertée avec les régulateurs des pays de présence ;
- aux missions d'inspections sur place réalisées conjointement entre les services de Bank Al Maghrib et la commission bancaire de la BCEAO ainsi que la BEAC et ce en deux temps : au niveau des filiales et au niveau central ;
- en communiquant un reporting réglementaire dédié aux risques pays de plus en plus granulaire.

Le renforcement du dispositif de gestion du risque pays

L'étude réalisée par l'entité Risque Pays avec l'appui d'un consultant externe, en vue d'automatiser la gestion du risque pays, a permis :

- Le diagnostic du dispositif en place et son adéquation avec les exigences réglementaires tout en identifiant les actions d'évolution par rapport à un benchmark international ;
- L'élaboration d'un modèle conceptuel pour une gestion optimale des risques pays (blocs fonctionnels et système d'information dédié) en vue d'une mise en œuvre informatique avec une extension du dispositif aux filiales étrangères selon une approche progressive.

Le processus de renforcement du cadre de régulation et la mise en œuvre de la nouvelle organisation, ont eu pour effet conjugué de permettre un renforcement du suivi des risques BDI et une consolidation du dispositif d'encadrement des risques pays. De même, l'institution du comité Risques Pays, l'adoption du cadre d'appétence aux risques pays et le projet de mise en place d'une base de données Risque

contribueront de manière décisive au couronnement de cette dynamique de consolidation.

Le suivi et surveillance du risque de contrepartie au niveau du Groupe

Activité exercée auparavant de manière éclatée, elle se déroule aujourd'hui au sein de l'entité Risques BDI avec un spectre plus large :

- d'abord un suivi permanent et un arrêté mensuel de la qualité des actifs de chacune des filiales BDI par le département Audit des engagements BDI qui intervient en tant que contrôle de 2° niveau et identifie de manière précoce et contradictoire toute dégradation de risque de contrepartie. L'efficacité opérationnelle de ce contrôle est en train de se renforcer avec la mise en œuvre de requêtes par clignotant en attendant l'accès direct aux sources d'informations ;
- ensuite un suivi macro par filiale réalisé trimestriellement afin d'accompagner l'évolution des activités et de s'assurer que le développement commercial emprunte une trajectoire saine, rentable et sans risque de concentration au niveau du portefeuille engagements le tout en strict conformité réglementaire.

L'élaboration de ce reporting en termes de revue trimestrielle des filiales bancaires permet l'élaboration d'une véritable radioscopie de ces entités dans la mesure où elle est fondamentalement orientée vers l'identification précoce des zones de risque et la formulation de préconisations d'atténuation.

La consolidation du dispositif de gestion du risque pays

Le déploiement de la stratégie de croissance de la banque à l'international ainsi que les dispositions de la directive 1/G/2008 de Bank Al Maghreb ont motivé la mise en place d'un dispositif de gestion du risque pays au regard du poids sans cesse croissant de l'international dans l'exposition globale de notre groupe. Ce dispositif s'articule autour des axes suivants :

- la politique générale de Risque Pays (PGRP) :

Il s'agit d'une charte qui a pour finalité de définir le cadre de référence qui régit les activités génératrices de risques internationaux pour la banque en termes de structuration des risques, de gestion, de suivi et de pilotage de ces risques ainsi que leur encadrement.

Compte tenu de l'internationalisation des opérations bancaires elle-même consécutive à l'interconnexion des économies de plus en plus globalisées, le risque pays devient une

composante majeure du risque de crédit. A ce titre, il est régi conjointement par la politique générale de risque crédit pour l'aspect risque de contrepartie et par la présente charte en ce qui concerne la composante risque pays.

Les dispositions de la PGRP s'appliquent de manière permanente aux risques internationaux aussi bien au niveau d'Attijariwafa bank maison mère qu'au niveau de ses filiales. Elles sont susceptibles de mises à jour lorsque l'évolution de la situation économique et financière des marchés le justifie.

Ces dispositions peuvent être complétées par des politiques spécifiques relatives à certaines activités (dette souveraine) ou entités du groupe. De même qu'elles sont accompagnées par des orientations de crédit révisables périodiquement.

La politique générale du risque pays suit le processus d'approbation par les organes décisionnels de la banque.

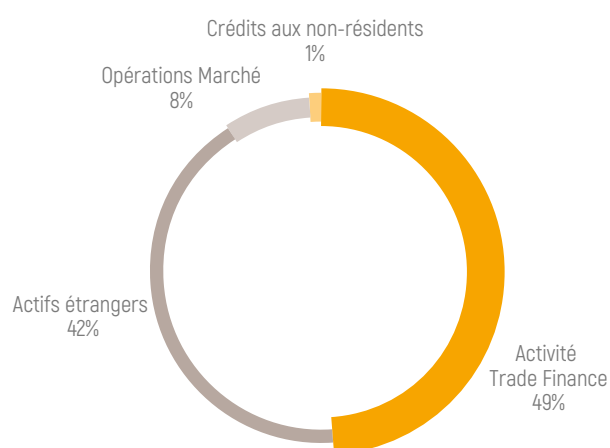
- la méthodologie de recensement et d'évaluation des risques internationaux

Le Groupe Attijariwafa bank déploie son activité bancaire et para bancaire aussi bien sur son marché domestique que dans les pays étrangers à travers des filiales voire même des succursales. A ce titre, son exposition aux risques internationaux regroupe tous types d'engagements pris par la banque en tant qu'entité créditrice vis-à-vis de contre parties non-résidentes à la fois en dirhams et devises étrangères. Il s'agit en l'occurrence :

- des crédits par caisse et des engagements par signature en faveur de non-résidents;
- des expositions dans le cadre de l'activité Trade Finance :
 - confirmation de LC export d'ordre banques étrangères
 - contre garanties reçues de banques étrangères ;
 - comptes nostrii créditeurs auprès de correspondants étrangers ainsi que les comptes Lori des correspondants étrangers débiteurs sur nos livres ;
- des opérations sur actifs étrangers :
 - participations financières étrangères ;
 - contre garanties émises par AWB en faveur de ses filiales en soutien à leur développement commercial ;
 - dotations de succursales étrangères ;
- Portefeuille ALM.
- opérations de marché induisant un risque de contrepartie : change spot et terme, swap de change, produits structurés, matières premières, dépôts en devises.

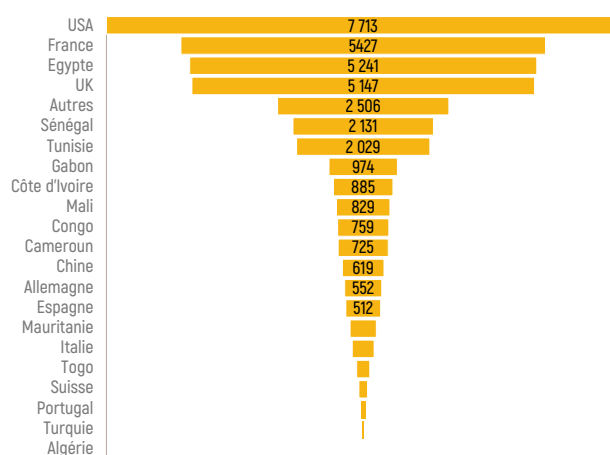
A fin décembre 2020, les risques transfrontaliers d'AWB se sont élevés à 37 194 millions de dirhams avec une répartition à part égale entre les opérations sur Actifs étrangers et les opérations de Trade Finance qui représentent 49% chacun du total des risques transfrontaliers. Le poids des actifs étrangers est imputable à l'intégration de la filiale égyptienne ce qui traduit les ambitions de développement de la banque à l'international dans le sillage de l'ouverture de l'économie marocaine sur l'économie mondiale.

Exposition transfrontalière - base sociale



- la méthodologie de retraitement et de calcul de l'exposition au risque pays selon le principe de transfert de risque ce qui permet de mettre en évidence les zones et les pays à forte exposition (en valeur et en pourcentage des fonds propres de la banque) ainsi que les typologies de risques correspondantes :

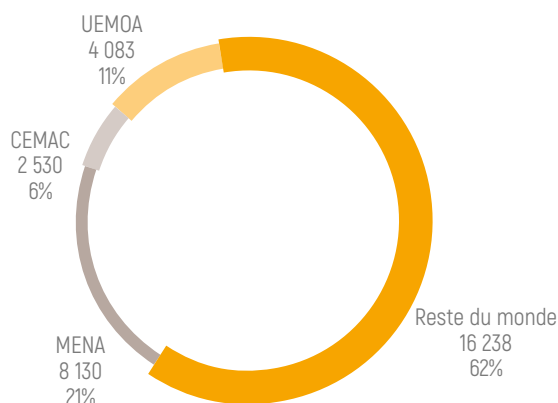
Distribution des risques transfrontaliers sociaux par pays à décembre-2020 :



Sur les zones de présence, l'exposition de la banque est représentée par les participations financières à travers les filiales bancaires en tant que relais de croissance dans

notre stratégie de développement continentale. Il convient de signaler la prédominance de la zone MENA avec un poids relatif de 21% à la faveur de l'acquisition de la filiale égyptienne.

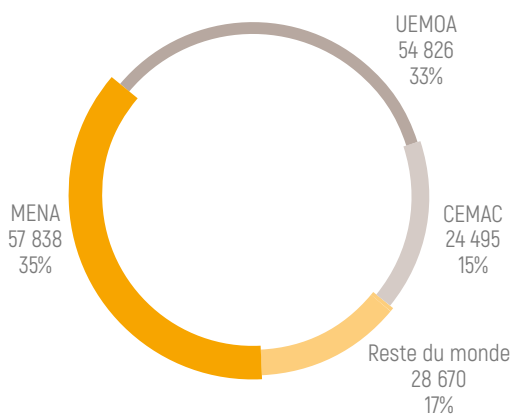
Distribution des risques transfrontaliers par zone géographique



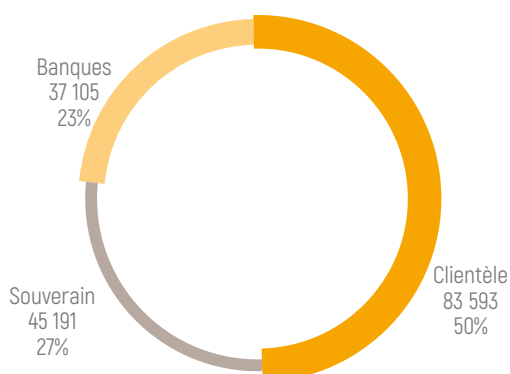
- des règles de consolidation des expositions aux risques pays permettant, au-delà d'une analyse individuelle de l'engagement par pays de chaque filiale ainsi que du siège, une vue d'ensemble de l'engagement global du groupe.

Distribution des risques transfrontaliers groupe : 165 829 M.MAD

Distribution par zone géographique



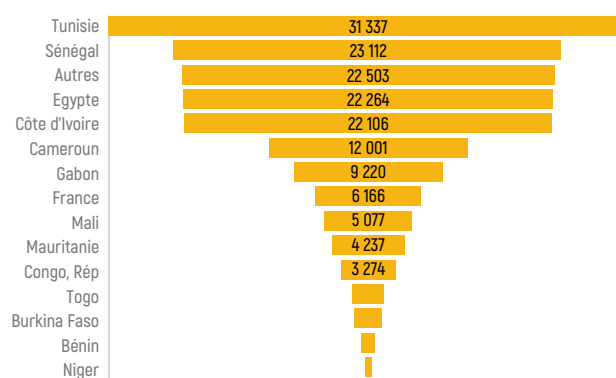
Distribution par agent économique



Il convient de signaler un équilibre dans la diversification des expositions transfrontalières aussi bien sur le plan géographique que par agent économique tout en relevant la prédominance de l'activité d'intermédiation dans notre modèle économique.

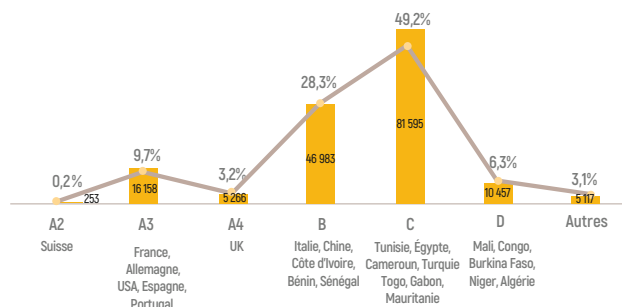
De même la distribution par pays de présence fait montre d'une diversification atténuant de manière significative la concentration.

Distribution par pays



Par qualité d'exposition aux risques pays sur l'échelle de Coface, on note un poids de 51% sur des pays présentant un risque élevé.

Distribution des expositions transfrontalières Groupe selon l'échelle COFACE à fin décembre 2020



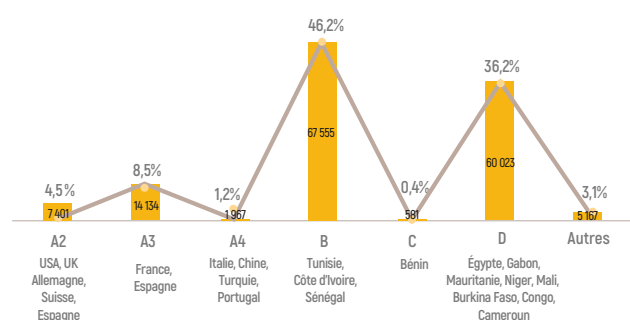
l'élaboration d'un score interne pays traduisant l'indice de vulnérabilité par pays. Ce score est basé sur une approche multicritères d'évaluation combinant :

- un sous-score risque économique basé sur l'appréciation des indicateurs macroéconomiques (solde public, dette extérieure, réserves de change et PIB) permettant d'apprécier la solidité économique des pays ;
- un sous-score risque financier basé sur l'appréciation des indicateurs permettant d'apprécier la liquidité des pays macroéconomiques (dette externe, service de la dette, réserve de change et solde courant);

- un sous-score lié au risque marché à travers principalement les CDS (Credit Default Swap) en tant que protection contre les défauts des émetteurs et à ce titre en tant que baromètre de la probabilité de défaut associée à chaque pays ;
- un sous-score risque politique traduisant la vulnérabilité d'un pays face à l'instabilité politique. Cet indicateur est basé sur une approche multicritère d'évaluation combinant la qualité de la justice, l'administration et la bureaucratie, la redistribution des richesses à travers l'évaluation du taux de pauvreté, le Democracy Index ainsi que le score de Doing Business relatif aux réglementations qui favorisent l'activité économique et celles qui la limitent.

Le score interne-pays découle de la somme algébrique des différents sous-scores ci-dessus et il est gradué de 1 à 5, 1 étant un excellent profil de risque, le niveau 5 représentant un profil de risque très vulnérable.

Distribution des expositions transfrontalières Groupe selon score interne à fin décembre 2020



Sur l'échelle du score interne pays (indice de vulnérabilité) la proportion des expositions sur des pays de qualité de risque moyen (B1) s'établit à 46 %.

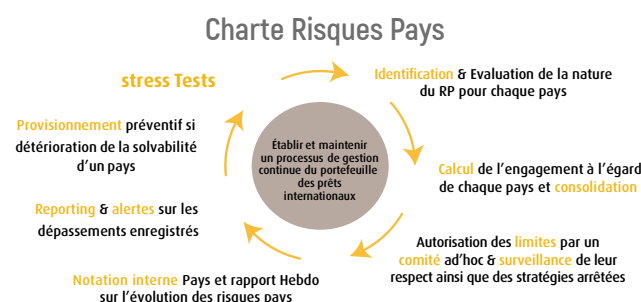
Le modèle de notation interne des pays actuellement centré sur le Risque Souverain est en cours d'extension aux autres composantes au risque pays à savoir le risque de transfert, déjà modélisé, le risque de fragilités bancaires et les chocs généralisés. Ce modèle sera enrichi d'un module « Alertes » permettant de renseigner sur les grandes ruptures ou la détection des tendances lourdes annonciatrices de crises.

- l'élaboration et la diffusion d'un rapport périodique de l'évolution du risque pays récapitulant l'ensemble des événements saillants survenus dans la semaine (mouvements des notations des agences et autres...) avec une mise à jour de la base « Monde » en matière de notations internes de la banque, des CDS ainsi que des notations des pays par des organismes externes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch, Coface, OCDE).

- l'allocation de limites et la revue des Limites par le comité Risque Pays qui en approuve la calibration en fonction du profil risque du pays et du niveau des fonds propres de la banque et déclinées par zone, par pays, par secteur, par type d'activité, par maturité ...].
- le suivi et la surveillance du respect des limites au moyen de reporting ad hoc.
- le provisionnement du risque pays en fonction de la dégradation des expositions (matérialisation du risque, rééchelonnement de la dette, défaut de paiement, bénéfice d'initiative d'allègement de la dette etc...).
- le stress test, exercice consistant à s'assurer de la capacité de la banque à résister à des facteurs de risque extrême et à en mesurer l'impact sur le capital et la rentabilité.

L'exercice du stress test est effectué semestriellement conformément aux exigences réglementaires et à chaque fois que l'évolution des pays d'exposition de la banque ou du groupe l'exige.

En définitive, la gestion du risque pays est encadrée par un dispositif qui assure la couverture des risques internationaux depuis leur origine jusqu'à leur dénouement final :



IV - RISQUE OPERATIONNEL ET P.C.A.

I. Rappel du cadre général de la gestion du risque opérationnel

1. Contexte réglementaire

La mise en place du dispositif de gestion des risques opérationnels (GRO) s'inscrit dans le cadre de la réforme « Bâle 2 » et de sa déclinaison pour le Maroc par la Directive DN/29/G/2007, édictée par Bank Al Maghrib le 13 avril 2007.

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Ce dispositif de gestion des risques opérationnels est piloté par l'entité « Gestion Des Risques Opérationnels » créée au sein de la « Gestion Globale des Risques Groupe ».

A. Missions et Composantes du dispositif GRO

A1- Missions de la GRO



- Répondre aux exigences réglementaires en matière de GRO de Bank Al Maghrib et des régulateurs des pays d'implantation d'Attijariwafa bank
- Valider la couverture des risques opérationnels par des fonds propres



- Doter la banque et ses filiales d'outils de GRO nécessaires pour une maîtrise de ses risques opérationnels dans une optique d'efficacité opérationnelle.
- Standardiser et consolider les livrables GRO



- Animer la filière GRO (collecte des incidents RO, séminaire annuel...)
- Partager les retours d'expérience des entités de la banque et des filiales en matière de GRO (risques, incidents, PAC...)



- Assurer le pilotage central des risques majeurs (Renforcement des DMR)
- Réaliser le suivi des incidents graves
- Elaborer les reportings à destination des instances internes et externes

A2- Composantes du dispositif GRO

Le dispositif GRO du groupe Attijariwafa bank s'articule autour des composantes suivantes :

Corpus normatif

Le **corpus normatif GRO** est décrit dans la **charte GRO** à travers la description de :

- La méthodologie de modélisation du risque opérationnel
- Les principes d'organisation de la filière RO
- Les procédures de GRO (cartographie RO, collecte des incidents, reporting)

Référentiels GRO

Les **référentiels GRO** sont constitués de :

- La cartographie des processus pour l'ensemble des activités de la banque / filiales
- La cartographie des risques consolidée par processus incluant le dispositif de maîtrise des risques (DMR)

Organisation GRO

Le **dispositif organisationnel au niveau d'AWB** est décliné en 2 niveaux :

- **1^{er} niveau / entité GRO** : la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de sa responsabilité. Elle est en charge de mettre à disposition des métiers les informations sur leur niveau de risque opérationnel et de les éclairer sur la mise en place de plans d'actions. Ces activités sont assurées par les **Managers Risques Opérationnels (MRO)**
- **2^{ème} niveau / métier** : la détection, la collecte des incidents et la mise en œuvre d'actions de couverture des risques, sont de la responsabilité des métiers eux-mêmes (**Correspondants RO, Relais RO**)

Reportings GRO

Les **reportings réalisés** sont les suivants :

- Reportings adressés aux différents **métiers** (mensuels et trimestriels)
- Reportings adressés à la **DG** et au **CAC**
- Reportings adressés au régulateur **BAM** (rapport CI et autres demandes)

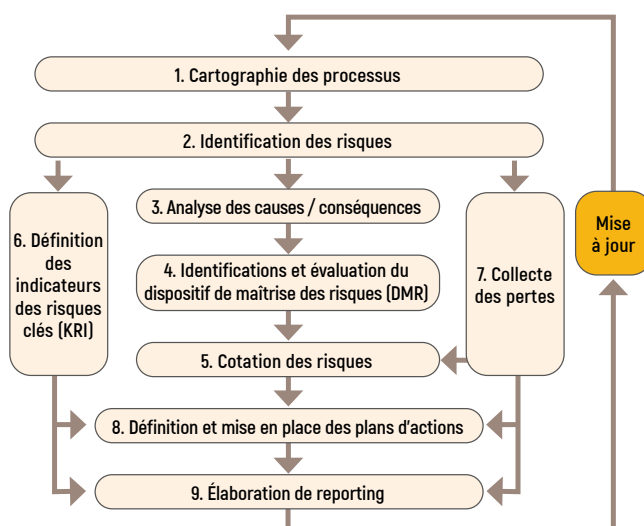
Conduite du changement

Des **supports des formations** ont été élaborés par profil d'acteurs. Des **séances de sensibilisation** sont tenues régulièrement au profit des acteurs RO des métiers.

Des guides d'utilisateur du progiciel GRO ont été élaborés et diffusés. Des enquêtes d'évaluation du niveau de **culture RO** sont réalisées.

B. METHODOLOGIE DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le schéma ci-dessous illustre la démarche par processus utilisée pour l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels :



Le dispositif de Maitrise des Risques (DMR) regroupe l'ensemble des mesures prises pour empêcher et/ou minimiser la survenance des risques et leur impact possible :



- Contrôles de 1er et 2ème niveau
- Contrôles automatiques
- Procédures existantes
- Formations et sensibilisations

5 niveaux d'évaluation sont possibles qui vont de « efficace » à « inexistant »

La cotation nette des risques est évaluée selon 2 axes, la fréquence d'occurrence et l'impact financier :

Fréquence d'occurrence		Impact financier moyen		Echelle de cotation nette	
Cotation	Niveau d'impact	Cotation	Niveau de fréquence	Cotation Nette RO	
1	Moins de 10 K dhs	1	Extrêmement Rare	1	Faible
2	De 10 K dhs à 100 K dhs	2	Rare	2	Moyen
3	De 100 K dhs à 1 M dhs	3	Peu Fréquent	3	Fort
4	De 1 M dhs à 10 M dhs	4	Fréquent	4	Critique
5	De 10 M dhs à 100 M dhs	5	Très Fréquent	5	Inacceptable
6	Plus de 100 M dhs	6	Permanent		

Afin de donner un indicateur crédible de l'exposition aux risques de la Banque, la cartographie des risques est mise à jour périodiquement tant au niveau de la fréquence de survenance que des impacts quantitatifs (financiers) et qualitatifs.

C. Périmètre de couverture

L'ensemble des activités de la Banque est couvert par le dispositif de gestion des risques opérationnels à l'exception des entités suivantes : l'Audit Général, la Conformité Groupe (entités de contrôle) et la Stratégie et développement.

Le périmètre de couverture s'est également étendu aux filiales BDI (UEMOA, CEMAC, autres) (projet de déploiement du dispositif GRO BDI lancé en 2019 et clôturé en février 2020)

MAROC	UEMOA	MAROC	UEMOA
• AWB	• SIB - Côte d'Ivoire	• UGB - Gabon	• ABM - Mauritanie
• Filiales FFS :	• CBAO - Sénégal	• CDC - Congo	• AWB Egypte
- Wafabail	• CDS - Sénégal	• SCB - Cameroun	• ABT- Tunisie
- WafaLLD	• BIM - Mali		• AWB Europe
- Attijari factoring	• BIAT - Togo		
- Wafasalaf			
- Wafacash			
- Wafa Immobilier			
• Filiales BFIG :			
- Wafa bourse			
- Attijari			
Intermédiation			
- Wafa Gestion			

D. Gouvernance GRO

Le suivi du dispositif de gestion des risques opérationnels est assuré par la mise en place d'une gouvernance déclinée à travers 3 principales instances à savoir :

Comité DG

Principaux objectifs :

- Validation des normes, procédures et méthodes de gestion des RO
- Validation de la cartographie des RO et ses évolutions futures
- Suivi des indicateurs et Plans d'actions sur les risques majeurs
- Revue des incidents et pertes et de leurs mesures d'atténuation

Acteurs :

DG ou DGA, Responsables : GRO, GGR, Audit, Conformité, Contrôle Permanent, Finances, RH, Juridique, Dev Commercial et Marketing

Comité GRO

Principaux objectifs :

- Mise en place de la charte, des normes, procédures et méthodes de gestion des RO
- Examen de la cartographie des RO des différents métiers et de ses évolutions futures
- Examen des risques majeurs et suivi de la mise en place des mesures d'atténuation (PAC, externalisation, assurance...)
- Suivi des évolutions des incidents et pertes
- Préparation du comité réglementaire RO et des points d'arbitrage

Acteurs :

Responsable GRO, MRO(s)

Comité RO Métiers

Principaux objectifs :

- Présentation et analyse des incidents et pertes
- Suivi des indicateurs et plans d'actions sur les risques majeurs
- Validation des māj des référentiels RO (Processus, Risques et dispositif organisationnel)

Acteurs :

Responsable GRO, Responsable Métier, MRO, CRO

Fréquence :

Trimestrielle

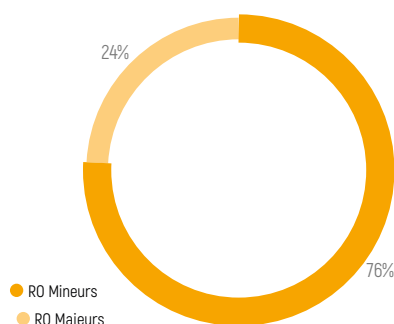
2. Données quantitatives

A. Analyse cartographie des risques opérationnels Groupe (Banque + filiales BDI)

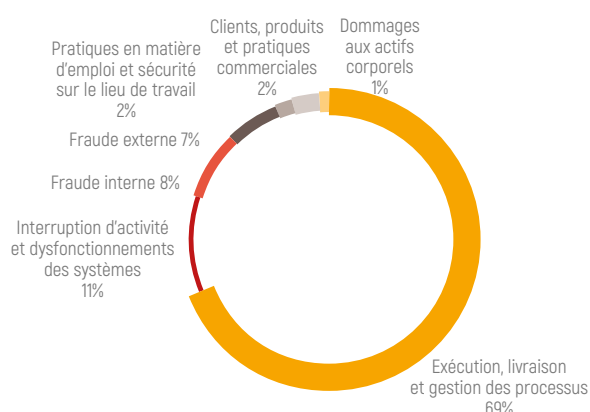
Les principales caractéristiques de la cartographie des risques opérationnels :

- 24% de risques majeurs (à savoir cotation « Forte », « Critique » ou « Inacceptable »)
- 69% des risques sont générés par la cause bâloise « Exécution, livraison et gestion des processus »
- 11% des risques sont causés par l'IT (Interruption d'activité et dysfonctionnement des systèmes)

Répartition des RO du groupe Attijariwafa bank /Criticité

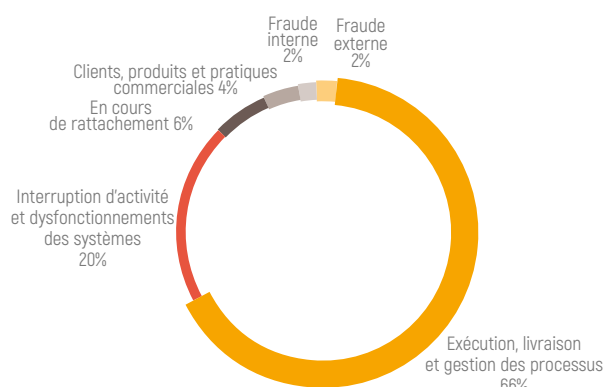


Répartition des RO du groupe Attijariwafa bank/ cause baloïse (niv1)

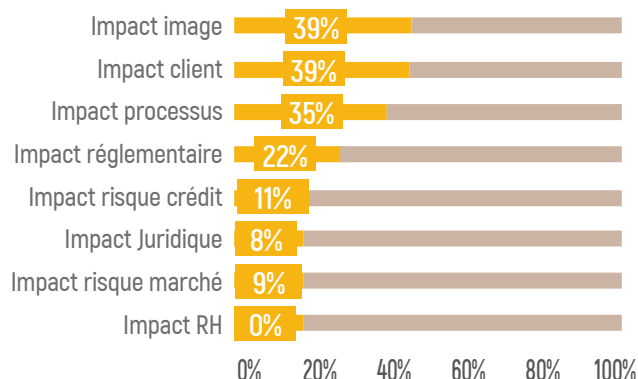


B. Analyse collecte incidents 2020 (périmètre Banque)

Répartition des incidents par catégorie d'événements



Impact qualitatif généré par les incidents collectés



La majorité des incidents collectés durant l'exercice 2020 est liée à un manquement dans l'exécution, la livraison et la gestion des processus (66%) suivi des incidents liés à des interruptions d'activité et dysfonctionnement des systèmes (20%)

Les impacts qualitatifs prédominants sont l'impact d'image et l'impact de satisfaction clientèle (39% des incidents), suivis de l'impact sur l'interruption des process avec 35%

Management de la Continuité d'Activité Groupe (PCA)

La mise en place du PCA s'inscrit dans le cadre de la mise en conformité réglementaire par rapport à la circulaire BAM 47G/2007 en termes de gestion des risques majeurs. Il vise à pérenniser le capital du Groupe Attijariwafa bank et assurer la résilience de toutes ses activités

Faits marquants du PCA en 2020

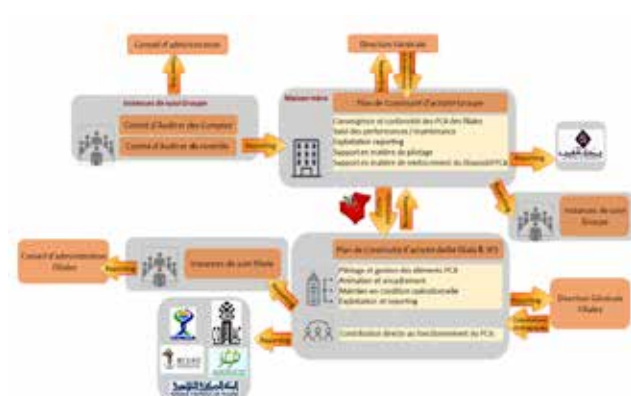
Année 2020 a été fortement marquée par l'activation réussie du PCA au niveau de la banque et des filiales du groupe AWB, afin de d'atténuer l'impact de la crise inédite de COVID-19.

- Activation du dispositif PCA /COVID - 19
- Mise en place des mesures de prévention et de sécurité sanitaire au niveau du groupe AWB
- Soutien et accompagnement des clients au Maroc et dans les différents pays de présence d'AWB

I. Organisation & Gouvernance

1. Gouvernance PCA globale

La politique PCA du Groupe intègre une gouvernance globale du PCA entre le Groupe et ses filiales



2. Une organisation bien adaptée à la pandémie de Covid-19

Rôle et définition de la Cellule de Crise Covid-19

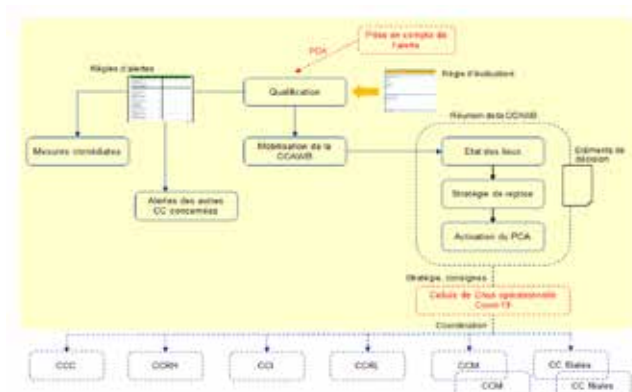
Elle a pour vocation d'éclairer la Direction Générale en matière de :

- Pilotage de la situation de crise
- Résilience opérationnelle et financière des activités d'AWB
- Sécurité des personnes et des biens

La Cellule de crise Covid-19 est l'organe de coordination des décisions de la Cellule de Crise Centrale au niveau du Groupe. Son rôle est de :

- Suivre la mise en œuvre des décisions et la stratégie de secours décidées par la Cellule de Crise Centrale
- Coordonner l'ensemble des plans activés selon la stratégie retenue et prendre en charge les problèmes soumis par les différentes cellules de crise spécialisées
- Piloter et coordonner l'exécution des actions des cellules de crise spécialisées
- Veiller au respect et à l'application effective de la stratégie de secours définie pour les filiales par la Cellule de Crise Centrale
- Informer régulièrement la Cellule de Crise Centrale sur l'évolution de la situation et lui soumettre les décisions importantes à arbitrer
- Coordonner les actions de retour à la normale
- Répertorier les événements survenus en cours de gestion de crise et procéder à la fin de la crise à un bilan afin d'améliorer le cas échéant les plans existants.

Dispositifs de mise en place de la Cellule Centrale de Crise et d'activation du PCA /Covid-19



II. Dispositifs PCA /Covid-19

Le Groupe a déployé une série de mesures dans le cadre du plan de prévention COVID-19 pour s'assurer de la continuité des activités, réduire le risque de propagation et maîtriser les risques et leurs impacts sur le bilan.

Sécurité et protection sanitaire des collaborateurs et des clients

- Mise en place d'un protocole sanitaire rigoureux et strict afin de limiter la transmission et la propagation du virus :
 - Restriction des accès entre les différents sites pour les collaborateurs et les prestataires externes,
 - Limitation du nombre d'accès au niveau des agences
 - Déploiement de mesures bien adaptées pour assurer la distanciation sociale,
 - Distributions de gels hydroalcooliques, masques de protection, ...]
- Déploiement d'un dispositif spécifique d'hygiène, de nettoyage, et de prévention (produits sanitaires, lavage de mains et prise de température, etc.)
- Gestion optimisée des effectifs et des espaces occupés dans les sites centraux et le réseau (présentiel, télétravail, rotation des équipes, congés)
- Actions de sensibilisation du personnel et des prestataires/ partenaires sensibles
- Suspension des réunions, des événements et des déplacements en privilégiant les visio-conférences (dès le 24 février, avant l'enregistrement des 1ers cas dans les pays de présence)

- Mise en place d'un protocole de prise en charge médicale et sociale (tests généralisés PCR à l'ensemble des effectifs et programmation régulière de tests ciblés, prise en charge des cas suspects, positifs ou en contact, service d'assistance psychologique aux collaborateurs,
- Mise en télétravail de l'ensemble de la population fragile,
- Offre de crédit spécial COVID destinée aux collaborateurs dont le foyer a été impacté par une baisse de revenus, communication régulière et proactive en interne, ...]

> **Jusqu'à 70% des collaborateurs des sièges en télétravail**

> **27K tests PCR réalisés. En moyenne, 2 tests/ collaborateur dans les pays les plus impactés (ex : Maroc)**

Déploiement des dispositifs PCA adaptés à la situation et évolutifs selon les mesures gouvernementales

- Activation du PCA avec la mise en place d'un comité de crise et d'une cellule de veille
- Identification, duplication et répartition des équipes PCA sur les différents sites
- Identification des fonctions / collaborateurs critiques, séparation des équipes et activation des sites de repli
- Identification des équipes de back-up en télétravail prêtes à intervenir en cas de besoin
- Accélération de la mise à disposition des infrastructures et solutions technologiques appropriées (solutions IT, VPN, vidéo-conférences, etc.) et encouragement à l'utilisation des canaux distants et du télétravail
- Mise en place de dispositifs de supervision de la sécurité adaptés au nouveau mode d'organisation du travail
- Mise en place d'un dispositif d'interaction avec les prestataires « sensibles » pour la continuité d'activité
- Préparation des dispositifs logistiques et de sécurité en cas de durcissement du confinement et de scénario extrême
 - ~100% des services maintenus dans l'ensemble des pays de présence
- La continuité d'activité grâce aux réalisations en matière de transformation digitale
 - 42% des clients actifs en digital
 - Plus de 12 millions de connexions par mois en 2020 (+60%)

Ces dispositifs sont inspirés des initiatives du Groupe et se sont adaptés aux mesures gouvernementales.

Les filiales ont bénéficié du support du Groupe.

III. Soutien et accompagnement de nos clients et de nos communautés dans les différents pays de présence

Attijariwafa bank a déployé une panoplie de mesures pour

accompagner les clients et les « communautés » dans les différents segments et géographies de présence en réponse aux défis inédits du COVID 19 et à ses impacts socio-économiques.

- Maintien de la quasi-totalité des services et des agences ouvertes dans tous les pays de présence (5 359 agences)
- Mobilisation et engagement en faveur des clients et communautés dans cette période inédite :
 - Mise à disposition gratuite des réseaux d'agences et de GAB pour acheminer les aides de l'Etat aux populations les plus vulnérables
 - Mobilisation des équipes commerciales dans une démarche d'accompagnement proactive de la clientèle entreprise (plan de contacts, enquête clientèle, ...)
- Contribution aux fonds spéciaux COVID-19 dans les différents pays de présence
- Mise en place d'une procédure « Fast Track » des achats Covid-19 et d'un processus dématérialisé de règlement des prestataires
- L'organisation d'une série de conférences digitales et de webinaires autour de thématiques liées aux divers impacts de la crise sanitaire du COVID 19.

De manière plus détaillée

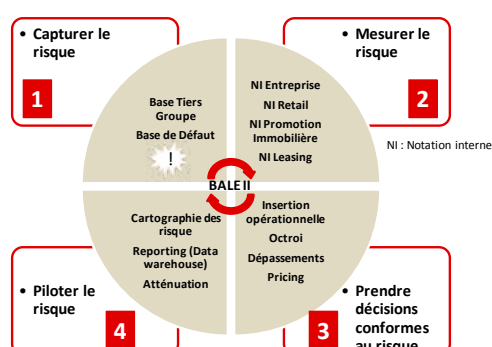
Mesures d'accompagnement mises en place par les filiales AWB	
Hygiène	
Distribution de produits sanitaires (pack de mouchoirs, savon antibactérien, gel hydro alcoolique) à chaque employé	✓
Prise de mesures pour se laver les mains à l'entrée des agences et du siège	✓
Système de prise de température à l'entrée du siège ou des agences	✓
Communication	
Communication destinée à la clientèle, aux collaborateurs et aux prestataires (affichage, web, etc..)	✓
Aménagement	
Révision des horaires d'ouverture des agences	✓
Modification des conditions d'accès et au siège pour la clientèle (Nombre de personnel habilité à rentrer, etc...)	✓
Réaménagement de vos bureaux afin de faire respecter la distanciation de 1m	✓
Ressources humaines	
Recours au congé	✓
Recours au télétravail	✓
Recours au système de rotation des effectifs	✓

Activités	
Maintien de toutes les activités	✓
Ouverture de toutes les agences	✓
PCA	
Activation du PCA	✓
Mise en place d'un comité de crise	✓
Désignation d'un responsable PCA	✓
Mise en place d'une cellule de veille chargée d'analyser l'état d'avancement de la pandémie et des mesures prises par le gouvernement	✓

V - RISK MANAGEMENT

L'entité Risk Management vise à apporter des outils et des approches d'aide à la décision, pour la maîtrise des risques. Ceci, conformément aux meilleures pratiques sous tendues par la réforme Bâloise. Cette entité est en charge de la conception, déploiement et monitoring des modèles de notation au niveau du Groupe, du reporting liés à la notation et de l'amélioration continue du dispositif de gestion des risques.

Dans le cadre du processus de passage aux approches avancées engagé par la banque sous l'impulsion de la banque centrale (BAM) et du management de la banque, Un dispositif Bâle II a été mis en place sous la responsabilité de l'entité Risk Management, il s'articule autour des axes suivants : une base de capture du risque (base de défaut), un système de notation des entreprises (rénové successivement en 2010 et en 2017), une base tiers groupe, un Datawarehouse permettant l'historisation des données nécessaires à la modélisation et permettant entre autre le monitoring/backtesting périodique des modèles de notation.



Cartographie de notation selon le nouveau modèle entreprise

La notation interne est un outil d'aide à la décision ainsi qu'au suivi du risque. Elle constitue l'un des instruments de détection de la dégradation ou de l'amélioration d'un risque lors des revues périodiques de portefeuille.

Dès juin 2003, une première génération des systèmes de notation interne d'Attijariwafa bank a été élaborée avec l'assistance technique de la société de financement internationale

et du cabinet Mercer Oliver wyman. Ce système prenait en compte deux paramètres : une échelle de notation de six notes (A, B, C, D, E et F). Le modèle initial se limitait à cinq facteurs financiers explicatifs du risque de crédit. Ce modèle a été revu successivement en 2010 et 2017 dans l'esprit d'une amélioration continue du pouvoir prédictif et pour s'aligner aux standards internationaux en matière de gestion des risques, notamment Bâle II.

En 2020, le nouveau modèle de notation interne entreprise (2017) a servi de base pour la notation du portefeuille et Il a servi de base pour les besoins de la nouvelle norme IFRS 9.

Le nouveau modèle prend en compte en plus des éléments financiers, des éléments qualitatifs et de comportement. Il couvre l'essentiel des engagements de la banque. Il a été construit sur la base d'une approche statistique éprouvée et sur la base du retour d'expérience des gestionnaires de risque. Ainsi, son pouvoir prédictif a été rehaussé.

Le dispositif de notation est fondé essentiellement sur la Note de Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'une année. La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de huit classes de risque dont une en défaut (A, B, C, D, E, F, G, et H).

Classification AWB	Description
A	Très bon
B	Bon
C	Assez bon
D	Moyen
E	Passable
F	Mauvais
G	Très Mauvais
H	Défaut

Le système de notation présente les caractéristiques suivantes :

- Périmètre : portefeuille entreprises hors administrations publiques, les sociétés de financement et les sociétés de la promotion immobilière ;
- Le dispositif de notation du Groupe AWB est fondé essentiellement sur la Note de la Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'un an ;
- Le calcul de la note système résulte de la combinaison de trois types de notes : Note financière, note qualitative et note de comportement.

- La note financière est basée sur plusieurs facteurs financiers liés à la taille, au dynamisme, à l'endettement, à la rentabilité et à la structure financière de l'entreprise.
- La note qualitative est basée sur des informations concernant le marché, l'environnement, l'actionnariat et le management de l'entreprise. Ces informations sont renseignées par le Réseau.

- La note de comportement est essentiellement basée sur la physionomie du compte.
- d) Toute note système de contrepartie fait l'objet d'un agrément par le comité de crédit selon les délégations de pouvoirs en vigueur.
- e) La probabilité de défaut évalue uniquement la solvabilité de la contrepartie, indépendamment des caractéristiques de la transaction (garanties, rangs, clauses...)
- f) La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de 8 classes regroupées en 3 catégories :
- Contreparties saines : les classes de A à D. E est désormais une classe intermédiaire qui marque un premier signal de changement du profil de risque.
 - Contreparties sensibles : F à G.
 - Contreparties en défaut : la classe H.
- g) Usage de la notation interne : le système de notation interne fait actuellement partie intégrante du processus d'évaluation et de décision de crédit. En effet, lors du traitement de la proposition de crédit, la notation est prise en considération. Les niveaux de délégation des compétences en termes de décisions de crédit sont d'ailleurs fonction de la notation risque.
- h) Mise à jour de la note : les notes de contreparties sont réexaminées lors de chaque renouvellement de dossier et au minimum une fois par an. Cependant, pour les clients relevant du périmètre des dossiers d'entreprises sous surveillance (Classe F, G), la note de Contrepartie doit être revue périodiquement dans le cadre de comité de notation. De façon générale, toute information nouvelle significative doit être l'occasion de s'interroger sur la pertinence de la note de Contrepartie à la hausse ou à la baisse.

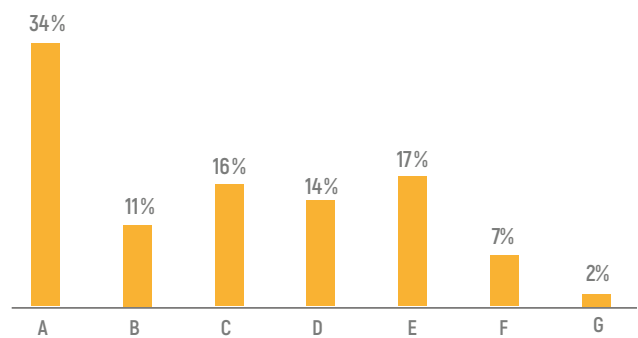
Le système de notation est dynamique, sa révision annuelle (Backtesting) est prévue pour :

- Tester le pouvoir prédictif du modèle de notation
- S'assurer de la bonne calibration des probabilités de défauts

En 2020, ce modèle a été back testé et il a fait l'objet d'une revue qui a permis la mise à jour l'échelle de notation en termes de PD en se basant des données récentes. Ceci a permis de s'adapter aux guidelines de la norme IFRS9. Une mission d'audit externe menée par un cabinet international a de corroborer les approches internes et d'homologuer le modèle de notation « entreprise ».

La cartographie de notation se présente comme suit (Répartition en engagements) :

6 286 relations totalisant 118 MMdh (Chiffres arrêtés 29.01.2021)



La cartographie de notation donne une indication sur la qualité des actifs : 45 % des engagements de la banque sont des engagements sains 'A et B'. Le taux de notation s'est établi à 98 % à fin décembre 2020, ce qui dénote d'un ancrage de la démarche de notation.

Ajustement des modèles de notation pour les besoins d'IFRS 9

La nouvelle norme IFRS 9 a introduit depuis janvier 2018, un nouveau modèle de reconnaissance des dépréciations des actifs financiers, basé sur les pertes de crédit attendues (« expected credit losses » ou ECL). Le calcul du montant des pertes attendues (ECL) s'appuie sur 3 paramètres principaux de risque: la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (« EAD ») tenant compte des profils d'amortissement. ECL est le produit de la PD par LGD et par l'EAD.

Par ailleurs, la norme adopte une approche de classement des actifs en 3 phases (« buckets ») :

- Phase 1 (« portefeuille sain ») : actifs sains n'ayant pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- Phase 2 (« portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit ») : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- Phase 3 (« portefeuille en défaut ») : événement de crédit avéré / défaut.

L'élargissement des modèles de notation entreprise a permis de disposer des paramètres de risque (notamment Probabilité de défaut) couvrant la majeure partie des engagements sur le périmètre banque Maroc. Notamment la probabilité de défaut qui se situe à un niveau nettement inférieur que dans les modèles antérieurs. Le calcul des provisions relatif au bucket 1 se base sur cette PD estimée sur un horizon de 12 mois sur une vision point in time (PIT).

En cas de dégradation significative du risque de crédit (« Bucket 2 »), la PD utilisée est une PD à maturité pour tenir compte de la provision tout au long de la vie résiduelle de l'instrument. C'est ainsi que la banque a développé de nouveaux modèles d'estimation de la Probabilité de Défaut

à plusieurs horizons conformément à la norme.

En outre, la prise en compte de la composante prospective exigée par la norme s'est traduite par la livraison d'un modèle de Forward looking basé sur des anticipations macro-économiques des scénarios probabilisés tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture macro-économique. Ce nouveau modèle permet d'estimer un taux de défaut prévisionnel sur plusieurs horizons. Ce taux de défaut prévisionnel permet de calibrer la probabilité de défaut à maturité (LT).

Au courant de l'année 2020, les paramètres de risque pour le calcul de la provision selon la norme IFRS 9 ont été aussitôt calibrés pour prendre en considération les impacts des changements des conditions économiques reflétés dans les scénarios macro-économiques (Forward Looking) sur les PDs PIT et à maturité.

Le scoring, pilier de la digitalisation des processus

Après 5 ans d'usage effectif des modèles de scoring (TPE et Professionnels), ces derniers ont été enrichis en intégrant une nouvelle typologie de données internes (paiements et retraits par cartes) et de données externes (crédit bureau) qui a permis une amélioration notable du pouvoir prédictif des modèles de scoring. Ces modèles ont été déployés avec succès en 2019 et ils ont été complétés par des modèles spécifiques (les prospects, les nouvelles entrées en relation et la double relation) en vue d'un scoring plus précis tout au long du cycle de vie des clients.

Le scoring des professions libérales et des particuliers a connu des avancées significatives, il est paramétré sous les outils de scoring. Son insertion opérationnelle est planifiée.

L'ensemble de ces modèles contribue à la mécanisation partielle des décisions de crédit et in fine au renforcement de la capacité de traitement des dossiers. Le taux d'automatisation est en amélioration continue. Ces démarches vont être revisités et accentués pour adresser de manière efficaces les cibles objet de focus du programme ANA MAAK en 2020, notamment les créations, jeunes entrepreneurs. Aussi les règles de décisionnelles et d'acceptation seront assouplies pour s'inscrire pleinement dans la perspective de faciliter l'accès au financement aux TPE concernées par le programme INTELAKA. Une opération de pré scoring a été menée avec succès en se basant sur le dispositif en place dans le cadre de la distribution des produits relance.

En vue de donner une dimension groupe au projet de scoring, la banque a mis en place une nouvelle technologie permettant de s'affranchir des contraintes géographiques. Cette logique de Hub de scoring (en cours de test dans une filiale pilote) favorise la centralisation des moteurs de scoring et leur accessibilité par la banque et ses filiales.

Les modèles de scoring font l'objet d'une surveillance d'un monitoring régulier par le risk management tant au plan opérationnel qu'au plan de leur robustesse.

En somme, Durant la période 2014-2020, le nombre des stratégies décisionnelles et de scores sont passés de 5 à 20 afin de répondre aux besoins croissants exprimés dans le cadre des programmes stratégiques de la banque. Eu égard aux objectifs fixés dans le nouveau plan stratégique, le nombre de score est amené à évoluer significativement.

En matière de conduite de changement et d'ancrage de la culture de notation, le Risk Management s'est largement impliqué dans un processus de communication externe et de sensibilisation des entreprises Marocaines à l'approche de notation. Aussi en 2020, un module e-learning a été développé en collaboration avec Le Capital Humain Groupe pour le réseau pour une meilleure diffusion de la culture de notation. Des écrans de monitoring ont été également conçus pour le réseau.

Renforcement du dispositif Risk management filiales

La dynamique de l'élargissement du système de notation interne des entreprises se poursuit au niveau des filiales à l'international en priorisant celles qui ont un niveau d'engagement important et des pré requis suffisants. En effet, en 2019, quarts filiales ont été couvertes par modèle de notation (UGB, CBAO, CDS, SCB).

Par ailleurs les modèles déjà déployés avant 2019 ont fait l'objet d'actions d'amélioration continue, notamment la SIB (Côte d'Ivoire), l'ATB (Tunisie) et Attijariwafa bank Egypt qui fait l'objet d'une attention particulière. Une revue en 2019 a permis de s'assurer de la robustesse des modèles mise en place et de leur insertion opérationnelle effective.

En 2020, les sites UGB, CDCO ont été dotés de nouveaux modèles de notation. Quant à notre filiale AWB Egypt, les modèles de notation ont fait l'objet d'une revue régulière pour s'assurer de leur pertinence au vu des changements relatifs à l'économie égyptienne. Ces missions ont fait ressortir l'insertion opérationnelle réussie et une certaine appropriation des nouveaux modèles. En outre, les paramètres de risque IFRS 9 ont été calibrés tenant compte à la fois, le nouveau taux du défaut constatés et les scénarios macro-économiques impactés par la pandémie du COVID 19.

Aussi, les modèles quantitatifs du risque exigés par la nouvelle norme IFRS 9, notamment les paramètres de risque PD à maturité, PDs pit basées sur l'approche Forward Looking livrés ont été agréés par les auditeurs externes et par la Banque Centrale Egyptienne.

La démarche de généralisation de la notation se poursuit, tout priorisant les filiales qui disposent des pré requis en matière de qualité, d'accessibilité et d'historisation des données.

Au courant de cette année, une mission d'audit externe a permis de valider les modèles de deux filiales ATB (Tunisie) et SIB (Côte d'Ivoire). Au plan des filiales locales, les modèles de notation sont en cours d'élargissement au Factoring et à la Promotion Immobilière (Wafa Immobilier).

VI. GESTION ACTIF PASSIF

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité représente pour un établissement de crédit l'éventualité de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou à ses échéances même par la mobilisation de ses actifs, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme.

Ce risque peut provenir de la baisse de sources de financement, des tirages sur des engagements de financements ou de la réduction de liquidité de certains actifs. Il peut être lié à l'établissement lui-même « risque intrinsèque » ou à des facteurs extérieurs « risques de marché ».

Le risque de liquidité du groupe Attijariwafa bank est suivi dans le cadre d'une politique de liquidité validée par le comité ALM, le comité d'audit et le conseil d'administration. Cette politique permet d'identifier, de mesurer de suivre et de couvrir le risque de liquidité dans une situation normale et dans une situation de crise. La situation de liquidité du groupe est appréciée à partir d'un ensemble d'indicateurs internes et réglementaires.

Politique de gestion du risque de liquidité

Objectifs

Le principe général de la politique de liquidité du groupe AWB consiste :

- à détenir des actifs disponibles et réalisables permettant à la banque de faire face à des sorties exceptionnelles de cash sur différents horizons données, y compris en intraday, et pour toutes types de monnaie ;
- à assurer une structure de financement équilibrée et assez diversifiée à un coût optimal ;
- et, à respecter les indicateurs réglementaires de liquidité.

Ce dispositif est accompagné d'un plan d'urgence prévoyant des actions à mener en cas de crise de liquidité.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration est informé des principes de la politique de liquidité ainsi que de la situation du Groupe, par l'intermédiaire du comité d'audit

Le comité ALM se réunit trimestriellement afin de :

- définir le profil de risque de liquidité ;
- suivre le respect des ratios réglementaire de liquidité ;
- définir et suivre les indicateurs de pilotage de la liquidité et de fixer les limites associées ;
- et, définir la stratégie de financement de la banque compte tenu des conditions du marché.

Les membres du comité ALM sont le Président Directeur Général, les directeurs généraux, le responsable de la Gestion Globale des Risques, les responsables des business units, le responsable de Finances Groupe, le responsable de la trésorerie, le responsable de la salle des marchés et le responsable de l'entité Gestion financière.

En cas de besoin, le Président du Comité de Gestion Actif-Passif invite ponctuellement d'autres participants.

Le comité de trésorerie, qui se réunit mensuellement, suit et pilote le risque de liquidité, notamment en assurant une veille régulière des conditions du marché, en vérifiant les capacités internes de la banque à faire face aux différents besoins éventuels en liquidité et en pilotant le coefficient de liquidité.

Pilotage et surveillance du risque de liquidité

Le pilotage et le suivi du risque de liquidité s'appuie sur une large gamme d'indicateurs couvrant différentes échéances.

Bons du trésor libres

Les bons du trésor libres permettent à la banque à tout moment de faire face à un écart important entre les flux entrants et sortants dans une même journée et/ou à des sorties exceptionnelles de cash en overnight en utilisant les bons de trésor en pension livrée intraday « PLI » avec la banque centrale, et le cas échéant en pension overnight.

Au 31 décembre 2020, l'encours de bons du trésor libres s'élève à 38,9 milliards de dirhams contre 29,7 milliards de dirhams au 31 décembre 2019.

Réserves de liquidités disponibles et réalisables (RLDR)

Les réserves de liquidité sont constituées des actifs que l'établissement a la possibilité de transformer en liquidités sur un horizon inférieur à un an. Cette liquidité peut résulter soit de la cession de l'actif en question sur le marché, soit de l'utilisation du titre sur le marché des repos, soit de la mobilisation du titre auprès de Bank Al Maghrib.

Au 31 décembre 2020, les RLDR en dhs s'élèvent à 46,2 milliards de dirhams contre 42,1 milliards de dirhams au 31 décembre 2019.

Couverture des tombées des ressources wholesale à horizon 12 mois par les RLDR

Cet indicateur permet de mesurer la capacité de la banque à faire face à une fermeture des marchés se traduisant par son incapacité à remplacer les tombées des ressources wholesale, considérées comme volatiles surtout en période de crise de liquidité.

Au 31 décembre 2020, les tombées des ressources wholesale à horizon 12 mois s'élèvent à 20,2 milliards de dirhams contre 20,0 milliards de dirhams au 31 décembre 2019, soit un taux de couverture par les RLDR de 228% au 31 décembre 2020 contre 211% au 31 décembre 2019.

Les impasses statiques de liquidité (différence entre flux actifs et flux passifs) par maturité : Celles-ci consistent à

déterminer les échéanciers en liquidité de l'ensemble des actifs, passifs :

- jusqu'à la date contractuelle pour les éléments avec échéance contractuelle ;
- et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

Au 31 décembre 2020, les impasses statiques de liquidité se présentent comme suit (en milliards de dirhams) :

	0-1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Flux actifs	179	120	81
Flux passifs	146	80	154
Impasses de liquidité	33	40	-73

Liquidity coverage ratio "LCR" :

Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) mesure la capacité des banques à résister à des crises de liquidité aigues (à la fois systémiques et spécifiques à la banque) sur une durée d'un mois.

Au 31 décembre 2020, le LCR ressort à 202% contre 127% au 31 décembre 2019.

Net stable funding ratio "NSFR" :

Le NSFR (Net stable funding ratio) vise à limiter les banques à un recours excessif aux ressources wholesale à court terme, encourage une meilleure évaluation du risque de refinancement pour l'ensemble des postes de bilan et de hors-bilan et favorise la stabilité des refinancements.

Au 31 décembre 2020, le NSFR ressort à 128% contre 129% au 31 décembre 2019.

Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est l'un des risques les plus importants encourus par les banques. Il découle de la nature de l'activité des banques à travers la transformation de ressources essentiellement à vue ou à court terme à taux révisable en emplois à long terme à taux fixe.

La gestion du risque de taux consiste à faire un adossement en nature de taux entre les emplois et les ressources de la banque. Or la nature des ressources de la banque généralement de courte ou moyenne durée ne s'adosse pas parfaitement avec les emplois de la banque qui deviennent de plus en plus de longue durée et à taux fixe comme le cas des crédits immobiliers. D'où, la nécessité de suivre ce risque, de le mesurer, et de le couvrir.

La gestion du risque de taux d'intérêt d'AWB vise à immuniser les marges d'intérêt prévisionnelles ainsi que la valeur des fonds propres contre des mouvements adverses de taux d'intérêt :

- sur un horizon à court terme d'un an au plus, la politique de gestion du risque de taux d'AWB a pour objectif d'immuniser la variation de sa marge d'intérêt suite à une variation brutale des taux d'intérêt ;
- sur le long terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif de réduire la variation, de la valeur

actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée au Comité de Gestion Actif-Passif d'Attijariwafa bank. Celui-ci :

- examine les positions de risque de taux déterminées en date d'arrêté trimestriel ;
- s'assure du respect des limites applicables ;
- décide des mesures de gestion sur la base des propositions faites par la Gestion Actif-Passif.

Mesure et suivi du risque structurel de taux

AWB utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire (hors activités trading). Les trois plus importants sont :

1. Les impasses de taux (différence entre flux actifs et flux passifs) par maturité : Celles-ci consistent à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs à taux fixes ou révisables :
 - jusqu'à la date de révision du taux pour les opérations à taux révisables,
 - jusqu'à la date contractuelle pour les transactions à taux fixes,
 - et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.
2. La sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux.
3. La sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt dans divers scénarii de stress

Les impasses taux en périmètre social (PTF Bancaire MAD hors devises) au 31 décembre 2020 (en milliards de dirhams) se présentent comme suit :

	0-1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Flux actifs	134	99	91
Flux passifs	118	84	121
Impasses de liquidité	15	15	-30

Des simulations de différents scénarios de choc de taux sont effectuées pour déterminer l'impact de tels scénarios sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

Au 31 décembre 2020, la sensibilité pour 100 bps de choc parallèle des taux à la hausse est de **-105 millions** de dirhams soit **-1,27%** sur la marge d'intérêt prévisionnelle et de **2 593 millions MAD** soit **-6,28%** des fonds propres réglementaires.

Les impasses de taux et les résultats des stress tests sont présentés en Comité ALM qui décide des mesures de gestion / couverture à prendre.

Pilier III

La publication des informations financières portant sur les fonds propres et sur les risques s'effectue sur base consolidée conformément à l'article 2 de la directive 44/G/2007. Certaines informations sont publiées sur base individuelle pour le périmètre siège et les filiales significatives, conformément à l'article 8 de la même directive.

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline de marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres du Groupe Attijariwafa Bank à son profil de risque..

I. Gestion du Capital et Adéquation des Fonds Propres du groupe Attijariwafa Bank

1- Cadre réglementaire Bank AL-Maghrib

Dans la lignée avec les directives du Comité Bâle, Bank AL-Maghrib suit les nouvelles réformes proposées par le comité Bâle et s'inspire des normes internationales en vigueur pour procurer aux établissements financiers de la place marocaine un cadre réglementaire plus robuste et renforcé.

Ainsi après la transposition par Bank AL-Maghrib en 2007 du dispositif Bâle II couvrant les 3 piliers :

- **Pilier 1** : calcul des exigences minimales de fonds propres au titre des différents risques prudentiels : risque de crédit, de marché et opérationnel ;

- **Pilier 2** : mise en place des outils internes d'évaluation de l'adéquation du capital avec le profil des risques encourus. Ce dispositif couvre l'ensemble des risques quantitatifs et des risques qualitatifs ;

- **Pilier 3** : transparence et uniformisation de l'information financière.

Bank AL-Maghrib a aussi transposé les recommandations du comité Bâle III au niveau des fonds propres prudentiels, cette réforme est entrée en vigueur en juin 2014.

2- Champ d'application : Périmètre prudentiel

L'élaboration des ratios de solvabilité sur base sociale et sur base consolidée obéit aux normes internationales du comité Bâle et est régie par les directives réglementaires de Bank AL-Maghrib :

- La circulaire 26/G/2006 (détaillée dans la notice technique NT 02/DSB/2007) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels suivant l'approche standard.
- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit suivant la norme Bâle III.

Sur base consolidée, conformément à l'article 38, de la circulaire 14/G/2013, les participations détenues par les établissements dans les entreprises d'assurance et de réassurance sont prises dans les fonds propres consolidés selon la méthode comptable de mise en équivalence et ce même dans le cas où elles font l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint.

Dénomination	Secteur d'activité	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
Attijariwafa bank	Banque	Maroc	Top		
Attijariwafa Europe	Banque	France	IG	99,78%	99,78%
Attijari International Bank	Banque	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijariwafa bank Egypt	Banque	Egypte	IG	100,00%	100,00%
CBAO Groupe Attijariwafa Bank	Banque	Sénégal	IG	83,07%	83,01%
Attijari bank Tunisie	Banque	Tunisie	IG	58,98%	58,98%
La Banque Internationale pour le Mali	Banque	Mali	IG	66,30%	66,30%
Crédit du Sénégal	Banque	Sénégal	IG	95,00%	95,00%
Union Gabonaise de Banque	Banque	Gabon	IG	58,71%	58,71%
Crédit du Congo	Banque	Congo	IG	91,00%	91,00%
Société Ivoirienne de Banque	Banque	Côte d'Ivoire	IG	67,00%	67,00%
Société Commerciale De Banque	Banque	Cameroun	IG	51,00%	51,00%
Attijari bank Mauritanie	Banque	Mauritanie	IG	100,00%	67,00%
Banque Internationale pour l'Afrique Togo	Banque	Togo	IG	56,58%	56,58%
Wafasalaf	Crédit à la consommation	Maroc	IG	50,91%	50,91%
Wafabail	Leasing	Maroc	IG	98,57%	98,57%
Wafa immobilier	Crédit immobilier	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijari Factoring Maroc	Affacturation	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Wafa LLD	Location longue durée	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Bank ASSAFA	Banque	Maroc	IG	100,00%	100,00%

3- Composition des Fonds Propres

En juin 2014, la réglementation prudentielle de Bank Al-Maghrib accompagnant l'adoption de la norme Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi, le groupe Attijariwafa bank est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie¹ au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie¹ et de catégorie² au moins égal à 12,0%.

A fin Décembre 2020, conformément à la circulaire 14/G/2013, les fonds propres pruden- tiels du groupe Attijariwafa Bank sont composés des fonds propres de catégorie¹ et des fonds propres de catégorie².

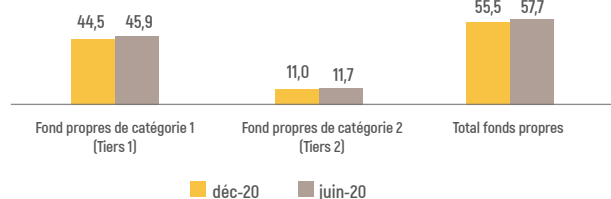
Les fonds propres de catégorie¹ sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

Les fonds propres de catégorie² sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20% annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans. Les fonds propres de catégorie² sont limités à 3% des risques pondérés.

(en milliers de dirhams)

	Déc-20	Juin-20
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1= CET1+AT1)	44 498 922	45 929 278
Eléments à inclure dans les fonds propres de base	53 117 634	54 849 453
Capital social ou dotation	3 384 160	2 098 597
Réserves	46 478 106	48 404 113
Résultat net bénéficiaire non distribué	1 204 235	1 292 315
Intérêts minoritaires créditeurs	4 030 221	3 888 672
Ecart de conversion	-78 608	133 729
Fonds propres de base non éligibles	-1 178 445	-967 973
Eléments à déduire des fonds propres de base	-13 118 712	-12 920 175
Fonds propres de base après déduction (CET1)	39 998 922	41 929 278
Fonds propres additionnels (AT1)	4 500 000	4 000 000
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	11 044 095	11 730 458
Dettes subordonnées à durée initiale ≥ cinq ans	10 680 929	11 381 612
Plus-values latentes résultant des titres de placement	202 317	192 290
Autres éléments	160 849	156 556
Total des fonds propres réglementaires (Tier 1+ Tier 2)	55 543 017	57 659 736

Évolution des fonds propres réglementaires du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



4- Ratio de Solvabilité

Au 31 décembre 2020, le ratio Groupe sur fonds propres de catégorie 1 (T1) est de 10,73% et le ratio de solvabilité s'élève à 13,40%.

(en milliers de dirhams)

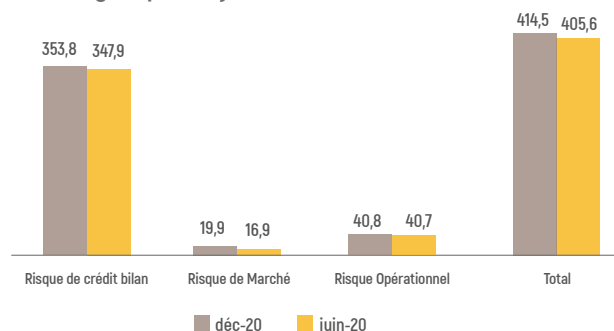
	Déc-20	Juin-20
Fonds propres de catégorie 1	44 498 922	45 929 278
Total fonds propres	55 543 017	57 659 736
Risques pondérés	414 547 090	405 564 946
Ratio sur fonds propres de base (T1)	10,73%	11,32%
Ratio de solvabilité	13,40%	14,22%

II. Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe Attijariwafa bank

Au 31 décembre 2020, le total des risques pondérés au titre du Pilier 1, conformément à la circulaire 26/G/2006 (normes de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché en approche standard) pour le groupe Attijariwafa bank s'élève à 414 547 090 KDH. Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques de marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

	Pilier I	
	Risque Couvert	Méthode d'Évaluation et de Gestion
Risque de Crédit et de Contrepartie	✓	Méthode Standard
Risque de Marché	✓	Méthode Standard
Risque Opérationnel	✓	BIA (Basic Indicator Approach)

Évolution des risques pondérés du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



Ci-après l'exigence en fonds propres et actifs pondérés au titre du pilier 1 :

(en milliers de dirhams)

	Déc-20		Juin-20			
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres ³	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres ³	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit bilan	268 324 738	21 465 979	269 219 531	21 537 562	-894 793	-71 583
Souverains	22 907 635	1 832 611	22 771 446	1 821 716	136 189	10 895
Établissements	12 900 051	1 032 004	11 922 823	953 826	977 227	78 178
Entreprises	181 283 502	14 502 680	185 693 718	14 855 497	-4 410 216	-352 817
Clientèle de détail	51 233 551	4 098 684	48 831 544	3 906 524	2 402 007	192 161
Risque de crédit hors bilan	49 473 793	3 957 903	48 628 281	3 890 262	845 512	67 641
Souverains	1 793 375	143 470	2 024 331	161 947	-230 956	-18 476
Établissements	1 106 986	88 559	1 062 382	84 991	44 605	3 568
Entreprises	46 178 459	3 694 277	45 183 146	3 614 652	995 313	79 625
Clientèle de détail	394 972	31 598	358 422	28 674	36 550	2 924
Risque de contrepartie⁴	1 162 010	92 961	2 096 389	167 711	-934 379	-74 750
Établissements	80 357	6 429	1 277 234	102 179	-1 196 877	-95 750
Entreprises	1 081 653	86 532	819 155	65 532	262 498	21 000
Risque de crédit sur Autres Actifs⁵	34 886 269	2 790 902	28 004 517	2 240 361	6 881 752	550 540
Risque de Marché	19 863 336	1 589 067	16 923 088	1 353 847	2 940 248	235 220
Risque Opérationnel	40 836 943	3 266 955	40 693 139	3 255 451	143 804	11 504
Total	414 547 090	33 163 767	405 564 946	32 445 196	8 982 144	718 572

1- Risque de crédit

Le montant du risque de crédit pondéré est calculé en multipliant les éléments d'actifs et du hors bilan par les coefficients de pondération prévus aux articles 11 à 18, 45 à 47 de la circulaire 26/G/2006. Le risque de crédit dépend essentiellement de la nature de l'engagement et de la contrepartie.

Le risque pondéré est calculé à partir de l'exposition nette atténuée par les garanties ou les sûretés et pondérée par le taux de pondération ou RW (Risk Weight). Les engagements hors bilan sont également pondérés par le facteur de conversion risque crédit, CCF (Conversion Coefficient Factor).

• Ventilation du risque de crédit par segment

Le tableau ci-après représente la ventilation des expositions nettes et pondérées au risque de crédit sur les différents segments par type d'engagement : bilan ou hors-bilan.

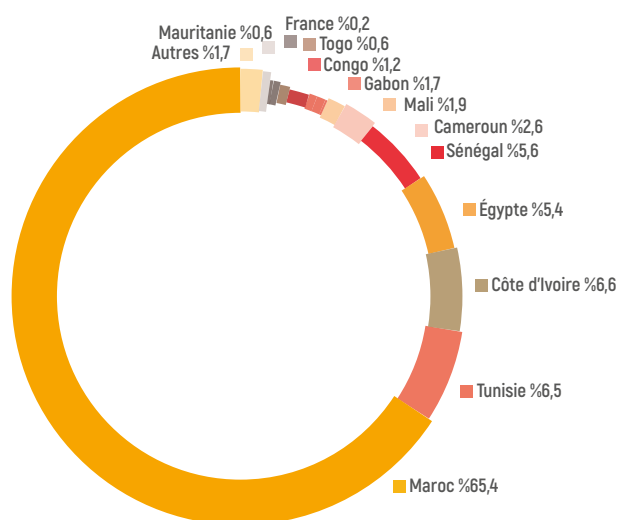
(en milliers de dirhams)

	Expositions nettes avant ARC ⁶		Expositions pondérées après ARC	
	Bilan	Hors bilan ⁷	Bilan	Hors bilan
Souverains	50 801 903	8 933 753	22 907 635	1 793 375
Institutions	28 892 812	3 594	111 406	359
Établissements de crédit et assimilés	26 827 812	4 731 177	12 788 645	1 106 627
Clientèle entreprises	206 732 503	125 616 854	181 283 502	46 178 459
Clientèle de détail	95 037 702	1 272 102	51 233 551	394 972
Total	408 292 733	140 557 481	268 324 738	49 473 793

• Ventilation géographique des risques pondérés

Ci-dessous la répartition des risques pondérés crédit bilan par localisation géographique du pays de la contrepartie porteuse du risque de défaut, à noter que conformément à la réglementation Bank Al-Maghrib, la notation du pays est inférieure strictement à B- (cas du Mali, Mauritanie et Congo) le risque souverain et corporate est pondéré à 150%.

Ventilation géographique des risques pondérés



2- Risque de contrepartie

Les opérations de marché (comprenant les contrats bilatéraux) exposent la banque au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque dépend des paramètres marché qui peuvent affecter la valeur potentielle future des transactions concernées.

• Ventilation des expositions nettes et pondérées au titre du risque de contrepartie par segment prudentiel

A fin Décembre 2020, les expositions nettes du groupe au titre du risque de contrepartie sur cessions temporaires et produits dérivés s'élèvent à 30 943 776 KDH, soit une hausse de 13% par rapport à juin 2020. Les expositions pondérées pour leur part, sont de 1 162 010 KDH soit une baisse de 45% en comparaison avec juin 2020.

3- Risque de marché

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

L'article 54 de la circulaire 26/G/2006 décrit en détails les méthodes de calcul préconisées par le régulateur pour toutes les catégories des risques marché. Depuis l'entrée en vigueur du dispositif prudentiel relatif aux banques participatives, le risque de marché intègre désormais le risque sur les stocks ci-dessous :

Le risque de marché est composé du :

• Risque de taux d'intérêt

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculé à partir de la position nette. Sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité selon des critères énumérés dans la notice technique relative à la 26/G/2006 (cf. article 54, Partie I, paragraphe A)

• Risque sur titres de propriété

Le calcul du risque sur les titres de propriété concerne : les positions sur actions, options sur actions, futures sur actions, options sur index, autres dérivés avec comme sous-jacent une action ou un index. Celui-ci est la somme du risque général sur titre de propriété et du risque spécifique sur titre de propriété.

L'exigence en fonds propres au titre du risque général (cf. article 54, Partie II, paragraphe B de la notice technique relative à la 26/G/2006) sur titres de propriétés représente 8% de la position nette globale.

Le risque spécifique est calculé sur la position globale en appliquant les pondérations listées par le régulateur suivant la nature de l'actif.

• Risque de change

L'exigence en fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

• Risque sur les stocks

Le calcul du risque sur les stocks concerne les actifs détenus par la banque participative en vue de leur revente ou leur location à travers respectivement des contrats Mourabaha ou Ijara.

L'exigence en fonds propres au titre du risque sur les stocks est calculée suivant la méthode dite simplifiée (cf. article 56,

Partie V de la circulaire 9/W/2018 relative aux exigences en fonds propres des banques participatives, selon la méthode standard) retenant 15% de la valeur de l'actif détenu en stock.

• Exigences en fonds propres des différents types du risque marché

(en milliers de dirhams)

Exigences en fonds propres	Déc-20	juin-20
Risque de taux	1 165 794	960 846
Risque spécifique de taux	237 989	337 353
Risque général de taux	927 805	623 494
Risque sur titres de propriété	12 968	12 594
Risque de change	404 056	376 294
Risque sur les stocks	6 250	4 113
Risque sur produits de base	0	0
Total	1 589 067	1 353 847

4- Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide de la méthode des indicateurs de base, à l'aide des PNB annuels des 3 derniers exercices. L'exigence des fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des 3 derniers exercices.

• Exigence en fonds propres du risque opérationnel par pôle d'activité

(en milliers de dirhams)

Exigence en Fonds Propres	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financements Spécialisées	Banque de Détail à l'International	Total
Juin-20	1 711 467	362 059	1 181 925	3 255 451
Dec-20	1 714 366	362 134	1 190 455	3 266 955

5- Techniques de réduction du risque crédit

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation de Bâle II. En particulier, leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories : les sûretés personnelles d'une part et les sûretés réelles d'autre part.

- Une sûreté personnelle correspond à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.
- Une sûreté réelle est un actif physique constituée au profit de la Banque pour garantir l'exécution à bonne date des engagements financiers du débiteur.
- Ainsi, comme modélisé ci-dessous, une exposition peut être atténuée par une sûreté ou une garantie suivant les critères fixés par le régulateur.

Sûretés réelles	Sûretés personnelles
Nantissement cash, Nantissement Titres/OPCVM ... Hypothèques	Caution solidaire, Assurance, Dérivés de crédit
Réglementation Bank Al-Maghrib suivant l'approche standard	
Critères d'éligibilité	

• Eligibilité des techniques d'atténuation du risque crédit

Le Groupe Attijariwafa bank déclare son ratio de solvabilité suivant l'approche standard, qui limite l'éligibilité des techniques d'atténuation du risque de crédit contrairement aux approches IRB.

En effet, pour le périmètre traité en approche standard :

- les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité.
- les sûretés réelles (type cash, nantissement titres) viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.
- Les sûretés réelles (types hypothèques bien immobilier) qui remplissent les conditions d'éligibilité permettent d'appliquer une pondération plus favorable à la créance qu'elles couvrent

Ci-après un comparatif des sûretés éligibles en fonction des deux méthodes : standard et avancée.

	Approche standard	Approche avancée	
		IRBF	IRBA
Sûretés financières			
- Liquidités/DAT/OR	✓	✓	✓
- Titres de dettes			
- Emprunteur souverain ayant une note ≥ BB-	✓	✓	✓
- Autres émetteurs ≥ BBB-	✓	✓	✓
- Autres (n'ayant pas de note externe mais inclus dans les modèles de notation interne)	X	X	✓
- Actions			
- Indice principal	✓	✓	✓
- Bourse reconnue	✓	✓	✓
- Autres	X	X	✓
- OPCVM et Fonds d'investissement	✓	✓	✓
Sûretés réelles			
- Hypothèque portant sur un prêt immobilier Retail	✓	✓	✓
- Hypothèque sur un crédit-bail à usage professionnel	✓	✓	✓
- Autres sûretés immobilières à condition de :			
- Existence d'un marché liquide pour la cession de la sûreté	X	✓	✓
- Existence d'un prix de marché applicable à la sûreté			
Sûretés personnelles			
- Souverains banques et autres entités ≥ A-	✓	✓	✓
- Autres entités < A-	X	X	✓
- Entités non notées	X	X	✓
Dérivés de crédit			
- Emprunteurs souverains, BMD et les institutions financières ou autre entité avec une note ≥ A-	✓	✓	✓
- Autres	X	✓	✓

• Montants des ARC

Ci-dessous les garanties et sûretés réelles et financières à décembre 2020 ainsi que les montants pour la couverture du risque de crédit prises en compte dans le calcul des risques pondérés en méthode standard à décembre 2020.

(en milliers de dirhams)

	Dec-20
Garanties et sûretés	211 088 718
Garanties	26 885 603
Sûretés réelles ⁹ et financières	184 203 115
EAD couverts par des garanties et sûretés éligibles à l'approche standard	123 160 058
Garanties	26 885 603
Sûretés réelles et financières	96 274 455
- Hypothèques sur prêt immobilier à usage résidentiel	62 788 819
- Hypothèques sur leasing immobilier à usage commercial	6 639 379
- Autres	26 846 258

9) Sûretés réelles au niveau du siège.

III. Eléments d'information sur base sociale des filiales bancaires et établissements de crédit significatives

1- Cadre réglementaire

Attijariwafa bank est tenue de respecter sur le périmètre social les exigences en fonds propres calculées suivant les mêmes normes prudentielles exigées par Bank Al-Maghrib sur le périmètre consolidé.

Toutes les filiales établissements de crédits au Maroc : Wafabail, Wafasalaf, Attijari Factoring et Bank ASSAFA déclarent, sur base sociale leurs ratios de solvabilités à Bank Al-Maghrib et qui sont régis par les circulaires :

- La circulaire 25/G/2006 (conforme avec Bâle I) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur le risque de crédit.
- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit (conforme avec Bâle III)

S'agissant de Wafa assurance, celle-ci est régie par la réglementation de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de Prévoyance Sociale (ACAPS)

Les filiales bancaires du groupe Attijariwafa bank à l'international, calculent leurs exigences en fonds propres suivant la norme prudentielle locale dans les juridictions des pays d'implantations qui sont alignées avec la norme Bâle I en Afrique (Tunisie, Mauritanie, UEMOA, CEMAC) et avec la norme Bâle III en Europe

IV. Pilotage interne du capital

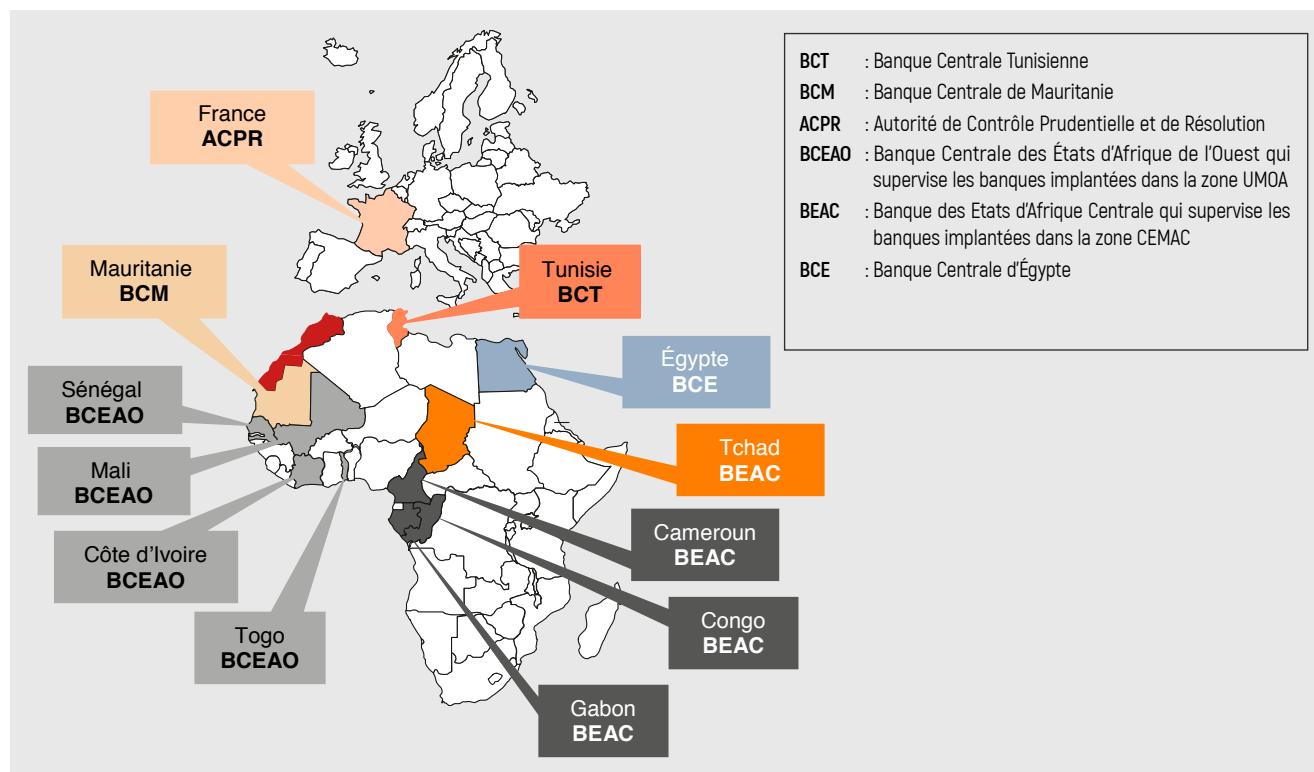
1- Gestion du capital

L'anticipation des besoins en capital est devenue, ces dernières années, un élément clé du processus de la planification stratégique

du groupe Attijariwafa bank, et ce d'autant plus que Bank Al-Maghrib a adopté le dispositif Bâle II en 2006 et que le contexte

réglementaire est en constante évolution depuis. Ceci s'est traduit par un besoin de plus en plus élevé en fonds propres.

Liste des régulateurs des filiales Attijariwafa bank à l'international



2- Ratios des principales filiales

(milliers monnaies locales)	Régulateur	Minimum requis	Devise	FP réglementaires (en milliers)	Risques pondérés (en milliers)	Ratio global
Attijariwafa bank	Bank Al-Maghrib	11,50%	MAD	40 209 053	261 759 661	15,36%
Wafasalaf	Bank Al-Maghrib	11,50%	MAD	1 849 165	13 109 647	14,11%
Bank ASSAFA	Bank Al-Maghrib	11,50%	MAD	280 667	1 258 351	22,30%
Wafa Immobilier	Bank Al-Maghrib	11,50%	MAD	166 634	358 088	46,53%
Wafabail	Bank Al-Maghrib	11,50%	MAD	1 276 087	8 862 513	14,40%
Attijari Factoring Maroc	Bank Al-Maghrib	11,50%	MAD	284 841	1 385 114	20,56%
Attijari bank Tunisie	BCT	10,00%	TND	849 368	6 562 978	12,94%
Attijari bank Mauritanie	BCM	10,00%	MRU	1 068 932	7 528 530	14,20%
Attijariwafa bank Egypt	BCEAO	12,50%	EGP	4 900 288	26 585 705	18,43%
Société Commerciale de banque Cameroun	BEAC	10,50%	FCFA	55 778 000	489 690 000	11,39%
Crédit du Congo	BEAC	10,50%	FCFA	23 115 000	131 884 300	17,53%
Union Gabonaise de Banque	BEAC	10,50%	FCFA	33 312 000	185 027 300	18,00%
Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest	BCEAO	9,50%	FCFA	113 531 465	925 944 947	12,26%
Crédit du Sénégal	BCEAO	9,50%	FCFA	24 910 980	198 229 730	12,57%
Banque Internationale pour le Mali	BCEAO	9,50%	FCFA	26 040 093	227 802 437	11,43%
Société Ivoirienne de Banque	BCEAO	9,50%	FCFA	111 042 884	879 997 901	12,62%
Banque Internationale pour l'Afrique au Togo	BCEAO	9,50%	FCFA	10 938 991	72 086 347	15,17%

Filiale (en milliers MAD)	Régulateur	Marge	Minimum de la marge de solvabilité	Ratio
Wafa Assurance	ACAPS	6 259 318	2 378 717	263%

Cours de change : FCFA (0,01667) MRU (0,024626), TND(3,3244), EGP(0,5666)

Suite à la crise sanitaire, la banque centrale a revu à la baisse de 50 pds le minimum requis pour le ratio de solvabilité le ramenant à 11,5%

Ainsi la maîtrise de cette ressource onéreuse et de tous les facteurs associés est matérialisée à l'aide de la politique de « Gestion du Capital » du Groupe. Cette dernière a pour objectif de garantir en permanence la solvabilité du Groupe et de ses filiales, de satisfaire aux exigences prudentielles au niveau consolidé et local (respect des règles prudentielles du régulateur local) tout en optimisant le rendement pour les actionnaires qui procurent le capital requis.

Au-delà du cadre réglementaire, la politique de « Gestion du capital » s'étend au suivi des investissements et de leur rentabilité (calcul du taux de rendement interne, projection des dividendes, désinvestissement, efficience du montage fiscal ...) assurant une optimisation dans l'allocation du capital sur toutes les activités, une anticipation des besoins en capital en fonction des ambitions stratégiques et de l'évolution réglementaire.

Objectifs de « Gestion du capital »



2- Gouvernance

Le Comité Capital Management (CCM) est un comité semestriel, composé des membres du Comité de Direction Générale, des responsables de lignes métiers, de la Direction des Risques et de la Direction Financière. Le Secrétaire Général du Comité Capital Management est le responsable de l'entité « Gestion Financière et Capital Management ».

Les principales missions du CCM se résument comme suit :

- définir la politique de « Gestion du capital » et les ajustements nécessaires en fonction des évolutions des contextes (marché et concurrence, réglementation, environnement de taux, coût du capital ...);
- anticiper les besoins en capital du Groupe et des filiales bancaires et établissements de crédits sur un horizon de 18 mois ;
- analyser l'allocation du capital par pôle/métier ;
- prendre des décisions sur les sujets qui ont un impact sur le capital (de toutes les entités du Groupe).

De manière générale, sponsoriser toutes les actions/initiatives permettant un pilotage et une gestion optimisée du capital.

3- Stress tests réglementaires

Les résultats des stress tests réglementaires (directive Bank-Al-Maghrib 01/DSB/2012) sont communiqués semestriellement au régulateur. À fin décembre 2020, Les ratios post-choc sur fonds propres Tier 1 et sur total fonds propres d'Attijariwafa bank sont supérieurs aux minimums réglementaires.

Les stress scénarios des stress tests réglementaires à fin décembre 2020 sont :

Risque de crédit : Migration de 10% à 15% des créances représentant un risque élevé sur le total du portefeuille puis par secteur d'activité

Risque de concentration : Défaut des principales relations

Risque de marché :

- Dépréciation du MAD par rapport à l'EUR ;
- Dépréciation du MAD par rapport à l'USD ;
- Déplacement de la courbe de taux ;
- Hausse des taux ;
- Baisse des prix actions ;
- Dépréciation de la valeur liquidative des différents OPCVM (obligataires, monétaires ...).

Risque pays :

- Stress tests sur les crédits non-résidents dans les pays connaissant des risques d'instabilité politique ;
- Stress tests sur les crédits aux non-résidents installés dans les pays sur lesquels la banque détient une exposition importante.

V. Gouvernance d'entreprise

Le système de gouvernance mis en place respecte les principes généraux du gouvernement d'entreprise. Ce système se compose de cinq organes de contrôle et de gestion, issus du Conseil d'Administration.

Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration (CA) est constitué d'un groupe de personnes, morales ou physiques (les administrateurs), chargé de diriger la banque. Il est nommé par l'assemblée des actionnaires. Le CA comprend plusieurs membres, dont un président et un secrétaire. Toute personne morale membre du CA désigne une personne physique pour la représenter. L'organisation, le fonctionnement et les prérogatives du Conseil d'Administration sont fixés par le statut de la banque et dépendent du droit national.

1- Comité de Direction Générale

Le comité de direction générale réunit les responsables des pôles sous la présidence du Président Directeur Général. Ce comité, qui se tient une fois par semaine, assure une mission de pilotage de la performance du groupe et veille à la mise en œuvre de la stratégie telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration.

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	2007
M. Hassan BEDRAOUI	Directeur Général Adjoint	2020
M. Omar BOUNJOU	Directeur Général Délégué	2004
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué	2008
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué	2014
M. Youssef ROUISSI	Directeur Général Adjoint	2020

2- Comité de Coordination et de Synergies

Sous la présidence du Président Directeur Général ou d'au moins deux directeurs généraux, le Comité de Direction et de Coordination est une instance d'échange et de partage d'informations. Plus particulièrement le Comité :

- assure la coordination d'ensemble entre les différents programmes du Groupe et se concentre principalement sur l'examen des indicateurs clés de performance ;
- prend acte des grandes orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, ainsi que des décisions et des priorités arrêtées dans les instances ad hoc ;
- prend les décisions fonctionnelles et opérationnelles pour maintenir les objectifs et maximiser les résultats.

D'une périodicité mensuelle, le Comité de Direction et de Coordination est composé des membres de la Direction Générale et des responsables des principaux domaines d'activité.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général
M. Omar BOUNJOU	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail Maroc et Europe
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail à l'International et Filiales de Financement Spécialisées
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué - Pôle Gestion Globale des Risques Groupe
M. HASSAN BEDRAOUI	Directeur Général Adjoint - Responsable du Pôle Transformation, Innovation, Technologies et Opérations
M. Youssef ROUISSI	Directeur Général Adjoint - Responsable du Pôle Corporate Banking, Markets & Investor Solutions
M. Mohamed SOUSSI	Directeur Exécutif - Responsable Capital Humain Groupe
M. Rachid KETTANI	Directeur Exécutif - Responsable Finances Groupe

RÉSEAU

M. Saâd BENWAHOUD	Directeur Général Adjoint - Responsable de la Région Rabat - Salé - Kenitra
M. Hassan BERTAL	Directeur Général Adjoint - Responsable Réseau Maroc
M. Othmane BOUDHAIMI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Souss-Massa-Sahara
M. Tarik BERNOUSSI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Oriental
M. Mohamed Karim CHRAIBI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Marrakech - Beni Mellal - Tafilalet
M. Rédouane EL ALJ	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Casablanca - Settat
M. Khalid EL KHALIFI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Fès - Meknes
M. Rachid MAGANE	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Tanger - Tetouan - Al Hoceima

ENTITES CENTRALES

M. Jamal AHIZOUNE	Directeur Général Adjoint - Responsable de la Banque de Détail Afrique de l'Ouest & Afrique Centrale
M. Mouaouia ESSEKELLI	Directeur Général Adjoint - Responsable Filiales Financières Spécialisées
Mme Wafaa GUESSOUS	Directeur Général Adjoint - Responsable Logistique et Sécurité Groupe
M. Jalal BERRADY	Responsable de la Banque Privée
Mme Soumaya LRHEZZIOUI	Responsable des Systèmes d'Information Groupe
MME GHIZLANE ALAMI MARROUNI	Responsable du Marché des Particuliers & Professionnels
Mme Yasmine ABOUDRAR	Directeur Exécutif - Responsable Stratégie & Développement Groupe
M. Younes BELABED	Directeur Exécutif - Responsable Audit Général Groupe
Mme Saloua BENMEHREZ	Directeur Exécutif - Responsable Communication Groupe
Mme Bouchra BOUSSERGHINE	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe
M. Rachid EL BOUZIDI	Directeur Exécutif - Responsable Supports & Moyens du pôle Banque de Détail
M. RACHID KAMAL	Directeur Exécutif - Responsable des Services et Traitements Groupe
M. Réda HAMEDOUN	Directeur Exécutif - Responsable de la Banque de Détail Afrique du Nord
M. Karim Idrissi KAITOUNI	Directeur Exécutif - Responsable Marché de l'Entreprise

3- Autres Comités issus du Conseil d'Administration

- Comité Stratégique :

Présidé par le Président Directeur Général, ce Comité est chargé du pilotage, de la surveillance et de la gestion des activités stratégiques de la Banque, de ses différents métiers tant au niveau national qu'à l'international. Il examine également, avant leur approbation par le Conseil d'Administration, les grands achats du Groupe et les opérations immobilières significatives.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA
M. Abdelmjid TAZALOUI	Administrateur
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Azdine El Mountassir Billah	Administrateur

Membres non permanents

M. Omar BOUNJOU	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail Maroc et Europe
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail à l'International et Filiales de Financement Spécialisées
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué - Pôle Gestion Globale des Risques Groupe
M. Hassan EL BEDRAOUI	Directeur Général Adjoint - Responsable du Pôle Transformation, Innovation, Technologies et Opérations
M. Youssef ROUISSI	Directeur Général Adjoint - Responsable Corporate Banking, Markets & Investor Solutions

Secrétaire du Comité

Mme Wafaâ GUESSOUS	Directeur Général Adjoint - Logistique et Sécurité Groupe
--------------------	---

• Comité des Risques Groupe :

Le Comité des Risques Groupe est chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques, en vue d'assister le Conseil d'Administration en matière de stratégie, de gestion et de surveillance des risques auxquels la banque est exposée. Le Comité des Risques Groupe est composé d'un minimum de 3 membres permanents non exécutifs, choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au 4 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

Membres	Fonction
Membres permanents	
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Président du Comité
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Lionel ZINSOU	Administrateur Indépendant
Membres non permanents	
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques Groupe
M. Younes BELABED	Directeur Exécutif - Audit Général Groupe
Mme. Bouchra BOUSSERGHINE	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe
Secrétaire du Comité	
Mme Myriam NAFKHA LAZRAQ	Responsables des Affaires Générales

• Comité d'Audit Groupe :

Le Comité d'Audit Groupe analyse les comptes du Groupe, examine le programme d'intervention des commissaires aux comptes, s'assure de l'efficacité des services d'audit interne et externe, veille au renforcement de l'indépendance de l'audit interne.

Le Comité d'Audit Groupe est composé d'un minimum de 3 membres permanents non exécutifs, choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins 4 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

Membres	Fonction
Membres permanents	
M. Abed YACOUBI-SOUSSANE	Président du Comité
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Aldo OLCESE	Administrateur Indépendant
Membres non permanents	
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques Groupe
M. Younes BELABED	Directeur Exécutif - Audit Général Groupe
Mme Bouchra BOUSSERGHINE	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe
M. Rachid KETTANI	Directeur Exécutif - Responsable Finances Groupe
Secrétaire du Comité	
Mme Bouchra BOUSSERGHINE	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe

• Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe :

Le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe soumet au Conseil les propositions relatives au dispositif

de gouvernance, à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et des principaux dirigeants du Groupe.

Le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe se réunit au 2 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

Il est réparti en trois sous-comités :

Le premier sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohammed Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA

Le deuxième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohammed Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. José REIG	Administrateur

Le troisième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
Secrétaire du Comité	
M. Mohamed SOUSSI	Directeur Exécutif - Responsable Capital Humain Groupe

• Comité des Grands Crédits Groupe :

Le Comité des Grands Crédits Groupe, qui se réunit sur convocation du Président Directeur Général, est chargé de statuer sur les engagements et les opérations de recouvrement dépassant un certain seuil Groupe avant leurs ratifications par le Conseil d'Administration.

Le Comité des Grands Crédits Groupe est présidé par le Président Directeur Général. Il est composé de 4 membres (dont le Président Directeur Général), désignés parmi les membres du Conseil. Le Comité des Grands Crédits Groupe se réunit au moins 1 fois par mois et peut être convoqué à tout instant à l'initiative du Président lorsqu'il le juge nécessaire, que l'opération ou la transaction revêt un caractère urgent ou que l'actualité de la Banque le requiert.

Membres	Fonction
Membres permanents	
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant AL MADA
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
Membres non permanents	
M. Talal EL BELLAJ	Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques Groupe
Secrétaire du Comité	
M. TALAL EL BELLAJ	Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques Groupe

Résolutions de l'assemblée générale mixte

De la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve l'ensemble de ces documents sans réserve, ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui se soldent par un bénéfice net de 2 318 617 926,33 dirhams.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions relevant des articles 56 et suivants de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, approuve successivement les conventions qui y sont mentionnées.

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2020 d'un montant de 2 318 617 926,33 dirhams de la manière suivante :

(dirhams)	
- Résultat net de l'exercice	2 318 617 926,33
- Mise en réserve légale	-
- Report des exercices précédents	6 709 974 262,23
BÉNÉFICE DISTRIBUABLE	9 028 592 188,56
RÉPARTITION :	
- Dividende statutaire 6%	125 915 807,40
- Somme nécessaire pour porter le dividende par action à 11 dirhams	2 182 540 661,60
SOIT UN TOTAL DE DISTRIBUTION DE	2 308 456 469,00
- Mise en réserves extraordinaires	-
- Report à nouveau	6 720 135 719,56

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le dividende de l'exercice 2020 d'un montant global de 2 308 456 469 dirhams fera l'objet :

- d'un paiement en espèces aux actionnaires à hauteur d'un montant global de 1 416 552 833,25 dirhams soit 6,75 dirhams par action ; et
- d'une option entre le paiement du dividende en espèces ou sa conversion en totalité ou en partie en actions de la Banque à hauteur d'un montant global de 891 903 635,75 dirhams, soit 4,25 dirhams par action.

Les 3 313 308 actions émises au titre de l'augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle

de sommes mises en distribution en actions, objet du prospectus visé par l'AMMC en date du 25 décembre 2020 sous la référence VI/EM/030/2020, et dont la date de jouissance est le 1er janvier 2021 ne donnent pas droit aux dividendes à distribuer au titre de l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire autorisera une augmentation du capital social qui sera réalisée exclusivement par conversion totale ou partielle des dividendes en actions.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue notamment, de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la résolution visée ci-dessus, d'assurer la mise en œuvre du paiement du dividende en espèces et par conversion totale ou partielle en actions nouvelles en précisant les modalités d'application et d'exécution et la date de règlement, d'effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option de conversion totale ou partielle du dividende en actions.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale confère aux membres du Conseil d'Administration, quitus définitif et sans réserve, de l'exercice de leur mandat pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exercice de leur mandat durant ledit exercice.

Septième résolution

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020 à 5 700 000, 00 dirhams.

Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat d'Administrateur de la SIGER, représentée par M. Mohammed Mounir El Majidi, venait à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ledit mandat pour la durée statutaire de six années, qui expirera par conséquent le jour de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration, autorise une augmentation du capital social, ouverte à l'ensemble des actionnaires de la Banque, d'un montant maximum global, prime d'émission comprise, de 891 903 635,75 dirhams à libérer exclusivement par conversion optionnelle totale ou partielle de dividendes en actions (l'Augmentation du Capital Social).

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que seul le montant des dividendes, déduction faite, le cas échéant, de tout impôt ou de toute retenue à la source en application des dispositions en vigueur du code général des impôts ou des conventions fiscales de non-double imposition conclues par le Maroc, sera affecté au paiement des nouvelles actions qui seront souscrites par les personnes physiques ou morales. Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à l'Augmentation du Capital Social.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité du montant de l'Augmentation du Capital Social, le montant de cette Augmentation du Capital Social pourra être limité aux montants des souscriptions effectives.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration, délègue les pouvoirs les plus étendus au Conseil d'Administration en vue de réaliser notamment, ce qui suit :

- fixer les conditions et modalités définitives de réalisation de l'Augmentation du Capital Social ainsi que ses caractéristiques dont notamment :
- fixer le cas échéant l'enveloppe définitive de l'Augmentation du Capital Social dans la limite du montant autorisé ;
- fixer le prix de souscription à ladite opération dans sa globalité (nominal et prime d'émission) ;
- fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription de l'Augmentation du Capital Social ;
- clôturer par anticipation la période de souscription dès lors que les souscriptions à titre irréductible auront été effectuées ;
- limiter le montant de l'Augmentation du Capital Social aux montants effectivement souscrits ;
- constater les souscriptions et libérations de l'Augmentation du Capital Social ;
- constater la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital ;
- modifier corrélativement les statuts de la Banque en vue d'y refléter le nouveau montant du capital social ;
- effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de l'Augmentation du Capital Social ;
- et, généralement prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'Augmentation du Capital Social.

Troisième résolution : Pouvoirs en vue de formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Le Conseil d'Administration



ETATS FINANCIERS 2020

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTES SOCIAUX

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Bd Zerktouni
Casablanca - Maroc



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - Maroc

GROUPE ATTIJARIWafa BANK RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société **ATTIJARIWafa BANK et de ses filiales (le « groupe »)**, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **KMAD 54.292.985** dont un bénéfice net consolidé de **KMAD 3.705.028**. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel de Bank Al Maghrib, comprenant les normes IFRS publiées par l'IASB à l'exception de l'application des dispositions de la norme IFRS 9 aux activités d'assurance du groupe, différée jusqu'à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour : - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2020, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 360.150 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 26.447. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire Covid-19.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques. Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à : - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2020 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; - examiner la méthodologie retenue par le Groupe pour tenir compte des effets liés à la crise sanitaire Covid-19 dans l'évaluation des pertes attendues. Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.

GOODWILL	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
Le groupe a réalisé des opérations de croissance externes ayant conduit à la comptabilisation des écarts d'acquisition à l'actif du bilan consolidé. Ces écarts correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des sociétés acquises et les justes valeurs des actifs et passifs identifiables repris à la date d'acquisition. Au 31 décembre 2020, la valeur de ces écarts d'acquisition s'élève à MMAD 9.948. Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou dès la présence d'un indice de perte de valeur. Lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée. Les informations concernant les méthodes de détermination de la valeur recouvrable sont détaillées dans la note « Ecart d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constitue un point clé de notre audit en raison de : - Leur montant significatif au bilan consolidé du Groupe ; - L'importance du jugement de la direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur recouvrable et, des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels.	Notre approche d'audit se fonde sur un examen des procédures relatives aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des contrôles mis en place au sein du Groupe pour identifier les indices de pertes de valeur de ces actifs. Les travaux sur les comptes au 31 décembre 2020, ont notamment consisté en : - Une analyse de la méthodologie retenue par le Groupe ; - Un examen des plans d'affaires établis par la Direction pour apprécier le caractère raisonnable des estimations de flux futurs dégagés ; - Une analyse des principales hypothèses et paramètres utilisés au regard des données de marché disponibles ; - Un examen des analyses de sensibilité des estimations aux paramètres clés (en particulier lorsque la valeur recouvrable est proche de la valeur nette comptable) ; - Le recalcul des valeurs recouvrables déterminées pour les principaux écarts d'acquisition. Enfin, nous avons examiné les informations relatives aux résultats de ces tests de dépréciation et tests de sensibilité présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam Berrada Aïlam
Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina Bensouda Korachi
Associée

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes consolidés au 31 décembre 2020

1. Normes et principes comptables

1.1 Contexte

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards -IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du groupe Attijariwafa bank à compter du 1^{er} semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2020, le groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

1.2 Normes comptables appliquées

1.2.1 Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entités ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

1.2.2 Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en normes IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » ne permet pas de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.
- Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique par type d'immobilisation dans les comptes consolidés en normes IFRS.
- Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.
- Le coût historique d'origine est décomposé selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

1.2.3 Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement

indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

1.2.4 Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique.

Un actif incorporel satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût ;
- Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droits au bail :

Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis. En comptes consolidés, ils font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes sociaux et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

1.2.5 Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle.

L'acquéreur doit évaluer le coût d'acquisition comme :

- Le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise ;
- Les autres coûts directement attribuables éventuellement au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est ainsi constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

- Évaluation initiale : ce goodwill devra être évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

- Évaluation ultérieure : Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur constaté éventuellement lors des tests de dépréciation opérés annuellement ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause sa valeur comptabilisée à l'actif.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. L'acquéreur doit comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale au cours de la période d'évaluation au-delà de laquelle aucun ajustement n'est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- Option prise de ne pas retraiter les Goodwill existants au 31/12/05, et ce conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- Arrêt d'amortissement des Goodwill, car leur durée de vie est indéfinie selon la norme IFRS 3 révisée « regroupement d'entreprises » ;
- Des tests de dépréciation réguliers doivent être effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est inférieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée ;
- Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre ;
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Cette notion intervient dans les tests de dépréciation d'actifs conformément à la norme comptable IAS 36. Si le test de dépréciation de l'actif met en exergue une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, il convient de déprécier la valeur de l'actif de la différence entre ces deux valeurs.

1.2.6 Contrats de location :

Norme :

En janvier 2016, l'IASB a annoncé la mise en place de la norme IFRS 16, portant sur les contrats de location. Cette dernière remplace la norme l'IAS 17 et toutes les interprétations liées. Avec son entrée en application, à compter du 1er janvier 2019, la distinction entre « location simple » et « location financement » est supprimée. Désormais, l'ensemble des contrats de location ont le même traitement comptable.

Le bien loué est enregistré à l'actif du bilan au titre d'un « Droit d'Utilisation », et l'engagement financier associé au passif, au titre d'une « Dette Locative ». Dans le compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière subit un amortissement dégressif sur la durée du contrat de location.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Modalités de transition

Selon l'IASB, la première application de la norme IFRS 16 peut se faire via deux principales approches :

- L'approche rétrospective complète qui consiste à reconstituer la dette locative et le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée.

- L'approche rétrospective modifiée qui prévoit deux options :

Évaluer le droit d'utilisation et la dette locative à la somme actualisée des loyers restant à verser depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la fin de la durée de location (approche rétrospective cumulée)

Ou, reconstituer le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée et évaluer la dette locative à la somme actualisée des loyers restants à verser (approche rétrospective simple)

La modalité de transition retenue par le groupe Attijariwafa bank correspond à l'approche rétrospective cumulée. L'application de cette dernière n'engendre aucun impact sur les capitaux propres. En conséquence, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

Seuils d'exemption :

L'obligation pour le preneur de comptabiliser un droit d'utilisation et une dette locative au titre d'une location peut ne pas être appliquée si l'un des deux seuils d'exemption prévus par la norme est respecté :

- Durée du contrat inférieure ou égale à 12 mois, à condition que ledit contrat ne prévoit une option d'achat du bien loué à la fin de la période de location ;
- Valeur initiale du bien loué à l'état neuf inférieure ou égale à un seuil fixé librement par le preneur. Le seuil proposé par l'IASB est de 5 000 USD.

Pour la mise en oeuvre de la norme, le Groupe Attijariwafa bank a retenu les deux seuils d'exemption prévus par l'IASB.

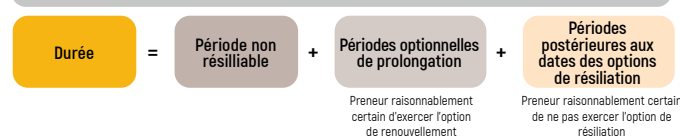
Durée :

La durée d'un contrat de location est définie comme étant la période pendant laquelle le contrat est exécutoire. Un contrat n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant à une pénalité négligeable.

La période exécutoire du contrat de location, dite également période non résiliable, peut être augmentée par :

- les périodes optionnelles de reconduction du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain d'exercer ;
- les périodes qui suivent les dates d'effet des options de résiliation du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La durée du contrat de location selon IFRS 16



Les durées de location retenues par catégories de biens loués par le groupe Attijariwafa bank se présentent comme suit :

Nature du bien loué	Durée appliquée
Baux commerciaux	9 ans
Baux à usage d'habitation	3 ans
Occupations temporaires du domaine public	20 ans
Baux à usage de construction	20 ans

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la

première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Loyers :

Selon la norme IFRS 16, les paiements à retenir pour évaluer la dette locative sont au nombre de 5 à savoir :

- Les loyers de montants fixes ;
- Les loyers de montants variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux de référence ;
- Les garanties de valeur résiduelle ;
- Le prix d'exercice d'une option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- Les pénalités de résiliation anticipée du contrat si la durée de la location a été déterminée sous l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le Groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Taux d'actualisation :

Pour actualiser les paiements servant à la détermination du droit d'utilisation et de la dette locative, l'IFRS 16 permet l'application de l'un des deux taux suivants :

- Taux d'intérêt implicite qui correspond au taux stipulé au niveau du contrat de location.
- À défaut de connaître le taux d'intérêt implicite, le taux d'emprunt marginal qui correspond au taux que le preneur devrait supporter à la date de commencement de la location pour un prêt d'une durée similaire à celle du contrat en vue d'acquies un actif d'une valeur égale à celle du bien loué.

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe Attijariwafa bank pour évaluer les contrats de location simple éligibles à l'IFRS 16 correspond aux taux d'emprunt marginal.

Selon la norme, ledit taux dépend de trois principales composantes à savoir :

- Taux de référence : Taux d'émission des BDT ;
- Prime de risque du preneur ;
- Ajustement propre au contrat de location.

1.2.7 Actifs et passifs financiers – Classement et évaluation :

Norme :

Classification

Les actifs financiers, à l'exception de ceux relatifs aux activités d'assurance (cf § sur les assurances) sont classés dans les 3 catégories comptables :

- coût amorti,
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (« JVOCI ») et
- juste valeur par résultat (« JVR »).

La classification d'un actif financier dans l'une ou l'autre de ces 3 catégories est établie sur la base des critères clés suivants :

- catégorie de l'actif détenu (instrument de dette ou instrument de capitaux propres) ; et

- pour les actifs qui constituent des instruments de dettes [en fonction à la fois (i) des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère dit « SPPI : solely payment of principal and interests ») et des modalités de gestion (dit « business model ») définies par la société. Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et créer de la valeur.

Instruments de dette

La norme distingue trois modèles d'activités :

- Modèle dit de « Collecte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels,
- Modèle dit de « Vente » : Actifs gérés à des fins de transaction,
- Modèle dit « Mixte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et en vue de la vente.

L'affectation des instruments de dettes à un de ces modèles s'apprécie en analysant comment les groupes d'instruments financiers sont collectivement gérés afin de déterminer l'objectif économique visé. L'identification du modèle économique ne s'effectue pas instrument par instrument, mais au niveau d'un portefeuille d'instruments financiers en analysant et en observant notamment :

- le mode d'évaluation, de suivi et de gestion des risques associés aux instruments financiers concernés,
- les cessions d'actifs réalisées et prévues (taille, fréquence, nature).

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres sont classés en « Actifs Financiers à la juste valeur par résultat » ou en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ». Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Les parts de fonds ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres car remboursables au gré du porteur. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

Evaluation

Actifs au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Tous les instruments dérivés sont des actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés en couverture.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne : les instruments de dettes du portefeuille de placement et les instruments de dettes détenus à long terme.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée :

- Des coûts de transaction (ils correspondent aux coûts d'acquisition externes directement attribuables à l'opération),
- Des commissions perçues correspondant à « des honoraires qui font partie intégrante du taux de rendement effectif du dépôt ou de l'emprunt.

Les dépôts et emprunts classés en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Un dépôt ou un emprunt peut être le contrat hôte d'un dérivé incorporé. Dans certaines conditions, le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé selon les principes applicables aux dérivés. Cette analyse doit être menée à l'initiation du contrat sur la base des clauses contractuelles.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & créances :

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôt :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le groupe Attijariwafa bank applique la norme IFRS 13. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.
- Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.

- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance

Les instruments de dette répondant au critère SPPI détenus en portefeuilles sont classés selon les principes suivants dans les catégories suivantes:

Actifs à la JVR	Instruments de dettes à la JV OCI	Instruments de dettes au coût amorti
• Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	• Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement • Obligations et autres titres de créances négociables	• Bons du Trésor classés en Portefeuille d'investissement

Prêts/emprunts de titres et titres donnés / reçus en pension :

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Actions propres :

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante Attijariwafa bank. Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

1.2.8 Actifs et passifs financiers – Dépréciation :

Norme :

IFRS9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance des dépréciations des actifs financiers, basé sur les pertes de crédit attendues (« expected credit losses » ou « ECL »). Ce nouveau modèle qui s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti ou aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, constitue un changement par rapport au modèle actuel d'IAS 39, basé sur les pertes de crédit avérées.

Suivi de la dégradation du risque

La nouvelle norme adopte ainsi une approche en 3 phases (« buckets

») : l'affectation d'un actif financier dans l'une ou l'autre des phases est basée sur l'existence ou non d'une augmentation significative de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

- phase 1 (« portefeuille sain ») : pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
 - phase 2 (« portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit ») : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ; par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.
 - phase 3 (« portefeuille en défaut ») : événement de crédit avéré / défaut.
- Le montant de la dépréciation et la base d'application du taux d'intérêt effectif dépend du « bucket » auquel l'actif financier est alloué.

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur 3 paramètres principaux : la probabilité de défaut ('PD'), la perte en cas de défaut ('LGD') et le montant de l'exposition en cas de défaut ('EAD') tenant compte des profils d'amortissement. Les pertes attendues sont calculées comme le produit de la PD par la LGD et l'EAD.

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Suivi de la dégradation du risque

L'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit se fonde en premier lieu sur le dispositif de notation interne du risque de crédit mis en œuvre par le Groupe, ainsi que sur les dispositifs de suivi des créances sensibles et sur les impayés. Par ailleurs, il existe selon la

norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée sur les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002. Cette définition est également celle retenue par le groupe dans sa gestion interne.

Mesure des pertes de crédit attendues

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les pertes attendues sur la base des :

- Systèmes de notation internes
- Historiques de passage en défaut
- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Eléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

1.2.9 Dérivés et dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture. L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IFRS 9 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé. Lorsque le contrat hôte constitue un actif financier, le contrat hybride doit être évalué entièrement à la JVR car ses flux contractuels ne revêtent pas un caractère basique (SPPI).

Lorsque le contrat hôte constitue un passif financier, le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IFRS 9 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.2.10 Assurance

Contrat d'assurance :

Le traitement des contrats qualifiés de contrat d'assurance au sens de la définition donnée par la norme IFRS 4 ainsi que des contrats d'investissement à participation discrétionnaire est régi par la norme IFRS 4 dont les principales dispositions sont récapitulées ci-après :

La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :

1. Les contrats d'assurance purs
2. Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices
3. Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relevant de la norme IAS 39, et qui sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorpores qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4,

L'interdiction de constitution de provisions au titre de demandes d'indemnisation éventuelles selon des contrats d'assurance non encore souscrits à la date de reporting (telles que les provisions pour risques de catastrophe et les provisions pour égalisation).

L'obligation de mettre en oeuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance.

Par ailleurs, l'assureur n'est pas tenu mais est autorisé à changer ses méthodes comptables relatives aux contrats d'assurance pour éliminer une prudence excessive. Toutefois, si un assureur évalue déjà ses contrats d'assurance avec une prudence suffisante, il ne doit pas introduire de prudence supplémentaire.

Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :

- Il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement qui est survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance qui font que la cédante peut ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus selon les termes du contrat ;
- Cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevra du réassureur.

L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans

son bilan jusqu'à leur acquittement ou annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance ;

L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 «shadow accounting» appelée la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus-values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

Placement de l'assurance

L'IASB a publié le 12 septembre 2016 des modifications à IFRS 4 « Contrats d'assurance » intitulées « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance ». Ces modifications sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Ces amendements donnent aux entités qui exercent principalement des activités d'assurance la possibilité de reporter jusqu'au 1^{er} janvier 2023 la date d'application de la norme IFRS 9. Ce report permet aux entités concernées de continuer à présenter leurs états financiers selon la norme IAS 39 existante. Cette exemption temporaire d'application d'IFRS 9, limitée aux groupes majoritairement assurance dans les amendements de l'IASB, a été étendue par Bank Al-Maghrib aux entités d'assurance consolidées par des établissements de crédit produisant des comptes consolidés conformément au PCEC.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Placement de l'assurance :

Attijariwafa bank a opté pour cette exemption aux entités d'assurance, y compris les fonds relevant de cette activité, qui appliquent ainsi la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :

HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
• Le portefeuille des OPCVM consolidés	• Les actions et parts sociales • Les participations dans les SCI (Panorama...) • Les bons de trésor, les obligations non cotés...	• Néant	• Les prêts immobilisés

1.2.11 La juste valeur :

Norme :

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois

niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme (§ 79).

Données d'entrée de niveau 2

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Les ajustements apportés aux données d'entrée de niveau 2 varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent : l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve, la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif, ainsi que le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

Un ajustement qui est significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables.

Données d'entrée de niveau 3

Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de marché est déterminée par le Groupe :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,

- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➔ CAS 1: Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➔ CAS 2: Instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Transfert :

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2020, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux de juste valeur.

1.2.12 Provisions

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- L'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des provisions pour risques et charges pour lesquelles la sortie probable des ressources prévue dépasse une année est obligatoire.

En IFRS les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention est fournie en annexe lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

1.2.13 Avantages au Personnel

Norme :

L'objectif de la présente norme est de prescrire le traitement comptable

des avantages du personnel et des informations à fournir à leur sujet. La présente norme doit être appliquée à la comptabilisation, par l'employeur, de tous les avantages du personnel sauf ceux auxquels s'applique l'IFRS 2.

Ces avantages comprennent notamment ceux accordés en vertu :

- de régime ou autre accord formel établi entre une entité et des membres du personnel, pris individuellement ou collectivement, ou leur représentant
- de dispositions légales ou d'accords sectoriels au terme desquels les entités sont tenues de cotiser à un régime national ou sectoriel, ou à un régime multi employeurs
- d'usages qui donnent lieu à une obligation implicite et ceci lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les avantages du personnel.

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ils comprennent 4 catégories :

Les avantages à court terme :

Ce sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondant.

Ex : les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et congés maladie payés, l'intéressement et les primes, ...

L'entité doit comptabiliser le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie des services d'un membre du personnel au cours d'une période comptable :

- Au passif, après déduction du montant déjà payé, le cas échéant.
- En charge.

Les avantages postérieurs à l'emploi :

Ce sont les avantages du personnel qui sont payables après la fin de l'emploi.

Ex : les prestations de retraite, assurance vie et assistance médicale postérieures à l'emploi.

On distingue deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Le régime à cotisations définies : selon ce dernier une entité verse des cotisations définies à un fonds et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel. Le risque actuariel et le risque de placement sont donc, supportés par le membre du personnel.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies est simple car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense et donc il ne peut y avoir d'écarts actuariels.

L'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange des services d'un des membres du personnel :

- Au passif, après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.
- En charges

2. Le régime à prestations définies : engage l'entité à servir les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Celle-ci supporte donc le risque actuariel et le risque de placement.

La comptabilisation des régimes à prestation définies est assez complexe du fait que des hypothèses actuarielles sont nécessaires pour évaluer l'obligation et la charge et qu'il peut y avoir des écarts actuariels. De plus, les obligations sont évaluées sur une base actualisée (car peuvent être

réglées de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants).

Le régime multi-employeurs qui n'est pas un régime général ni obligatoire et qui doit être classé par l'entreprise comme régime à cotisations définies ou comme régime à prestations définies, en fonction des caractéristiques du régime.

Les autres avantages à long terme :

Ils comprennent notamment les absences de longue durée rémunérées, comme les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques. Ils comprennent aussi les primes d'ancienneté et autres avantages liés à l'ancienneté et les jubilés (telles que « wissam schoghl »), les indemnités d'incapacité de longue durée, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la clôture de l'exercice, les primes et les rémunérations différées...

Habituellement, l'évaluation des autres avantages à long terme n'est pas soumise au même degré de confusion que celle des avantages postérieurs à l'emploi. C'est pour cela que la présente norme prévoit une méthode simplifiée pour la comptabilisation des autres avantages à long terme selon laquelle les réévaluations ne sont pas comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Les indemnités de cessation d'emploi :

Ce sont les avantages du personnel fournis en contrepartie de la cessation de l'emploi d'un membre du personnel résultant soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité en échange de la cessation de son emploi.

L'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes :

- La date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.
- La date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel, l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités dès qu'elle a communiqué aux membres du personnel concernés un plan de licenciement qui satisfait aux critères suivants :

- Les mesures requises pour mener le plan à bien indiquent qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan.
- Le plan indique le nombre de personnes visées par le licenciement, leur catégorie d'emploi ou leur fonction, et leur lieu de travail ainsi que sa date de réalisation prévue.
- Le plan fixe les indemnités de cessation d'emploi avec une précision suffisante pour permettre aux membres du personnel de déterminer la nature et le montant des prestations qu'ils toucheront lors de la cessation de leur emploi.

Evaluation des engagements :

Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Cela suppose d'estimer les prestations, les variables démographiques du type mortalité et rotation du personnel, les variables financières du type taux d'actualisation, et les augmentations futures des salaires qui

influenceront sur le coût des prestations.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est la méthode des unités de crédit projetées « Projected Unit Credit ».

Elle équivaut à reconnaître, à la date de calcul de l'engagement, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations de fin de carrière estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date du calcul et à la date de départ en retraite du salarié.

Cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. En conséquence, le calcul des droits est effectué en fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire estimé au jour de la fin de carrière défini.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Il a été convenu pour le cas d'Attijariwafa bank que les prestations de retraites relevaient du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughi).

1.2.14 Paiements à base d'actions :

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'options de souscription (stocks option) ou par une offre de souscription d'action aux salariés (OPV).

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

1.2.15 Crise sanitaire liée au Covid-19

Les comptes consolidés du groupe ont été établis dans un contexte de crise sanitaire et économique lié au Covid-19 et de fortes incertitudes quant aux conséquences, à l'intensité et à la durée de la crise. Les estimations réalisées pour le calcul des pertes attendues conformément à IFRS 9 tiennent compte des incertitudes actuelles sur les conséquences, la durée et l'intensité de la crise économique générée par la pandémie de Covid-19.

Impact des mesures de soutien sur le suivi de la dégradation du risque

Conformément aux communications de l'IASB relative à la prise en compte des impacts de la crise dans le calcul des pertes attendues en application de la norme IFRS 9, l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte reste prépondérant.

Il a notamment été appelé :

- qu'un report d'échéance n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients et n'indique pas automatiquement une augmentation significative du risque de contrepartie.
- que les modifications contractuelles dans le cadre de l'octroi d'un moratoire limité dans le temps ne peuvent généralement pas être considérées comme des évolutions liées à des cas de restructurations

pour difficultés financières.

Les reports d'échéance octroyés dans le cadre des dispositifs de soutien à l'économie n'ont donc pas entraîné de manière systématique un passage de Bucket 1 « portefeuille sain » vers le Bucket 2 « portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit » ou de Bucket 2 « portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit » vers le Bucket 3 « portefeuille en défaut »

Prise en compte des perspectives macroéconomiques dans le calcul des pertes attendues

Les pertes de crédit attendues sont déterminées de manière :

- à refléter un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes appliquées à un intervalle de résultats possibles,
- et à tenir compte des informations raisonnables et justifiables, disponibles et relatives aux événements passés, aux circonstances actuelles et aux prévisions de la conjoncture économique encore à venir, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

Conformément à la méthodologie de prise en compte des perspectives macroéconomiques dans ses modèles de calcul, le groupe a utilisé trois scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9. Ces scénarios sont établis par les économistes du groupe. À chaque scénario est attribué un coefficient de pondération et les résultats des modèles correspondent à une moyenne probabilisée de ces scénarios.

Ces trois scénarios intègrent des hypothèses différenciées sur les conséquences, l'intensité et la durée de la crise.

Le calcul du montant des pertes attendues correspond au produit des paramètres de risque suivants à horizon un an pour les encours sains (« Bucket 1 ») ou à maturité pour les encours ayant subi une dégradation du risque de crédit (« Bucket 2 ») ou en défaut (« Bucket 3 ») :

- le montant de l'exposition en cas de défaut (« EAD ») tenant compte des profils d'amortissement : le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle
- la probabilité de défaut (« PD ») : la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois (PD à 1 an) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité)
- La perte en cas de défaut (LGD) : la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties

Les hypothèses macroéconomiques prises en compte telles que décrit ci-dessus conduisent à une dégradation des paramètres de risque et principalement une augmentation des Probabilités de défaut retenues dans les calculs au 31 décembre 2020.

Des compléments sectoriels établis au niveau local sur des portefeuilles ou entités spécifiques du Groupe viennent compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

Sur la base des scénarios et pondérations cités ci-dessus et après prise en compte des ajustements méthodologiques et des mesures de soutien, le calcul des pertes de crédit attendues a conduit le Groupe à comptabiliser une charge en Coût du risque de 5 454 millions de dirhams au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 3 865 millions de dirhams (+243%) par rapport au 31 décembre 2019.

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes consolidés au 31 décembre 2020

Bilan consolidé au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

ACTIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		26 333 795	24 731 843
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	60 156 256	55 788 147
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		58 667 799	54 323 800
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 488 457	1 464 347
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.2	60 164 696	51 845 481
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		19 493 148	13 756 133
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		2 534 187	2 183 878
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)		38 137 360	35 905 470
Titres au coût amorti	2.17	17 233 471	16 120 400
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2.3	31 504 951	23 394 354
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2.4	333 702 415	323 752 579
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt courant	2.5	715 953	141 683
Actifs d'impôt différé	2.5	3 767 981	2 935 008
Comptes de régularisation et autres actifs	2.6	12 171 129	11 112 167
Actifs non courants destinés à être cédés		78 636	75 125
Participations dans des entreprises mises en équivalence	2.7	86 916	83 871
Immeubles de placement	2.8	2 538 530	2 466 111
Immobilisations corporelles	2.9	6 812 820	7 289 029
Immobilisations incorporelles	2.9	3 092 049	2 952 568
Ecart d'acquisition	2.10	9 948 055	9 913 347
TOTAL ACTIF		568 107 651	532 601 713

PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		4 455	4 408
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.11	1 499 799	688 210
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		1 499 799	688 210
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2.12	49 237 940	45 994 702
Dettes envers la clientèle	2.13	356 614 160	335 576 694
Titres de créance émis	2.14	23 105 757	21 993 710
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt courant	2.5	1 021 537	1 178 770
Passifs d'impôt différé	2.5	2 695 949	2 603 572
Comptes de régularisation et autres passifs	2.6	20 338 279	16 613 569
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		38 956 953	36 482 016
Provisions	2.15 / 2.16	3 080 071	2 761 922
Subventions et fonds assimilés		160 429	157 270
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	2.14	17 099 338	14 621 834
Capitaux propres		54 292 985	53 925 039
Capital et réserves liées		12 551 765	12 551 765
Réserves consolidées		35 446 439	31 791 529
Part du Groupe		31 158 933	28 210 456
Part des minoritaires		4 287 506	3 581 073
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 589 753	2 630 652
Part du Groupe		1 070 905	1 049 529
Part des minoritaires		1 518 849	1 581 124
Résultat net de l'exercice		3 705 028	6 951 093
Part du Groupe		3 018 002	5 816 007
Part des minoritaires		687 026	1 135 086
TOTAL PASSIF		568 107 651	532 601 713

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	3.1	22 512 251	21 901 219
Intérêts et charges assimilés	3.1	-6 727 268	-6 964 574
MARGE D'INTERÊT		15 784 983	14 936 645
Commissions perçues	3.2	5 596 600	5 964 361
Commissions servies	3.2	-825 419	-816 471
MARGE SUR COMMISSIONS		4 771 180	5 147 890
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	2 397 915	3 065 509
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		2 391 168	3 026 360
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		6 748	39 149
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.4	632 670	643 374
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		47 867	12 092
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		157 170	165 373
Rémunérations Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)		427 634	465 909
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR		-	-
Produits des autres activités		8 972 997	9 543 882
Charges des autres activités		-8 701 683	-9 864 523
PRODUIT NET BANCAIRE		23 858 063	23 472 778
Charges générales d'exploitation		-10 617 948	-9 678 920
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 616 642	-1 544 190
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		11 623 473	12 249 668
Coût du risque de crédit	3.7	-5 454 385	-1 589 044
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 169 088	10 660 624
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		-16 323	13 287
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.8	-70 716	30 732
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
RESULTAT AVANT IMPÔTS		6 082 049	10 704 643
Impôts sur les bénéfices		-2 377 021	-3 753 550
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
RESULTAT NET		3 705 028	6 951 093
Intérêts minoritaires		-687 026	-1 135 086
RESULTAT NET PART DU GROUPE		3 018 002	5 816 007
Résultat de base par action		14,38	27,71
Résultat dilué par action		14,38	27,71

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	3 705 028	6 951 093
Éléments recyclables en résultat net :		
Écarts de conversion	-78 608	244 290
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-38 480	1 315 591
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	19 368	-1 418
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	-	-
Impôts liés	29 608	-466 082
Éléments non recyclables en résultat net :		
Réévaluation des immobilisations	-	-
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-	-
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-	-
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-50 777	-23 760
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	-	-
Impôts liés	18 751	8 131
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-100 139	1 076 752
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 604 890	8 027 845
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	2 977 820	6 377 222
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	627 070	1 650 623

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2018	2 098 597	10 453 168	-2 461 129	33 763 639	699 163	-34 103	44 519 337	5 952 057	50 471 394
Opérations sur capital	-	-	-	407 457	-	-	407 457	253 743	661 200
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-2 733 310	-	-	-2 733 310	-727 158	-3 460 468
Résultat de l'exercice	-	-	-	5 816 007	-	-	5 816 007	1 135 086	6 951 093
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert résultat	-	-	-	-	393 022	-8 554	384 468	449 415	833 883
Ecarts de conversion : variation et transferts en résultat	-	-	-	178 167	-	-	178 167	66 122	244 290
Gains ou pertes latentes ou différés	-	-	-	178 167	393 022	-8 554	562 636	515 537	1 078 173
Autres variations	-	-	-	-528 562	-	-	-528 562	-831 983	-1 360 545
Variations de périmètre	-	-	-	-415 808	-	-	-415 808	-	-415 808
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2019	2 098 597	10 453 168	-2 461 129	36 487 590	1 092 185	-42 657	47 627 757	6 297 282	53 925 039
Opérations sur capital	-	-	-	115 805	-	-	115 805	-23 420	92 385
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-2 835 142	-	-	-2 835 142	-348 589	-3 183 731
Résultat de l'exercice	-	-	-	3 018 002	-	-	3 018 002	687 026	3 705 028
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat	-	-	-	-	52 308	-30 932	21 376	-62 275	-40 899
Ecarts de conversion : variation et transferts en résultat	-	-	-	-80 927	-	-	-80 927	2 319	-78 608
Gains ou pertes latentes ou différés	-	-	-	-80 927	52 308	-30 932	-59 551	-59 956	-119 506
Autres variations	-	-	-	-64 771	-	-	-64 771	-61 458	-126 230
Variations de périmètre	-	-	-	-2 495	-	-	-2 495	2 495	-
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2020	2 098 597	10 453 168	-2 461 129	36 638 063	1 144 493	-73 589	47 799 605	6 493 380	54 292 985

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôts	6 082 049	10 704 643
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 660 842	1 591 298
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-	-
+/- Dotations nettes aux provisions	5 657 327	1 669 426
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	16 323	-13 287
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	5 471	-18 681
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	-1 482 686	1 591 297
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	5 857 276	4 820 053
+/- Flux liés aux opérations avec les Etablissements de crédit et assimilés	339 188	-3 235 596
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	9 320 060	-15 254 680
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-11 574 634	506 419
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-	-
- Impôts versés	-3 854 154	-3 368 729
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-5 769 541	-21 352 586
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	6 169 785	-5 827 891
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-1 527 794	-952 396
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-172 883	56 427
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	96 157	-532 295
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 604 521	-1 428 264
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-3 183 731	-3 460 468
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	7 728 848	8 544 965
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 545 117	5 084 497
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-167 038	287 598
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 943 344	-1 884 059
Composition de la trésorerie	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	20 984 724	22 868 784
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	24 727 436	18 533 535
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Etablissements de crédit	-3 742 711	4 335 248
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	29 928 069	20 984 724
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	26 329 340	24 727 436
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Etablissements de crédit	3 598 729	-3 742 711
Variation de la trésorerie nette	8 943 344	-1 884 059

2. NOTES RELATIVES AU BILAN

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020		31/12/2019	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les Etablissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension	-			
Effets publics et valeurs assimilées	36 812 260		31 780 018	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 427 289	208 375	7 196 548	
Actions et autres titres à revenu variable	18 259 866	1 131 175	15 237 714	1 320 858
Titres de participation non consolidés		148 907		143 489
Instruments dérivés	168 384		109 519	
Créances rattachées				
Juste valeur au bilan	58 667 799	1 488 457	54 323 800	1 464 347

2.2 Actifs financiers à la juste valeur par Capitaux Propres au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	60 164 696	4 532 814	-729 117
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	19 493 148	276 321	-6 089
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 534 187	173 273	-261 549
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	38 137 360	4 083 220	-461 479
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	5 390 891	137 578	-2 760
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 102 257	138 743	-3 329
Total des titres de dettes	19 493 148	276 321	-6 089
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	276 321	-6 089
Impôts	-	-71 362	3 307
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	-	204 959	-2 782
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Titres de participation non consolidés	2 534 187	173 273	-261 549
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 534 187	173 273	-261 549
Impôts	-	-51 949	94 414
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)	-	121 324	-167 135
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	15 014 302	990 300	-9 235
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 981 112	178 379	-1 137
Actions et autres titres à revenu variable	11 498 469	2 357 036	-419 006
Titres de participation non consolidés	5 643 477	557 505	-32 102
Total actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	38 137 360	4 083 220	-461 479
Impôts	-	-1 354 202	165 849
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	-	2 729 018	-295 630

2.3 Prêts et Créances sur les Établissements de Crédit, au coût Amorti

2.3.1 Prêts et créances sur les Etablissements de crédit, au coût amorti au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

Opérations sur les Etablissements de crédit	31/12/2020	31/12/2019
Comptes et prêts	30 937 869	22 804 173
dont comptes ordinaires débiteurs	17 109 092	8 789 843
dont comptes et prêts	13 828 778	14 014 329
Autres prêts et créances	335 486	565 090
Valeur brute	31 273 355	23 369 262
Créances rattachées	90 747	86 262
Dépréciations (*)	59 151	61 170
Valeur nette des prêts et créances auprès des Etablissements de crédit	31 304 951	23 394 354
Opérations internes au Groupe	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires	3 427 866	3 806 853
Comptes et avances à terme	23 273 586	22 991 912
Créances rattachées	139 539	58 258

(*) voir note 2.16

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les Etablissements de crédit par zone géographique au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Maroc	9 961 649	7 462 064
Afrique du Nord	3 226 482	3 062 262
Afrique Zone UEMOA	630 308	1 396 214
Afrique Zone CEMAC	1 531 204	1 316 285
Europe	6 827 746	5 900 142
Autres	9 095 966	4 232 296
Total en principal	31 273 355	23 369 262
Créances rattachées	90 747	86 262
Provisions (*)	59 151	61 170
Valeur nette au bilan	31 304 951	23 394 354

(*) voir note 2.16

2.3.3 Ventilation des créances saines des Etablissements de crédit par durée restant à courir au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	< = 3mois	Entre 3 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	12 298 618	8 474 558	5 894 673	4 546 355	31 214 204

2.4 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE, AU COÛT AMORTI

2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

Opérations avec la clientèle	31/12/2020	31/12/2019
Créances commerciales	48 034 934	45 245 335
Autres concours à la clientèle	263 064 682	251 834 906
Valeurs reçues en pension	5 018 546	921 840
Prêts subordonnés	3 334	3 282
Comptes ordinaires débiteurs	22 566 717	25 218 899
Valeur brute	338 688 212	323 224 262
Créances rattachées	1 943 439	1 856 014
Dépréciations (*)	25 410 405	20 980 905
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	315 221 246	304 099 371
Opérations de location-financement		
Crédit-bail immobilier	4 418 085	3 716 577
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	15 098 430	16 810 107
Valeur brute	19 516 515	20 526 684
Créances rattachées	1 730	1 359
Dépréciations (*)	1 037 076	874 836
Valeur nette des opérations de location-financement	18 481 169	19 653 207
Valeur au bilan	333 702 415	323 752 579

(*) voir note 2.16

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

31/12/2020	Créances			Dépréciations (*)		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Maroc	224 353 970	28 867 611	21 329 189	1 168 829	3 855 893	14 242 792
Afrique du Nord	32 713 013	2 542 015	1 716 398	240 526	331 135	1 218 621
Afrique Zone UEMOA	31 178 940	666 926	3 248 561	502 018	139 315	2 521 373
Afrique Zone CEMAC	9 241 141	1 327 407	1 757 635	283 174	458 303	1 470 293
Europe	1 192 713	-	14 376	3 150	-	12 060
Valeurs nettes au bilan	298 679 777	33 403 959	28 066 160	2 197 697	4 784 646	19 465 139

(*) voir note 2.16

(en milliers de dirhams)

31/12/2019	Créances			Dépréciations (*)		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Maroc	224 015 637	23 017 440	16 652 785	1 279 046	3 307 284	10 838 951
Afrique du Nord	31 369 989	1 194 039	1 653 750	204 426	222 110	1 132 978
Afrique Zone UEMOA	27 410 202	2 221 522	3 242 164	492 735	154 909	2 292 958
Afrique Zone CEMAC	10 049 323	1 631 119	1 404 723	303 358	487 361	1 121 139
Europe	1 728 009	-	17 617	3 101	-	15 386
Valeurs nettes au bilan	294 573 161	28 064 120	22 971 039	2 282 666	4 171 663	15 401 412

(*) voir note 2.16

2.4.3 Prêts et créances sur la clientèle par agent économique au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Entreprises	224 330 184	217 842 665
Dont Grandes Entreprises	104 553 330	94 332 830
Particuliers	107 456 090	104 052 541
Total en principal	331 786 274	321 895 206
Créances rattachées	1 916 141	1 857 373
Valeurs nettes au bilan	333 702 415	323 752 579

La juste valeur des encours sains des prêts et créances sur la clientèle et les Etablissements de crédit est estimé à 364 353 millions de dirhams.

2.4.4 Ventilation des créances saines sur la clientèle par durée restant à courir

(en milliers de dirhams)

	< = 3mois	Entre 3 mois et 1an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur la clientèle	61 811 662	61 393 630	130 851 267	76 111 037	330 167 596

2.5 IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

2.5.1 Impôts courants et impôts différés au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants	715 953	141 683
Impôts différés	3 767 981	2 935 008
Actifs d'impôts courants et différés	4 483 934	3 076 691
Impôts courants	1 021 537	1 178 770
Impôts différés	2 695 949	2 603 572
Passifs d'impôts courants et différés	3 717 486	3 782 342

2.5.2 Charge nette de l'impôt sur les bénéfices au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Charge d'impôts courants	-3 013 434	-3 854 154
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	636 413	100 604
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	-2 377 021	-3 753 550

2.5.3 Le taux effectif d'impôt au 31 décembre 2020

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	3 705 028	6 951 093
Charge d'impôt sur les bénéfices	2 377 021	3 753 550
Taux d'impôt effectif moyen	39,1%	35,1%

Analyse du taux effectif d'impôt au 31 décembre 2020

	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'impôt en vigueur	37,0%	37,0%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-3,3%	-2,3%
Différences permanentes	17,4%	2,0%
Autres éléments	-12,1%	-1,7%
Taux d'impôt effectif moyen	39,1%	35,1%

2.6 COMPTES DE RÉGULARISATION

2.6.1 Comptes de régularisation et autres actifs au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Autres Actifs	6 225 235	6 997 134
Débiteurs divers	3 918 686	4 612 824
Valeurs et emplois divers	189 060	171 968
Autres actifs d'assurance	1 812 483	1 905 926
Autres	305 005	306 415
Comptes de régularisation	5 945 894	4 115 034
Produits à recevoir	2 861 801	1 243 825
Charges constatées d'avance	511 037	602 190
Autres comptes de régularisation	2 573 056	2 269 018
Total	12 171 129	11 112 167

2.6.2 Comptes de régularisation et autres passifs au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Autres Passifs	11 391 194	9 344 177
Opérations diverses sur titres	111 310	260 238
Créditeurs divers	10 898 100	8 562 275
Autres Passifs d'assurance	381 784	521 664
Comptes de régularisation	8 947 085	7 269 392
Charges à payer	4 431 858	3 437 758
Produits constatés d'avance	1 952 468	1 695 918
Autres comptes de régularisation	2 562 759	2 135 716
Total	20 338 279	16 613 569

Les autres comptes de régularisation Actif et Passif comprennent essentiellement les opérations qui ne sont pas définitivement imputées au moment de leur enregistrement au bilan. Ces dernières sont réimputées à leurs comptes définitifs dans les plus brefs délais.

2.7 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Revenu (CA)	Quote-part de résultat dans les sociétés MEE
Sociétés financières					
Sociétés non financières	86 916	-48 959	770 973	97 816	-16 323
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés MEE	86 916	-48 959	770 973	97 816	-16 323

La participation du groupe dans les sociétés mises en équivalence concerne uniquement la société Moussafir Hotels.

2.8 IMMEUBLES DE PLACEMENT au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2019	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Autres mouvements	31/12/2020
Valeur brute	3 103 383		168 570	20 782	-5 690	3 245 481
Amortissements et provisions	637 271		75 576	3 713	-2 183	706 951
Valeur nette au bilan	2 466 111	-	92 994	17 070	-3 506	2 538 530

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût selon une approche par composants.

Le mode de calcul des amortissements pratiqué est linéaire. Les durées d'amortissements retenues correspondent aux durées d'utilité par composants suivantes :

Composants	Durée annuelle d'amortissement
Gros œuvres	50
Étanchéité	20
Agencements/Amenagements	15
Installations techniques	20
Menuiserie intérieure et extérieure	15

La valeur de marché des terrains et constructions classés en immeubles de placement est estimée en 2020 à 2 703 millions de DH.

2.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

2.9.1 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes
Terrains et constructions	3 487 994	1 513 456	1 974 538	3 240 276	1 310 658	1 929 618
Equipement, Mobilier et installation	6 274 078	4 103 562	2 170 517	5 710 129	3 475 802	2 234 326
Biens mobiliers donnés en location	716 932	298 609	418 323	716 440	259 083	457 357
Autres immobilisations	6 465 269	4 215 827	2 249 442	6 808 731	4 141 004	2 667 727
Total Immobilisations corporelles	16 944 273	10 131 454	6 812 820	16 475 577	9 186 548	7 289 029
Logiciels informatiques acquis	5 366 144	3 119 684	2 246 459	4 943 871	2 755 810	2 188 061
Autres immobilisations incorporelles	1 349 194	503 605	845 589	1 241 681	477 174	764 507
Total Immobilisations incorporelles	6 715 338	3 623 289	3 092 049	6 185 552	3 232 984	2 952 568

VARIATION DU DROIT D'UTILISATION

(en milliers de dirhams)

Variation du droit d'utilisation	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2020
Immobilier					
Valeur brute	1 762 906	248 567	-72 072	-8 865	1 930 535
Amortissements et dépréciations	-306 670	-326 433	45 201	3 034	-584 868
Total immobilier	1 456 236	-77 867	-26 870	-5 831	1 345 667
Mobilier					
Valeur brute					
Amortissements et dépréciations					
Total mobilier					
Total droit d'utilisation	1 456 236	-77 867	-26 870	-5 831	1 345 667

(en milliers de dirhams)

Variation du droit d'utilisation	31/12/2019	Augmentation	Remboursement	Autres	31/12/2020
Dette locative	1 495 605	242 466	-306 219	28 374	1 460 225
Total dette locative	1 495 605	242 466	-306 219	28 374	1 460 225

(en milliers de dirhams)

Détail des charges des contrats de location	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-79 772	-90 436
Dotations d'amortissements des droits d'utilisation	-320 105	-324 765

(en milliers de dirhams)

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles	6 812 820	7 289 029
Dont droits d'utilisation	1 345 667	1 456 236

(en milliers de dirhams)

Passifs au titre de la dette locative	31/12/2020	31/12/2019
Comptes de régularisation et autres passifs	20 338 279	16 613 569
Dont dettes de location	1 460 225	1 495 605

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Attijariwafa bank a opté pour une évaluation au coût de l'ensemble des immobilisations. L'amortissement est linéaire et s'étale sur les durées d'utilités suivantes :

Composants	Durée annuelle d'amortissement
Constructions par composant	15-50 ans
Equip. Mobilier, installations	4-10 ans
Biens mobiliers donnés en location	N/A
Autres immobilisations	15-20 ans

Par ailleurs les composants des constructions ont été amortis de la façon suivante :

Composants	Durée annuelle d'amortissement
Gros Œuvre	50
Étanchéité	20
Agencement Aménagement intérieur	15
Installations Techniques fixes	20
Menuiserie	15

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES HORS GOODWILL :

Le groupe Attijariwafa bank n'a pas généré en interne d'immobilisations incorporelles. Les durées d'utilités de ces immobilisations sont les suivantes :

Composants	Durée annuelle d'amortissement
Logiciels informatiques acquis	5 ans
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	N/A
Autres immobilisation incorporelles	15-20 ans

2.9.2 Locations simples : informations complémentaires

(en milliers de dirhams)

Durée résiduelle	Pour le bailleur
	Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables
≤ 1 an	171 184
> 1 an ≤ 5 ans	544 606
> 5 ans	-
Total	715 791

2.10 Écarts d'acquisition au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, les écarts d'acquisition sont répartis par UGT de la manière suivante

(en milliers de dirhams)

en MMAD	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Ecart de Conversion	Perte de valeur	Autres	31/12/2020
BDI	7 172						7 207
Crédit à la consommation	550						550
Assurance	590						590
Banque au Maroc	1 602						1 602
TOTAL	9 913	0	0	35	0	0	9 948

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondées sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant. L'UGT BDI fait l'objet d'une valorisation par DCF tous les ans même en l'absence d'indice de dépréciation identifié par les méthodes des comparables.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable de l'UGT est supérieure à la valeur d'utilité calculée sur la période. Ainsi, la perte sera déduite de la valeur des écarts d'acquisition au bilan.

Au 31/12/2020, seule l'UGT BDI a fait l'objet d'une valorisation selon la méthode DCF.

L'évaluation effectuée selon la méthode DCF est basée sur 4 principes clés :

- Les estimations des bénéfices futurs distribuables sont déterminées sur la base des business plan de 3 ans (2021-2023), extrapolés sur une période au-delà de 3 ans afin de converger vers une valeur terminale normalisée.

Cette année, tenant compte de la situation sanitaire particulière, les trajectoires financières ont été fondées sur des scénarios économiques affinés, dans le cadre du processus de l'exercice budgétaire annuel, afin de prendre en considération les incertitudes liées à la crise Covid-19.

- Ces estimations prennent en considération des objectifs de fonds propres alloués en ligne avec la réglementation en vigueur dans chaque pays et zone de présence du Groupe AWB. Ces hypothèses sont restées inchangées par rapport au 31 décembre 2019.
- Les taux de croissance à l'infini utilisés pour le calcul de la valeur terminale sont basés sur des projections de l'inflation à long terme. Au 31/12/2020, le taux de croissance à l'infini retenu s'élève à 3,5%.
- Les coûts du capital utilisés sont déterminés sur la base d'un taux sans risque Maroc, d'une prime de risque Maroc majorée d'une prime de risque pays. Au 31/12/2020, le taux d'actualisation retenu s'élève à 10,3%.

Sensibilité de la valorisation de l'UGT BDI aux paramètres majeurs de valorisation

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valeur d'utilité de l'UGT BDI à une variation de 100 pbs du coût du capital, de 50 pbs du taux de croissance à l'infini, de 100 pbs du coefficient d'exploitation en année terminale et de 10% du coût du risque en année terminale

	UGT BDI
Coût du capital	
Variation défavorable de +100 pbs	-13,3%
Variation favorable de -100 pbs	10,7%
Taux de croissance à l'infini	
Variation défavorable de -50 pbs	-3,0%
Variation favorable de +50 pbs	3,4%
Coefficient d'exploitation	
Variation défavorable de +100 pbs	-3,8%
Variation favorable de -100 pbs	3,8%
Coût du risque	
Variation défavorable de +10%	-3,2%
Variation favorable de -10%	3,2%

Les tests de sensibilité effectués sur les écarts d'acquisition – part du Groupe mentionnés ci-dessus, montrent même en retenant les 4 scénarios les plus défavorables la baisse de la valeur recouvrable ne nécessiterait pas de dépréciation.

2.11 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

2.11.1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs données en pension aux Établissements de crédit	184 134	261 843
Instruments dérivés de transaction	1 315 665	426 367
Juste valeur au bilan	1 499 799	688 210

2.11.2 Instruments dérivés par type de risque au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	Valeur comptable		Montant notionnel
	Actifs	Passifs	
Instruments dérivés de taux de change	141 435	678 679	59 567 893
Instruments dérivés de taux d'intérêt	26 949	99 521	40 905 010
Dérivés sur matières premières	0	262	227 306
Autres instruments dérivés		537 203	302 135
Total	168 384	1 315 665	101 002 344

2.12 Dettes envers les Établissements de crédit

2.12.1 Dettes envers les Établissements de crédit au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes et emprunts	23 134 313	21 946 244
Valeurs données en pension	25 892 666	23 970 838
Total en principal	49 026 979	45 917 082
Dettes rattachées	210 960	77 620
Valeur au bilan	49 237 940	45 994 702

Opérations internes au Groupe	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	2 189 229	2 066 040
Comptes et avances à terme	24 289 773	23 794 147
Dettes rattachées	146 205	138 214

2.12.2 Ventilation des dettes par durée restant à courir au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	<= 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les Établissements de crédit	34 325 812	10 001 933	1 552 192	3 147 042	49 026 979

2.13 Dettes envers la clientèle

2.13.1 Dettes envers la clientèle au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	235 729 404	207 980 634
Comptes d'épargne	101 128 717	103 543 220
Autres dettes envers la clientèle	18 207 868	22 283 369
Valeurs données en pension	761 962	875 899
Total en principal	355 827 951	334 683 122
Dettes rattachées	786 209	893 572
Valeur au bilan	356 614 160	335 576 694

2.13.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Maroc	252 880 806	241 588 032
Afrique du Nord	41 710 614	36 267 143
Afrique Zone UEMOA	40 291 133	36 531 663
Afrique Zone CEMAC	18 035 337	17 276 124
Europe	2 910 061	3 020 160
Total en principal	355 827 951	334 683 122
Dettes rattachées	786 209	893 572
Valeur au bilan	356 614 160	335 576 694

2.13.3 Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Entreprises	130 701 438	121 987 091
Dont Grandes Entreprises	40 884 076	29 330 870
Particuliers	225 126 513	212 696 031
Total en principal	355 827 951	334 683 122
dettes rattachées	786 209	893 572
Valeur au bilan	356 614 160	335 576 694

2.13.4 Ventilation des dettes par durée restant à courir au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	< = 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers la clientèle	107 196 111	47 336 743	68 041 625	133 253 472	355 827 951

2.14 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Autres dettes représentées par un titre	23 105 757	21 993 710
Titres de créances négociables	23 071 460	21 952 076
Emprunts obligataires	34 297	41 633
Dettes subordonnées	17 099 338	14 621 834
Emprunt subordonnés	17 099 338	14 621 834
à durée déterminée	17 099 338	14 621 834
à durée indéterminée		
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Total	40 205 095	36 615 544

2.15 Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2019	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31/12/2020
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (*)	935 636	-	234 863	176 602		151	994 048
Provisions pour engagements sociaux	590 795	-	101 542	79 315		37 045	650 067
Autres provisions pour risques et charges	1 235 491	-	373 893	4 545	266 155	97 271	1 435 956
Provisions pour risques et charges	2 761 922	-	710 299	260 462	266 155	134 467	3 080 071

(*) Voir note 2.16

2.16 Répartition des créances, engagements et dépréciations par buckets sous IFRS 9 au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

31/12/2020	Créances et Engagements			Dépréciations			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	20 032 312	67 368	-	599 056	7 475	-	3,0%	11,1%	
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	20 032 312	67 368	-	599 056	7 475	-	3,0%	11,1%	
Actifs financiers au coût amorti	347 324 077	33 491 477	28 089 754	2 338 961	4 836 887	19 488 624	0,7%	14,4%	69,4%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit	31 340 508	-	23 594	35 666	-	23 485	0,1%	#DIV/0!	99,5%
Prêts et créances sur la clientèle	298 679 777	33 403 959	28 066 160	2 197 697	4 784 646	19 465 139	0,7%	14,3%	69,4%
Titres de dettes	17 303 792	87 518	-	105 598	52 241	-	0,6%	59,7%	
Total Actif	367 356 389	33 558 844	28 089 754	2 938 017	4 844 363	19 488 624	0,8%	14,4%	69,4%
Engagements hors bilan	138 859 107	14 567 977	558 025	585 386	212 207	196 455	0,4%	1,5%	35,2%
Total	506 215 496	48 126 821	28 647 779	3 523 403	5 056 570	19 685 079	0,7%	10,5%	68,7%

31/12/2019	Créances et Engagements			Dépréciations			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	13 873 123	20 513		135 870	1 632		1,0%	8,0%	
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	13 873 123	20 513		135 870	1 632		1,0%	8,0%	
Actifs financiers au coût amorti	333 529 240	28 751 709	22 996 233	2 405 354	4 179 966	15 424 531	0,7%	14,5%	67,1%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit	22 844 129	586 201	25 194	37 817	235	23 119	0,2%		91,8%
Prêts et créances sur la clientèle	294 573 161	28 064 120	22 971 039	2 282 666	4 171 663	15 401 412	0,8%	14,9%	67,0%
Titres de dettes	16 111 950	101 389		84 871	8 068		0,5%	8,0%	
Total Actif	347 402 363	28 772 222	22 996 233	2 541 224	4 181 598	15 424 531	0,7%	14,5%	67,1%
Engagements hors bilan	140 869 735	9 207 108	495 597	534 228	299 803	101 604	0,4%	3,3%	20,5%
Total	488 272 098	37 979 330	23 491 830	3 075 453	4 481 401	15 526 135	0,6%	11,8%	66,1%

2.17 Encours Dépréciés (Bucket 3) au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Encours Bucket 03			Encours Bucket 03		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Prêts et créances sur les établissements de crédit	23 594	23 485	109	25 194	23 119	2 075
Prêts et créances sur la clientèle	28 066 160	19 465 139	8 601 021	22 971 039	15 401 412	7 569 627
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Total des encours au coût amorti dépréciés (Bucket 3)	28 089 754	19 488 624	8 601 131	22 996 233	15 424 531	7 571 702
Total des engagements dépréciés hors-bilan (Bucket 3)	558 025	196 455	361 570	495 597	101 604	393 993

2.18 Titres au coût amorti au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Titres au coût amorti		
Effets publics et valeurs assimilées	13 428 249	12 409 759
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 963 061	3 803 580
Total	17 391 310	16 213 339
Dépréciations	157 839	92 940
Valeur au bilan	17 233 471	16 120 400

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Marge d'intérêt au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec la clientèle	19 101 484	3 680 271	15 421 213	18 714 454	3 914 851	14 799 603
Comptes et prêts / emprunts	18 053 463	3 593 147	14 460 316	17 635 956	3 843 669	13 792 287
Opérations de pensions	3 508	87 123	-83 615	14 355	71 182	-56 827
Opérations de location-financement	1 044 513		1 044 513	1 064 143		1 064 143
Opérations interbancaires	496 510	1 440 452	-943 942	728 876	1 734 551	-1 005 675
Comptes et prêts / emprunts	495 762	1 285 758	-789 996	724 206	1 623 152	-898 946
Opérations de pensions	748	154 694	-153 946	4 670	111 399	-106 729
Emprunts émis par le Groupe		1 606 545	-1 606 545		1 315 172	-1 315 172
Opérations sur titres	2 914 257		2 914 257	2 457 890		2 457 890
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	22 512 251	6 727 268	15 784 983	21 901 219	6 964 574	14 936 645

3.2 Commissions nettes au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Commissions nettes sur opérations	2 157 817	81 109	2 076 707	2 473 856	91 427	2 382 430
avec les Établissements de crédit	103 837	74 848	28 989	127 689	77 480	50 209
avec la clientèle	1 350 729		1 350 729	1 630 103		1 630 103
sur titres	202 542	-124	202 666	176 306	7 514	168 792
de change	43 102	4 360	38 742	77 114	4 105	73 010
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	457 606	2 026	455 581	462 643	2 328	460 315
Prestations de services bancaires et financiers	3 438 783	744 310	2 694 473	3 490 505	725 044	2 765 461
Produits nets de gestion d'OPCVM	432 064	30 934	401 130	394 666	34 379	360 287
Produits nets sur moyen de paiement	1 967 172	508 250	1 458 921	2 006 105	610 946	1 395 159
Assurance	4 477		4 477	19 323		19 323
Autres	1 035 070	205 125	829 944	1 070 411	79 719	990 692
Produits nets de commissions	5 596 600	825 419	4 771 180	5 964 361	816 471	5 147 890

3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Titres à revenus fixes	1 221 026	1 510 362
Titres à revenus variables	553 533	595 951
Instruments financiers dérivés	-711 342	-120 956
Réévaluation des positions du change manuel	1 334 698	1 080 152
Total	2 397 915	3 065 509

3.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits des titres à revenu variable	480 066	557 202
Résultats de cession	182 190	100 022
Plus-value	192 507	146 209
Moins-value	-10 317	-46 187
Gains ou pertes de valeur des titres à revenu variable	-29 586	-13 850
Total	632 670	643 374

3.5 Produits et charges des autres activités au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Produits nets de l'assurance	8 279 685	7 738 457	541 229	8 857 019	8 876 407	-19 388
Produits nets des immeubles de placement	81 483		81 483	76 980		76 980
Produits nets des immobilisations en location simple	25 192	0	25 192	29 128	1 786	27 342
Autres produits	586 636	963 226	-376 590	580 754	986 330	-405 575
Total des produits et charges des autres activités	8 972 997	8 701 683	271 314	9 543 882	9 864 523	-320 641

3.6 Produits nets de l'activité de l'assurance au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Primes acquises brutes	8 930 094	9 440 371
Variation des provisions techniques	-1 830 765	-2 859 296
Charges des prestations des contrats	-5 918 105	-6 220 422
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-639 995	-380 041
Total	541 229	-19 388

3.7 Coût du risque au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux provisions	-7 375 440	-3 796 486
Provisions pour dépréciations des prêts et créances	-6 787 484	-3 441 311
Provisions pour dépréciation des titres	-214 063	-30 140
Provisions pour risques et charges	-373 893	-325 035
Reprises de provisions	2 191 436	2 605 447
Provisions pour dépréciations des prêts et créances	1 909 417	2 336 245
Provisions pour dépréciation des titres	11 319	21 975
Provisions pour risques et charges	270 700	247 227
Variation de provisions	-270 381	-398 004
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-284 519	-413 716
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-75 503	-65 871
Récupérations sur prêts et créances amorties	131 069	98 067
Autres	-41 427	-16 484
Total	-5 454 385	-1 589 044

	31/12/2020
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-1 023 118
"Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir"	-447 950
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-463 185
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	66 393
Engagements par signature	-51 158
"Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie"	-575 168
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-5 843
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-656 921
Engagements par signature	87 596
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-4 158 944
Bucket 3 : Actifs dépréciés	-4 158 944
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-4 064 093
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-94 851
Engagements par signature	-103 193
Provisions pour Risques et charges hors risque de crédit (IAS 37)	-360 023
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	131 069
Récupérations sur prêts et créances	-59 824
Autres	5 454 385
Coût du risque de crédit	5 454 385

3.8 Gains ou pertes nets sur autres actifs au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Plus-values de cession	22 409	32 837
Moins-value de cession	-93 125	-2 105
Gains ou pertes sur autres actifs	-70 716	30 732

3.9 Charges générales d'exploitation

3.9.1 Détail charges générales d'exploitation au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Charges de personnel	-5 632 371	-5 623 377
Impôts, taxes et contributions réglementaires	-363 995	-364 232
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	-4 621 582	-3 691 311
Total	-10 617 948	-9 678 920

(1) la baisse est principalement liée à la première application d'IFRS 16 « Contrats de location »

3.9.2 Détail des frais de personnel

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération	-4 124 358	-4 154 223
Charge au titres des avantages sociaux	-1 508 013	-1 469 153
Total	-5 632 371	-5 623 377

3.10 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements	-1 522 979	-1 495 425
Immobilisations corporelles	-1 083 862	-1 127 583
Immobilisations incorporelles	-439 117	-367 841
Dotations ou reprises aux dépréciations	-93 663	-48 766
Immobilisations corporelles	-93 663	-48 766
Immobilisations incorporelles		
Total (*)	-1 616 642	-1 544 190

(*) La hausse est principalement liée à la première application d'IFRS 16 « contrats de location »

4. INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉS

L'information sectorielle d'Attijariwafa Bank est articulée autour des pôles d'activités suivants :

- Banque Maroc, Europe et Zone Offshore** comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe;
- Filiales de Financement Spécialisées** comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash;
- Banque de détail à l'international** comprenant les banques de l'Afrique du Nord notamment Attijari bank Tunisie, Attijariwafa bank Egypt et Attijaribank Mauritanie ainsi que les banques de la zone CEMAC et la zone UEMOA;
- Assurance** comprenant notamment Wafa Assurance et ses filiales les plus significatives.

(en milliers de dirhams)

BILAN DÉCEMBRE 2020	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	345 595 064	37 961 201	47 212 695	137 338 691	568 107 651
dont					
Éléments de l'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	58 885 400	93 449	0	1 177 407	60 156 256
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 921 342	146 125	38 137 360	18 959 869	60 164 696
Titres au coût amorti	10 580 659	12 500	-	6 640 312	17 233 471
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	25 252 163	449 916	210 968	5 391 904	31 304 951
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	219 996 167	33 450 795	3 028 174	77 227 279	333 702 415
Immobilisations corporelles	3 337 803	834 409	177 306	2 463 301	6 812 820
Éléments du Passif					
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	42 367 665	1 622 757	843	5 246 675	49 237 940
Dettes envers la clientèle	250 750 090	5 502 505	3 915	100 357 650	356 614 160
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-0	-	38 956 953	-	38 956 953
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	15 573 597	505 327	-	1 020 444	17 099 338
Capitaux propres	40 889 839	2 441 747	4 127 348	6 834 052	54 292 985

COMPTE DE RÉSULTAT décembre 2020	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	8 209 125	1 250 710	826 679	5 582 955	-84 486	15 784 983
Marge sur commissions	2 713 249	894 681	-19 238	2 079 644	-897 156	4 771 180
Produit net bancaire	11 919 771	2 562 343	1 676 822	8 071 249	-372 121	23 858 063
Charges de fonctionnement	5 939 259	714 508	663 174	3 673 128	-372 121	10 617 948
Résultat d'exploitation	2 922 471	267 822	395 865	2 582 930		6 169 088
Résultat net	1 531 198	109 639	257 464	1 806 727		3 705 028
Résultat net part du Groupe	1 498 969	163 609	107 025	1 248 400		3 018 002

5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1 Engagements de financement

au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement donnés	78 529 974	78 839 937
Engagements de financement reçus	3 658 405	3 761 711

5.2 Engagements de garantie

au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de garantie donnés	75 455 135	71 732 504
Engagements de garantie reçus	63 899 433	48 654 595

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1 Parties liées

Les transactions opérées entre Attijariwafa Bank et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

6.1.1 Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

(en milliers de dirhams)

	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif	29 449 262
Prêts, avances et titres	27 977 914
Comptes ordinaires	3 512 866
Prêts	23 849 191
Titres	615 857
Opérations de location financement	
Actif divers	1 471 348
Total	29 449 262
Passif	29 449 262
Dépôts	27 898 844
Comptes ordinaires	3 462 866
Autres emprunts	24 435 978
Dettes représentées par un titre	79 070
Passif divers	1 471 348
Total	29 449 262
Engagements de financement et de garantie	
Engagements donnés	8 223 054
Engagements reçus	8 223 054

6.1.2 Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

(en milliers de dirhams)

	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés	603 028
Intérêts et charges assimilés	519 107
Commissions (produits)	1 055 873
Commissions (charges)	151 778
Produits des autres activités	191 028
Charges des autres activités	843 251
Autres charges	375 153

Relations avec les membres des organes d'administration et de direction :

En 2020, la rémunération attribuée aux membres du Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank s'établit à 4,7 Mdh, au titre des jetons de présence. Cette somme globale inclut tous les frais annexes inhérents aux déplacements liés au Conseil.

Par ailleurs, la rémunération brute annuelle des membres de direction, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 113 Mdh. Enfin, les prêts accordés aux membres de direction s'établissent à 142 Mdh à fin 2020.

6.2 Wafa assurance

(en milliers de dirhams)

Bilan	31/12/2020	31/12/2019
Eléments de l'Actif		
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	28 628 115	26 591 925
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	203 620	
Prêts et créances sur la clientèle	2 769 992	2 570 106
Immobilisations corporelles	146 669	149 274
Eléments du Passif		
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	37 283 865	35 103 141
Capitaux propres	3 394 071	3 642 769

Compte de résultat	31/12/2020	31/12/2019
Marge d'intérêt	530 624	510 667
Marge sur commissions	-15 470	-22 080
Résultat net des autres activités	504 140	-12 294
Produit net bancaire	1 327 806	842 087
Charges de fonctionnement	-731 889	-637 479
Résultat d'exploitation	16 974	22 537
Résultat net	-87 423	41 855
Résultat net part du Groupe	-34 658	16 593

7. AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1 Certificats de dépôt et bons des sociétés de financement au cours de l'année 2020 :

L'encours des certificats de dépôt à fin décembre 2020 s'élève à 15.8 milliards de dirhams.

Au cours de l'année 2020, 4,6 milliards de dirhams de certificats de dépôt ont été émis dont la maturité est comprise entre 52 semaines et 5 ans et les taux entre 2.07 % et 14 %.

L'encours des bons des sociétés de financement à fin décembre 2020 s'élève à 7.0 milliards de dirhams.

Au cours de l'année 2020, 3,7 milliards de dirhams de bons des sociétés de financement ont été émis, de maturité comprise entre 2 et 5 ans. Les taux associés varient entre 2.15 % et 3.13 %.

7.2 Dettes subordonnées émises au cours de l'année 2020 :

Au cours de l'année 2020, le groupe Attijariwafa bank a clôturé l'émission de cinq emprunts obligataires subordonnés.

En date du 18 juin 2020, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec un mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons, d'un montant de 1 milliard de dirhams, scindé en 10 000 obligations de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en 2 tranches (A et B) non cotées.

Le taux d'intérêt nominal relatif à la tranche A est révisable chaque 10 ans et s'élève à 5.31% dont une prime de risque de 250 points de base. Celui applicable à la tranche B est révisable annuellement et s'élève à 4.48% dont une prime de risque de 230 points de base.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	175 000	825 000

Le deuxième emprunt obligataire subordonné a été émis par Attijariwafa bank le 18 juin 2020 pour un montant de 500 000 000 dirhams, scindé en 5 000 obligations de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en 3 tranches (A, B et E) cotées et 3 tranches (C, D et F) non cotées.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F
Montant retenu	-	-	-	-	-	500 000

En date du 18 décembre 2020, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec un mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons, pour un montant de 500 000 000 dirhams, scindé en 5 000 obligations de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en deux tranches (A et B) non cotées.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B
Montant retenu	-	500 000

Le quatrième emprunt obligataire subordonné a été émis par Attijariwafa bank le 18 décembre 2020 pour un montant de 500 000 000 dirhams, scindé en 5 000 obligations de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en 3 tranches (A, B et E) cotées et 3 tranches (C, D et F) non cotées.

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F
Montant retenu	-	-	100 000	330 000	-	70 000

En date du 17 septembre 2020, la Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest (CBAO) a émis un emprunt subordonné pour un montant de 10 Milliards de FCFA, scindé en 200 obligations de valeur nominale 50 millions de FCFA.

7.3 Le capital et résultat par action :

7.3.1 Nombre d'actions et valeur nominale :

À fin décembre 2020, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à 2 098 596 790 de dirhams.

Le capital est constitué de 209 859 679 actions ordinaires de 10 dirhams de nominal.

7.3.2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe :

À fin décembre 2020, le groupe Attijariwafa bank détient 13 226 583 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 2 461 millions de dirhams qui vient en déduction des capitaux propres consolidés.

7.3.3 Résultat par action :

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action

(en dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat par action	14,38	27,71
Résultat dilué par action	14,38	27,71

6.3.4 Augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle en actions des sommes mises en distribution à titre exceptionnel :

Le 21 décembre 2020, une Assemblée Générale Ordinaire a décidé :

- la mise en distribution, à titre exceptionnel, au profit des actionnaires par versement en espèces, d'une somme globale de 1 416 552 833,25 dirhams à prélever sur le poste Réserves facultatives, soit un montant unitaire par action de 6,75 dirhams. La mise en paiement au profit des actionnaires des Sommes Mises En Distribution interviendra à partir du 13 janvier 2021 ;
- la mise en distribution, à titre exceptionnel, au profit des actionnaires par versement en espèces, d'une somme globale de 1 416 552 833,25 dirhams à

prélever sur le poste Réserves facultatives, soit un montant unitaire par action de 6,75 dirhams qui représente les Sommes Mises En Distribution au titre de l'opération d'augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle en actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 21 décembre 2020, après lecture du rapport du conseil d'administration a autorisé une augmentation du capital social, ouverte à l'ensemble des actionnaires de la Banque, d'un montant maximum global, prime d'émission comprise, de 1 416 552 833,25 dirhams à libérer exclusivement par conversion optionnelle totale ou partielle des Sommes Mises En Distribution en actions.

Les actions ainsi créées porteront jouissance au 1er janvier 2021.

Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible à cette augmentation de capital. Le montant de l'augmentation du capital social pourra être limité au montant des souscriptions effectives si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité du montant de l'augmentation du capital social.

Hypothèses de calcul :

	31/12/2020	31/12/2019
Début de période	01 janvier 2020	01 janvier 2019
Fin de période	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Taux d'actualisation	3,13%	3,54%
Taux d'augmentation des salaires	4,00%	4,00%
Taux de rendement attendu des actifs de couverture	NA	NA

Les résultats des calculs sont comme suit :

Variation de la dette actuarielle	31/12/2020	31/12/2019
Dette actuarielle N-1	590 795	545 085
Coût des services rendus sur la période	90 794	100 920
Effet de l'actualisation	14 333	-43
Cotisations de l'employé	-	-
Modification/ réduction / liquidation de plan	-	-
Acquisition, cession (modification du périmètre de consolidation)	-	-
Indemnité de cessation d'activité	-69 294	-71 072
Préstations versées (obligatoire)	-	-
Gains/pertes actuarielles	23 438	15 903
Dette actuarielle N	650 067	590 795

Charge comptabilisée	31/12/2020	31/12/2019
Coût des services rendus sur l'exercice	-90 794	-100 920
Effet de l'actualisation	-14 333	43
Rendements attendus des actifs sur la période	-	-
Amortissement du coût des services passés	-	-
Amortissement des gains/pertes actuarielles	-	-
Gains/pertes sur les réductions et liquidations	-	-
Gains pertes sur les limitations de surplus	82 900	4 754
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-22 227	-96 124

7.5 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWABA BANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWABA EUROPE	Banque					France	IG	99,78%	99,78%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque					Sénégal	IG	83,07%	83,01%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	58,98%	58,98%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque					Mali	IG	66,30%	66,30%
CREDIT DU SENEGAL	Banque					Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque					Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDIT DU CONGO	Banque					Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque					Côte d'Ivoire	IG	67,00%	67,00%
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	Banque					Cameroun	IG	51,00%	51,00%
ATTIJARIBANK MAURITANIE	Banque					Mauritanie	IG	100,00%	67,00%
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO	Banque					Togo	IG	56,58%	56,58%
ATTIJARIWABA BANK EGYPT	Banque					Egypte	IG	100,00%	100,00%
BANK ASSAFA	Banque		(3)			Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA SALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,91%	50,91%
WABA BAIL	Leasing	(2)				Maroc	IG	98,57%	98,57%
WABA IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FACTORING MAROC	Affacturation					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA CASH	Activités cash					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA LLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA GESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,65%	39,65%
WABA ASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	39,65%	39,65%
ATTIJARI ASSURANCE TUNISIE	Assurance					Tunisie	IG	58,98%	50,28%
WABA IMMA ASSISTANCE	Assurance					Maroc	IG	72,15%	45,39%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	50,00%	50,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
KASOVI	Holding					Ile maurice	IG	100,00%	100,00%
SAF	Holding					France	IG	99,82%	99,82%
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
CAFIN	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Holding					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE	Holding					France	IG	67,00%	67,00%
ATTIJARI IVOIRE	Holding					Maroc	IG	66,67%	66,67%
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARI SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	74,13%	43,72%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	39,65%	39,65%
SOCIETE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société immobilière					Togo	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2019

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2019

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2020

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2020

1 - Acquisition.

2 - Création, franchissement de seuil.

3 - Entrée de périmètre IFRS.

4 - Cession.

5 - Déconsolidation.

6 - Fusion entre entités consolidées.

7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.

9 - Reconsolidation.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Bd Zerktouni
Casablanca - Maroc



37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca - Maroc

ATTIJARIWafa BANK S.A RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints d'ATTIJARIWafa BANK, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **KMAD 58.668.608** dont un bénéfice net de **KMAD 2.318.618**. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'ATTIJARIWafa BANK au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Comme indiqué au niveau de l'état A1 « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist). L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert : - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. Au 31 décembre 2020, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 10.327; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de MMAD 207.577. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la Banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont principalement consisté à : - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Titres de participation	
Question clé de l'audit	Réponse d'audit
Les titres de participation sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette comptable de MMAD 18.943. Ils sont comptabilisés individuellement à leur valeur d'acquisition et lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'utilité est déterminée, pour chaque titre, par référence à une méthode d'évaluation fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué ou les multiples communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité, et le cas échéant le cours de bourse lorsqu'il s'agit de participations cotées. Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et du jugement de la direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur d'utilité et des hypothèses sous-jacentes, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de notre audit.	Nos travaux ont consisté principalement : - à examiner, sur la base d'échantillons, la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la banque pour déterminer les valeurs d'utilité, - à tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la banque.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

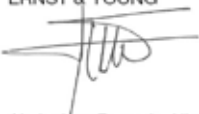
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam Berrada Allam
Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina Bensouda Korachi
Associée

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes sociaux au 31 décembre 2020

1. Présentation

Attijariwafa bank est une société de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences établies au Maroc.

2. Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Attijariwafa bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

3. Créances et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - créances de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises.

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20 % pour les créances pré-douteuses,
- 50 % pour les créances douteuses,
- 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances en créances en souffrance, les intérêts sur créances ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produit à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque les créances en souffrance ont connus une évolution favorable : remboursements effectifs (totaux ou partiels) de la créance ou une restructuration de la créance avec un remboursement partiel de la créance.
- La banque a procédé à un abandon de créances en souffrance par utilisation des provisions correspondantes constituées.

4. Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

5. Portefeuille Titres

5.1. Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété) d'autre part en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

5.2. Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). À chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

5.3. Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

À chaque arrêté comptable la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

5.4. Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

À chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelle que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latents ne sont pas enregistrés.

5.5. Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

5.6. Pensions livrées

- Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif et continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie. Le montant encaissé et les intérêts courus sur la dette sont enregistrés au passif.
- Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. Le montant décaissé et les intérêts courus sur la créance sont enregistrés à l'actif.

6. Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

7. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du « taux de clôture ».

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan des entités étrangères sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique. L'écart résultant de la correction (cours de clôture – cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste « écart de conversion ».

Conversion des éléments du compte de résultat

À l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice.

8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

9. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

<i>Nature</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
- Droit au bail	Non amortissable
- Brevets et marques	N/A
- Immobilisations en recherche et développement	N/A
- Logiciels informatiques	6,67
- Autres éléments du fonds de commerce	5

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

<i>Nature</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
- Terrain	Non amortissable
- Immeubles d'exploitation	25
- Mobilier de bureau	6,67
- Matériel informatique	6,67
- Matériel roulant	5
- Agencements, aménagement et installations	6,67

10. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent les dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

Les durées d'amortissement appliquées sont les suivantes :

<i>Nature</i>	<i>Durée d'amortissement</i>
- Frais préliminaires	3
- Frais d'acquisition des immobilisations	5
- Frais d'émission des emprunts	N/A
- Primes d'émission ou de remboursement de titres de créance	N/A
- Autres charges à répartir	Entre 3 et 5 ans selon le cas

11. Prise en charge des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, crédits documentaires ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

12. Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

PUBLICATION DES COMPTES

Comptes sociaux au 31 décembre 2020

Bilan au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	9 579 714	10 466 455
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	42 771 234	33 288 468
. A vue	13 703 360	5 796 155
. A terme	29 067 874	27 492 313
Créances sur la clientèle	207 577 423	199 389 610
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	59 353 560	56 296 253
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	62 224 119	64 159 419
. Crédits et financements participatifs immobiliers	64 086 421	62 686 215
. Autres crédits et financements participatifs	21 913 323	16 247 723
Créances acquises par affectation	10 138 680	10 985 972
Titres de transaction et de placement	69 047 359	67 908 173
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	44 255 378	43 130 214
. Autres titres de créance	6 506 843	9 402 617
. Titres de propriété	18 185 793	15 246 365
. Certificats de Sukuks	99 345	128 977
Autres actifs	5 991 609	3 884 867
Titres d'investissement	9 595 637	8 488 531
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	9 595 637	8 488 531
. Autres titres de créance		
. Certificats de Sukuks		
Titres de participation et emplois assimilés	18 942 733	19 271 702
. Participation dans les entreprises liées	17 918 659	18 252 705
. Autres titres de participation et emplois assimilés	1 024 074	1 018 997
. Titres de Moudaraba et Moucharaka		
Créances subordonnées		
Dépôts d'investissement placés		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	834 420	997 456
Immobilisations données en Ijara		
Immobilisations incorporelles	2 523 161	2 413 121
Immobilisations corporelles	3 509 788	3 703 400
Total de l'Actif	380 511 758	360 797 755

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	42 804 688	37 492 675
. A vue	2 324 599	3 758 643
. A terme	40 480 089	33 734 032
Dépôts de la clientèle	245 156 343	233 128 874
. Comptes à vue créditeurs	172 590 254	153 596 621
. Comptes d'épargne	29 558 322	29 344 406
. Dépôts à terme	32 308 060	37 017 174
. Autres comptes créditeurs	10 699 708	13 170 673
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
Titres de créance émis	11 850 235	12 969 319
. Titres de créance négociables émis	11 850 235	12 969 319
. Emprunts obligataires émis		
. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	17 148 689	16 876 549
Provisions pour risques et charges	4 379 195	3 676 934
Provisions réglementées	504 000	
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	15 573 597	13 043 905
Dépôts d'investissement reçus		
Ecarts de réévaluation	420	420
Réserves et primes liées au capital	31 967 402	34 794 175
Capital	2 098 597	2 098 597
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	6 709 974	1 876 196
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 318 618	4 840 111
Total du Passif	380 511 758	360 797 755

HORS BILAN au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

HORS BILAN	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DONNÉS	143 369 572	138 738 107
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 077 126	3 673 291
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	71 127 971	70 761 110
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	14 785 726	11 138 687
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	56 378 749	52 055 604
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		1 109 415
ENGAGEMENTS RECUS	17 696 128	18 555 786
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		191 864
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	17 228 794	16 826 998
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	463 938	499 815
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	3 396	1 037 109

État des soldes de gestion au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2020	31/12/2019
+ Intérêts et produits assimilés	11 364 855	11 276 742
- Intérêts et charges assimilées	3 081 423	3 422 477
MARGE D'INTERET	8 283 432	7 854 266
+ Produits sur financements participatifs		
- Charges sur financements participatifs		
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS		
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	99 063	251 033
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	145 007	110 308
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION	-45 944	140 725
+ Produits sur immobilisations données en Ijara		
- Charges sur immobilisations données en Ijara		
RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA		
+ Commissions perçues	1 814 155	1 937 321
- Commissions servies	892	517
MARGE SUR COMMISSIONS	1 813 262	1 936 804
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	1 762 844	2 036 579
+ Résultat des opérations sur titres de placement	-496	515
+ Résultat des opérations de change	398 729	683 561
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-78 906	-146 997
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	2 082 171	2 573 658
+ Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
+ Divers autres produits bancaires	1 376 680	1 667 505
- Diverses autres charges bancaires	1 324 998	1 328 527
PRODUIT NET BANCAIRE	12 184 603	12 844 430
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-420 676	20 669
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	113 290	52 130
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	32
- Charges générales d'exploitation	4 826 997	4 934 793
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	7 050 221	7 982 404
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 908 295	-864 545
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-615 371	-117 896
RESULTAT COURANT	4 526 554	6 999 962
RESULTAT NON COURANT	-877 926	-142 941
- Impôts sur les résultats	1 330 010	2 016 910
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 318 618	4 840 111

II- CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	31/12/2020	31/12/2019
+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 318 618	4 840 111
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	664 966	571 440
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	428 519	6 342
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	572 000	106 300
+ Dotations aux provisions réglementées		
+ Dotations non courantes	504 000	-
- Reprises de provisions	7 843	27 011
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	7 817	8 657
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		32
- Plus-values de cession sur immobilisations financières		
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières		
- Reprises de subventions d'investissement reçues		
+ CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	4 472 443	5 488 557
- Bénéfices distribués	2 833 106	2 728 176
+ AUTOFINANCEMENT	1 639 337	2 760 381

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	Crédits par décaissement	Crédits par signature	Total	Provisions Crédits par décaissement	Provisions Crédits par signature	Total
31/12/2020	15 091 086	817 091	15 908 177	10 327 477	394 147	10 721 624

TABLEAU DE PRÉSENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

2020	2019	2018
18 580 424	18 790 646	18 203 195

Compte de produits et charges au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	18 580 424	18 790 646
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	912 452	1 021 801
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	10 140 011	9 960 187
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	312 391	294 754
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	1 376 680	1 665 795
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	99 063	251 033
Produits sur immobilisations données en Ijara		
Commissions sur prestations de service	1 813 491	1 936 547
Autres produits bancaires	3 926 335	3 660 529
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 395 821	5 946 215
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	697 211	888 072
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	2 033 508	2 221 060
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	350 704	313 344
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	145 007	110 308
Charges sur immobilisations données en Ijara		
Autres charges bancaires	3 169 391	2 413 431
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	12 184 603	12 844 430
Produits d'exploitation non bancaire	113 290	52 130
Charges d'exploitation non bancaire		32
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	4 826 997	4 934 794
Charges de personnel	2 241 884	2 314 118
Impôts et taxes	82 114	106 906
Charges externes	1 754 035	1 867 384
Autres charges générales d'exploitation	83 997	74 946
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	664 966	571 440
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	3 517 327	1 609 758
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 152 461	1 160 447
Pertes sur créances irrécouvrables	93 860	99 237
Autres dotations aux provisions	1 271 006	350 074
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	572 985	647 987
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	295 189	329 727
Récupérations sur créances amorties	42 837	65 413
Autres reprises de provisions	234 960	252 847
RESULTAT COURANT	4 526 554	6 999 963
Produits non courants	5 668	4 928
Charges non courantes	883 594	147 869
RESULTAT AVANT IMPOTS	3 648 628	6 857 021
Impôts sur les résultats	1 330 010	2 016 910
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 318 618	4 840 111

(-) signifie moins
(+) signifie plus

État des dérogations au 31 décembre 2020

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

État des changements de méthodes au 31 décembre 2020

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II. Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

Créances sur les établissements de crédit et assimilés au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	5 132 731	5 040	1 314 290	12 256 504	18 708 565	11 730 625
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
PRETS DE TRESORERIE			10 438 207	2 723 308	13 161 515	12 302 973
- au jour le jour						
- à terme			10 438 207	2 723 308	13 161 515	12 302 973
PRETS FINANCIERS		1 882 110	8 972 930	3 371 503	14 226 543	13 717 726
AUTRES CREANCES		1 621 841	12	906	1 622 759	1 459 597
INTERETS COURUS A RECEVOIR		21 915	158 455	4 212	184 582	173 138
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	5 132 731	3 530 906	20 883 894	18 356 433	47 903 964	39 384 059

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	16 935 040	16 854 915
2. (+) Récupérations sur créances amorties	42 837	65 413
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	111 141	48 401
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées (*)	-8 083 051	-6 625 073
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées		
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	-4 162 031	-4 363 353
7. (-) Impôts sur les résultats versés	-1 330 010	-2 016 910
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	3 513 926	3 963 393
Variation des :		
8. (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-9 482 766	-245 802
9. (+) Créances sur la clientèle	-7 340 522	-6 808 136
10. (+) Titres de transaction et de placement	-1 139 185	-1 568 041
11. (+) Autres actifs	-2 106 742	1 601 394
12. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	163 036	-325 452
13. (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 312 013	-1 180 166
14. (+) Dépôts de la clientèle	12 027 469	-1 379 008
15. (+) Titres de créance émis	-1 119 084	4 422 272
16. (+) Autres passifs	-2 560 966	4 087 590
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-6 246 747	-1 395 349
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	-2 732 821	2 568 044
17. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières		263 718
18. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	47 090	20 472
19. (-) Acquisition d'immobilisations financières	-1 198 813	-418 954
20. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-620 665	-843 129
21. (+) Intérêts perçus	268 704	269 936
22. (+) Dividendes perçus	1 376 680	1 665 795
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-127 004	957 838
23. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24. (+) Emission de dettes subordonnées	2 500 000	2 000 000
25. (+) Emission d'actions		
26. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27. (-) Intérêts versés	-526 916	-424 974
28. (-) Dividendes versés		-2 728 176
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	1 973 084	-1 153 150
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	-886 741	2 372 732
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	10 466 455	8 093 723
VIII. TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	9 579 714	10 466 455

(*) : y compris les dotations nettes de provisions

Créances sur la clientèle au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRÉSORERIE	2 153 820	922 862	41 822 882	2 170 670	47 070 234	43 555 357
- Comptes à vue débiteurs	525 874	922 862	15 667 537	1 562 080	18 678 353	17 544 930
- Créances commerciales sur le Maroc			3 696 852		3 696 852	5 308 574
- Crédits à l'exportation			218 029	31 167	249 196	341 657
- Autres crédits de trésorerie	1 627 946		22 240 464	577 423	24 445 833	20 360 196
CREDITS À LA CONSOMMATION			351 835	11 383 809	11 735 644	12 210 433
CREDITS À L'ÉQUIPEMENT	37 197 568		23 096 458	1 003 001	61 297 027	63 300 738
CREDITS IMMOBILIERS	75 822		12 009 853	51 996 570	64 082 245	62 683 481
AUTRES CREDITS	14 721	14 428 933	2 444 246	255 329	17 143 229	12 176 174
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	10 092 290				10 092 290	10 939 581
INTERETS COURUS À RECEVOIR	806 373	26 648	619 280	79 523	1 531 824	1 444 218
CREANCES EN SOUFFRANCE	11 907	6 659	1 218 112	3 526 932	4 763 610	4 065 600
- Créances pré-douteuses			91	1 529 768	1 529 859	1 228 644
- Créances douteuses			24 056	570 045	594 101	558 515
- Créances compromises	11 907	6 659	1 193 965	1 427 119	2 639 650	2 278 441
TOTAL	50 352 501	15 385 102	81 562 666	70 415 834	217 716 103	210 375 582

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

TITRES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		31/12/2020	31/12/2019
			FINANCIERS	NON FINANCIERS		
TITRES CÔTÉS	3 617		18 080 346	85 205	18 169 168	15 229 740
. Bons du trésor et valeurs assimilées						
. Obligations						
. Autres titres de créances						
. Titres de propriété	3 617		18 080 346	85 205	18 169 168	15 229 740
. Certificats de Sukuks						
TITRES NON CÔTÉS	4 776 755	53 789 143	1 598 695	103 656	60 268 249	60 981 242
. Bons du trésor et valeurs assimilées		53 596 617			53 596 617	53 533 062
. Obligations	1 552 327	23 366		97 376	1 673 069	1 718 092
. Autres titres de créances	3 223 757	61 717	1 597 117		4 882 591	5 584 484
. Titres de Propriété	671	8 098	1 578	6 280	16 627	16 627
. Certificats de Sukuks		99 345			99 345	128 977
TOTAL GÉNÉRAL	4 780 372	53 789 143	19 679 041	188 861	78 437 417	76 210 982

Valeurs des titres de transaction, de placement et des titres d'investissement au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	65 780 278	65 780 278				
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES	44 214 784	44 214 784				
. OBLIGATIONS	97 376	97 376				
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES	3 218 688	3 218 688				
. TITRES DE PROPRIÉTÉ	18 150 085	18 150 085				
. CERTIFICATS DE SUKUKS	99 345	99 345				
TITRES DE PLACEMENT	3 278 109	3 247 235		13 748	30 874	30 874
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES	38 715	38 715		101		
. OBLIGATIONS	1 575 693	1 575 693		1 878		
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES	1 597 117	1 597 117				
. TITRES DE PROPRIÉTÉ	66 584	35 710		11 769	30 874	30 874
. CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES D'INVESTISSEMENT	9 409 904	9 409 904				
. BONS ET VALEURS ASSIMILEES	9 343 118	9 343 118				
. OBLIGATIONS						
. AUTRES TITRES DE CRÉANCES	66 786	66 786				
. CERTIFICATS DE SUKUKS						

Détail des autres actifs au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

ACTIF	MONTANT AU 31/12/2020	MONTANT AU 31/12/2019
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES	168 384	45 117
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DEBITEURS DIVERS	1 451 449	618 580
Sommes dues par l'État	965 658	300 500
Sommes dues par les organismes de prévoyance		
Sommes diverses dues par le personnel		
Comptes clients de prestations non bancaires	37	43
Divers autres débiteurs	485 754	318 037
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	801	2 015
COMPTES DE REGULARISATION	4 237 832	3 085 632
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	34 981	7 331
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 008 105	213 177
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	291 580	437 667
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	2 056 632	1 594 790
Autres comptes de régularisation	846 534	832 667
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES	133 143	133 523
TOTAL	5 991 609	3 884 867

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	1 578 866	4 109	32 003	1 550 972	145 007	716 552				834 420
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	1 513 927	4 109		1 518 036	145 007	694 616				823 420
- Crédit-bail mobilier en cours	386			386						386
- Crédit-bail mobilier loué	1 513 541	4 109		1 517 650	145 007	694 616				823 034
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	25 647			25 647		21 936				3 711
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué	25 647			25 647		21 936				3 711
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	39 292		32 003	7 289						7 289
CRÉANCES EN SOUFFRANCE										
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL	1 578 866	4 109	32 003	1 550 972	145 007	716 552				834 420

Créances subordonnées au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

CRÉANCES	Montant				Dont Entreprises liées et Apparentées	
	31/12/2020			31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
	Brut	Prov.	Net	Net	Net	Net
	1	2	3	4	5	6
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés						
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL						

N E A N T

Immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 291 621	362 952	43 263	4 611 310	1 878 500	242 471	32 822	2 088 149	2 523 161
. Droit au bail	315 426			315 427					315 427
. Immobilisations en recherche et développement									
. Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	3 976 195	362 952	43 263	4 295 884	1 878 500	242 471	32 822	2 088 149	2 207 734
. Immobilisations incorporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 890 469	257 713	70 369	9 077 815	5 187 066	422 495	41 536	5 568 025	3 509 788
- Immeubles d'exploitation	2 152 352	24 280	19 307	2 157 325	1 018 490	49 601	1 755	1 066 336	1 090 989
. Terrain d'exploitation	581 026		2 329	578 697					578 697
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	1 521 947	24 280	16 978	1 529 249	971 897	49 036	1 755	1 019 178	510 071
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	49 379			49 379	46 593	565		47 158	2 221
- Mobilier et matériel d'exploitation	2 481 299	142 370	37 567	2 586 103	2 021 079	123 801	36 009	2 108 871	477 231
. Mobilier de bureau d'exploitation	475 527	6 872	4 824	477 575	418 802	14 909	3 267	430 444	47 131
. Matériel de bureau d'exploitation	987 980	57 720	28 032	1 017 668	830 821	41 161	28 032	843 950	173 718
. Matériel Informatique	1 009 610	77 778	4 710	1 082 678	763 534	67 603	4 710	826 427	256 251
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	8 182			8 182	7 922	128		8 050	132
. Autres matériels d'exploitation									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	2 122 768	86 581	160	2 209 189	1 686 001	116 387	668	1 801 720	407 469
- Immobilisations corporelles hors exploitation	2 134 050	4 482	13 335	2 125 198	461 496	132 706	3 104	591 098	1 534 100
. Terrains hors exploitation	841 504	-	1 241	840 263	-	-	-	-	840 263
. Immeubles hors exploitation	1 052 326	-	11 173	1 041 153	317 371	123 299	2 291	438 379	602 774
. Mobiliers et matériel hors exploitation	69 547	20	813	68 755	48 780	55	813	48 022	20 733
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	170 673	4 462	108	175 027	95 345	9 352	-	104 697	70 330
TOTAL	13 182 090	620 665	113 632	13 689 125	7 065 566	664 966	74 358	7 656 174	6 032 949

Plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
	IMMOBILIERS	69 442	37 681	31 761	39 578	7 817	
	TERRAINS	3 571		3 571			
	IMMEUBLES	21 400	3 651	17 749			
	FRAIS D'ACQUISITION	874	874				
	AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS	334	334				
	LOGICIEL	43 263	32 822	10 441			
	MOBILIERS	36 822	36 822				
	MOBILIER DE BUREAU	3 267	3 267				
	MATÉRIEL DE BUREAU	28 845	28 845				
	MATÉRIEL INFORMATIQUE	4 710	4 710				
TOTAL GENERAL		106 264	74 503	31 761	39 578	7 817	-

Détail des titres de participation et emplois assimilés au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
A - Participations dans les entreprises liées				18 654 912	18 090 675				1 294 180
ATTIJARIWAFABANK EGYPT	Banque	995 129 KEGP	60,00%	3 244 162	2 871 649	30/06/20	5 256 353 KEGP	133 652 KEGP	-
ATTIJARI TCHAD	Banque	10 000 000 KFCFA	100,00%	166 280	166 280		-	-	-
BANK ASSAFA	Banque	600.000	100,00%	600 000	600 000	31/12/19	241.877	-92.315	-
BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI "BIM SA"	Banque	20 011 480 KFCFA	66,30%	829 212	829 212	31/12/19	32 934 000 KFCFA	532 000 KFCFA	-
CREDIT DU SENEGAL	Banque	10 000 000 KFCFA	95,00%	292 488	292 488	31/12/19	28 572 000 KFCFA	6 707 000 KFCFA	37166
CREDIT DU CONGO	Banque	10 476 730 KFCFA	91,00%	608 734	608 734	31/12/19	25 482 000 KFCFA	5 717 000 KFCFA	-
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE "CBAO"	Banque	11 450 000 KFCFA	4,90%	35 979	35 979	31/12/19	123 179 000 KFCFA	25 985 000 KFCFA	13456
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE " SIB "	Banque	10 000 000 KFCFA	51,00%	648 084	648 084	31/12/19	127 031 000 KFCFA	33 529 000 KFCFA	108.395
SOCIETE CAMEROUNAISE DE BANQUE "SCB"	Banque	10 540 000 KFCFA	51,00%	379 110	379 110	31/12/19	56 626 000 KFCFA	9 521 000 KFCFA	-
SOCIETE BIA TOGO	Banque	10 000 000 KFCFA	56,58%	153 301	153 301	31/12/19	11 514 000 KFCFA	833 000 KFCFA	-
SUCCURSALE DE BRUXELLES EX BCM	Banque	558 KEURO	100,00%	57 588	57 588	30/06/17	1 632 KEUR		-
UNION GABONAISE DE BANQUES "UGB GABON"	Banque	10 000 000 KFCFA	58,71%	848 842	848 842	31/12/19	48 425 000 KFCFA	15 505 000 KFCFA	-
ATTIJARI FINANCES CORPORATION	Banque d'affaires	10.000	100,00%	10 000	10 000	31/12/19	27 554	1 373	-
ATTIJARIWAFABANK MIDDLE EAST LIMITED	Banque d'affaires	1.000	100,00%	8 194	8 194		-	-	-
WAFACAMBIO	Etablissement de crédit		100,00%	963	963		-	-	-
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK "AIB"	Banque offshore	2 400 KEUR	100,00%	92 442	92 442	30/06/20	23 627 KEURO	1 198 KEURO	26 040
WAFABANK OFFSHORE DE TANGER	Banque offshore		100,00%	5 842	5 842				-
ANDALUCARTAGE	Holding	308 162 KEURO	100,00%	3 937 574	3 937 574	31/12/19	356 986 KEURO	14 300 KEURO	37 283
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATION	Holding	10 010 KEUR	100,00%	167 245	167 245	30/09/19	11 289 KEUR	1 446 KEUR	40 000
ATTIJARI AFRICA HOLDING	Holding	300	100,00%	300	300	31/12/19	198	-86	-
ATTIJARI IVOIRE SA	Holding	32 450 KEUR	66,67%	236 891	236 891	30/09/19	37 199 KEUR	4 577 KEUR	35 237
ATTIJARIWAFABANK EURO FINANCES	Holding	48 600 KEUR	100,00%	502 621	502 621	31/12/18	48 137 KEURO	-61 KEURO	-
BCM CORPORATION	Holding	200.000	100,00%	200 000	200 000	31/12/19	241 096	23 863	23 000
CAFIN	Holding	1 122 000 KFCFA	100,00%	257 508	257 508	31/12/19	6 475 381 KFCFA	2 249 221 KFCFA	33 095
KASOVI	Holding	50 KUSD	100,00%	1 519 737	1 519 737	31/12/19	121 393 KUSD	83 391 KUSD	369 215
OMNIUM DE GESTION MAROCAIN S.A."OGM"	Holding	950490	50,00%	1 638 145	1 638 145	31/12/19	1 576 523	525 245	165 000
WAFABANK INVESTISSEMENT	Holding de promotion des investissements	1.787	100,00%	46	46	31/12/19	1 082	-33	-
ATTIJARI ASSET MANAGEMENT AAM SA (Sénégal)	Gestion d'actif	1 200 000 FCFA	70,00%	13 889	13 889	31/12/19	2 677 902	619 253	9 318
ATTIJARI SECURITISES CENTRAL AFRICA (ASCA)	Gestion d'actif	1 312 000 K FCFA	70,00%	15 351	15 351	31/12/19	3 838 996 KFCFA	1 621 064 KFCFA	9 680
SOMACOVAM	Gestion d'actif	5 000	100,00%	30 000	-	31/12/19	-9 774	-4 181	-
WAFABANK GESTION	Gestion d'actif	4 900	66,00%	236 369	236 369	30/06/20	191 613	37 627	56 918
ATTIJARI INVEST.	Gestion d'actif	5 000	100,00%	5 000	5 000	31/12/19	59 818	1 520	-
ATTIJARI CAPITAL DEVELOPEMENT	Capital risque	10 320	100,00%	10 320	-	31/12/19	-73 449	-22 089	-
CASA MADRID DEVELOPEMENT	Capital développement	10 000	50,00%	5 000	5 000	31/12/19	10 270	-36	-
WAFABANK BOURSE	Intermédiation boursière	20 000	100,00%	40 223	40 223	31/12/19	41 589	-1 316	19 589
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière	5 000	100,00%	39 492	39 492				
ATTIJARI TITRISATION	Titrisation	11 400	100,00%	11 700	11 102	31/12/19	11 102	1 183	-
FT MIFTAH	Fonds de titrisation	50 100	100,00%	50 100	50 100	31/12/19	854 000	2 607	8 787
FT MIFTAH II	Fonds de titrisation	50 100	100,00%	50 100	50 100	31/12/19	1 000 928	777	-
WAFABANK TRUST	Conseil et Ingénierie financière	1 500	100,00%	1 500	595	31/12/19	595	-140	-
WAFASALAF	Crédit à la consommation	113 180	50,91%	634 783	634 783	31/12/19	1 777	337	-
WAFABANK LLD	Location Longue durée de véhicules automobiles	20 000	100,00%	20 000	20 000	31/12/19	41 562	13 166	10 000
WAFABAIL	Crédit-bail	150 000	58,57%	97 886	97 886	31/12/19	1 092 502	128 152	-
DAR ASSAFABANK LITAMWIL	Société de financement	50 000	100,00%	50 510	50 510	31/12/19	88 917	9 224	-
ATTIJARI GLOBAL RESEARCH	Services Financiers	1 000	100,00%	1 000	1 000	31/12/19	3 045	-6	-
ATTIJARI OPERATIONS AFRICA	Société de services	1 000	100,00%	1 000	640	31/12/19	640	-53	-
ATTIJARI AFRICA	Société de services	2 000	100,00%	2 000	2 000	31/12/19	20 859	621	-
ATTIJARI CIB AFRICA	Société de services	2 000	100,00%	2 000	1 503	31/12/19	1 503	-84	-
ATTIJARI IT AFRICA	Société de services	1 000	100,00%	30 000	30 000	31/12/19	48 773	11 669	-
ATTIJARI REIM	Titrisation	5 000	100,00%	5 000	5 000	31/12/19	4 728	-272	-
MEDI TRADE	Trading	1 200	20,00%	240	138	31/12/19	690	-3	-
WAFABANK COURTAGE	Courtage	1 000	100,00%	2 397	2 397	31/12/19	76 015	42 086	40 000
WAFACASH	Monétique	35 050	100,00%	324 074	324 074	31/12/19	387 592	140 844	140 000
ATTIJARI PAYMENT PROCESSING	Monétique	1 000	100,00%	25 000	25 000	31/12/19	107 658	15 382	-
DINERS CLUB DU MAROC	Gestion de cartes de paiement	1 500	100,00%	1 675	-34	31/12/19	-177	-248	-
STE MAROCAINE DE GESTION ET TRAITEMENT INFORMATIQUE "SOMGETT"	Informatique	300	100,00%	100	75	31/12/19	75	-19	-
WAFABANK SYSTEMES DATA	Informatique	1 500	100,00%	1 500	1 118	28/02/18	1 118	-	-
AGENA MAGHREB	Vente matériel informatique	11 000	74,96%	33	-	31/12/19	-7 104	-100	-
WAFABANK COMMUNICATION	Communication	3 000	85,00%	2 600	-	31/05/20	-2 481	-214	-
WAFABANK SYSTEMES CONSULTING	Conseil en systèmes informatiques	5 000	99,88%	4 994	4 994	28/02/18	6 045	-	-
WAFABANK SYSTEMES FINANCES	Ingénierie Informatique	2 000	100,00%	2 066	827	28/02/18	827	-	-
WAFABANK FONCIERE	Gestion immobilière	2 000	100,00%	3 700	1 704	31/12/19	1 704	-38	-
ATTIJARI AL AAKARIA AL MAGHREBIA	Société Immobilière	10 000	100,00%	9 999	9 999	31/12/19	17 527	-137	-
ATTIJARI RECOUVREMENT	Société Immobilière	3 350	100,00%	11 863	4 428	31/12/19	4 428	-22	-
AYK	Société Immobilière	100	100,00%	100	-	29/09/19	-1 052	-18	-
SOCIETE IMMOBILIERE ATTIJARI AL YOUSOUFIA	Société Immobilière	50 000	100,00%	51 449	25 368	31/12/19	25 368	-43	-
STE IMMOB.BOULEVARD PASTEUR " SIBP"	Société Immobilière	300	50,00%	25	25	31/12/19	452	-313	-
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'HIVERNAGE SA	Société Immobilière	15 000	100,00%	15 531	2 579	31/12/19	2 579	-1 806	-
SOCIETE IMMOBILIERE MAIMOUNA	Société Immobilière	300	100,00%	5 266	2 205	31/12/19	2 205	-237	-
STE IMMOBILIERE MARRAKECH EXPANSION	Société Immobilière	300	100,00%	299	299	31/12/19	365	-6	-

(suite) Détail des titres de participation et emplois assimilés au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

SOCIETE IMMOBILIERE ZAKAT	Société Immobilière	300	100,00%	2 685	-	31/12/19	-1 973	-1 634	-
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société Immobilière	3 906 000 KFCFA	100,00%	66 761	66 761	31/12/19	3 725 324 KFCFA	- 21 570 KFCFA	-
ATTIJARI IMMOBILIER	Immobilier	50 000	99,99%	71 686	71 686	31/12/19	64 107	368	-
AL MIFTAH	Immobilier	100	100,00%	244	-	31/12/20	-5 313	-768	-
CAPRI	Immobilier	25 000	100,00%	88 400	-	31/12/20	-61 779	-22 611	-
WAFI IMMOBILIER	Immobilier	50 000	100,00%	164 364	164 364	31/12/19	170 315	112 784	112 000
ATTIJARI PROTECTION	Sécurité	4 000	83,75%	3 350	3 350	31/05/20	4 136	-16	-
B - Autres titres de participation		648 622	522 086						17 014
ATTIJARIWAFI BANK	Banque	2 098 597		623	623		-	-	
BANQUE D'AFFAIRE TUNISIENNE	Banque	198 741		2 583	-		-	-	
BANQUE MAGHREBINE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE EXTERIEUR "BMICE"	Banque	150 000 KUSD	4,00%	53 848	52 441	31/12/19	64 096 KUSD	- 6797 KUSD	
IMMOBILIERE INTERBANCAIRE "G.P.B.M."	Groupement professionnel des Banques	19 005	20,00%	3 801	3 801		-	-	
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse des valeurs	387 518	8,42%	32 628	32 627	31/12/19	710 420	36 107	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	27,82%	10 938	6 937	30/06/20	25 102	-	
FONDS D'INVESTISSEMENT IGRANE	Fonds d'investissement	54 600	18,26%	9 970	9 157	30/06/20	55 144	-	
H PARTNERS	Fonds d'investissement	1 400 010	7,14%	100 000	49 089	31/12/19	764 636	-46 231	
MAROC NUMERIQUE FUND	Fond d'investissement	75 000	20,00%	15 000	7 654	30/06/20	41 675	-148	
MAROC NUMERIQUE FUND II	Fond d'investissement	40 000	19,61%	7 843	2 519	30/06/20	12 844	-1 973	
ALTERNED MAGHREB EUR	Fond d'investissement	-	7,94%	5 247	-	31/12/17	432	-	
3 P FUND	Fonds d'investissement	270 020	5,00%	13 500	8 930	30/06/20	180 967	-	
AM INVESTISSEMENT MOROCCO	Prise de participations	218 310	3,25%	13 000	7 411	31/12/19	228 019	-20 020	
FONDS ATTIJARI AFRICA FUNDS MULTI ASSETS	Gestion d'actif	31 KEURO		346	-	-	-	-	
AGRAM GESTION	Gestion d'actif			1	1				
EUROCHEQUES MAROC	Services financiers	1 500		364	-		-	-	
MOROCCAN FINANCIAL BOARD	Services financiers	400 000	12,50%	20 000	20 000	31/12/18	408 571	9 731	
TECHNOPARK COMPANY "MITC"	Prestation de service	46 000	17,72%	8 150	7 784	31/12/19	65 392	835	
SALIMA HOLDING	Holding	150 000	6,07%	16 600	13 533	31/12/19	222 941	-2 961	
MAROCLEAR	Dépositaire des Valeurs Mobilières	100 000		1 342	1 342	31/12/19	306 248	1 369	
EXP SERVICES MAROC S.A.	Services de centralisation des risques	20 000	3,00%	600	-		-	-	
INTER MUTUELLES ASSISTANCE	Assurance	-		894	-		-	-	
SMAEX	Assurance	50 000		4 278	4 278	31/12/19	133 902	4 995	
WAFI IMA ASSISTANCE	Assurance et réassurance	50 000	32,50%	15 356	15 356	31/12/19	146 382	25 039	2 437
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Monétique	98 200	22,40%	22 000	22 000	30/06/20	110 575	-12 858	7 700
SOCIETE INTERBANK	Gestion de cartes bancaires	11 500	16,00%	1 840	-		-	-	
SGFG SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES	Gestion du Fonds Collectif de Garantie des dépôts bancaires	1 000		59	59	31/12/19	4 719	1 204	
NOUVELLES SIDERURGIES INDUSTRIELLES	Sidérurgie	3 415 000	2,72%	62 942	62 942	30/06/16	3 665 056	126 891	
SONASID	Sidérurgie	390 000	0,27%	28 391	2 478	31/12/19	1 284 666	8 304	
BOUZNICA MARINA	Promotion Immobilière	-		500	-		-	-	
STE D'AMENAGEMENT DU PARC NOUACER'SAPINO	Promotion Immobilière	60 429	22,69%	13 714	13 714	31/12/18	241 656	31 700	
TANGER FREE ZONE	Promotion Immobilière	335 800	16,95%	58 221	58 221		-	-	5 692
HAWAZIN	Immobilier	960	12,50%	704	-		-	-	
INTAJ	Immobilier	576	12,50%	1 041	-		-	-	
FONCIERE EMERGENCE	Immobilier	372 172	8,06%	37 057	34 346	30/06/20	420 028	4 734	1 185
IMPRESSION PRESSE EDITION (IPE)	Edition	-		400	-		-	-	
MOUSSAFIR HOTEL	Hôtellerie	253 000	33,34%	84 343	84 343	30/06/20	199 113	-15 924	
CASA PATRIMOINE	Gestion et réhabilitation de patrimoine de casablanca	31 000	1,61%	500	500				
C- Emplois assimilés				389 693	329 972				-
COMPTES COURANTS ASSOCIÉS				373 858	314 137				
AUTRES EMPLOIS ASSIMILÉS				15 835	15 835				
Total Général				19 693 227	18 942 733				1 311 194

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	31/12/2020	31/12/2019
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		938	873 020	1 126 281	2 000 239	684 967
VALEURS DONNEES EN PENSION	23 767 614				23 767 614	22 120 544
- au jour le jour						1 050 073
- à terme	23 767 614				23 767 614	21 070 471
EMPRUNTS DE TRESORERIE	9 400 000	254 000	1 932 991	1 801 864	13 388 855	12 692 710
- au jour le jour		254 000	70 348		324 348	2 023 456
- à terme	9 400 000		1 862 643	1 801 864	13 064 507	10 669 254
EMPRUNTS FINANCIERS	1 992			3 424 728	3 426 720	1 914 933
AUTRES DETTES	73 076	98 231			171 307	36 662
INTERETS COURUS A PAYER					49 953	42 859
TOTAL	33 242 682	353 169	2 806 011	6 352 873	42 804 688	37 492 675

Dépôts de la clientèle au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CRÉDITEURS	2 668 805	4 179 121	37 547 690	127 373 551	171 769 167	152 229 350
COMPTES D'EPARGNE				29 431 984	29 431 984	29 213 302
DEPÔTS À TERME	186 800	3 464 899	7 223 793	20 935 477	31 810 969	36 462 339
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	308 446	381 442	8 077 031	2 914 027	11 680 946	14 636 970
INTÉRÊTS COURUS À PAYER					463 277	586 913
TOTAL	3 164 051	8 025 462	52 848 514	180 655 039	245 156 343	233 128 874

Titres de créance émis au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

NATURE TITRES	Caractéristiques					Montant	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur Nominale Unitaire	Taux	Mode de remboursement		Entreprises liées	Autres apparentés	
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/01/16	20/01/21	100	3,58%	IN FINE	200 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	05/02/16	05/02/21	100	3,43%	IN FINE	200 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	02/02/18	02/02/23	100	4,00%	IN FINE	300 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	13/06/18	13/06/23	100	3,30%	IN FINE	400 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	14/12/18	14/12/23	100	3,40%	IN FINE	500 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	25/01/19	25/01/21	100	2,94%	IN FINE	800 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	25/01/19	25/01/22	100	3,08%	IN FINE	700 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	18/03/19	18/03/22	100	2,94%	IN FINE	300 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	28/03/19	28/03/23	100	3,06%	IN FINE	450 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	29/03/19	29/03/22	100	2,94%	IN FINE	240 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	29/03/19	29/03/23	100	3,05%	IN FINE	210 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	18/04/19	18/04/22	100	2,90%	IN FINE	200 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	18/04/19	18/04/23	100	3,03%	IN FINE	200 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	13/06/19	11/06/21	100	2,69%	IN FINE	500 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/06/19	20/06/22	100	2,74%	IN FINE	500 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/06/19	20/06/23	100	2,86%	IN FINE	500 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	10/07/19	12/07/21	100	2,66%	IN FINE	431 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	10/07/19	10/07/23	100	2,88%	IN FINE	500 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	31/07/19	01/08/22	100	2,84%	IN FINE	400 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	09/09/19	09/09/21	100	2,88%	IN FINE	500 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	28/11/19	29/11/21	100	2,65%	IN FINE	200 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	28/11/19	28/11/22	100	2,71%	IN FINE	350 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	28/11/19	28/11/23	100	2,78%	IN FINE	500 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	12/03/20	14/03/22	100	2,67%	IN FINE	400 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	12/03/20	13/03/23	100	2,75%	IN FINE	630 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/03/20	25/03/25	100	2,98%	IN FINE	450 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	29/07/20	29/07/22	100	2,10%	IN FINE	270 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	07/09/20	07/09/22	100	2,16%	IN FINE	390 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	07/09/20	09/09/24	100	2,39%	IN FINE	110 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	02/10/20	03/10/22	100	2,15%	IN FINE	133 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	02/10/20	02/10/25	100	2,55%	IN FINE	100 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/12/20	14/12/21	100	2,07%	IN FINE	100 000			
TOTAL						11 664 000			

Détail des autres passifs au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

PASSIF	MONTANT AU 31/12/2020	MONTANT AU 31/12/2019
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	652 960	426 395
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	7 464 965	11 593 693
CREDITEURS DIVERS	5 860 094	3 135 491
Sommes dues à l'Etat	884 326	977 790
Sommes dues aux organismes de prévoyance	86 951	85 656
Sommes diverses dues au personnel	556 004	471 387
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	2 837 585	6 281
Fournisseurs de biens et services	1 471 536	1 571 857
Divers autres créditeurs	23 692	22 520
COMPTES DE REGULARISATION	3 170 670	1 720 970
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	531 491	15 531
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc		
Charges à payer et produits constatés d'avance	893 411	877 718
Autres comptes de régularisation	1 745 768	827 721
TOTAL	17 148 689	16 876 549

Provisions au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

PROVISIONS	Encours 31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2020
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR :	8 933 847	2 478 185	287 346	535	11 125 221
Créances sur les Établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	8 557 095	2 048 943	279 096	535	10 327 477
Titres de placement	30 558	723	407		30 874
Titres de participation et emplois assimilés	329 817	428 519	7 843		750 493
Immobilisations en crédit-bail et en location	-				-
Autres actifs	16 377				16 377
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	3 676 934	946 006	243 210	503 465	4 883 195
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	307 256	103 519	16 093	-535	394 147
Provisions pour risques de change	-				-
Provisions pour risques généraux	2 314 739	572 000			2 886 739
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	173 812	87 380	52 613		208 579
Provisions pour autres risques et charges	881 127	183 107	174 504		889 730
Provisions réglementées				504 000	504 000
TOTAL GENERAL	12 610 781	3 424 191	530 556	504 000	16 008 416

Subventions fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	OBJET ECONOMIQUE	MONTANT GLOBAL	MONTANT A FIN DÉCEMBRE 2019	UTILISATION DÉCEMBRE 2020	MONTANT A FIN DÉCEMBRE 2020
SUBVENTIONS	NÉANT				
FONDS PUBLICS AFFECTES					
FONDS SPECIAUX DE GARANTIE					
TOTAL					

Dettes subordonnées au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevalet en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant 2019 (en contrevalet KDH)	Montant 12/2020 (en contrevalet KDH)	Montant 2019 (en contrevalet KDH)	Montant 12/2020 (en contrevalet KDH)
MAD			2,66%	7 ANS		240 800				
MAD			2,81%	7 ANS		2 146 500				
MAD			2,97%	7 ANS		1 000 000				
MAD			3,32%	7 ANS		390 000				
MAD			3,34%	7 ANS		1 200				
MAD			3,44%	7 ANS		250 000				
MAD			3,57%	7 ANS		1 110 000				
MAD			3,63%	7 ANS		603 500				
MAD			3,69%	7 ANS		325 000				
MAD			4,13%	7 ANS		257 500				
MAD			2,92%	10 ANS		925 000				
MAD			3,29%	10 ANS		154 300				
MAD			3,74%	10 ANS		758 000				
MAD			3,80%	10 ANS		320 000				
MAD			4,52%	10 ANS		588 200				
MAD			4,75%	10 ANS		880 000				
MAD			3,96%	Perpétuelle		450 000				
MAD			4,60%	Perpétuelle		849 000				
MAD			4,62%	Perpétuelle		649 900				
MAD			4,79%	Perpétuelle		400 000				
MAD			5,23%	Perpétuelle		350 100				
MAD			5,48%	Perpétuelle		151 000				
MAD			5,73%	Perpétuelle		50 000				
MAD			5,98%	Perpétuelle		100 000				
MAD			4,48%	Perpétuelle		825 000				
MAD			4,12%	Perpétuelle		500 000				
MAD			2,37%	7 ANS		330 000				
MAD			5,31%	Perpétuelle		175 000				
MAD			2,97%	7 ANS		500 000				
MAD			2,97%	7 ANS		100 000				
MAD			2,79%	7 ANS		70 000				
TOTAL						15 450 000				

Capitaux propres au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2019	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2020
Ecart de réévaluation	420			420
Réserves et primes liées au capital	34 794 175	6 333	-2 833 106	31 967 402
Réserve légale	203 527	6 333		209 860
Autres réserves	24 137 480		-2 833 106	21 304 374
Primes d'émission, de fusion et d'apport	10 453 168			10 453 168
Capital	2 098 597			2 098 597
Capital appelé	2 098 597			2 098 597
Capital non appelé				
Ecart de réévaluation				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)	1 876 196	4 833 778		6 709 974
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Résultat net de l'exercice (+/-)	4 840 111	-4 840 111		2 318 618
TOTAL	43 609 499		-2 833 106	43 095 011

Engagements de financement et de garantie au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	144 186 664	138 328 691
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 077 126	3 673 291
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer	532	532
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	1 076 594	3 672 759
Engagements de financement en faveur de la clientèle	71 127 972	70 761 110
Crédits documentaires import	15 190 148	16 815 101
Acceptations ou engagements de payer	3 258 543	2 857 772
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	52 679 281	51 088 237
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	14 785 726	11 138 687
Crédits documentaires export confirmés	415 149	245 059
Acceptations ou engagements de payer		
Garanties de crédits données	1 081 693	662 412
Autres cautions, avals et garanties donnés	13 288 884	10 231 216
Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	57 195 840	52 755 603
Garanties de crédits données	11 181 571	10 005 360
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	23 235 077	22 281 453
Autres cautions et garanties données	21 962 101	19 768 791
Engagements en souffrance	817 091	699 999
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	17 692 732	17 518 677
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		191 864
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		191 864
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	17 228 794	16 826 998
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues	17 228 794	16 826 998
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	463 938	499 815
Garanties de crédits	463 938	499 815
Autres garanties reçues		

Engagements sur titres au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	Montant
Engagements donnés	
Titres achetés à réméré	
Autres titres à livrer	
Engagements reçus	3 396
Titres vendus à réméré	
Autres titres à recevoir	3 396

Opérations de change à terme et engagements sur produits dérivés au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Opérations de change à terme	103 571 123	51 755 161		
Devises à recevoir	41 620 303	17 351 175		
Dirhams à livrer	10 764 955	9 336 235		
Devises à livrer	41 389 879	16 362 125		
Dirhams à recevoir	9 795 986	8 705 626		
Dont swaps financiers de devises				
Engagements sur produits dérivés	57 033 265	40 015 316		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	10 555 067	5 604 226		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	19 071 307	17 237 247		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	27 406 891	17 173 843		

Valeurs et sûretés reçues et données en garantie au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	N/D		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	20 700 451		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	20 700 451		

Ventilation des emplois et des ressources suivant la durée résiduelle au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 374 880	6 981 596	16 705 828	12 471 824	9 369 837	47 903 965
Créances sur la clientèle	12 850 620	19 190 532	38 194 697	82 931 121	54 410 453	207 577 423
Créances acquises par affacturage	3 992	528 563	1 478 634	5 944 195	2 183 296	10 138 680
Titres de placement	308 174	527 322	843 556	3 281	1 584 759	3 267 092
Titres d'investissement	18 573	37 147	130 013	7 027 665	2 382 239	9 595 637
TOTAL	15 556 239	27 265 160	57 352 728	108 378 086	69 930 584	278 482 797
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	24 827 096	3 965 862	9 762 642	1 007 360	3 241 728	42 804 688
Dettes envers la clientèle	33 168 507	10 431 476	34 438 927	43 272 606	123 844 827	245 156 343
Titres de créance émis	1 018 624	237 247	1 861 365	8 733 000		11 850 235
Emprunts subordonnés	12 360	24 719	159 511	9 239 128	6 137 879	15 573 597
TOTAL	59 026 586	14 659 304	46 222 445	62 252 094	133 224 434	315 384 863

- Les créances et les dettes à vue sont ventilées selon les lois et conventions d'écoulement adoptées par la banque.

Ventilation du total de l'actif, du passif et de l'hors bilan en monnaies étrangères au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

BILAN	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF :	27 635 378	38 395 222
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	94 182	226 778
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	18 992 991	9 145 568
Créances sur la clientèle	3 871 403	7 122 785
Titres de transaction et de placement et d'investissement	4 203 157	7 465 229
Autres actifs	473 635	365 433
Titres de participation et emplois assimilés		14 069 429
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :	17 372 029	20 476 260
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 098 863	13 443 037
Dépôts de la clientèle	8 256 482	6 945 813
Titres de créance émis		
Autres passifs	1 016 684	87 410
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Capital et réserves		
Provisions		
Report à nouveau		
Résultat net		
HORS BILAN :	58 546 112	54 122 173
Engagements donnés	43 397 919	39 080 040
Engagements reçus	15 148 193	15 042 133

Concentration des risques sur un même bénéficiaire au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

NOMBRE DE BENEFICIAIRE	TOTAL ENGAGEMENT
18	59 760 841

Marge d'intérêts au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	10 140 011	9 960 187
dont : Intérêts	9 866 372	9 685 517
Commissions sur engagements	273 639	274 670
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	912 453	1 021 801
dont : Intérêts	853 727	952 869
Commissions sur engagements	58 726	68 932
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	312 391	294 754
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	11 364 855	11 276 742
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	2 033 508	2 221 060
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	697 211	888 072
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance	350 704	313 344
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	3 081 423	3 422 476
MARGE D'INTERETS	8 283 432	7 854 266

Commissions sur prestations de service au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

COMMISSIONS	31/12/2020	31/12/2019
Commissions sur fonctionnement de comptes	247 072	230 033
Commissions sur moyens de paiement	769 894	798 061
Commissions sur opérations sur titres	45 264	51 008
Commissions sur titres en gestion et en dépôt	84 174	84 052
Commissions sur prestations de service sur crédit	151 291	147 430
Commissions sur ventes de produits d'assurance	135 666	139 651
Commissions sur autres prestations de service	380 130	486 312
TOTAL	1 813 491	1 936 547

Charges générales d'exploitation au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

CHARGES	31/12/2020	31/12/2019
Charge de personnel	2 241 884	2 314 118
Impôts et taxes	82 114	106 906
Charges externes	1 754 035	1 867 384
Autres charges générales d'exploitation	83 997	74 946
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	664 966	571 440
TOTAL	4 826 997	4 934 794

Résultat des opérations de marché au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2020	31/12/2019
+ Gains sur les titres de transaction	2 438 695	2 387 599
- Pertes sur les titres de transaction	675 851	351 020
Résultat des opérations sur titres de transaction	1 762 844	2 036 579
+ Plus value de cession sur titres de placement		
+ Reprise de provisions sur dépréciation des titres de placement	407	594
- Moins value de cession sur titres de placement	180	
- Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	723	79
Résultat des opérations sur titres de placement	-496	515
+ Gains sur opérations de change virement	1 033 882	781 944
+ Gains sur opérations de change billets	54 049	122 056
- Pertes sur opérations de change virement	664 001	177 974
- Pertes sur opérations de change billets	25 201	42 465
Résultat des opérations de change	398 729	683 561
+ Gains sur les produits dérivés de taux d'intérêt	160 933	111 328
+ Gains sur les produits dérivés de cours de change	131 675	37 063
+ Gains sur les produits dérivés d'autres instruments	106 031	217 461
- Pertes sur les produits dérivés de taux d'intérêt	335 091	273 388
- Pertes sur les produits dérivés de cours de change		
- Pertes sur les produits dérivés d'autres instruments	142 454	239 461
Résultat des opérations sur les produits dérivés	-78 906	-146 997

Produits sur titres de propriété au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

CATEGORIE DES TITRES	31/12/2020	31/12/2019
Titres de placement		
Titres de participation et emplois assimilés	1 376 680	1 665 795
TOTAL	1 376 680	1 665 795

Autres produits et charges au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	31/12/2020	31/12/2019
Autres produits bancaires	3 926 335	3 660 529
Autres charges bancaires	3 169 391	2 413 431
TOTAL	756 944	1 247 098
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation non bancaire	113 290	52 130
Charges d'exploitation non bancaire	-	32
TOTAL	113 290	52 098
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	3 517 327	1 609 758
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	572 985	647 987
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	31/12/2020	31/12/2019
Produits non courants	5 668	4 928
Charges non courantes	883 594	147 869

Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

INTITULES	Montant	Montant
I - RESULTAT NET COMPTABLE	2 318 618	
. Bénéfice net	2 318 618	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	2 709 487	
1- Courantes	2 709 487	
- Impôt sur les sociétés	1 330 010	
- Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par les provisions	27 242	
- Dotations aux provisions pour risques généraux	572 000	
- Dotations aux provisions non courantes	504 000	
- Dotations pour pensions de retraite et obligations similaires	87 380	
- Autres dotations aux provisions	20 354	
- Charges exceptionnelles non déductibles	3 418	
- Contribution IS	136 278	
- Pénalités / dotations aux amort des immobilisations Hors exploitation"	26 415	
- Cadeaux personnalisés	2 390	
2- Non courantes		
III - DEDUCTIONS FISCALES		1 433 483
1- Courantes		1 433 483
- Abattement 100 % sur les produits de participation		1 362 170
- Reprise de provisions utilisées (Retraite)		52 613
- Reprise de provisions pour risques et charges		18 700
2- Non courantes		-
TOTAL	5 028 105	1 433 483
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		3 594 622
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		3 594 622
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		3 594 622
. Bénéfice net fiscal (A - C)		3 594 622
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

Détermination du résultat courant après impôts au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

I.DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	4 526 554
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	1 379 477
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	1 433 483
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	4 472 548
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	1 654 843
. Résultat courant après impôts (=)	2 871 711
II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES	

Détail de la taxe sur la valeur ajoutée au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice [1+2-3=4]
A TVA collectée	175 135	1 464 419	1 481 275	158 279
B TVA à récupérer	241 023	516 697	520 607	237 113
- Sur charges	75 507	426 752	422 368	79 891
- Sur immobilisations	165 516	89 945	98 239	157 222
C TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	-65 888	947 722	960 668	-78 834

Répartition du capital social au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

Nom des principaux actionnaires ou associés		Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
			Exercice précédent	Exercice actuel	
A- ACTIONNAIRES MAROCAINS					
* AL MADA	60, RUE D'ALGER , CAASBLANCA		97 433 137	97 433 137	46,43%
* OPCVM ET AUTRES DIVERS ACTIONNAIRES	*****		38 067 351	35 689 573	17,01%
* GROUPE MAMDA & MCMA	16 RUE ABOU INANE RABAT		14 695 732	14 695 732	7,00%
* REGIME COLLECTIF D'ALLOCATION ET DE RETRAITE	Hay Riad - B.P 20 38 - Rabat Maroc		13 517 260	13 630 230	6,49%
* WAFIA ASSURANCE	1 RUE ABDELMOUMEN CASA		13 226 583	13 234 912	6,31%
* CIMR	BD ABDELMOUMEN CASA		8 560 380	8 612 109	4,10%
* PERSONNEL DE LA BANQUE	*****		6 115 740	6 064 294	2,89%
* CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	140 PLACE MY EL HASSAN RABAT		3 576 531	1 602 048	0,76%
* RMA WATANIYA	83 AVENUE DES FAR CASA		2 683 942	2 034 075	0,97%
* CAISSE MAROCAINE DE RETRAITE	AVENUE AL ARAA, BP 2048, HAY RIAD, RABAT		474 087	5 440 523	2,59%
* AXA ASSURANCES MAROC	120 AVENUE HASSAN II CASA		793 322	707 432	0,34%
B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS					
*SANTUSA HOLDING	AVND CANTABRIA S/N 28660 BOADILLA DEL MONTE.MADRID.ESPAGNE		10 715 614	10 715 614	5,11%
TOTAL			209 859 679	209 859 679	100,00%

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

Montant		Montant	
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Report à nouveau	1 876 196	Réserve légale	6 333
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	
Résultat net de l'exercice	4 840 111	Autres affectations	
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	6 709 974
Autres prélèvements			
TOTAL A	6 716 307	TOTAL B	6 716 307

Réseau au 31 décembre 2020

(en nombre)

RESEAU	31/12/2020	31/12/2019
Guichets permanents	1 206	1 203
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	1 475	1 477
Succursales et agences en Europe	56	57
Bureaux de représentation Europe et Moyen Orient	7	7

Effectifs au 31 décembre 2020

(en nombre)

EFFECTIFS	31/12/2020	31/12/2019
Effectifs rémunérés	8 639	8 769
Effectifs utilisés	8 639	8 769
Effectifs équivalent plein temps	8 639	8 769
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	5 050	4 875
Employés (équivalent plein temps)	3 589	3 894
dont effectifs employés à l'étranger	53	54

Résultats des autres éléments des trois derniers exercices au 31 décembre 2020

(en milliers de dirhams)

NATURE	DÉCEMBRE 2020	DÉCEMBRE 2019	DÉCEMBRE 2018
CAPITAUX PROPRES	43 095 011	43 609 499	41 497 564
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
Produit net bancaire	12 184 603	12 844 430	12 186 555
Résultats avant impôts	3 648 628	6 857 021	6 478 968
Impôts sur les résultats	1 330 010	2 016 910	1 874 985
Bénéfices distribués	2 833 106	2 728 176	2 544 090
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale			
Bénéfice distribué par action ou part sociale	13,50	13,00	12,50
PERSONNEL			
Montant des charges du personnel	2 241 884	2 314 118	2 196 216

Datation et événements postérieurs au 31 décembre 2020

I. DATATION

. Date de clôture ⁽¹⁾	31 DÉCEMBRE 2020
. Date d'établissement des états de synthèse ⁽²⁾	févr. 21

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. ÉVÉNEMENTS NES POSTÉRIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{RE} COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Dates	Indications des événements
. Favorables	N É A N T
. Défavorables	N É A N T

Comptes de la clientèle au 31 décembre 2020

(en nombre)

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes courants	257 706	214 114
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	886 262	867 474
Autres comptes chèques	2 876 928	2 564 688
Comptes d'affacturage	654	590
Comptes d'épargne	1 065 045	1 010 894
Comptes à terme	11 616	15 499
bons de Caisse	2 712	2 706
Autres comptes de dépôts	1 989 921	1 761 714
TOTAL	7 090 844	6 437 679

Etat des honoraires versés aux contrôleurs des comptes

	CAC1						CAC2						Total
	Montant/ année			Pourcentage/Année			Montant/ année			Pourcentage/Année			
	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	
Commissariataux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4 238 600	3 405 100	3 208 100	0,78	0,97	0,45	3 206 000	2 321 000	2 081 000	0,91	0,91	0,54	18 459 800
Emeteur	1 900 000	1 250 000	1 250 000	0,35	0,36	0,17	1 900 000	1 250 000	1 250 000	0,49	0,49	0,32	8 800 000
Emeteur	2 338 600	2 155 100	1 958 100	0,43	0,61	0,27	1 306 000	1 071 000	831 000	0,42	0,42	0,21	9 659 800
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes	253 200	105 000	1 839 000	0,05	0,03	0,26	100 000	230 000	1 800 000	0,09	0,09	0,46	4 327 200
Emeteur	100 000	90 000	1 800 000	0,02	0,03	0,25	100 000	90 000	1 800 000	0,04	0,04	0,46	3 980 000
Filiales	153 200	15 000	39 000	0,03	0,00	0,01	-	140 000	-	0,05	0,05	-	347 200
Sous total	4 491 800	3 510 100	5 047 100	0,82	1,00	0,71	3 306 000	2 551 000	3 881 000	1,00	1,00	1,00	22 787 000
Autres prestation rendues	960 000	-	2 108 188	0,18	-	0,29	-	-	-	-	-	-	3 068 188
autres	960 000	-	-	0,18	-	-	-	-	-	-	-	-	960 000
Sous total	960 000	-	2 108 188	0,18	-	0,29	-	-	-	-	-	-	3 068 188
Total général	5 451 800	3 510 100	7 155 288	1,00	1,00	1,00	3 306 000	2 551 000	3 881 000	1,00	1,00	1,00	25 855 188

ATTIJARIWAFABANK
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Aux actionnaires de la société
ATTIJARIWAFABANK
2, Bd. Moulay Youssef
Casablanca

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, et leurs décrets d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Convention de centralisation des émissions obligataires entre Al Mada et Attijariwafa Bank

Le Conseil d'Administration du 22 septembre 2020 a autorisé la convention réglementée ci-après :

- **Nature et objet de la convention**

La Convention a pour objet de définir les termes et conditions selon lesquelles l'Emetteur confie à Attijariwafa bank le rôle de centralisateur et de teneur de compte de l'ensemble de ses Emissions obligataires, actuelles et futures.

- **Organismes concernés**

- Attijariwafa Bank (Banque) ;
- Al Mada (Emetteur).

- **Date de signature**

Date de signature : 9 septembre 2020 ;

- **Durée du contrat**

Durée indéterminée jusqu'à sa dénonciation par l'Émetteur ou la banque.

- **Conditions de rémunération**

Commissions forfaitaires : L'ensemble des prestations est facturé dès la signature de la Convention par une commission forfaitaire annuelle de 35.000 MAD hors taxe pour chaque émission. Cette commission sera ensuite prélevée chaque date anniversaire de chaque émission concernée et ce, jusqu'à son terme.

- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice** : Néant

- **Montant encaissé au titre de l'exercice** : Néant

1.2 Mandat de gestion pour compte du crédit Relance PME - GE et Corporate entre Attijariwafa Bank et Attijari Factoring Maroc (AFM)

Le Conseil d'Administration du 17 novembre 2020 a autorisé la convention réglementée ci-après :

- **Nature et objet de la convention**

Mandat fixant les modalités de centralisation auprès d'Attijari Factoring Maroc de la gestion des traitements afférents aux crédits relances octroyés par la Banque à sa clientèle PME-GE et Corporate.

- **Organismes concernés**

- Attijariwafa Bank (Mandant) ;
- Attijari Factoring Maroc (Mandataire).

- **Date de signature**

Date de signature : 22 juin 2020 ;

- **Durée du contrat**

Jusqu'à révocation par le mandant.

- **Conditions de rémunération**

Commission annuelle : 0,10% HT l'an des encours gérés.

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice** : 1 106 KMAD

- **Montant décaissé au titre de l'exercice** : néant

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Convention de recouvrement entre Attijariwafa Bank et Attijari Titrisation

Le Conseil d'Administration du 24 février 2020 a autorisé la convention réglementée ci-après :

- **Nature et objet de la convention**

Définir les conditions dans lesquelles le recouvreur assurera la gestion et le recouvrement des Créances Cédées pour le compte du Compartiment et sous le contrôle de la Société de Gestion.

- **Organismes concernés**

Compartiment « Miftah Fonctionnaires II » du fonds de titrisation « FT Miftah » représenté par Attijari Titrisation (Société de Gestion) ;
Attijariwafa Bank (Dépositaire et Recouvreur) ;
Wafa immobilier, en sa qualité de mandataire chargé de l'exécution de certaines opérations de recouvrement au titre des créances cédées.

- **Date de signature**

Date de signature : 27 novembre 2019.

- **Validité du contrat**

Validité : au plus tard 6 mois après l'extinction, l'abandon ou la cession de la dernière Créance cédée figurant à l'actif du Compartiment.

- **Conditions de rémunération**

Commission de recouvrement : 0.010% HT l'an du CRD des Créances Cédées en début de période d'encaissement.

Frais : les frais et dépenses engendrées par l'accomplissement de ses missions, notamment les frais afférents aux mesures conservatoires et d'exécution, seront à la charge du Compartiment qui s'y oblige. Dans le cas où ces frais et dépenses seraient payés ou remboursés par les Débiteurs en vertu des Contrats de Prêts, ils seront versés dans le compte de Recouvrement.

- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice** : 101 KMAD

- **Montant encaissé au titre de l'exercice** : 32 KMAD

2.2 Contrat de de bail entre Attijariwafa Bank et Attijari REIM (Real Estate Investment Managers)

Le Conseil d'Administration du 22 septembre 2020 a autorisé la convention réglementée ci-après :

- **Nature et objet de la convention**

Attijariwafa Bank loue à Attijari REIM les locaux du 14 étage de l'immeuble sis à Casablanca, au 163, Avenue Hassan II, d'une superficie totale de 325 m2.

- **Organismes concernés**

- Attijariwafa Bank (bailleur) ;

- Attijari REIM (locataire).

- **Date de signature**

Date de signature : fin décembre 2019 ;

- **Durée du contrat**

3 ans, renouvelables par tacite reconduction.

- **Conditions de rémunération**

Loyer mensuel : 72 101,25 MAD TTC, à partir du 1^{er} Janvier 2021.

- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice** : Néant

- **Montant encaissé au titre de l'exercice** : Néant

2.3 Contrat de prestation de service entre Attijariwafa bank et Attijari Payment Processing (APP)

Le Conseil d'Administration du 15 mars 2019 a approuvé cette convention de services ci-après :

- **Nature et objet :**

Dans un contexte d'évolutions technologiques et réglementaire des activités de paiements, la Direction Générale du Groupe Attijariwafa bank a décidé de regrouper l'ensemble des activités de Paiement au sein de sa filiale ATTIJARI PAYMENT PROCESSING (APP) et de positionner cette dernière en tant que prestataire de services de référence sur les activités de Paiements au service de la Banque et de ses filiales locales et internationales.

La Banque a cédé à APP la solution « MAGIX », que la filiale s'engage à exploiter et à maintenir pour la gestion des activités de paiements, qui est confiée par Attijariwafa bank à APP dans les termes et conditions arrêtés par le contrat de prestation. Le Contrat de services a pour objet de définir les conditions et les modalités de la prise en charge par APP, de la gestion des services de paiement Retail pour le compte des Marchés de la Banque, de la Banque Transactionnelle Groupe, de la Banque Multicanale et de la Banque Privée.

Le Contrat détermine :

- Les services convenus entre APP et Attijariwafa bank,
- Les engagements d'APP et d'Attijariwafa bank,
- Les tarifs et les modalités de facturation des services, les dispositions en termes d'organisation et de gouvernance en vue de la mise en œuvre du contrat.

- **Organismes concernés :**

- Attijariwafa bank ;
- Attijari Payment Processing (APP).

- **Date de signature** : 01/03/2019

- **Durée du contrat :**

Le contrat prend effet à compter 01/03/2019 jusqu'au 31 Décembre 2019. Il est renouvelable par tacite reconduction

- **Conditions de rémunération:**

Facturation mensuelle et établie sur la base des services consommés et des prix unitaires et quantité par unité d'œuvre mesurant les prestations fournis par APP au profit du Groupe Attijariwafa bank.

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice** : 44 676 KMAD
- **Montant décaissé au titre de l'exercice** : 33 011 KMAD

2.4 Contrat de Wakala Bil Istitmar entre Attijari Bank et Bank Assafa

Le Conseil d'Administration du 19 juillet 2019 a approuvé cette convention de services dont le détail est repris ci-après :

- **Nature et objet :**
Bank Assafa (BKS), en tant que Wakil, reçoit des fonds d'Attijariwafa bank, en tant que Mowakil, pour les investir dans son portefeuille d'investissements, pour un montant maximum de 500 millions de dirhams.
Le Mowakil (AWB) perçoit une rémunération selon le profit dégagé par le portefeuille d'investissement.
Le Wakil (BKS) reçoit une commission fixe négociée d'avance.
- **Organismes concernés :**
 - Attijariwafa bank (Mowakil);
 - Bank Assafa (Wakil).
- **Date de signature :** 26 février 2019 "
- **Durée du contrat :**
Le contrat à une durée de validité de 23 mois allant du 1 février 2019 au 31/12/2020
- **Conditions de rémunération :**
Pour Mowakil (AWB) : Taux de rendement espéré : 4,5% (H.T)
Pour Wakil (BKS) : Commission fixe : 1,7% (H.T)
Partage surperformance : 50%-50%
- **Périodicité de rémunération :** Trimestrielle
- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice** : 17 678 KMAD
- **Montant encaissé au titre de l'exercice** : 13 377 KMAD
- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice** : 6 457 KMAD
- **Montant décaissé au titre de l'exercice** : 4 842 KMAD

2.5 Convention de représentation régissant la relation entre Attijariwafa bank et Wafacash dans le cadre du règlement des opérations liées aux paiements mobiles domestiques

Le Conseil d'Administration du 24 mai 2019 a approuvé cette convention de services dont le détail est repris ci-après :

- **Nature et objet :**
Fixer les règles et modalités régissant la relation de sous participant conférée à Wafacash par la banque auprès du SRBM et ce dans le cadre des opérations interopérables et le dénouement des flux de compensation des opérations de paiements mobiles issus de la compensation mobile déversés par HPS Switch, et des flux de compensation virements déversés par le GSIMT.

- **Organismes concernés :**

- Attijariwafa bank (banque domiciliataire du compte)
- Wafacash (établissement de paiement)

- **Date de signature :** 1er mars 2019

- **Durée du contrat :**

La convention prend effet à la date d'enregistrement de l'établissement de paiement auprès de SRBM/BAM en tant que sous participant du participant direct qu'est la banque. Elle est conclue pour la durée nécessaire à la parfaite réalisation des obligations qui en sont l'objet.

- **Conditions de rémunération :**

Coûts de service : 10 KMAD / mois à compter de janvier 2020.

Taux débiteur : dans le cas où le compte de règlement de l'EDP venait à passer débiteur, il lui sera pratiqué le taux débiteur dont il bénéficie majoré de 200 points de base.

- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice :** Néant

- **Montant encaissé au titre de l'exercice :** Néant

2.6 Convention de compte de cantonnement entre Attijariwafa bank et Wafacash

Le Conseil d'Administration du 24 mai 2019 a approuvé cette convention de services dont le détail est repris ci-après :

- **Nature et objet :**

Conformément à la réglementation, toute ouverture de compte de cantonnement par un établissement de paiement auprès d'une banque domiciliataire doit faire l'objet d'une convention spécifique qui définit son fonctionnement et les obligations des parties.

- **Organismes concernés :**

- Attijariwafa bank (banque domiciliataire du compte de cantonnement)
- Wafacash (établissement de paiement)

- **Date de signature :** 10 décembre 2018

- **Durée du contrat :**

La convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties pour une durée indéterminée.

- **Conditions de rémunération :**

Le compte de cantonnement fonctionne en ligne créditrice qui fera l'objet d'une rémunération annuelle de 1.80% avec prise d'effet au 1er janvier 2019.

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice :** 18 922 MAD

- **Montant décaissé au titre de l'exercice :** 18 922 MAD

2.7 Convention de service Attijariwafa bank et Attijari Factoring

Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2018 a approuvé ce contrat de prestation de services conclu avec Attijari Factoring et dont le détail est repris ci-après :

- **Nature et objet :**

Cette convention est destinée à fixer les modalités selon lesquelles Attijariwafa bank va centraliser auprès d'Attijari Factoring l'élaboration des documents contractuels et la gestion des traitements back-office afférents aux financements par voie d'affacturage dans le cadre de la convention-cadre de mobilisation des créances de crédits de TVA signée entre la Banque et le Ministère de l'économie et des Finances.

- **Organismes concernés :**

- Attijariwafa Bank (La GGR, La Banque de l'entreprise, La BFIG) ;
- Attijari Factoring

- **Date de signature :** 15/03/2018

- **Durée du contrat :** A partir de la date de signature jusqu'à la révocation par le Mandant.

- **Conditions de rémunération :**

Les conditions financières relatives à cette convention sont arrêtées à hauteur de 0,10% HT l'an des encours gérés avec facturation trimestrielle.

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice :** 11 109 KMAD

- **Montant décaissé au titre de l'exercice** : 6 435 KMAD

2.8 Contrat de Wakala bil istithmar avec Bank Assafa

Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2018 a approuvé cette convention de services dont le détail est repris ci-après :

- **Nature et Objet de la convention**

Bank Assafa (BKS), en tant que Wakil, reçoit des fonds d'Attijariwafa bank (AWB), en tant que Mouakil, pour les investir dans son portefeuille d'investissement.

Montant : 1 110 000 000 DH

Le Mouakil (AWB) perçoit une rémunération selon le profit dégagé par le portefeuille d'investissement.

Le Wakil (BKS) reçoit une commission fixe négociée d'avance.

- **Organismes concernés :**

- Attijariwafa bank (Mouwakil);
- Bank Assafa (Wakil).

- **Date de signature :** 08/10/2018

- **Durée du contrat :**

Le présent contrat sera valide du 08/10/2018 au 31/12/2023

- **Conditions de rémunération**

Pour le Mouwakil : taux de rendement espéré : 4,5% (HT)

Pour le Wakil : Commission fixe : 1,7% (HT)

Périodicité Trimestrielle

- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice** : 52 386 KMAD
- **Montant encaissé au titre de l'exercice** : 39 641 KMAD
- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice** : 19 060 KMAD
- **Montant décaissé au titre de l'exercice** : 14 293 KMAD

2.9 Contrat de prestations de services entre Attijariwafa bank et AL MADA (EX SNI)

Le Conseil d'Administration du 6 mars 2017 a approuvé ce contrat de prestation de services dont le détail est repris ci-après :

- **Nature et objet de la convention**

En vertu de ce contrat, la SNI apporte à Attijariwafa bank l'appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles, en particulier en matière de :

- Assistance de la Présidence
- Assistance en matière stratégique
- Assistance en matière d'investissements internationaux
- Assistance en matière de gestion des ressources humaines
- Assistance en matière de RSE

- **Organismes concernés :**

- Attijariwafa Bank
- AL Mada

- **Date de signature** : 28 mars 2017

- **Durée du contrat** : A partir du 1er Janvier 2017 pour un 1 an renouvelable par tacite reconduction.

- **Conditions de rémunération :**

Les prestations seront facturées vingt-cinq millions de dirhams hors taxes (25.000.000 MAD HT) par an

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice** : 26 084 KMAD

- **Montant décaissé au titre de l'exercice** : 22 500 KMAD

2.10 Wafacash : avenant à la convention de prestation de service : HissabBikhir

Le Conseil d'Administration du 13 septembre 2017 a approuvé la conclusion de cet avenant comme suit :

- **Nature et objet de l'avenant :**

Cet avenant a pour objet principal d'élargir l'offre produit au profit de détenteurs Hissab Bikhir par un produit assistance conçu par Wafa Ima.

- **Organismes concernés :**

- WAFACASH;
- ATTIJARIWAFABA BANK (WAFABA IMA).

- **Date de signature :**

Le 24 avril 2017 avec date d'effet 1er juillet 2016.

- **Durée du contrat**

Avenant valable sauf révocation par Attijariwafa bank.

- **Conditions de rémunération :**

Facturation trimestrielle. 60% de la commission versée par Wafa IMA à Attijariwafa bank

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice** : 248 KMAD

- **Montant décaissé au titre de l'exercice** : 217 KMAD

2.11 Convention avec Attijariwafa bank Europe

Le Conseil d'Administration du 13 septembre 2017 a approuvé cet avenant à la convention dont le détail est repris ci-après :

- **Nature et objet de la convention**

Mise en place de deux contrats de gage-espèces alimentés par le compte ouvert, au nom d'Attijariwafa bank, dans les livres d'Attijariwafa bank Europe

Les montants respectifs de ces contrats sont de 30 000 000 € et de 30 000 000 USD avec le 30 juin 2017 comme date de prise d'effet. Ces contrats prendront fin à la plus tardive des deux dates suivantes : le 29 juin 2022 ou le terme échu des créances garanties.

- **Organismes concernés :**

- Attijariwafa bank ;
- Attijariwafa bank Europe.

- **Date de signature :** 13/07/2017

- **Conditions de rémunération :**

Le mode de rémunération de la maison mère est basé sur le même principe que ceux des contrats existants, à savoir une rémunération mensuelle calculée aux conditions de marché sur la base d'un taux de référence égal au taux EURIBOR maturité un (1) mois, déterminé deux (2) jours ouvrés avant chaque période observée, auquel il sera ajouté tout éventuel coût de financement supporté par le Constituant.

- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice** : 1 536 KMAD

- **Montant encaissé au titre de l'exercice** : 1 536 KMAD

(172 150 \$ au cours de 8,9048).

2.12 Convention de service avec Wafa Ima Assistance

Le Conseil d'Administration du 10 mai 2018 a approuvé cette convention dont le détail est repris ci-après :

- **Nature et Objet de la convention :**

Cette convention a pour objet de définir le cadre général fixant les principes généraux et les orientations selon lesquels, Attijariwafa bank et Wafa Ima Assistance conviennent de collaborer pour l'utilisation du Centre de Relations Clients (CRC) en tant que canal de promotion des produits d'assistance.

- **Organismes concernés :**

- Wafa Ima Assistance;
- Attijariwafa bank (CRC).

- **Date de signature :** Avril 2017

- **Durée du contrat :**

Le présent contrat à une validité d'un an renouvelable par tacite reconduction.

- **Conditions de rémunération :**

10 000 MAD TTC par position et par mois

- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice :** Néant

- **Montant encaissé au titre de l'exercice :** Néant

2.13 Convention avec Bank Assafa

Le Conseil d'Administration du 10 mai 2018 a approuvé la convention de services dont le détail est repris ci-après :

- **Nature et objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir le cadre général fixant les principes généraux et les orientations selon lesquels, Attijariwafa Bank et Bank Assafa conviennent de collaborer pour la mise en place d'un Centre de Relations Clients (CRC) Bank Assafa.

- **Organismes concernés**

Bank Assafa et Attijariwafa bank (CRC).

- **Date de signature**

Juillet 2017

- **Durée du contrat**

Contrat valide à partir du 1er juin 2016 pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction.

- **Conditions de rémunération**

5 000 MAD Hors taxe par position et par mois.

- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice :** Néant

- **Montant encaissé au titre de l'exercice** : Néant

2.14 Convention d'assistance technique entre le Groupe Attijariwafa bank et la société Attijari Africa

- **Nature et objet de la convention :**

Cette convention a pour objet d'apporter à Attijari Africa l'appui technique de ses structures opérationnelles et fonctionnelles, en particulier en matière de :

- Assistance à la définition de la stratégie globale d'Attijari Africa ;
- Assistance sur les plans du marketing stratégique et opérationnel ;
- Assistance technique et conseil dans le domaine de la banque commerciale, des opérations de change, des produits de trésorerie, du financement de projets, etc... ;
- Conseil en matière de marchés financiers, y compris les instruments financiers innovants ;
- Conseil en organisation, procédures comptables et informatiques et contrôle interne ;
- Assistance au contrôle des engagements ;
- Missions d'expertise, appréciation des engagements et leur contrôle, inspections et vérifications comptables ;
- Stages du personnel ;
- Détachement de personnel d'encadrement et d'assistance technique ;
- Gestion et recrutement de personnel, notamment expatrié ;
- Assistance en contentieux et questions juridiques ;
- Missions d'Audit stratégique, financier et opérationnel ;
- Représentation auprès des organismes nationaux et internationaux.

A cet effet, Attijariwafa bank pourra faire appel aux services de ses filiales spécialisées.

Cette convention englobe outre les prestations d'assistance technique, les prestations logistiques assurées par le Groupe Attijariwafa bank au profit d'Attijari Africa, notamment la mise à disposition de locaux et autres prestations logistiques.

- **Organismes concernés :**

- Attijariwafa bank l'actionnaire principal ;
- Attijari Africa.

- **Date de signature :** 13 février 2013.

- **Durée du contrat :**

Cette convention est fixée pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

- **Conditions de rémunération :**

ASSISTANCE TECHNIQUE

	Unité d'œuvre	Prix Unitaire HT (DH)
Fonction Risque de Crédit Analyse et audit des engagements	Prix par dossier	3 000
Fonction Ressources Humaines Suivi des politiques RH Gestion des expatriés	PF : prix par filiale/an Prix par expatrié/an	11 000 7 000
Autres prestations	Prix en jours hommes	4 000

Les tarifs des services définis dans la grille sont fixés pour une année donnée et sont révisables annuellement.

PRESTATION LOGISTIQUE

Mise à disposition des locaux	Loyer annuel	72 000
Tenue dans les domaines comptables, fiscaux, juridiques, charges courantes	Forfait annuel	72 000 TTC

- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice** : 28 011 KMAD.
- **Montant encaissé au cours de l'exercice** : néant.

2.15 Convention de service entre le Groupe Attijariwafa bank et la société Attijari IT Africa

- **Nature et objet de la convention** :

Cette convention de service a pour objet de formaliser l'engagement d'Attijariwafa bank de mettre à disposition d'Attijari IT Africa les moyens nécessaires (ressources humaines, locaux, matériels, logiciels, réseau, logistique...) pour l'accomplissement de l'ensemble de ses activités telles que décrites dans son objet social, notamment la fourniture de services informatiques aux filiales africaines d'Attijariwafa bank à savoir : UGB, ABM, CDC, SIB, SCB, CBAO, et BIM.

Attijariwafa bank s'engage à mettre à disposition d'Attijari IT Africa les locaux, moyens et ressources pour la fourniture des services suivants :

- Hébergement des plateformes informatiques ;
- Mise à disposition des plateformes de production et de backup ;
- Maintenance éditeurs ;
- Exploitation et supervision des applications (DELTA, CIA, ECM, LAB, SWIFT, Online Trade, Magix) ;
- Administration technique (instances système et applications DELTA, CIA, ECM, LAB, SWIFT, Online Trade, Magix) ;
- Service Desk et support technique / fonctionnel.

Ce service comprend, la gestion des ressources humaines en termes de recrutement, de formation, d'encadrement et d'animation.

- **Organismes concernés** :

- Attijariwafa bank ;
- Attijari IT Africa.

- **Date de signature** :

Cette convention conclue au cours de l'exercice 2013 n'avait pas produit d'effet. Celle-ci a commencé à courir à compter de l'exercice 2014 suite à son autorisation par le Conseil d'Administration du 21 mars 2014.

- **Durée du contrat** :

Cette convention est fixée pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

- **Conditions de rémunération** :

La facturation est établie sur la base des services consommés, du prix unitaire et de la quantité par unité d'œuvre mesurant les prestations fournies par Attijariwafa bank.

PRESTATION LOGISTIQUE

Mise à disposition des locaux	Loyer annuel	72 000
Tenue dans les domaines comptables, fiscaux, juridiques, charges courantes	Forfait annuel	72 000 TTC

- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice :** 41.583 KMAD

- **Montant encaissé au courant de l'exercice :** Néant.

2.16 Convention « non écrite » relative aux ouvertures de comptes entre Attijariwafa bank et sa filiale Wafa Immobilier

- **Nature et objet de la convention :**

Cette convention a pour objet de définir les modalités et conditions de rémunération de la filiale Wafa Immobilier dans le cadre des ouvertures de comptes lors de l'octroi d'un crédit pour les bénéficiaires non domiciliés.

- **Organismes concernés :**

- Attijariwafa bank ;
- Wafa Immobilier.

- **Date de conclusion :** 1^{er} octobre 2013.

- **Conditions de rémunération :**

Dans le cadre de cette convention, Wafa Immobilier perçoit une rémunération de MAD 1 000 par compte ouvert.

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice :** 2 926 KMAD.

- **Montant décaissé au courant de l'exercice :** 1 674 KMAD

2.17 Convention de recouvrement judiciaire des créances entre Attijariwafa bank et sa filiale Wafasalaf

- **Nature et objet de la convention :**

Cette convention a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles le prestataire (Wafasalaf) s'engage irrévocablement envers la banque à mener à bien les missions qui lui seront confiées par ses soins, et ce dans les règles de l'art en vigueur dans son domaine d'activité.

A ce titre, le prestataire se voit confier dans le cadre des mandats une mission de recouvrement judiciaire de créances dont le montant est inférieur à MAD 100.000.

- **Organismes concernés :**

- Attijariwafa bank est l'actionnaire principal
- Wafasalaf.

- **Date de signature :** 13 février 2014.

- **Durée du contrat :**

Cette convention est fixée pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation à tout moment par l'une des parties, par lettre recommandée avec préavis d'un mois

- **Conditions de rémunération :**

Les honoraires d'intervention du prestataire sont fixés comme suit :

Honoraires forfaitaires	900 DH H.T. par dossier (quelque soit le montant de la créance)	
Frais de justice	Sur justificatifs	
Commissions sur recouvrement effectif des créances en souffrance	Jusqu'à DH 50.000	8% H.T.
	De DH 50.001 à DH 100.000	5% H.T.

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice :** Néant.

- **Montant décaissé au courant de l'exercice :** Néant

2.18 Convention de recouvrement à l'amiable des créances entre Attijariwafa bank et sa filiale Wafasalaf

- **Nature et objet de la convention :**

Cette convention a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles le prestataire s'engage irrévocablement envers la banque à mener à bien les missions qui lui seront confiées par ses soins, et ce dans les règles de l'art en vigueur dans son domaine d'activité.

A ce titre, le prestataire se voit confier dans le cadre des mandats visés à l'article 2 une mission de recouvrement à l'amiable de créances dont le montant est inférieur à MAD 10.000.

- **Organismes concernés :**

- Attijariwafa bank ;
- Wafasalaf.

- **Date de signature :** 27 janvier 2014.

- **Durée du contrat :**

Cette convention est fixée pour une durée initiale de douze (12) mois, renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation à tout moment par l'une des parties, par lettre recommandée avec préavis d'un (1) mois.

- **Conditions de rémunération :**

Les honoraires d'intervention du prestataire sont fixés à 13% des montants recouvrés HT.

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice :** Néant.

- **Montant décaissé au courant de l'exercice :** Néant.

2.19 Convention cadre entre Attijariwafa bank et sa filiale Attijari Factoring Maroc

• **Nature et objet de la convention :**

Cette convention a pour objet de permettre au réseau de la Banque la commercialisation et la promotion auprès de sa clientèle des produits Factoring et Confirming d'Attijari Factoring Maroc.

Les champs couverts par-là cette convention sont :

- Appui commercial : cette convention a pour objet de permettre au réseau de la Banque la commercialisation et la promotion auprès de sa clientèle des produits Factoring et Confirming d'Attijari Factoring Maroc ;
- Appui en matière de gestion du risque ;
- Conseil et assistance juridique ;
- L'assistance en matière de choix des avocats, ainsi que les conventions régissant la relation avec eux ;
- L'assistance en matière de gestion des créances en souffrance : rééchelonnement, exonération des intérêts de retard, abandon d'intérêt et/ou du capital et cession des biens.

• **Organismes concernés :**

- Attijariwafa bank ;
- Attijari Factoring.

• **Date de signature :** 15 février avec date d'effet le 1^{er} janvier 2012.

• **Durée du contrat :**

Cette convention est fixée pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

• **Conditions de rémunération :**

Cette convention fixe la rémunération d'Attijariwafa bank au titre de l'appui commercial à 0.03% flat de la production d'Attijari Factoring Maroc sur chaque facture financée et sur chaque créance confirmée ainsi que la rémunération de la contre-garantie bancaire conférée par Attijariwafa bank à Attijari Factoring Maroc, dans le cadre du coefficient des risques et du coefficient de solvabilité, à un taux de 0.10% l'an HT.

• **Produits comptabilisés au titre de l'exercice :** 1 591 KMAD.

• **Montant encaissé au courant de l'exercice :** Néant

2.20 Contrat de prestation de service BDI entre Attijariwafa bank et sa filiale Wafacash

• **Nature et objet de la convention :**

Ce contrat a pour objet de définir les conditions et les modalités d'accomplissement par Wafacash de la prestation de service et d'assistance à la mise en place du système « CASH EXPRESS BDI » pour le compte de la Banque de Détail à l'International (BDI).

Les prestations fournies par le prestataire doivent être conformes aux demandes formulées par le client et portent essentiellement mais non limitativement sur :

- La mise à disposition de l'application CASH EXPRESS « Intégra », accessible à travers le réseau d'agence BDI ;
- L'assistance au démarrage et la formation sur le service offert par la solution « Intégra » ;
- Le conseil en organisation, procédures opérationnelles et informatiques et contrôle interne liés à l'activité CASH EXPRESS ;
- La réalisation des projets de maintenance et d'évolution liés à l'évolution des services ;
- La coordination des politiques commerciales et de communications spécifiques au produit de Transfert ;

- Le conseil et l'assistance en matière de démarche commerciale et marketing ;
- Le conseil et l'assistance en matière de communication et publicité.

- **Organismes concernés :**

- Attijariwafa bank ;
- Wafacash.

- **Date de signature :** 2 janvier 2012.

- **Durée du contrat :**

Ce contrat entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2012 et continuera à produire ses effets pour une durée initiale d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

- **Conditions de rémunération :**

En contrepartie des prestations fournies, Attijariwafa bank versera à Wafacash une redevance mensuelle de MAD 500 000 hors taxes couvrant l'ensemble de la prestation.

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice :** 6 252 KMAD.

- **Montant décaissé au courant de l'exercice :** 6 600 KMAD.

2.21 Contrat d'assistance stratégique clientèle LIB Hissab Bikhir entre Attijariwafa bank et sa filiale Wafacash

- **Nature et objet de la convention :**

Ce contrat a pour objet de définir les conditions et les modalités d'accomplissement par Wafacash de la prestation d'assistance stratégique et marketing pour le compte d'Attijariwafa bank (le client) dans le domaine des activités du compte économique « LIB » (Low Income Banking) ou Hissab Bikhir.

Les prestations fournies par le prestataire doivent être conformes aux demandes formulées par le client et portent essentiellement mais non limitativement sur :

- L'élaboration du business plan de l'activité LIB et son suivi ;
- Le diagnostic des produits et services liés au compte économique ;
- L'assistance à l'équipement du compte économique ;
- L'élaboration des campagnes de communication pour l'activité LIB ;
- La mise en place et le suivi de campagnes spécifiques de commercialisation des produits économiques ;
- Plus généralement, toute prestation dont le savoir-faire en LIB/CASH du prestataire pourrait s'avérer utile ou nécessaire pour le client.

- **Organismes concernés :**

- Attijariwafa bank ;
- Wafacash.

- **Date de signature :** 2 janvier 2012.

- **Durée du contrat :**

Ce contrat entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2012 et continuera à produire ses effets pour une durée initiale d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

- **Conditions de rémunération :**

En contrepartie des prestations fournies, Attijariwafa bank versera à Wafacash une redevance mensuelle de MAD 2 500 000 hors taxes couvrant l'ensemble de la prestation.

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice** : 31 260 KMAD
- **Montant décaissé au courant de l'exercice** : 33.000 KMAD

2.22 Contrat de Cession de Devises entre Attijariwafa bank et sa filiale Wafacash

- **Nature et objet de la convention :**

Ce contrat a pour objet de définir les conditions et les modalités de la cession, par Wafacash (le fournisseur), des devises résultant de son activité de cash en provenance de l'international, à la salle des marchés de la banque.

Les produits fournis par le fournisseur sont :

- Les devises reçues quotidiennement de WESTERN UNION ;
 - Les devises reçues quotidiennement de MONEY GRAM ;
 - Les devises reçues quotidiennement de RIA ;
- Plus généralement, toutes les devises reçues des prestataires étrangers de l'activité de Transfert.

- **Organismes concernés :**

- Attijariwafa bank ;
- Wafacash.

- **Date de signature :** 22 juin 2012.

- **Durée du contrat :**

Ce contrat entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2012 et continuera à produire ses effets pour une durée initiale d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

- **Conditions de rémunération :**

Wafacash facture mensuellement une commission à Attijariwafa bank dont le montant est déterminé de la façon suivante :

$$\sqrt{\text{Montant (M)} = \sum \text{MtCVDev}(j) * \text{MargeFour}}$$

Avec :

- MtCVDev (j) : est la contrevaletur en dirhams des devises à céder le jour j par le fournisseur.
- MargeFour : est la marge du fournisseur.

La marge « MargeFour » est fixée d'un commun accord à 0.45% sur le flux quotidien reçu de l'étranger pour le premier mois. A la fin de chaque mois, les deux parties se revoient éventuellement pour définir, en fonction des évolutions du marché et des volumes, la nouvelle marge à appliquer.

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice** : 65 337 KMAD
- **Montant décaissé au courant de l'exercice** : 67 753 KMAD

2.23 Contrat de location aux filiales : Wafa Bourse

- **Nature et objet de la convention :**

Attijariwafa bank donne à titre de bail commercial à Wafa Bourse, qui accepte, une superficie d'environ 150 m² situé au 8^{ème} étage de l'immeuble sis 163 Avenue Hassan II Casablanca.

Ce bail est fait et accepté moyennant un loyer mensuel de MAD 20 625.

- **Organismes concernés :**

- Attijariwafa bank ;
- Wafa Bourse.

- **Date de signature :** 1^{er} janvier 2008.

- **Durée du contrat :**

Une année renouvelable par tacite reconduction.

- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice :** 272 KMAD.

- **Montant encaissé au cours de l'exercice :** 227 KMAD.

2.24 Convention de prestation de service Hissab Bikhir

- **Nature et objet de la convention :**

Attijariwafa bank a décidé de lancer une offre bancaire à destination d'une clientèle non bancarisée et par ce contrat de service, confie à Wafacash, ce que cette dernière accepte, le soin d'assurer les prestations qui s'articulent autour de :

- Ouverture d'un compte à vue dépourvu de toute facilité de trésorerie, mais permettant la réalisation des opérations suivantes : retraits, versements, réceptions de virements, remboursement d'échéances de crédits et communication de relevés bancaires (uniquement en agence) ;
- Carte bancaire de retrait et paiement on-line ;
- Crédit à la consommation (Wafasalaf) ;
- Crédit immobilier (Wafa Immobilier) ;
- Produits de bancassurance (Wafa Assurance) ;
- Conditions financières pour la commercialisation et la promotion du produit Hissab Bikhir.

- **Organismes concernés :**

- Attijariwafa bank ;
- Wafacash.

- **Date de signature :** 2 mars 2009.

- **Durée du contrat :**

Deux années, renouvelables par tacite reconduction pour une même durée.

- **Conditions de rémunération :**

La rémunération de Wafacash dans le cadre de ce contrat de prestations de service est de :

- 60 MAD HT par ouverture de compte. Sont pris en compte uniquement les comptes ouverts pendant le trimestre et dont le CMC (cumul mouvements créditeurs) est >ou = à MAD 100 entre le jour de l'ouverture et la fin du trimestre donné ;
- 0,35% HT des flux entrants y compris ceux reçus par virement ;
- 0,45% HT des flux sortants via l'agence de Wafacash ou partenaire de Wafacash.

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice** : 39 563 KMAD
- **Montant décaissé au cours de l'exercice** : 33 478 KMAD

2.25 Convention-cadre de crédits sans recours entre Attijariwafa bank et sa filiale Attijariwafa bank Europe

- **Nature et objet de la convention** :

Dans le cadre de cette convention, les prêts consentis par Attijariwafa bank Europe sont intégralement refinancés par Attijariwafa bank.

Cette convention limite le droit à remboursement d'Attijariwafa bank sur Attijariwafa bank Europe, au titre du refinancement se rapportant à un prêt donné, au seul montant des sommes effectivement perçues par Attijariwafa bank Europe de l'emprunteur (ou d'un tiers pour le compte d'un emprunteur, comme une caution ou un assureur-crédit garantissant en tout ou partie le prêt).

Elle implique un abandon de créance d'Attijariwafa bank au titre de son refinancement, à concurrence de la partie du prêt qui deviendrait définitivement irrécouvrable, après mise en jeu de toutes les garanties et mise en œuvre de tous les recours possibles contre l'emprunteur. Cette convention ne s'applique qu'aux prêts et refinancements que les parties acceptent via la signature d'un document conforme.

Il est à signaler que cette convention a été complétée en 2010 par les articles suivants :

« 2.5 Pour les opérations Clients prenant la forme d'une ouverture de crédit, la Banque de Refinancement s'oblige à assurer sans délai, au profit du Bénéficiaire, le refinancement des tirages effectués par le client concerné et s'engage notamment, à cet effet, à verser au Bénéficiaire les sommes correspondantes à première demande de ce dernier, sans préjudice, à défaut d'un tel versement à bonne date, de la possibilité pour le Bénéficiaire, de compenser de plein droit le montant des sommes en cause avec celui de tous avoirs qu'il détiendrait pour le compte de la Banque de Refinancement et /ou de toute dette qu'il pourrait avoir à l'égard de cette dernière ».

« 2.6 Lorsqu' un refinancement donné a été soumis à cette convention, conformément à la clause 2.3, celui-ci demeurera couvert par cette convention, notamment la clause 3 (recours limité), jusqu'à son échéance, sauf décision contraire des Parties qui ne pourra toutefois recevoir d'effet que pour autant qu'elle ait été préalablement portée à la connaissance du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel française et ait fait l'objet d'un accord de cette dernière ».

- **Organismes concernés** :
 - Attijariwafa bank :
 - Attijariwafa bank Europe.
- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice** : Néant.
- **Montant encaissé au cours de l'exercice** : Néant.

2.26 Conventions de location de locaux

- **Nature et objet de la convention** :

Ces conventions prévoient la location de locaux et/ou bureaux aux sociétés suivantes, dont Attijariwafa bank est l'actionnaire principal ou filiale.

Occupants	Nature	Localisation	Loyer HT facturé en 2020 (en KMAD)	Loyer HT encaissé en 2020 (en KMAD)
ATTIJARI FINANCE ORP	ENSEMBLE DE LOCAUX A USAGE DE BUREAUX	163, 1VENUE HASSAN II, CASABLANCA	1 435	-
AL MADA (EX. SNI)	ENSEMBLE DE LOCAUX A USAGE DE BUREAUX	60, RUE D'ALGER, CASABLANCA	5 558	5 558
ATTIJARI FACTORING MAROC	ENSEMBLE DE LOCAUX A USAGE DE BUREAUX	60, RUE D'ALGER, CASABLANCA	24	24
ATTIJARI INVEST	ENSEMBLE DE LOCAUX A USAGE DE BUREAUX	163, 1VENUE HASSAN II, CASABLANCA	889	889
ATTIJARI INTERMEDIATION	APPARTEMENT A USAGE DE BUREAUX	163, 1VENUE HASSAN II, CASABLANCA	1 844	1 844
C.A.P.R.I	ENSEMBLE DE LOCAUX A USAGE DE BUREAUX	163, 1VENUE HASSAN II, CASABLANCA	181	-
WAFASALAF	ENSEMBLE DE LOCAUX A USAGE DE BUREAUX	5, BD ABDELMOUMEN, CASABLANCA	985	985
WAF GESTION	ENSEMBLE DE LOCAUX A USAGE DE BUREAUX	163, 1VENUE HASSAN II, CASABLANCA	519	-
WAF IMMOBILIER	ENSEMBLE DE LOCAUX A USAGE DE BUREAUX	CASABLANCA	2 120	1 944
WAF CASH	LOCAUX COMMERCIAUX	MAROC	1 213	1 213
BANK ASSAFAA	LOCAL COMMERCIAL	SIEGE ABDELMOUMEN	4 470	4 470
BANK ASSAFAA	LOCAL COMMERCIAL	ROUTE DE SEFROU - FES	87	87
BANK ASSAFAA	LOCAL COMMERCIAL	MOULAY ISMAIL - MARRAKECH	96	96
BANK ASSAFAA	LOCAL COMMERCIAL	TANGER FLORENCE (MY ABDFELAZIZ)	73	73
BANK ASSAFAA	LOCAL COMMERCIAL	RUE DE MARRAKECH - AGADIR	123	123
BANK ASSAFAA	LOCAL COMMERCIAL	RUE DJEDDAH - RABAT	87	87
BANK ASSAFAA	LOCAL COMMERCIAL	48, BD DU 9 AVRIL - PALMIER - CASABLANCA	87	87
WAF LLD	LOCAL COMMERCIAL	ROUTE COTIERE KM 11,5 ZI AIN SEBAA CASA	559	462

2.27 Mandat de gestion de l'activité de crédit-bail entre Attijariwafa bank et sa filiale Wafabail

- **Nature et objet de la convention :**

Dans le cadre de ce mandat, Wafabail procède à l'étude financière et technique des dossiers de crédit-bail et à l'évaluation et l'expertise de tous les projets de financement qui lui sont soumis par Attijariwafa bank, ainsi que tous les dossiers de crédit prospectés par Wafabail et qui sont financés par Attijariwafa bank.

Ce mandat ne confère aucun caractère exclusif au profit de Wafabail en matière de gestion de l'activité « crédit-bail » ni, n'empêche Attijariwafa bank d'exercer cette activité de manière concomitante avec ce mandat.

- **Organismes concernés :**

- Attijariwafa bank;
- Wafabail.

- **Date de signature :** 1^{er} juillet 2007.

- **Durée du contrat :** 1 an renouvelable par tacite reconduction.

- **Conditions de rémunération :**

En contrepartie des prestations de services rendues, Wafabail perçoit une commission de gestion de 1% (HT) calculée sur la base des encours de crédit-bail débloqués par Attijariwafa bank et gérés par Wafabail.

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice :** 5 009 KMAD.

- **Montant décaissé au titre de l'exercice :** Néant.

2.28 Convention de commercialisation conclue entre Attijariwafa bank et sa filiale Wafabail

- **Nature et objet de la convention :**

Cette convention de commercialisation a pour objet la commercialisation et la promotion auprès de la clientèle d'Attijariwafa bank des produits de leasing de Wafabail.

- **Organismes concernés :**
 - Attijariwafa bank ;
 - Wafabail.
- **Date de signature :** 18 novembre 2006.
- **Date de signature de l'avenant :** 15 septembre 2008.
- **Conditions de rémunération :**
 Dans le cadre de cette convention, Attijariwafa bank perçoit une commission de 0.5% des affaires générées par la banque.
- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice :** 12 753 KMAD.
- **Montant encaissé au titre de l'exercice :** néant.

2.29 Convention de gestion de l'activité crédit immobilier entre Attijariwafa bank et sa filiale Wafa Immobilier

- **Nature et objet de la convention :**
 Dans le cadre de cette convention, Wafa Immobilier perçoit les commissions de gestion pour compte relatives à l'activité de crédit immobilier.
- **Organismes concernés :**
 - Attijariwafa bank ;
 - Wafa Immobilier.
- **Date de signature :**
 - Date de signature de la convention : 10 Mars 2005 ;
 - Date de signature du premier avenant : 07 Avril 2008 ;
 - Date de signature du deuxième avenant : 07 Janvier 2014.
- **Conditions de rémunération :**
 Dans le cadre de cette convention de gestion, Wafa Immobilier perçoit les commissions de gestion suivantes :
 - 0.4 % sur les encours de crédits immobiliers gérés ;
 - 0.4 % sur la production des crédits immobiliers réalisés par le réseau Wafa Immobilier.
- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice :** 304 259 KMAD.
- **Montant décaissé au titre de l'exercice :** 259 627 KMAD.

2.30 Convention de gestion de l'activité crédit à la consommation entre Attijariwafa Bank et sa filiale Wafasalaf

- **Nature et objet de la convention :**
 Dans le cadre de cette convention, Wafasalaf perçoit les commissions de gestion pour compte relatives aux produits crédit express et revolving Mizane.
- **Organismes concernés :**
 - Attijariwafa bank est l'actionnaire principal
 - Wafasalaf.
- **Date de signature :** juin 2009 avec effet le 1^{er} janvier 2009.
- **Date de signature de l'avenant :** 2015.

- **Conditions de rémunération :**

Les commissions de gestion Mizane sont calculées sur l'encours moyen global comme suit:

- 1,80 % de l'encours inférieur ou égal à MMAD 500 ;
- 1,60 % de l'encours supérieur à MMAD 500 et inférieur ou égal à MMAD 1.000 ;
- 1,40% de l'encours supérieur à MMAD 1.000 et inférieur ou égal à MMAD 1.500 ;
- 1,30 % de l'encours supérieur à MMAD 1.500 et inférieur ou égal à MMAD 2.500 ;
- 1,20 % de l'encours supérieur à MMAD 2.500 et inférieur ou égal à MMAD 4.000 ;
- 1,00 % de l'encours supérieur à MMAD 4.000.

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice :** 91 368 KMAD.

- **Montant décaissé au titre de l'exercice :** *néant.*

Casablanca, le 27 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



ERNST & YOUNG
31 Boulevard Hassan II, Casablanca
Tél: (0212) 7 95 79 00 - Fax: (0212) 2 29 02 26

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

DELOITTE AUDIT



DELOITTE AUDIT
Bd Sidi Mohammed Ben Abdellah
Bâtiment "C", Ivoire 2, La Marina
Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina BENSOUA KORACHI
Associée

Liste des communiqués publiés en 2020

Février 2020

- Résultats au 31 décembre 2019

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/d7f65ada-dfe4-4d46-bf6f-46a5fdc04784>

Avril 2020

- Rapport financier au 31 décembre 2019

<http://ir.attijariwafabank.com/financial-information/annual-reports>

Mai 2020

- Résultats au 31 Mars 2020

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/32a44efd-8853-4e6e-9d7b-d684209bc468>

Juin 2020

- Document de référence au 31 décembre 2019

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/9f22e83f-4e12-4b39-93e8-5aa2603262c5>

- Extrait de la note d'information pour l'émission d'obligations subordonnées par Attijariwafa bank

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/7bb64b2b-f2f4-4f34-abf9-e2f0632196ed>

- Extrait de la note d'information pour l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles par Attijariwafa bank

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/c70626ea-5b34-4726-9a47-01f344686289>

- Résultats de l'émission par Attijariwafa bank d'obligations subordonnées

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/9d419453-2b6f-4d7f-9991-4323cccad6a5>

- Résultats de l'émission par Attijariwafa bank d'obligations subordonnées perpétuelles

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/7806ed08-c9b5-47fe-820b-ad9a19fc1225>

- Avis de réunion de l'Assemblée Générale des obligataires des obligations émises le 22 juin 2019

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/11ade3a1-8620-499f-9c69-0ec3890e6eca>

- Avis de réunion de l'Assemblée Générale des obligataires des obligations émises le 27 décembre 2019

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/91419432-da80-44bb-aac8-9f7b10579b68>

- Avis de réunion de l'Assemblée Générale des obligataires des obligations émises le 31 décembre 2019

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/28aece56-5ea8-42c2-b467-d941692536ff>

- Avis de réunion de l'Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/5a84cd56-f466-4b63-b194-c3259fcce58a>

Juillet 2020

- Note relative au programme d'émission de certificats de dépôt

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/9bdb488e-90f5-41f9-9f0e-817c8dcd0115>

Août 2020

- Résultats du 2ème trimestre 2020

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/fcbb3598-2557-454e-9c3b-c39d6936a544>

Septembre 2020

- Résultats du premier semestre 2020

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/a990cc22-9054-449f-beeb-fcdcaaad5109>

Novembre 2020

- Résultats au 30 septembre 2020

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/0ab843e4-9811-4ed8-8d5b-467929e80a8d>

- Avis de réunion de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement et assemblée générale extraordinaire

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/df4cdef4-7af1-44c8-9ed1-3d93201e0afe>

Décembre 2020

- Première actualisation du document de référence de l'exercice 2019

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/fb744b89-9586-45df-91a5-bec1ce02f0fb>

- Extrait de la note d'information pour l'émission d'obligations subordonnées par Attijariwafa bank

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/2e63717f-acac-4c11-a317-61c59568b61a>

- Extrait de la note d'information pour l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles par Attijariwafa bank

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/70a1e565-0374-4f1d-9f57-8f6ef1ea14e4>

- Résultats de l'émission par Attijariwafa bank d'obligations subordonnées

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/a9ff7ac1-d10f-4f0c-b495-af5c5d58cd36>

- Résultats de l'émission par Attijariwafa bank d'obligations subordonnées perpétuelles

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/44ee2497-f0cd-42a1-8f19-93286282b41c>

Février 2021

- Résultats au 31 décembre 2020

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/8a1a4d1d-bc4c-4614-ac8e-9b5531d6a9e1>

Mars 2021

- Résultats de l'augmentation du capital social d'Attijariwafa bank

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/2d853cd3-bbd3-49d2-ad9a-447dbe22823e>

Avril 2021

- Avis de réunion de l'assemblée générale mixte

<http://ir.attijariwafabank.com/static-files/49cfdca3-1c92-4394-b409-40ed7a10325d>

- Rapport Financier au 31 décembre 2020



RAPPORT RSE

NOTRE DÉMARCHE RSE

ENVIRONNEMENT SOCIAL ET GOUVERNANCE

Pilotage de la démarche

La démarche RSE est portée par le Président Directeur Général, et se décline dans tous les métiers de la banque, grâce à des politiques, dispositifs et organes qui intègrent les différents thèmes de RSE.

Rattachée à la Communication Groupe, l'entité RSE est en charge de la démarche RSE. Elle définit la politique RSE du Groupe et assure son pilotage et son animation au sein du Groupe. Elle est en charge du déploiement de la feuille de route à horizon 2025 et de l'élaboration et du suivi des plans d'actions de RSE annuels.

Enfin, diverses actions de RSE sont discutées au niveau du Comité RSE et Mécénat de l'actionnaire de référence AL MADA, tels que les contributions sociétales du Groupe.

En 2019, 27 relais RSE avaient été nommés au niveau des entités de la banque au Maroc. Ces relais ont pour mission de suivre le déploiement des plans d'actions de RSE annuels et d'animer la démarche dans leurs métiers. Ce travail s'est poursuivi en 2020 avec la nomination de relais RSE au sein des filiales au Maroc et à l'international, ainsi que la création d'un réseau de relais RSE.

Identification des enjeux prioritaires

Attijariwafa bank a identifié en 2016 les enjeux prioritaires pour sa démarche RSE et pour l'élaboration de sa feuille de route. Pour cet exercice, le Groupe s'est appuyé sur des référentiels internationaux de RSE crédibles tels que la norme ISO 26 000, les Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies et certains standards sectoriels et nationaux, comme la feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable rendue publique en marge de la COP22.

Les enjeux de RSE ont ensuite été priorisés en prenant en compte leur importance pour les parties prenantes du Groupe et leurs impacts potentiels sur le business model à moyen et long terme d'Attijariwafa bank.

Aucun processus de consultation directe n'a été mis en place auprès des parties prenantes dans le cadre de cette analyse. Néanmoins, le Groupe prévoit de réaliser une analyse de matérialité en 2021, ce qui lui permettra d'identifier de nouveaux enjeux à prendre en compte dans sa stratégie RSE et de bâtir sa nouvelle feuille de route RSE à horizon 2025. Cet exercice reposera sur une large consultation des parties prenantes internes et externes.

Les enjeux prioritaires identifiés par le Groupe sont au nombre de 20 et sont alignés avec les Objectifs de Développement Durable lancés par les Nations Unies.

Thème	Enjeux prioritaires
Economique	Bancarisation
Economique	Soutien des TPE et des PME
Economique	Appui à l'entrepreneuriat
Economique	Accompagnement des programmes structurants
Sociétal	Satisfaction clients
Economique	Intégration régionale et coopération internationale
Sociétal	Prévention du surendettement et accompagnement des clients en situation difficile
Sociétal	Accessibilité des produits et des services bancaires
Environnement	Réduction de l'empreinte environnementale directe
Environnement	Accompagnement de la transition énergétique
Sociétal	Prévention des risques sociaux et environnementaux dans les activités bancaires et financières
Social	Amélioration de la santé, sécurité et bien-être au travail
Social	Non-discrimination et promotion de la diversité
Social	Formation et gestion de carrière
Ethique	Intégrité des affaires
Sociétal	Politique d'achat responsable
Gouvernance	Transparence et bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise
Sociétal	Contribution aux causes d'intérêt général
Sociétal	Éducation financière
Sociétal	Dialogue avec les parties prenantes

Dialogue avec les parties prenantes

Le Groupe est convaincu que le succès durable d'une entreprise repose sur sa capacité à créer de la valeur économique tout en créant de la valeur sociétale pour ses parties prenantes.

Pour cela, il s'est engagé dans une démarche RSE qui vise à prendre en compte les enjeux de développement durable qui ont de l'importance pour ses parties prenantes, grâce à une écoute active de leurs attentes et un dialogue proactif avec elles.



Parties prenantes	Sujets d'intérêt	Interactions
Actionnaires et investisseurs	- Performance financière - Maîtrise des risques - Transparence des informations - Création de valeur à long terme - Bonne gouvernance - Conformité réglementaire	- Communications régulières aux actionnaires - Conseil d'Administration et différents comités spécialisés - Assemblée Générale - Equipe en charge des relations avec les investisseurs - Site internet dédié aux investisseurs - Rapports d'activité
Collaborateurs	- Dialogue social et négociation collective - Formation, évolution professionnelle - Juste rémunération - Santé, sécurité et bien-être - Non-discrimination	- Négociation d'accords avec les partenaires sociaux - Communication en interne à travers différents supports - Community days - Entretien annuel - Partage du Code de Bonne Conduite
Clients	- Transparence des informations - Offre de produits adaptés et accessibles - Qualité de service - Accompagnement des situations difficiles - Investissement socialement responsable	- Agences et centres spécialisés - Différents sites internet du Groupe - Banque en ligne - Centre de la relation client - Enquêtes de satisfaction - Visites mystères - Médiation bancaire - Offres et dispositifs innovants
Partenaires	- Collaboration sur des problématiques / intérêts communs - Traitement loyal - Relation équilibrée et durable	- Clauses RSE contractuelles - Évaluations et plans de progrès - Adoption d'une Charte d'Achats Responsables - Participation aux réunions de différents organismes (Maroc PME, GPBM, etc.) - Partenariats stratégiques
Société civile	- Contribution aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux - Éthique des affaires - Qualité et transparence des informations - Finance durable	- Organisation de conférences – débats - Mécénat financier et de compétences - Partenariats académiques - Conférences de presse - Communiqués de presse - Publications, prise de parole dans les médias, participation aux salons, forums - Rapports RSE annuels
Communautés et territoires	- Création d'emplois et d'entreprises - Retombées économiques et sociales - Prise en compte des droits et intérêts - Maîtrise des risques extra-financiers	- Contribution financière - Mécénat de compétences - Organisation d'événements - Tournées régionales - Partenariats divers
Régulateurs et superviseurs	- Respect des lois et des réglementations bancaires - Développement des bonnes pratiques - Éthique des affaires	- Implication effective dans les projets de réforme du secteur financier - Participation aux grands événements qui fédèrent la place financière - Membre actif dans les travaux pilotés par le GPBM

DISTINCTIONS ET RECONNAISSANCE

Le groupe Attijariwafa bank a été désigné « Top Performer RSE » en 2020, pour la 4ème année consécutive, par Vigeo Eiris, leader européen de la notation extra-financière.

Ce palmarès récompense les entreprises cotées à la Bourse de Casablanca, dont les démarches de responsabilité sociétale sont les plus avancées, et ayant ainsi obtenu les meilleurs scores selon le référentiel de Vigeo Eiris pour leur capacité à intégrer les facteurs Environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur système de

management.

Le référentiel de notation compte plus de 38 critères et près de 330 indicateurs portant sur six domaines : le capital humain, les droits de l'Homme, l'environnement, l'éthique des affaires, la gouvernance et l'engagement sociétal.

Attijariwafa bank présente des scores parmi les plus élevés du marché, en particulier sur les critères suivants :

- « Offre de produits et services verts »

- « Amélioration continue des compétences et de l'employabilité des collaborateurs »
- « Assurance de traitement équitable des actionnaires »

Par ailleurs, le Groupe figure toujours en 2020 dans l'indice RSE de référence au Maroc intitulé « Casablanca ESG 10 » créé en 2018.

Cet indice lancé par la Bourse de Casablanca rassemble les 10 valeurs cotées ayant obtenu les meilleurs scores de Vigeo Eiris en termes de Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

Permettre à tous l'accès aux services bancaires et financiers

Le Groupe compte parmi ses priorités la bancarisation, et s'efforce à ce titre d'offrir des produits et services accessibles à tous et adaptés aux besoins de ses clients. Pour répondre aux besoins des TPME, qui forment la majorité du tissu économique africain, le Groupe est engagé à accompagner le développement de ces entreprises. Il est aussi impliqué en faveur de l'entrepreneuriat sur le continent.

Le Groupe a, en effet, lancé des offres de produits et services adaptés aux différentes franges de la clientèle (Hissab Bikhir, L'Bankalik, Wafa Saver...).

Développer la microfinance

La filiale du Groupe Wafacash, à travers sa collaboration avec l'association marocaine Al Amana, offre des solutions de microcrédit pour financer le développement de l'activité des micro-entrepreneurs et agriculteurs et permettre l'accès au logement pour les populations précaires.

Education financière

Convaincue que l'éducation financière doit démarrer dès le plus jeune âge, la Fondation Attijariwafa bank soutient chaque année la semaine de l'éducation financière des enfants et des jeunes au Maroc, organisée par la Fondation Marocaine pour l'Education Financière, en partenariat avec Bank Al-Maghrib et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc.

Engagement du Groupe en faveur des TPME

L'accompagnement des TPME est au cœur des préoccupations du groupe Attijariwafa bank et continue d'occuper une place de choix dans sa stratégie.

Le Groupe a mis en place un dispositif dédié à cette clientèle, privilégiant la gouvernance de proximité et la relation de conseil. Il a développé une offre novatrice, avec des solutions de financement adaptées et des services non-financiers variés.

Attijariwafa bank s'engage annuellement à soutenir financièrement la croissance des TPME au Maroc. En 2020,

le Groupe a renouvelé son engagement pour la 6ème année consécutive en réservant une enveloppe de crédit importante de 30 milliards de MAD dédiés au soutien et à la relance de 100 000 TPME. Ceci porte à près de 159 milliards de dirhams de crédits distribués aux TPME marocaines depuis 2014.

Attijariwafa bank est aussi le partenaire de référence des programmes étatiques en faveur des TPME au Maroc et leader sur ce créneau. En effet la contribution du Groupe au programme d'appui et de financement des entreprises, Intelaka, représente 43% des entreprises concernées.

Soutien et relance de l'économie

Afin de soutenir les activités économiques impactées par la crise du COVID-19 ainsi que la relance de l'économie, le Groupe a renforcé sa mobilisation auprès des commerçants, artisans, professionnels et entreprises. Ainsi, à travers des solutions telles que le report d'échéances de crédits ou le déploiement du nouveau dispositif « Offre relance », les TPME clientes d'Attijariwafa bank représentent 37% des entreprises bénéficiant de la garantie Oxygène de la CCG et 34% de celles bénéficiant de l'offre Damane Relance de la CCG.

Accompagner les TPE et les porteurs de projets à travers les centres Dar Al Moukawil

Depuis 2016, la banque au Maroc a créé un concept exclusif et gratuit dédié à l'accompagnement des TPE clientes et non clientes ainsi que des porteurs de projets, à travers la plateforme web et les centres Dar Al Moukawil.

À travers ces dispositifs, Attijariwafa bank a permis à plusieurs milliers de TPE de bénéficier gratuitement de séances de formation quotidiennes, de mises en relation d'affaires avec des partenaires et des donneurs d'ordres potentiels, d'informations utiles et de conseil sur-mesure fournis par des conseillers spécialisés afin de réussir leurs projets.

Les centres Dar Al Moukawil, sont désormais au nombre de 9 et sont répartis dans tout le Royaume.

Dans cette continuité, la banque au Maroc a lancé en 2018 un nouveau programme de promotion de l'entrepreneuriat baptisé le « Hub de l'Entrepreneuriat », ayant pour objectif d'inciter les jeunes à intégrer le monde de l'entrepreneuriat.

Il vise à transformer des « non-entrepreneurs » en « entrepreneurs » à travers un cursus qui s'étale sur plusieurs mois et en quatre phases :

- Une formation sur l'ensemble des outils de gestion de l'entreprise afin de donner aux futurs entrepreneurs les clés d'une gouvernance saine de leurs affaires.

- La réalisation individualisée du business model et du business plan avec un conseiller Dar Al Moukawil dédié.
- Un accompagnement des candidats sur le terrain dans le processus de création effective de leurs entreprises.
- Un mentoring sur plusieurs mois avec des points d'étape fréquents en vue de s'assurer de la bonne marche de l'entreprise et, le cas échéant, d'apporter les réajustements qui s'imposent.

- 9 centres Dar Al Moukawil
- 35 000 bénéficiaires des services des centres Dar Al Moukawil
- 45% de femmes parmi les bénéficiaires
- Plus de 1300 formations organisées à fin 2020
- Près de 9 000 entretiens de conseil et d'accompagnement réalisés pour aider les TPE dans la gestion de leurs activités au quotidien à fin 2020

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Banque accréditée par le Fonds vert pour le climat des Nations-Unies
- Plus de 160 collaborateurs de la banque au Maroc formés aux risques sociaux et environnementaux liés aux prêts bancaires
- 11,7 MAD de financement alloués à des grands projets écologiques depuis 2011
- 6 sites certifiés Haute Qualité Environnementale (HQE) au Maroc
- 49% de baisse de consommation de papier pour la banque au Maroc depuis 2016
- 8% de baisse de consommation d'énergie pour la banque au Maroc par rapport à 2019

REDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU GROUPE

Le Groupe veille à réduire l'impact environnemental de son fonctionnement par le biais d'actions significatives en matière de réduction de la consommation de papier, d'énergie, de production de déchets, et plus largement de protection de l'environnement.

Réduction de la consommation de papier

Le papier est le premier consommable utilisé dans le

cadre des activités du Groupe et qui pourtant représente un enjeu environnemental majeur. Les actions mises en œuvre (imprimantes partagées, impression recto-verso, etc.) ont permis une réduction de la consommation de papier de 49% depuis 2016.

Maitrise de la consommation d'énergie

Attijariwafa bank déploie une démarche d'amélioration de sa performance énergétique à travers l'intégration de critères environnementaux dans les achats et la mise en place de différents dispositifs au sein de ses sites. Ces actions ont permis une baisse de la consommation d'énergie de 8% en 2020.

Limiter les émissions liées aux transports

En vue de réduire les émissions de carbone liées aux transports, la banque au Maroc a généralisé l'optimisation des encaisses dans les agences, ce qui a permis une réduction du nombre de transports de fonds de 25% depuis fin 2015.

« Je réduis, je trie, j'agis »

Telle est la signature de la démarche de gestion durable des déchets lancée par Attijariwafa bank au Maroc début 2019. Cette démarche volontariste et ambitieuse, engagée par la banque a pour objectif d'améliorer l'empreinte carbone des sites centraux, à travers 3 grands axes : la réduction des déchets, leur tri, et leur recyclage.

Elle repose sur un plan d'action ayant pour objectif un déploiement et une généralisation dans les autres sites depuis 2020.

Cette initiative structurante, qui engage ses collaborateurs et ses prestataires, a permis en 2020 un gain en émission de 166,29 Teq (tonnes équivalent carbone) soit 66% des émissions du siège évitées, ce qui correspond à 4,6 hectares de forêt préservée.

Afin d'engager les partenaires, notamment les collaborateurs dans la démarche de gestion durable des déchets, une campagne de sensibilisation aux éco-gestes intitulée « Objectif 7 millions d'éco-gestes » a été lancée en 2019 et invite les collaborateurs du Groupe à appliquer au moins 1 éco-geste par jour, afin de réaliser ensemble, annuellement, plus de 7 millions d'actions positives pour l'environnement.

Un dispositif d'accompagnement a été mis en œuvre pour sensibiliser aux bonnes pratiques écologiques, tant sur le lieu de travail, qu'à la maison ou dans l'espace public : installation d'affiches de sensibilisation, diffusion d'un guide sur les éco-gestes et réalisation d'une web série sur les éco-gestes.

Mise en place du tri et recyclage des déchets

Dans le cadre de la démarche de gestion durable des déchets, des contenants de tri sélectif des déchets ont été introduits en 2019 dans les espaces centraux de la banque au Maroc et selon les standards, en remplacement des corbeilles individuelles pour le recyclage du papier, carton et plastique. Les déchets générés par les restaurants de la banque à Casablanca sont également désormais triés et recyclés.

- Visualisez la web série « Objectif : 7 millions d'éco-gestes »
- Pendant 7 épisodes couvrant les différents chapitres du guide éco-gestes, suivez les aventures de Samia et Karim, des collaborateurs du Groupe ayant des idées pleines la tête pour inciter leurs collègues à adopter une bonne pratique écologique par jour, car ensemble c'est annuellement plus de 7 millions d'actions positives pour l'environnement !
- Les vidéos ont été mises en ligne sur le site institutionnel www.attijariwafabank.com. À visionner aussi sur la chaîne Youtube d'Attijariwafa bank : https://youtu.be/NpZP_N7eNHE

Respect des normes de construction durable

Forte de l'expérience de certification HQE (Haute Qualité Environnementale) de la Direction Régionale de Rabat Souissi en 2018, Attijariwafa bank s'est engagée à viser une certification niveau « excellent » pour tous les nouveaux projets d'aménagement, portant à 6 le nombre de sites certifiés HQE au Maroc à fin 2020.

ACCOMPAGNER LA CROISSANCE VERTE

Conscient que le réchauffement climatique constitue une menace pour l'économie mondiale et la planète ainsi que pour la santé et le bien-être des individus, le groupe Attijariwafa bank agit en faveur d'une croissance verte. À ce titre, il accompagne la transition énergétique des entreprises et finance les projets verts structurants, notamment dans le secteur des énergies renouvelables.

Financement de la transition énergétique des entreprises

Le Groupe s'implique en faveur des questions climatiques et mène plusieurs actions concrètes en ce sens telles que

le développement d'une offre de financements adaptée aux différents acteurs publics-privés opérant dans la transition énergétique, notamment les énergies renouvelables ; et l'accompagnement des entreprises engagées dans un processus de développement durable, ou d'optimisation de la consommation d'énergie.

Les grands projets environnementaux financés par le Groupe depuis 2010 :

- Parcs éoliens de Fom El Oued, Akhfennir et Haouma au Maroc, 2011
- Mise en place du système antipollution de la Lydec au Maroc, 2011
- Parc éolien de Tarfaya au Maroc, 2012
- Alimentation en eau potable de zones enclavées au Maroc (ONEP), 2014
- Extension du parc éolien d'Akhfennir au Maroc, 2015
- Parc éolien de Aftissat au Maroc, 2016
- Sauvegarde de la Baie de Cocody à Abidjan en Côte d'Ivoire, 2016
- Projet de ferme éolienne de Ras Ghareb en Égypte, 2017
- Projet hydroélectrique de Nachtigal au Cameroun, 2018
- Parc éolien de Boujdour au Maroc, 2019
- Centre d'enfouissement technique d'Abidjan en Côte d'Ivoire, 2019
- Centre d'enfouissement et de valorisation des déchets au Maroc, 2020

L'accréditation au Fonds vert pour le climat des Nations-Unies

Le groupe Attijariwafa bank est la 7^e banque commerciale à l'échelle mondiale à avoir obtenu la prestigieuse accréditation auprès du Fonds vert pour le climat des Nations-Unies en février 2019 avec une couverture régionale.

Grâce à cette accréditation, Attijariwafa bank pourra soutenir ses clients publics et privés dans leurs projets de développement durable sur le continent africain, à travers des co-financements ou garanties d'investissements importants de la part du Fonds, pouvant excéder 250 millions USD par projet.

Dans cette continuité, le Groupe a adopté en 2019 les standards des Nations-Unies et a formalisé la démarche relative aux financements qui feront appel à ce Fonds, telle que la politique genre et la politique relative aux peuples autochtones.

ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LA CONDUITE DES AFFAIRES ET DANS LES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

- 100% des collaborateurs sont signataires du code de bonne conduite du Groupe
- 40% de femmes au sein de la banque au Maroc
- 11 jours de formation en moyenne pour les collaborateurs de la banque au Maroc
- Plus de 1 650 collaborateurs bénévoles de la banque au Maroc mobilisés depuis 2016

GARANTIR L'INTEGRITE, LA LOYAUTE ET LA TRANSPARENCE A TOUS LES NIVEAUX DE L'ENTREPRISE

Le groupe Attijariwafa bank agit en faveur du respect des règles d'intégrité, de loyauté des affaires et de transparence. Il se mobilise notamment dans la prévention de la corruption et des conflits d'intérêt, dans la lutte contre la fraude et dans le respect des règles de concurrence. Son engagement éthique couvre aussi la lutte contre l'évasion fiscale ainsi que le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Les règles de déontologie du Groupe

Attijariwafa bank a mis en place une démarche méthodologique à travers différents codes de déontologie, afin de garantir le respect des règles d'intégrité, de loyauté des affaires et de transparence. Ces codes constituent un cadre de référence pour les collaborateurs du Groupe dans l'exercice de leurs fonctions, régissant les attitudes et comportements professionnels, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institution.

Le dispositif est porté par un Déontologue Groupe qui engage l'ensemble des collaborateurs dans le respect du code de bonne conduite. Ce code définit un certain nombre de principes généraux en matière d'éthique et d'usages résultant non seulement de l'application des textes légaux mais également de valeurs que le Groupe a décidé d'adopter pour conforter son image et son professionnalisme afin d'accompagner son évolution.

La lutte contre la fraude

Attijariwafa bank lutte contre la fraude grâce notamment à son dispositif de contrôle interne robuste qui se décline en plusieurs fonctions.

Prévenir les conflits d'intérêt et la corruption

Le Groupe accorde une importance particulière à la prévention des conflits d'intérêts et de la corruption.

S'engager contre la criminalité financière

Attijariwafa bank déploie une politique de prévention contre la criminalité financière qu'il s'agisse de la lutte contre l'évasion fiscale, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT).

La Sécurité Financière Groupe a ainsi mené différents projets structurants en 2020 dans le cadre du développement et renforcement du dispositif de vigilance du Groupe en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme (LCB-FT) en prenant en compte notamment les évolutions réglementaires en la matière et l'impact de la crise sanitaire Covid-19.

Les travaux de développement et d'harmonisation des dispositifs LCB-FT des filiales par rapport aux évolutions réglementaires et aux normes du Groupe, ont également été menés en continuité de la feuille de route en la matière.

Les actions de formation et de sensibilisation se sont poursuivies dans la même optique pour renforcer la culture de vigilance en matière de LCB-FT à large échelle, avec un focus sur les collaborateurs du réseau et les équipes de la Conformité.

L'accompagnement du réseau dans ce cadre, par les équipes de la Sécurité Financière Groupe, a été renforcé à travers notamment la diffusion de notes et circulaires de sensibilisation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme et le devoir de vigilance continu, requis notamment pendant le contexte sanitaire. Des sessions de formation sur les outils ont également été animées ciblant les équipes de la Conformité des filiales à l'international.

La sécurité et la protection des données

Le Groupe a formalisé plusieurs politiques pour garantir la sécurité et la protection des données, telles que la charte de confidentialité relative aux données internes décrivant les conditions dans lesquelles les données internes doivent être traitées par les utilisateurs concernés.

Déploiement du Plan de Continuité d'Activité (PCA) au sein des filiales

Afin d'assurer la résilience de l'entreprise en cas de sinistre majeur, le groupe Attijariwafa bank déploie une politique de continuité d'activité conforme aux exigences réglementaires.

AMELIORER LE CADRE DE VIE DES COLLABORATEURS

Le Groupe est engagé à mener une politique sociale fondée sur la préservation de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail ainsi que le développement des compétences de ses collaborateurs et de leur carrière professionnelle. Il

veille aussi à respecter les droits humains fondamentaux et à promouvoir la diversité.

Fédérer les collaborateurs autour des valeurs du Groupe

Définies en 2005, les valeurs du Groupe « Citoyenneté, Leadership, Solidarité, Engagement et Éthique » forment le socle de sa culture d'entreprise et de sa démarche RSE.

Promotion de la diversité culturelle

Fort de sa présence dans de nombreux pays, le Groupe compte plus de 25 nationalités différentes parmi ses effectifs et attache une place importante aux relations interculturelles.

Intégration des personnes en situation de handicap

Attijariwafa bank veille à intégrer les personnes en situation de handicap, en leur offrant des postes adaptés et en les accompagnant au quotidien dans l'exercice de leur fonction.

L'égalité professionnelle femme-homme

Attijariwafa bank veille à garantir l'égalité de genre au sein du Groupe tant au niveau du recrutement que de la gestion des carrières. Ainsi, l'ensemble des indicateurs RH sont ventilés par sexe et sont analysés.

Déployer une politique de rémunération et de protection sociale attractive

La politique de rémunération vise à réduire les écarts et rechercher l'équité, favoriser l'attractivité et la fidélisation, ainsi que récompenser la performance. Ainsi, les règles de rétribution prennent en compte les appréciations issues du bilan d'évaluation annuel, le positionnement en interne, ainsi que le positionnement par rapport au marché externe, notamment le secteur bancaire.

Le dialogue social et la négociation collective

Le Groupe entretient un dialogue constructif et approfondi avec les différentes instances représentatives du personnel, dans l'objectif de maintenir l'engagement des salariés et de progresser constamment en faveur de leur épanouissement.

Améliorer la santé et la sécurité au travail

Attijariwafa bank place la prévention, la proximité et la réactivité au cœur de son système de management de la santé et de la sécurité. C'est pourquoi, dès le début de l'épidémie de COVID-19, la banque a renforcé son dispositif de suivi et de prévention en adoptant des mesures strictes en vue de protéger et préserver la santé de ses collaborateurs, clients et partenaires. Ainsi, en concertation avec les instances de représentation du personnel, plusieurs mesures d'hygiène

ont été prises à l'endroit des collaborateurs, sur l'ensemble des sites. Une réorganisation du travail a été opérée, telles que l'alternance présentielle/ télétravail, la répartition des équipes sur plusieurs espaces distincts géographiquement, la limitation des circulations entre les différents locaux, la réduction du nombre de personnes dans les réunions, le recours à la vidéo-conférence et au canal digital. Dans le prolongement de ces mesures, les accès aux sites centraux ont été fortement réduits pour les non-collaborateurs et opérés uniquement sous certaines conditions. Pour renforcer la protection des clients, un certain nombre de règles préventives ont été établies, comme la limitation du nombre de clients présents simultanément en agence, en fonction de la taille de celle-ci, ainsi qu'un espacement dans les files d'attente avec un intervalle de 1.5 m. Il a également été recommandé aux clients, dans cette situation inédite, de limiter les déplacements en agence et recourir au maximum aux services à distance tels que la banque en ligne Attijarinet, l'application Attijari mobile, le centre de relation clientèle, les espaces libre-service bancaire, les guichets automatiques, les paiements par carte, etc.

Privilégier le bien-être des collaborateurs

Convaincu que le bien-être des collaborateurs dépend également de leur épanouissement sur le plan personnel, la banque au Maroc offre plusieurs avantages en ce sens.

Le recrutement et l'insertion des jeunes

Le Groupe a fait le choix d'axer sa politique de recrutement sur les jeunes. Cette démarche de rajeunissement vise non seulement à assurer la relève au niveau de toutes ses activités, mais à donner toutes les chances de réussite aux jeunes compétences. Ainsi à fin 2020, près de 60% de la population de la banque au Maroc est âgée de moins de 36 ans.

Former pour développer les compétences

Le Groupe veille à développer en permanence les compétences de ses collaborateurs, via un dispositif de formation riche, diversifié et en parfaite corrélation avec l'évolution des emplois au sein de la banque en mettant en place :

- des cycles de formation en Soft Skills ;
- des formations métier conçues en formation continue ou dans le cadre des cursus de l'académie de formation « Attijari Academy » ;
- des formations en e-learning jouant le rôle d'un véhicule novateur de l'apprentissage.

Mobilité et gestion de carrière

Attijariwafa bank s'est doté d'un dispositif de gestion de

carrière qui s'appuie sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) afin de répondre aux besoins actuels et prévisionnels du Groupe et d'accompagner le développement personnel et professionnel des collaborateurs.

S'ENGAGER AUPRES DES COMMUNAUTÉS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

LA FONDATION ATTIJARIWABA BANK AU SERVICE DE LA CRÉATION DE VALEUR PARTAGÉE

Créée il y a plus de 40 ans, la Fondation Attijariwafa bank est impliquée dans plusieurs domaines d'intervention dans lesquels elle a développé un savoir-faire reconnu, à travers la concrétisation de plusieurs projets structurants et innovants.

À travers ses 3 pôles, la Fondation Attijariwafa bank œuvre en faveur de l'éducation & l'entrepreneuriat, de l'art & la culture, du débat d'idées & la production intellectuelle, ainsi que le soutien aux associations œuvrant dans des initiatives solidaires à fort impact.

La Fondation s'implique pour des changements durables, ayant un impact positif sur la société, à travers la mise en place de partenariats forts et de long terme avec les acteurs de la société civile qui contribuent à la réalisation de sa mission.

Elle encourage et valorise aussi la participation des collaborateurs du Groupe aux actions soutenues. Ainsi, les collaborateurs du Groupe sont invités à participer aux différentes actions citoyennes organisées par la Fondation tout au long de l'année, dans le cadre du programme de mécénat de compétences déployé à l'échelle du Groupe, basé sur le bénévolat.

- 10 000 visiteurs chaque année dont 3 000 bénéficiaires de visites commentées dans les espaces d'art
- Plus de 1 450 élèves bénéficiaires du programme « Académie des Arts » depuis 2009
- 520 étudiants inscrits au Master Banque & Marchés Financiers, depuis son lancement en 2007
- Plus de 30 000 bénéficiaires du programme de soutien aux classes préparatoires « Grandes Écoles pour Tous » depuis 2007
- 81 conférences organisées depuis le lancement du programme « Échanger pour mieux comprendre ».

Art & culture

La Fondation Attijariwafa bank a fait de la démocratisation de l'accès à l'art et à la culture une des clés de voûte de sa stratégie RSE. Facteur de développement, d'épanouissement et de cohésion sociale, l'art figure sans interruption depuis plus de quarante ans aux missions de la Fondation. Elle agit essentiellement dans le secteur des arts visuels. Elle contribue à la visibilité d'artistes émergents à travers des expositions, élabore des programmes pédagogiques et des visites commentées ouvertes à tous les publics, valorise la collection du Groupe par des prêts et publications. Elle agit également en faveur du patrimoine et de la musique.

Éducation & entrepreneuriat

La Fondation Attijariwafa bank œuvre en continu en faveur de l'éducation au profit de la valorisation de l'excellence, l'égalité des chances et la lutte contre l'abandon scolaire, notamment chez les jeunes issus des classes sociales défavorisées. Le soutien à l'entrepreneuriat revêt un caractère prioritaire à l'échelle du Groupe et dans ce cadre, plusieurs actions sont mises en œuvre à travers le programme de mécénat de compétences en phase avec le projet sociétal de la holding, le groupe AL MADA, pour insuffler l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes dès le plus jeune âge.

Soutien aux associations

La Fondation soutient de nombreuses associations œuvrant pour des projets à fort impact sociétal et des initiatives solidaires, notamment au profit de populations défavorisées. Les opérations de soutien sont multiples et se matérialisent par une aide financière, des dons en nature ou du mécénat de compétences. Elles visent à créer de la valeur pour la communauté et relèvent de différents domaines.

Débat d'idées & production intellectuelle

La Fondation agit pour la promotion d'un débat constructif, à travers une plateforme d'échanges ouverte à tous, en particulier les jeunes, permettant de débattre de thématiques économiques, sociales et sociétales d'actualité. Par ailleurs, cette plateforme œuvre à soutenir et diffuser la production intellectuelle de manière générale et également, les travaux de recherche effectués au sein du groupe Attijariwafa bank ainsi que les actes des conférences organisées par la Fondation.

Indicateur de pilotage	Unité	Périmètre	2018	2019	2020
Effectif global	nombre	Banque au Maroc	8 681	8 769	8639
- Dont femmes	%	Banque au Maroc	38,40%	39,60%	40%
Nombre de stagiaires	nombre	Banque au Maroc	1 109	1 050	226
Part des CDI	%	Banque au Maroc	95,90%	95%	97,8%
Part des CDD	%	Banque au Maroc	4,10%	5%	21%
Nombre d'embauches	nombre	Banque au Maroc	745	766	302
- Dont femmes	%	Banque au Maroc	38,80%	47,30%	44%
- Dont cadres	%	Banque au Maroc	-	48,50%	6`3%
- Dont employés	%	Banque au Maroc	-	51,50%	37%
Nombre de licenciements	nombre	Banque au Maroc	33	31	20
- Dont cadres	%	Banque au Maroc	-	64,50%	20%
- Dont employés	%	Banque au Maroc	-	35,50%	80%
Taux de démission	%	Banque au Maroc	4,70%	5%	3%
- Dont femmes	%	Banque au Maroc	29%	32,60%	36%
- Dont cadres	%	Banque au Maroc	-	61%	58,10%
- Dont employés	%	Banque au Maroc	-	39%	41,90%
Part des collaborateurs âgés de moins de 35 ans	%	Banque au Maroc	64,40%	62,70%	59,5%
Part des collaborateurs âgés entre 36 et 55 ans	%	Banque au Maroc	30,20%	32,10%	35,5%
Part des collaborateurs âgés de plus de 55 ans	%	Banque au Maroc	5,40%	5,20%	5%
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 5 ans	%	Banque au Maroc	35,50%	32,30%	29,3%
- Dont femmes	%	Banque au Maroc	39,70%	43,80%	45,4%
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 5 et 12 ans	%	Banque au Maroc	35,60%	38,70%	37,5%
- Dont femmes	%	Banque au Maroc	39,90%	38%	38,3%
Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 12 ans	%	Banque au Maroc	28,90%	29%	33,1%
- Dont femmes	%	Banque au Maroc	35,20%	36,90%	37,2%
Part des cadres	%	Banque au Maroc	55%	55,60%	58,1%
- Dont femmes	%	Banque au Maroc	40,60%	41,40%	41,5%
Part des non cadres	%	Banque au Maroc	45%	44,40%	41,5%
- Dont femmes	%	Banque au Maroc	35,80%	37,30%	38,1%
Part des cadres dirigeants	%	Banque au Maroc	0,40%	0,30%	0,3%
- Dont femmes	%	Banque au Maroc	15,80%	17%	17%
Part de l'effectif déclaré en situation de handicap	%	Banque au Maroc	0,12%	0,14%	0,14%
Taux de fréquence des accidents de travail	%	Banque au Maroc	9,80%	8,90%	7%
Taux de gravité des accidents de travail	%	Banque au Maroc	0,24%	0,13%	0,09%
Taux d'absentéisme	%	Banque au Maroc	2,36%	2%	3%
Nombre de visites médicales	nombre	Banque au Maroc	2 590	3 970	770
Nombre de bilans de santé	nombre	Banque au Maroc	4 775	5 746	179
Budget total de formation	Kdhs	Banque au Maroc	44 152	44 400	21500
Nombre total de jours de formation	nombre	Banque au Maroc	61 909	54 150	48720
Nombre moyen de jours de formation réparti par salarié	nombre	Banque au Maroc	7,1	6,9	5,6
Part des salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	%	Banque au Maroc	99,60%	96,60%	79%
Taux de promotion interne (évolution verticale)	%	Banque au Maroc	26%	27%	26,3%
Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques	%	Banque au Maroc	95%	99%	99%
Part des employés couverts par les conventions collectives	%	Banque au Maroc	95,80%	95%	97,9%
Nombre d'accords signés	nombre	Banque au Maroc	1	0	0
Nombre de jours de grève		Banque au Maroc	-	0	0
Nombre de litiges sociaux		Banque au Maroc	-	0	0
Nombre de représentants du personnel	nombre	Banque au Maroc	243	239	217
Nombre de réunion avec les représentants du personnel	nombre	Banque au Maroc	53	52	48

*Ces indicateurs sont calculés selon le référentiel GRI standards.

CONTACTS

Siège social

2, boulevard Moulay Youssef, BP 20000 - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 22 41 69
ou +212 5 22 29 88 88
Fax +212 5 22 29 41 25
www.attijariwafabank.com

Information Financière et Relations Investisseurs

Ibtissam ABOUHARIA
Téléphone +212 5 22 29 88 88
e-mail : i.abouharia@attijariwafa.com
ir@attijariwafa.com

Filiales au Maroc

Wafa Assurance

1, boulevard Abdelmoumen - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 54 55 55
Fax +212 5 22 20 91 03

Wafasalaf

72, angle boulevard Abdelmoumen et rue Ramallah -
Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 54 51 00 / 22 54 51 51
Fax +212 5 22 25 48 17

Wafacash

15, rue Driss Lahrizi - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 43 05 22 / 22 43 50 00
Fax +212 5 22 27 27 29

Wafa Immobilier

112, angle boulevard Abdelmoumen et rue Rembrandt -
Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 29 02 45 00/46
Fax +212 5 22 77 60 02

Wafabail

39,41 Angle Bd Moulay Youssef et rue Abdelkader El Mazini - Casablanca,
Maroc
Téléphone +212 5 22 43 60 00
Fax +212 5 22 26 06 31

Wafa LLD

5, boulevard Abdelmoumen - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 43 17 70
Fax +212 5 22 34 21 61

Attijari Factoring Maroc

5, Rue Duhaime - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 22 93 01/04
Fax +212 5 22 22 92 95

Wafa Gestion

416, rue Mustapha El Maâni - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 45 38 38
Fax +212 5 22 22 99 81

Attijari Finances Corp.

416, rue Mustapha El Maâni - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 47 64 35 / 22 47 64 36
Fax +212 5 22 47 64 32

Attijari Intermédiation

416, rue Mustapha El Maâni - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 43 68 09
Fax +212 5 22 20 25 15 / 22 20 95 25

Wafa Bourse

416, rue Mustapha El Maâni - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 49 59 69
Fax +212 5 22 47 46 91

Attijari Invest

416, rue Mustapha El Maâni - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 22 20 08 78 / 22 49 57 80
Fax +212 5 22 20 86 46

Attijari International bank

Lot n° 41, Zone Franche d'Exportation,
route de Rabat - Tanger, Maroc
Téléphone +212 5 39 39 41 75/77/76
Fax +212 5 39 39 41 78

Bank Assafa

19, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca, Maroc
Téléphone +212 5 29 02 24 75

Filiales à l'International

Afrique du Nord

Attijari bank Tunisie

Rue Hédi Karray lot n°12-Centre Urbain Nord-1080 Tunis
Téléphone +216 70 012 000

Attijari bank Mauritanie

91-92, rue Mamadou Konaté, Ilot O BP 415 - Nouakchott, Mauritanie
Téléphone +222 45 29 63 74

Attijariwafa bank Egypt

Star Capital A1-City Stars, Ali Rashed Street, Nasr City, Cairo 11361, Egypt
Téléphone + 202 2366 2600

Afrique de l'Ouest

CBAO

1, place de l'indépendance, BP129 - Dakar, Sénégal
Téléphone +221 33 83 99 69 00

CBAO Benin

Avenue St Michel Immeuble « espace DINA » Boulevard Saint Michel - Cotonou, BENIN
Téléphone +229 213 65 902

Crédit du Sénégal

Bvd Djily Mbaye, angle rue Huart, BP. 56 - Dakar, Sénégal
Téléphone +221 33 84 90 020

CBAO Burkina Faso

Avenue du Président Sangoulé Lamizana Koulouba 11 BP 161 Ouaga CMS 11.
Burkina Faso
Téléphone +226 50 33 77 77
Fax +226 50 33 20 99

Banque Internationale pour le Mali

Boulevard de l'indépendance, BP15 - Bamako, Mali
Téléphone +223 20 23 30 08

Société Ivoirienne de Banque

34, boulevard de la République, immeuble alpha 2000
01, BP 1300 - Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone +225 20 20 00 10

CBAO Succursale du Niger

Terminus, rue Heinrich Lubke n°7 - Niamey, Niger
Téléphone +227 20 73 98 10

BIA Togo

13, avenue Sylvanus Olympio, BP 346 - Lomé, Togo
Téléphone +228 22 21 32 86

Afrique Centrale

Crédit du Congo

Avenue Amilcar Cabral, centre-ville,
BP 2470 - Brazzaville, Congo
Téléphone +242 05 530 06 49

Union Gabonaise de Banque

Rue du Colonel Parant, BP 315 - Libreville, Gabon
Téléphone +241 77 73 10

Société Commerciale de Banque Cameroun

530, rue du roi George Bonanjo, BP 300 - Douala, Cameroun
Téléphone +237 33 43 54 02

Amérique

Bureau de représentation Canada

3480, rue St-Denis le plateau, Mont-Royal - Montréal, Canada H2x2L3
Téléphone 00 438 993 57 81

Europe

Bureau de représentation Suisse

Les Arcades, 9, rue de Fribourg - Genève, Suisse
Téléphone +41 225 566 200

Attijariwafa bank Europe

6-8, rue Chauchat, BP 75009 - Paris, France
Téléphone +33 1 53 75 75 00

Succursale Belgique

128 -130, boulevard Maurice Lemonnier,
BP 1000 - Bruxelles, Belgique
Téléphone +32 2 250 02 30

Succursale Espagne

Avenida de Roma, 17 - Barcelona, Espagne
Téléphone +34 934 15 58 99

Succursale Italie

Via Abbadessa, 44 - Milan, Italie
Téléphone +39 02 87 383 217

Succursale Allemagne

47, KAISERSTR, BP 60329 - Frankfurt, Deutschland
Téléphone +49 0 69 23 46 54

Succursale Pays-Bas

157, Bos en Lommerplein, BP 1055 - AD Amsterdam, Nederland
Téléphone +31 20 581 07 50

Bureau de représentation Royaume-Uni

95-95A, Praed Street - London W2 1NT, United Kingdom
Téléphone +44 207 706 8323

Moyen-Orient

Desk commercial Jeddah

Chez Injaz Bank Al Bilad
Al Morabaa Branch Al Faissaliyah
PO Box : 53837 Jeddah 21593, Arabie Saoudite
Téléphone +966126395400

Bureau de représentation à Abu Dhabi

Showroom C 15 Mozza Building, Number 3, Khalifa
Street Intersection with Liwa Street - Abu Dhabi
POBOX : 33098 ABU DHABI UAE
Téléphone +97126660437

Bureau de représentation Dubai

Bureau de représentation, N/2 City Bay Business Center
Abuhail Street Deira - Dubai
P.O.BOX : 183073 DUBAI UAE
Téléphone +97142599955

Attijariwafa bank Middle East

Limited Dubai

The Gate Village 5, Level 3, Office 305 - Dubaï
International Financial Centre (DIFC) - BP 119312 - Dubaï
Téléphone +971 0 4 377 0300



التجاري وفا بنك
Attljarlwafa bank

Croire en vous



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Attijariwafa bank

SA au capital de 2 131 729 870 DH - Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, 20 000 Casablanca, Maroc
Téléphone +212 (0) 5 22 41 69 ou +212 (0) 5 22 88 88 - RC 333 - IF 01085221.

www.attijariwafabank.com